This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,214,280

LORRAINE
WALTER
EDWARD
ΠΆΝΤΑ ῬΕΪ

848
V

ÉTUDE

SUR

VOLTAIRE GRAMMAIRIEN

ET

LA GRAMMAIRE AU XVIIIe SIÈCLE

ÉTUDE

SUR

VOLTAIRE GRAMMAIRIEN

ET

LA GRAMMAIRE AU XVIIIe SIÈCLE

94205

THÈSE PRÉSENTÉE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PAR

Léon VERNIER

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

MAITRE DE CONFÉRENCES

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE BESANÇON

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1888

A

MONSIEUR L. CROUSLÉ

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

HOMMAGE AFFECTUEUX ET RECONNAISSANT

DE SON ÉLEVE

L. V.

INTRODUCTION

« C'est un des grands avantages de notre siècle, dit l'auteur du *Dictionnaire philosophique*, que ce nombre d'hommes instruits qui passent des épines des mathématiques aux fleurs de la poésie, et qui jugent également bien d'un livre de métaphysique et d'une pièce de théâtre. C'est ce qu'on appelle les gens de lettres..... Ce mot, ajoute-t-il, répond précisément à celui de grammairien. Chez les Grecs et les Romains, on entendait par-là, non seulement un homme versé dans la grammaire proprement dite, mais un homme qui n'était pas étranger dans la géométrie, dans la philosophie, dans l'histoire générale et particulière, qui surtout fesait son étude de la poésie et de l'éloquence » (1). Si l'on prenait ce mot dans le sens antique, Voltaire serait peut-être le plus illustre grammairien qui ait jamais paru sur la terre. Sans doute ses contemporains, éblouis par le succès de ses ouvrages, n'ajoutèrent point la palme grammaticale à toutes celles qu'on lui avait décernées. Il n'est guère question de ses doctrines dans le *Journal des Savants;* et quand, après sa mort, un de

(1) *Dictionnaire philosophique,* art. *Gens de lettres,* éd. Beuchot, t. XXX, p. 43-45.

ses ennemis le fait voyager dans les enfers (1), où un grand nombre de personnages illustres lui disent ses vérités, on ne voit pas qu'il rencontre aucun philologue. Cependant, si on a pu recueillir dans ses ouvrages de quoi former une Rhétorique et une Poétique (2), on pourrait tout aussi bien en tirer une grammaire. Il aborde, dans son *Dictionnaire philosophique,* les questions générales de linguistique et d'étymologie ; il cherche à profiter de son influence pour réformer l'orthographe ; il donne parfois des consultations grammaticales aux grandes dames (3) et aux gens du monde ; il se fait scoliaste dans son *Commentaire sur Corneille;* il écrit pour l'*Encyclopédie* des articles sur notre versification qu'il cherche à comparer à celles de nos voisins. Animé de la préoccupation constante d'apprendre notre langue aux jeunes gens et aux étrangers, il travaille au *Dictionnaire de l'Académie :* sa dernière pensée est de faire composer par ses confrères, sous sa direction, un ouvrage qui eût été une sorte d'*Encyclopédie grammaticale.*

Comment le prince des philosophes devint-il un grammairien ? « L'infatigable mobilité de son âme de feu », comme dit Rivarol, devait l'entraîner à tout voir et à tout savoir. Rien de ce qui touchait aux lettres ou aux plaisirs de l'esprit ne pouvait lui être étranger : aussi ne peut-on parler du XVIIIe siècle sans parler de Voltaire, et quand on parle de Voltaire on parle de tout. Au premier abord, cet esprit facile et brillant paraît peu fait pour s'arrêter aux difficultés d'une science épineuse, et semble plus propre à les railler qu'à les surmonter. Mais le bon sens qui abandonne rarement ce génie éminemment français ne lui permet point de dédai-

(1) *Voltaire parmi les ombres,* par l'abbé Gauchat, 1776.

(2) Lacombe, *Poétique de Voltaire.* Genève 1766. — Eloi Johanneau, *Rhétorique et Poétique de Voltaire.* Paris 1828.

(3) *Lettres à la duchesse de Choiseul,* 12 juillet 1761, 6 février 1770 ; *au chevalier de l'Isle,* 15 décembre 1773.

gner aucune partie, si petite qu'elle soit, des connaissances humaines. Pour être grammairien, il est vrai, il faut être quelque peu érudit, et c'était alors la mode de dédaigner les travaux des érudits des âges précédents, de se moquer de leur science hérissée, souvent barbare et quelquefois ridicule. « C'est une espèce de mérite, écrit d'Alembert, que de faire peu de cas de tous ces savants.... C'est même un mérite que beaucoup de gens se contentent d'avoir (1) ». Voltaire ne partage point ce dédain. S'il lance parfois quelques boutades contre l'éruditon, elles sont dirigées contre les compilateurs et n'atteignent point les savants. Sans vouloir appeler « un orfèvre un grand homme (2), » l'auteur du *Siècle de Louis XIV* n'oublie pas de rappeler que les Saumaize, les Dacier, les Bouhier, les Baluze, les Danet, les Montfaucon, les Ducange ont fait des travaux indispensables, quoique ces écrivains « soient plus utiles qu'ils n'ont eu de réputation » ; et qu'ils méritent « notre éternelle reconnaissance après ceux qui ont fait servir leur génie à nos plaisirs (3). » Et si Voltaire n'est pas à proprement parler un érudit, il ne trouve point qu'aucune partie de la science soit méprisable. Comme Duclos, il pense qu'en fait de grammaire et de philosophie « une question de mots est une question de choses (4) » ; il ne craint point de faire sur la langue française les remarques les plus minutieuses, et n'hésite pas à écrire dans le *Dictionnaire philosophique* plusieurs pages sur une question grammaticale. « C'est bien peu de chose qu'un hémistiche, dit-il.... mais rien n'est à mépriser dans les arts ; les moindres régles sont quelquefois d'un très grand détail. » Aussi doit-on la plus grande reconnaissance aux auteurs de l'*Encyclopédie* « qui à force de peines sont parvenus à

(1) *Discours préliminaire à l'Encyclopédie,* p. XXI.

(2) *Catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV.* Art. Niceron, XIX. 170.

(3) *Ibid.,* art. Danet, p. 91 ; Ducange, p. 102.

(4) *Commentaire sur la Grammaire de Port-Royal,* 1. 7.

composer un ouvrage immense qui doit répéter toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hasardée, mais qui exige que tout soit approfondi (1) ».

Dans le *Catalogue des écrivains* du grand siècle, les principaux grammairiens sont de tous les savants les mieux traités. Voltaire avait lu sans doute des livres beaucoup plus ennuyeux que des grammaires : d'ailleurs les circonstances avaient mis la science grammaticale à la mode. Vaugelas et Ménage avaient laissé beaucoup à faire. Malgré les exemples des écrivains classiques, la langue à la fin du XVIIe siècle était loin d'être absolument fixée. Jusqu'au milieu du XVIIIe, on pouvait encore douter comme l'avait fait le Père Bouhours (2), sur les mots, sur les phrases, la noblesse du langage, l'exactitude des constructions ; sur l'orthographe, on devait hésiter plus longtemps encore. En 1688, un avocat de Lyon, Aleman, écrivait un livre dont le titre seul montre l'incertitude qui régnait alors dans la grammaire : c'est la *Guerre civile des Français sur la langue* (3) ; en 1737, l'abbé d'Olivet reconnait qu'il serait encore utile de composer d'après des règles plus sûres un ouvrage du même genre. *Le Dictionnaire de l'Académie* était encore trop insuffisant ; il était nécessaire de recourir aux *Remarques des Grammairiens* pour parler le langage du bon ton, et même pour parler correctement.

Mise en honneur par la nécessité, la Grammaire allait présenter un attrait nouveau en prenant le caractère particulier du siècle ; elle allait être vivifiée par un esprit nouveau : « Autrefois, dit Voltaire, dans le XVIe siècle et bien avant dans le XVIIe siècle, les littérateurs s'occupaient beaucoup de la critique grammaticale des auteurs grecs et latins ; et c'est à leurs travaux que nous devons les dictionnaires,

(1) *Dict. Phil.*, art. *Hémistiche*, XXX, 169.

(2) *Doutes sur la Langue française*, 2e édit., 1675.

(3) *Nouvelles observations* ou *Guerre civile des Français sur la langue.*

les éditions correctes, les commentaires des chefs-d'œuvre de l'antiquité. Aujourd'hui cette critique est moins nécessaire, et l'esprit philosophique lui a succédé. C'est cet esprit qui semble constituer le caractère des gens de lettres (1) ». On avait fait assez d'analyse ; il était temps de se mettre à la synthèse. Aux *Remarques* sur la langue succèdent les traités dogmatiques ; après les observations viennent les systèmes. Aussi, n'est-il pour ainsi dire pas de livre de grammaire dont l'auteur ne se croie obligé de faire l'éloge de cet esprit philosophique qui permet enfin d'arriver à la véritable science. La question de l'origine et de la formation des langues devait naturellement tenter les philosophes, et elle suscite d'assez nombreux travaux. On s'attache à discuter sur le génie des différents idiomes ; on commence à rechercher les causes de l'universalité du français. D'autre part, la science grammaticale proprement dite, « débarrassée d'un fatras d'inutiles recherches (2) », et pénétrée des idées du jour, inspire un réel intérêt à la plupart des gens de lettres. L'Académie fait publier des ouvrages grammaticaux (3) ; l'abbé Gédoyn, l'abbé de Rothelin, se chargent d'écrire sur les *verbes* et les *particules ;* Duclos commente la grammaire de Port-Royal et cherche à transformer l'orthographe reçue ; d'Olivet publie son traité de *Prosodie*, ses *Essais de grammaire* et ses *Remarques sur Racine ;* plus tard Marmontel cherche à approfondir les principes de notre versification. Les encyclopédistes tiennent en grande estime la science du langage et lui donnent une place considérable dans leurs articles. D'Alembert la défend contre ses détracteurs (4) ;

---

(1) *Dict. Phil. Ibid.*, p. 45. Cf. les lettres à d'Olivet, 5 janvier 1767, et à Beauzée, 14 janvier 1768.

(2) Beauzée, *Grammaire générale*, t. II, préf. p. XIX.

(3) V. la préface des *Remarques sur la langue française* de l'abbé d'Olivet.

(4) *Disc. prél.* et art. *Erudition.*

Diderot ose reprocher à Molière d'avoir raillé le maître de M. Jourdain, et déclare que ce jour-là « le grand poète avait abandonné le caractère de philosophe et qu'il ne savait pas, comme aurait dit Montaigne, qu'il donnait sur la joue du Bourgeois gentilhomme un soufflet aux auteurs qu'il respectait le plus (1) ». On fait le plus grand cas des grammairiens. En 1744, l'abbé Girard devient un des Quarante sans y avoir d'autre titre que son livre des *Synonymes*. Dumarsais, qui perfectionne la grammaire de Port-Royal, est considéré comme un grand homme : Beauzée par sa *Grammaire générale*, obtient plus qu'un succès d'estime ; il reçoit une médaille d'or de l'impératrice Marie-Thérèse, il est appelé par Frédéric, et remplace Duclos à l'Académie française.

Les ouvrages grammaticaux de toute sorte se multiplient surtout vers le milieu du siècle ; il n'est pas jusqu'aux étrangers qui ne s'essayent à écrire sur la langue française (2). Les gens du monde eux-mêmes, semblent s'intéresser à la science nouvelle : « Il y a parmi nous, écrit en 1755 le rédacteur de l'*Année littéraire*, certaines veines d'ouvrages qui ne tarissent point. Il semble que les auteurs se donnent le mot pour écrire à l'envie sur la même matière, jusqu'à ce qu'ils aient rassasié, dégoûté et presque assommé le public. La grammaire règne depuis quelque temps, et son empire durera jusqu'à ce qu'elle cède la place à un autre genre, qui sera détrôné à son tour par un troisième (3) ». Les journaux, surtout l'*Année littéraire*, suivent le mouvement et rendent compte des ouvrages des grammairiens. On prend parti pour ou contre eux ; on discute leurs mérites respectifs, on discourt sur les avantages et les inconvénients de leurs doctrines

(1) *Enc. méth.*, art. *Langues*, p. 437.

(2) En 1753, un Italien, l'abbé Antonini, publie les *Principes de la grammaire française pratique et raisonnée*.

(3) V. l'*Ann. litt.*, *ibid.*

appliquées à la pratique (1) ; et ces sortes d'articles paraissent être goûtés des lecteurs (2). Ces ouvrages ont d'ailleurs un grand succès ; certains libraires s'empressent de contrefaire les plus répandus (3). Les auteurs, qui se font gloire de ne s'inspirer que du plus pur esprit philosophique, et déclarent hautement dans leurs préfaces qu'ils ne suivent que la nature et la raison, prennent dans leurs avertissements un ton prétentieux et parfois dithyrambique ; on y reconnaît des gens arrivés à la fortune (4).

La grammaire essaye même de sourire au public, et elle arrive jusqu'à grimacer. On cherche à unir l'intérêt à l'utilité ; quelques uns écrivent, d'un style parfois bizarre, pour les dames et les demoiselles (5), d'autres ont une manière purement ridicule (6) ; apparemment la science comptait parmi ses fidèles assez d'hommes de tout genre pour se permettre d'avoir des grotesques. Le public paraît d'ailleurs s'intéresser aux questions qui concernent le langage. On organise des conférences où la grammaire marche de pair avec la littérature, et dans lesquelles on expose les prin-

---

(1) *Ibid.*, 21 nov. 1760, lettre XIV.

(2) En 1774, l'abbé Fromant écrit à Fréron : « Il y a longtemps que vos feuilles ne font aucune mention de grammaire. Vous savez pourtant que beaucoup de personnes aiment ces sortes d'articles. » *Ibid.* 1774, t. V, p. 247.

(3) *Ibid.*, VI. 137.

(4) V. les préfaces de l'abbé Girard, de l'abbé Fromant, de Beauzée, de Marmontel, de Court de Gebelin, etc. « Si les principes de la Langue étaient vraiment raisonnés, dit l'abbé Fromant (préf. p. XIV), on n'éteindrait pas dans les glaces d'une sombre routine les beaux feux d'une noble imagination qu'on ne doit qu'exciter et entretenir dans le cours des humanités. »

(5) *Grammaire des dames,* par M. de Prunai, 1776. — Un autre ouvrage fut publié sous le même titre quelques années après par l'abbé Barthélemy (Genève 1785).

(6) La préface d'un *Traité de langue française,* par M. de Lonchamp (Milan 1740) contient cette apostrophe : « Allez, mon livre, allez chez les grands chercher fortune, etc. » Ce livre se termine par une épître du même goût, adressée à *Madame la Critique.*

cipes de l'*orthographe* et de l'*orthologie*, de la langue écrite et de la langue parlée (1). On va même jusqu'à donner des spectacles grammaticaux en présence de grands personnages. En 1739, au collège de Pontoise, devant le prince de Turenne et son gouverneur, le chevalier de Ramsay, quelques écoliers soutiennent un exercice sur les « Principes généraux et raisonnés du grec, du latin et du français » ; et l'abbé Fromant, leur maître, obtient assez de succès pour essayer de recommencer (2). En 1758, M. d'Açarq, l'un des meilleurs professeurs de langue qui existent « dans la capitale » fait parler ses élèves en public sur des sujets analogues, et l'*Année littéraire* se déclare enchantée des progrès des jeunes philosophes et de la méthode du maître (3).

---

(1) Ces conférences étaient faites rue de Condé, maison du riche Laboureur. L'abbé de la Pouyade s'occupait des questions littéraires; l'avocat-grammairien Douchet traitait les questions grammaticales. V. *Ann. litt.*, 1764, t. I, p. 286, t. VIII. p. 214.

(2) Fromant, *Réflexions sur les fondemens de l'art de parler* (1756). Préf. p. xxxv.

(3) On ne songerait plus guère aujourd'hui à faire parler des élèves sur de pareils sujets : « Chaque candidat, avant que d'en venir à traduire l'auteur qu'il avait à interpréter, d'après les principes de M. d'Açarq, prononça une harangue préliminaire instructive. Le premier exposa sommairement la nature de l'exercice, et celle de la méthode de son maître ; le second fit le parallèle de cette méthode avec la méthode vulgaire; le troisième présenta la traduction comme la voie unique pour entendre une langue morte; le quatrième démontra que la construction ou la décomposition des phrases est une condition essentielle pour donner un sens à la traduction énonciative; le cinquième traita de la nécessité de sentir et de suppléer les ellipses pour faire une traduction énonciative, et indiqua les moyens qu'on a pour cet effet; le sixième développa le fond de la langue française que la plupart des Français ne savent que machinalement, et que les Français eux-mêmes devraient étudier pour la raison qui leur en fait négliger l'étude, parce que c'est leur langue naturelle ; le septième disserta sur la langue italienne, fille de la langue latine et sœur de la langue française, fit des observations sur cette maternité et sur cette sororéité, si l'on peut parler ainsi, compara les latinismes, les gallicismes et les italianismes. Les auteurs que l'on interpréta furent Phèdre, Ovide, Perse, Horace, Rousseau et l'Arioste. » (*Ann. litt.*, 1758, t. III, p. 10.)

Puisque la grammaire était à la mode, comment Voltaire n'eût-il pas fait le grammairien ? Il ne pouvait guère s'empêcher d'entrer quelquefois dans une carrière où, après tout, on pouvait recueillir quelques lauriers. Et ne trouvait-il pas là aussi des abus à redresser, des préjugés à railler, des superstitions à combattre ? Tour à tour excité par l'émulation ou par l'esprit d'opposition, il ne pouvait laisser personne acquérir de son vivant, en aucun genre, une réputation qui pût faire tort à la sienne ; n'était-il pas toujours prêt à tout imiter, à tout critiquer, à tout dominer ? Sans doute l'estime qu'on faisait de Brequigny ou de Sainte-Palaye n'éveillait pas trop sa jalousie ; mais l'élève de l'abbé d'Olivet, le confrère de l'abbé Girard, l'ami de Duclos, le collaborateur de Dumarsais, de Beauzée et des encyclopédistes ne pouvait point rester étranger aux questions qui préoccupaient ses amis, et dont quelques uns avaient bien retiré quelque réputation ; d'autre part l'ennemi de Lefranc de Pompignan et du président de Brosses n'était pas fâché de trouver des occasions d'humilier ses adversaires en attaquant leurs phrases ou leurs idées.

Mais, quelle que soit l'importance de ces considérations, il en est une qui doit les surpasser toutes et de beaucoup. Voltaire était condamné à devenir grammairien par l'idée même qu'il se faisait d'un bon écrivain. Protéger et préserver de tout changement la langue française, telle qu'elle avait été écrite au siècle de Louis XIV, tel est l'objet de sa constante sollicitude et la préoccupation de toute sa vie. C'est à cette entreprise qu'il emploie la critique grammaticale, en apparence pour attaquer, en réalité pour défendre ; c'est là qu'il cherche à montrer comment la science de la grammaire doit être, de même que toutes les autres, animée de ce souffle nouveau qu'il appelle l'*esprit philosophique*.

Mais la philosophie des sciences ne saurait être l'art d'en parler sans les connaître ; après tout la raison, quel

que soit son pouvoir, ne peut s'exercer que sur des faits. Voltaire avait-il acquis ce qui est indispensable pour résoudre les difficiles questions dont il allait s'occuper, c'est-à-dire une connaissance approfondie des différentes langues ? Possédait-il au moins suffisamment celles dont l'étude peut éclairer au besoin les obscurités de la nôtre ?

Au XVIIIe siècle, on cultivait peu les langues étrangères. Le français étant alors très répandu en Europe, on ne prenait pas la peine d'apprendre le langage de nos voisins qui reconnaissaient la supériorité du nôtre, et la haute idée qu'on avait naturellement de l'excellence de notre idiome fit négliger même les langues anciennes. On dispensait le plus facilement du monde de ces études les jeunes gens appelés à faire la meilleure figure dans la société des savants et des académiciens : « Il ne s'agissait pas d'en faire des Anglais, ni des Romains, ni des Spartiates, mais des Français, c'est-à-dire des hommes à peu près bons à tout » (1). Il y avait beaucoup de gens comme le marquis de la Jeannotière, qui n'apprenait pas le latin, « parce qu'on parle mieux sa langue quand on ne partage pas son application entre elle et les langues étrangères » (2). Voltaire n'était pas de cet avis ; il croyait que l'homme de lettres devait ajouter à l'étude du latin et du grec, celle de l'italien, de l'espagnol, et surtout de l'anglais (3). Telles sont les langues qu'il avait lui-même étudiées, mais en s'occupant beaucoup plus de la littérature que des formes grammaticales et du mécanisme du langage.

Naturellement les gens de lettres savaient le latin ; mais bien peu d'entre eux en avaient une connaissance très exacte. On est étonné de voir les fautes commises par

---

(1) Voir les *Mémoires de Madame d'Epinay*, t. I, p. 314 et suiv.
(2) *Jeannot et Colin*, t. XXXIII, p. 371.
(3) *Dict. Phil.*, art. *Gens de lettres*, t. XXX, p. 44.

d'Alembert et La Harpe dans leurs traductions. Voltaire ne pouvait pas se piquer de plus de précision que ses deux amis. Ce n'est pas qu'il ait négligé la langue de Virgile; il l'étudie dans sa retraite de Cirey avec madame du Châtelet; il s'en occupe à Berlin avec Frédéric; il relit ses auteurs jusque dans l'extrême vieillesse (1). Il fait pourtant des vers où la quantité n'est pas toujours bien observée (2); il donne des traductions inexactes (3), et bien qu'il se moque, non sans raison, du latin alambiqué de certains professeurs de son temps (4), il écrit à ses amis quelques lettres dont la latinité laisse fort à désirer : elle est souvent gâtée par des fautes assez graves (5) et devient de plus en plus défectueuse à mesure qu'il avance en âge ; cela ne l'empêchait pas d'ailleurs de se moquer de gens qui en savaient probablement beaucoup plus long que lui. On sait combien il fit de gorges chaudes, avec d'Alembert, sur une phrase très correcte du recteur Cogé, et combien ils prétendaient tirer parti contre leur adversaire du contre-sens qu'ils faisaient tous les deux (6). Il

---

(1) Voir les lettres du 29 mai 1733, du 9 février 1736 et du 27 novembre 1764.

(2) *Ingens incepta est, fit parvula casa.* V. Alexis Pierron. *Voltaire et ses maîtres,* p. 170.

(3) *Placidum caput,* « un front qui apaise les tempêtes ». (Art. extraits de la *Gazette littéraire.* Mél. 1764 et XLI, p. 440. *Difficile est proprie communiae dicere.* Il est difficile de bien traiter un sujet d'invention : *commune* veut dire ici *intactum, un sujet neuf. Le Préservatif.* Mél. 1739. XXXVII. 551.

(4) Il s'agissait de traduire en latin : « *thèse imprimée trop menu* ». La Faculté ne put se tirer de ce pas : ils députèrent vers le sieur Lebeau, professeur de rhétorique, qui envoya par écrit : *Thesim fusilium litterarum tenuitate digestam. (Le Tombeau de la Sorbonne,* Mél. 1753, t. XXXIX, p. 345.)

(5) Voir les lettres du 7 mai 1732 au président Bouhier ; de mars 1740 à l'abbé d'Olivet (en latin), et une autre lettre sans date de 1748. Il écrit par exemple : *Te precor mihi Semiramidem mandare* (envoyer) *cum tuis animadversionibus.* Cf. A. Pierron, p. 162, 172.

(6) Voir les lettres du 26 décembre 1772 et des 1er et 9 janvier 1773.— Cf. Pierron, p. 234 et suiv.

est vrai qu'à cette époque, Voltaire avait quelque peu désappris le latin ; il ne le cultivait plus guère, et, brûlant ce qu'il avait adoré, il reprochait aux Jésuites de vouloir ressusciter le siècle d'Auguste dans une langue qu'ils ne pouvaient pas même prononcer (1). Au reste, il n'avait point examiné cette langue au point de vue philologique ; il s'en servait comme la plupart de ses contemporains. On l'apprenait un peu en rhétoricien ; on la lisait en homme du monde ; il y avait ainsi beaucoup d'amateurs et peu de savants. Cet état des études pouvait ne pas être trop défavorable à la bonne littérature ; il était assez peu propice au développement de la science grammaticale.

On savait encore moins le grec, et c'est à tort que Voltaire s'imagine que cette langue était mieux connue de son temps qu'au XVIIe siècle (2). On n'en avait que des notions fort imparfaites : l'Université la négligeait, les Jésuites ne la cultivaient pas davantage. Voltaire s'en plaint lui-même dans les *Conseils à un Journaliste;* il regrette que cette langue soit si peu cultivée en France, mais, dit-il, il n'est pas permis à un journaliste de l'ignorer ; car sans cette connaissance il y a un grand nombre de mots français dont il n'aura jamais qu'une idée confuse (3). Cependant lui-même n'avait appris le grec que fort incomplètement au collège. Il annonce dans ses lettres sur Œdipe qu'il a suivi la traduction de M. Dacier ; on est porté à croire qu'il eût été assez embarrassé de recourir à l'original (4). En 1739, il essaye de lire Démosthène, mais il ne l'entend guère et il renonce bien vite à un travail trop pénible et trop minutieux (5). Au reste, il avoue

(1) *Catal. des Ecrivains du siècle de Louis XIV,* art. *Sauteul,* XIX, 84. Cf. 124, art. *Jouvenci.*

(2) « Il (Longepierre) possédait toutes les beautés de la langue grecque : mérite très rare en ce temps-là. » *(Catal. des Ecrivains,* XIX, 151.)

(3) A. XXXVII, p. 388.

(4) Lettre III, t. II, p. 28.

(5) Lettre à Thiériot. 7 mai 1739.

son ignorance à ses amis intimes ; il écrit à Chabanon « qu'il est l'homme le moins grec qui soit au monde (1) ». On n'a pas de peine à l'en croire ; on trouve dans ses ouvrages quantité de citations remplies de fautes, de transcriptions et des traductions inexactes, de mots formés d'une façon barbare (2). Dans le *Micromégas*, il se fait dire par un interlocuteur : « Pourquoi donc citez-vous toujours un certain Aristote en grec ? » C'est, répondit-il, qu'il faut bien citer ce qu'on ne comprend pas du tout, dans la langue qu'on entend le moins (3). »

L'auteur, sans s'en douter peut-être, faisait ici sa propre satire. Au reste il pouvait se résigner sans trop de peine à n'avoir du grec qu'une connaissance très imparfaite. Les savants contemporains citaient Platon et Denys d'Halicarnasse en latin, ou bien ils les citaient fort mal. Si l'on excepte les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, les ouvrages de ce temps sont presque tous défectueux à cet égard, et l'*Encyclopédie* elle aussi renferme des fautes qu'il est bien difficile de mettre à la charge des typographes.

Voltaire avait appris quelques mots d'hébreu avec un

---

(1) Lettre à Chabanon. 9 mai 1772, t. LXVII, p. 381.

(2) Par exemple *ιδιοτοι*. Un chrétien contre six juifs, XXIe niaiserie, t. XLVIII. 545, *tapeineia*. *Dict. phil.*, art. *Humilité ;* ἐπεοφήμισαν pour ἐπευφήμησαν. — *Ibid.*, art. *Scholiaste* ἔκβολος pour ἐκηβόλος. *Ibid.*, art. *Langos*. Κᾶιρε, pour Χᾶιρε. Lettre à Helvetius, 2 janvier 1761. Staurodeito (σταυρωθήτω). Un chrétien contre six juifs. 1776. XLVIII. 519. — Il transcrit ainsi deux vers bien connus d'Hésiode :

« *Kai keramaïs keramaï kotei, kai tectoni tecton.*
« *Kai ptocos ptoco phdonei, kai aedon aedo.* »

Il forme les mots antropokaies (princesse de Babylone, ch. II). *Ibid.* traduit βόωπις par *aux yeux bleus* (Zadig, ch. XII) *tecton* par *maçon* sans doute à cause *d'architecte* (voir plus haut) donne à *symbolon* le sens primitif d'arrangement. (Un chrétien contre six juifs, XXe niaiserie, XLVIII, 519) rend σέβεται par j'espie (XVIIIe niaiserie. *Ibid.*, p. 541); il soutient qu'*épiphanie* signifie *surface, apparence* et prétend que les Grecs ne finissent jamais leurs vers par la lettre *canine r*, etc. Cf. Al. Pierron, ch. X et XV.

(3) *Micromégas*, chap. VII, t. XXXVIII, p. 425.

rabbin ; c'était sans doute par simple curiosité (1). Il est assez singulier qu'il se soit occupé quelquefois du langage des Hurons et des Iroquois, alors qu'il ne s'inquiète nullement des formes du sanscrit, dont la littérature avait déjà attiré son attention. En revanche il paraît avoir étudié avec soin plusieurs langues vivantes. Il connaissait l'espagnol, il parlait et écrivait l'italien et l'anglais ; les quelques fautes qu'on a pu relever dans les traductions qu'il a données de certains morceaux de Shakspeare ne prouvent point qu'il ne possédât très suffisamment cette dernière langue. Malgré son séjour en Allemagne, il ne connaissait guère l'allemand ; il déclare lui-même qu'il ne le savait pas assez pour juger du mérite d'une traduction (2). Peut-être imitait-il le dédain de Frédéric II et des Allemands eux-mêmes, de qui l'Europe apprenait alors à mépriser leur langue Au reste elle n'était nullement à la mode et Voltaire ne songeait pas à l'y mettre. On ne posait plus sans doute la question de savoir « si un Allemand peut être un bel esprit » ; et même on essaya, vers le milieu du siècle, de faire connaître au public français les ouvrages scientifiques et littéraires de l'Allemagne (3) ; mais celui-ci n'entrevoyait guère au delà du Rhin que des œuvres de pure érudition et de science touffue, et il continuait, comme au siècle précédent, à reprocher aux Allemands de faire « des recueils plutôt que des livres, des compilations et de gros volumes qui sont plutôt les travaux d'un corps robuste que des productions de raison et d'intelligence » (4). Voltaire, comme toujours, se conforme au goût général ; s'il daigne jeter un coup d'œil sur la langue allemande, il ne la cite guère que pour commettre quelque faute ou pour souhaiter

(1) *Dict., phil.*, art. *Rime*, XXXII. 143.

(2) V. la lettre au chevalier de Chastellux 24 décembre 1773. LXVIII. 404. Dans cette lettre il est question *du Zeitung*.

(3) *Histoire des ouvrages des Savants*, juillet 1694, p. 3.

(4) V. le *Journal étranger*, septembre 1755, t. V, p. 3. — Beauzée estime la science d'Outre-Rhin : « La langue allemande, dit-il, a quantité

à ceux qui s'en servent « plus d'esprit et moins de consonnes » (1).

D'ailleurs ces sortes d'études ne lui paraissent point d'une importance capitale. Il y avait là pourtant une question de mode ; un homme de lettres ne devait-il pas être à même de comprendre les auteurs latins, anglais, italiens qu'on citait alors sans les traduire ? Mais ce n'est point de ce côté que doit se porter l'effort principal d'un vrai philosophe : « Apprendre plusieurs langues médiocrement, c'est le fait du travail de quelques années; parler purement et éloquemment la sienne le travail de toute sa vie » (2). — Voltaire s'appliqua dès le collège à bien connaître sa langue maternelle. On négligeait alors le français dans la plupart des écoles. En 1703, Frain du Tremblay avait écrit un ouvrage pour protester contre la faveur injuste accordée aux langues anciennes (3). Bien longtemps après les grammairiens se plaignent encore dans leurs préfaces de l'importance excessive qu'on continuait à attacher au grec et au latin ; ils regrettent, comme Rollin (4), qu'on ne cultive pas la grammaire avec autant de soin que les Grecs et les Romains, et qu'on ne cherche pas à apprendre notre langue par principes. Cependant il ne semble pas que les Jésuites aient méconnu l'importance de cette étude : « Si le public a quelque chose à nous reprocher en France, écrit le P. Bouhours en 1692, c'est d'avoir un peu négligé la langue française dans des temps où nous en avions le

---

de bons ouvrages sur le Droit public, la Médecine, l'Histoire naturelle, principalement sur la Métallurgie. » *Enc. méth.*, art. *Langues*, p. 421.

(1) Il écrit *Kirk* pour *Kirche :* il ne faisait sans doute que reproduire par l'écriture sa propre prononciation. *Dict. Phil.*, art. *Français* XXIX, p. 492.

(2) *Catal. des écriv. du siècle de Louis XIV*, art. Longerue.

(3) *Traité des langues*, où l'on donne des principes et des règles pour juger du mérite et de l'excellence de chaque langue et en particulier de la langue française. Paris 1703. V. p. II.

(4) *Hist. anc.*, t. XI, p. 578.

plus besoin pour la défense de l'Eglise. Le reproche serait aujourd'hui mal fondé. Grâce à Dieu, nous pouvons dire sans vanité qu'il sort de chez nous des livres qui ont toute la pureté et la politesse qu'on peut souhaiter dans des ouvrages bien écrits » (1). Et en effet les maîtres de Voltaire n'étaient pas exclusivement des latinistes. Le P. Porée appartenait au « petit nombre des professeurs qui eurent de la célébrité parmi les gens du monde » (2); il composait en français des tragédies et des comédies, et son élève savait déjà tourner agréablement une pièce de vers (3). Le P. Tournemines prenait parti dans sa classe pour Corneille contre Racine (4). Le P. Toullier, celui qui fut plus tard l'abbé d'Olivet, était cicéronien en latin et puriste en français. Il est vraisemblable que l'enseignement de tous ces maîtres était fondé sur les ouvrages du P. Bouhours. C'est là que Voltaire apprit à respecter religieusement la langue du grand siècle et à se conformer en écrivant aux règles d'une critique circonspecte et parfois vétilleuse; et cet enseignement ne pouvait manquer d'exercer une influence considérable sur le style et les idées grammaticales du futur écrivain.

C'est avec ces connaissances assez vastes, mais parfois un peu superficielles, que Voltaire devait toucher aux problèmes les plus difficiles de la science du langage, aborder l'étude de la formation de notre langue, de la grammaire en général, de l'orthographe et de la versification françaises. Nous allons voir jusqu'à quel point l'esprit philosophique pouvait, le cas échéant, suppléer à l'insuffisance de la science.

---

(1) *Suite des Nouvelles Remarques sur la langue française.* Avertissement.

(2) *Catal. des écrivains,* t. XIV, p. 179.

(3) Al. Pierron, ouv. cit., p. 14 et suiv.

(4) *Comm. sur Corneille.* Rem. sur Agésilas.

CHAPITRE PREMIER.

LES LANGUES.

SOMMAIRE. — La science des langues au XVIIIe siècle. — Opinions des savants et des gens de lettres. — L'abbé Girard, Saintin-Leblan, Rousseau, Maupertuis, Pluche, Dumarsais, Bergier, le Président de Brosses, l'abbé Coquinot, Changeux, Court de Gebelin, Beauzée, Diderot. — Erreurs des étymologistes ; défiance de Voltaire. — La langue primitive et la filiation des langues. — Du génie des principaux idiomes européens ; le grec, le latin, l'espagnol, l'italien. Le français ; ses défauts et ses qualités. — Causes de son universalité.

C'est vers la fin du XVIIIe siècle que la découverte du sanscrit, en dévoilant le lien mystérieux qui rattachait entre eux les principaux idiomes de l'Europe, donna un nouvel essor à la science des langues. Mais si, dans la période qui nous occupe, les gens de lettres avaient déjà tourné leurs regards vers la littérature des Hindous (1), si Voltaire lui-même avait publié en 1767 une traduction, faite sur une autre, d'un de leurs livres qu'il crut antérieur à l'époque d'Alexandre (2), les savants ne s'étaient guère occupés de leur grammaire et de leur vocabulaire, ou n'avaient pas vu le parti qu'on pouvait en tirer. Cependant les questions les plus importantes que soulève l'étude du langage ne laissaient pas que d'éveiller la curiosité ; faute d'une méthode particulière mieux appropriée à la science nouvelle, on appliqua celle qui semblait réussir partout ailleurs ; on essaya de faire pénétrer dans ces ténèbres la lumière de l'esprit philosophique.

(1) Max Müller, *Nouvelles leçons sur la science du langage*, trad. française, 4e leçon, p. 182 et suiv.

(2) *Lettre à son altesse le Prince de* ***. Mél. 1767, XLIII. 348.

Les ouvrages les plus importants en cette matière appartiennent presque tous à la seconde moitié du siècle. Sans s'occuper précisément de linguistique, l'abbé Girard dans son livre des *Vrais principes de la langue française,* qui parut en 1747 (1), avait pourtant consacré quelques pages aux questions générales. Le problème de l'origine du langage n'embarrassait pas beaucoup l'audacieux académicien ; pour lui, « la vue du ciel et de la terre produisit tout de suite chez les Latins *cœlum, terra ;* au contraire le génie français créa d'abord l'article pour distinguer et tirer de la généralité les êtres dont on voulait parler (2). » Craignant qu'on ne relègue le français parmi les « jargons », Girard ne veut point admettre qu'il y ait des langues mères ; s'il y en avait, ce ne serait point le latin ou l'hébreu comme beaucoup le croient ; « car enfin il faut qu'une langue mère ait des filles, et on ne leur connaît point de postérité. » Aucun des idiomes connus ne peut prouver, par des titres authentiques et décisifs, qu'il remonte à la création du monde ou à la confusion de Babel. La partie la plus importante de ce chapitre est celle qui a trait à la division des langues. L'auteur les range selon leur génie, c'est-à-dire leur construction, en trois classes, auxquelles il donne des noms nouveaux. Les premières, comme le français, l'espagnol, l'italien, reproduisent « l'ordre naturel (3) et la gradation des idées » ; elles ont de plus des articles ; ce sont les langues *analogues.* D'autres au contraire « ne suivent d'autre ordre que le feu de l'imagination » telles sont le latin, l'esclavon, le moscovite, langues *transpositives.* La troisième classe, qui tient des deux autres, comprend celles qui ont à la fois un article et des cas, comme la langue grecque et la teutonique, et

(1) Les *Vrais principes de la langue française,* ou la Parole traduite en méthode conformément aux lois de l'usage.

(2) T. I, p. 43.

(3) Il faut entendre par là l'ordre logique, qui est *analogue* à celui des idées.

peut s'appeler pour ce motif mixte, « ou d'un air plus docte, *amphilogique* (1) ». Cette division d'ailleurs fort simple, et qui repose sur la raison, devait plaire à l'esprit philosophique ; aussi fut-elle généralement adoptée et elle est restée jusqu'à nos jours dans l'enseignement. Elle pouvait être utile tant qu'on ne sortait pas des limites de la grammaire générale ; mais elle devint la source de nombreuses erreurs, lorsque les philosophes la transportèrent dans le domaine de la linguistique et prétendirent conclure du génie des langues à leur filiation.

Trois ans plus tard parut une *Théorie nouvelle de la parole et des langues, contenant une critique abrégée de tous les grammairiens anciens et modernes.* L'auteur, Claude Saintin-Leblan, avocat au Parlement, déclare bien haut qu'il est un philosophe, et qu'il va substituer les lumières de l'esprit nouveau à des préjugés qui ont plus de trois mille ans d'existence (2) Comme les hommes se servent tous les jours du présent céleste de la parole sans savoir comme ils sont parvenus à s'en servir, il se propose d'étudier l'origine, le progrès et le système des langues, en forçant la parole à s'expliquer elle-même ; il n'entre dans le détail d'aucune langue particulière, mais se renferme dans ce qui leur convient à toutes (3). Sans remonter à « l'infusion divine de la parole », le philosophe croit que les mots sont « l'effet du caprice de nos aïeux ». Il se demande ce que c'est que le langage en général, combien il devait comporter d'espèces de mots, quelles sont les qualités qui en font la perfection ; puis il traite des inflexions, de la construction et de la syntaxe, et reconnaît que l'usage est « le maître absolu du langage (4) ». Il parle d'une façon très générale de la différence des langues, de leur génie particulier, des

(1) *Ib.*, p. 43 et suiv.
(2) Epit. déd. IV.
(3) Préface, p. x.
(4) Livre III, p. 152.

moyens de les perfectionner, de l'utilité de leur étude et des moyens qu'il faut employer pour arriver à les connaître. Cet ouvrage, souvent déclamatoire et sans grande valeur, touche à la plupart des questions qu'on aimait alors à discuter. Il est purement logique et composé d'après la méthode qu'employèrent, avec plus de talènt et de succès, les meilleurs esprits du siècle.

« Ce serait la matière d'un examen assez philosophique, avait écrit Duclos, que d'observer dans le fait et de montrer par des exemples combien le caractère, les mœurs et les intérêts d'un peuple influent sur sa langue (1) ». Ces lignes suggérèrent à J.-J. Rousseau l'idée de composer son *Essai sur l'origine* des langues (2). Le philosophe de Genève pense que la parole ne doit sa forme qu'à des causes naturelles. Ce n'est ni la faim ni la soif, mais l'amour, la haine, la pitié, la colère qui ont produit les premières langues, filles du plaisir et non du besoin : car l'effet des besoins eût été d'écarter les hommes, et non de les rapprocher. Il y a un rapport nécessaire entre les langues et le caractère des peuples qui les parlent : celles qui sont nées sous un heureux climat, dans les pays fertiles du midi, ont plus de douceur et de mollesse; celles du nord ont des articulations qui peignent la rudesse de l'homme habitué à lutter contre la nature. Le langage est également lié à la forme du gouvernement : il y a des langues sonores, favorables à la liberté; mais les nôtres ne sont faites que « pour le bourdonnement des divans (3) ».

Maupertuis part d'un principe contraire : il est frappé avant tout de la discordance des mots et des choses. *Les Réflexions sur l'origine des langues* (4) sont une œuvre toute

---

(1) Comm. sur la *Gr. génér. et raisonnée,* ch. I, fin.

(2) *Essai sur l'origine des langues,* où il est parlé de la mélodie et de l'imitation musicale. Œuvres (Musset-Pathay), t. II, 415.

(3) Ces idées avaient déjà été exposées dans le célèbre *Discours sur l'inégalité.*

(4) Œuvres, t. I, p. 260.

géométrique, dont chaque paragraphe est un théorème. L'auteur, supposant qu'il sort d'un sommeil qui lui a fait tout oublier, essaye d'expliquer la formation des langues par des substitutions de signes et des transformations algébriques. Il est persuadé « que si nous venions à parler une langue commune, dans laquelle chacun voudrait traduire ses idées, on trouverait de part et d'autre des raisonnements bien étranges, ou plutôt qu'on ne s'entendrait point ». Beaucoup de termes et de locutions n'expriment que les préjugés de ceux qui les emploient, et comme il est impossible de découvrir la cause de la liaison de nos idées, il y a lieu de douter de la solidité des fondements des sciences, qui dépendent intimement des manières dont on s'est servi pour désigner les perceptions; et, en général, il ne faut pas avoir une trop grande confiance dans la sûreté de nos connaissances. Aussi Boindin reproche-t-il à Maupertuis de chercher à inspirer des doutes « sur la nécessité et l'éternité de notre être » (1).

Tout le monde ne s'élevait pas à ces hauteurs philosophiques : dans d'autres ouvrages plus modestes on n'étudiait le système des langues que pour arriver à des résultats pratiques. Telle est la *Mécanique* de Pluche, livre de grammaire générale et de pédagogie qui expose une théorie sur l'ordre des mots pour l'appliquer ensuite à l'enseignement (2). Pluche s'éloigne des idées du siècle en ce qu'il considère surtout les formes physiques et mécaniques des langues, plutôt que leurs formes logiques; il s'écarte de la voie tracée par Port-Royal. Il cherche pour ainsi dire à faire du latin une langue vivante : « Tout commerce étant rompu entre les anciens et nous, il y faut suppléer, il faut user d'adresse (3) ». On doit commencer à apprendre les langues

(1) Les remarques de Boindin ont été imprimées à la suite de l'opuscule de Maupertuis, p. 287, suiv.

(2) *La Mécanique des Langues et l'art de les enseigner.* 1751.

(3) Liv. II, p. 41.

par l'usage et non par une étude réfléchie [1]. Le maître qui veut faire expliquer un passage d'un auteur doit d'abord dire en français ce dont il s'agit, puis donner une traduction fidèle et déclamer le morceau; ensuite l'élève répète la traduction sans déranger l'ordre des mots latins, car autrement il se priverait du plaisir d'entendre un vrai concert; [2] il en rend compte en français, change alors seulement l'ordre de la phrase donnée, et la recompose de mémoire. [3] Ces idées étaient à peu près celles de l'abbé Batteux [4], de Condillac et d'un certain nombre de grammairiens.

Pluche regarde la construction des langues anciennes comme la plus naturelle : Dumarsais et Beauzée sont persuadés, au contraire, que le véritable ordre naturel est l'ordre analytique, et ils concluent qu'une étude sérieuse des langues doit avoir pour fondement l'analyse logique [5]. Le premier suivait, comme on disait alors, une méthode *mécanique;* ses adversaires défendaient un système *métaphysique*. On lutta pendant longtemps dans les livres et les journaux; on invoqua l'expérience des professeurs; aux succès de M. d'Açarq, directeur d'un lycée rue de l'Estrapade, et partisan de M. Dumarsais, on opposa les résultats obtenus par M. Chompré, maître de pension rue des Carmes, qui suivait la méthode de M. Pluche [6]. La question se rattachait d'ailleurs à celle de la prééminence des langues et Voltaire ne manquait pas de se mêler à la querelle.

Dumarsais attache une grande importance à la question de l'ordre des mots, et le principe qu'il a défendu sert de fondement à plusieurs de ses ouvrages [7]. En revanche, il s'occupe

---

(1) Liv. III, p. 39.
(2) Liv. II, p. 115.
(3) P. 353.
(4) *Cours de Belles-Lettres,* 1753, IV, 298.
(5) *Enc. méth.*, art. *Inversion* et *Méthode.*
(6) V. *Ann. litt.,* 1757, II, 294.
(7) V. les ouvrages contenus dans le tome Ier de ses Œuvres, publiés en 1797, par Duchosal et Michelet.

assez peu de la linguistique proprement dite. Il pense, comme Rousseau, que la nature nous a d'abord donné les signes des passions, signes qui se sont modifiés et perfectionnés avec le temps (1). Il ne parle qu'avec réserve de la filiation des langues ; et, quand il cite des étymologies, il évite de donner son propre avis. La sûreté de son jugement ne lui permettait guère de prendre parti dans des questions où trop souvent la passion des systèmes tenait lieu de méthode.

Au lieu de chercher à découvrir, à l'aide de la raison, les principes généraux du langage, Bergier essaya d'étudier la formation des idiomes et de se rendre compte de leur ressemblance en rapprochant leurs vocabulaires (2). Selon lui, l'hébreu est au fond la langue primitive, car avant la confusion de Babel il existait au moins dans ses racines, et « la comparaison des langues devient le commentaire le plus lumineux du dixième chapitre de la Genèse (3). » La langue primitive est inaltérable ; « partie des plaines de Sennaar, elle a rayonné et s'est embellie dans la Grèce ; transplantée en Italie, elle a repris une nouvelle forme pour venir enfin s'habiller à la française : la course est longue et la métamorphose singulière (4). » Bergier a des vues judicieuses sur le mélange des idiomes et les services que l'étude des mots peut rendre à différentes sciences. Si les étymologies qu'il donne sont en général fort peu acceptables, il a du moins quelques idées justes sur la filiation des mots (5). Il entrevoit ce qu'on appelle aujourd'hui le *principe de moindre*

---

(1) *Fragment sur les causes de la parole.* Œuvres, t. III, p. 379.

(2) *Les Elémens primitifs des langues,* découverts par la comparaison des racines de l'hébreu avec celles du grec, du latin et du français ; ouvrage dans lequel on examine la manière dont les langues ont pu se former et ce qu'elles peuvent avoir de commun. (Paris. 1764).

(3) P. 219, 224.

(4) P. 223, 244.

(5) P. 41.

[illegible] la possibilité de donner une méthode sé- [illegible] nouvelle en composant un vocabulaire [illegible] *parallèles.* « Les vraies racines [illegible] dans sa conclusion, sont monosyllabes; [illegible] dans toutes les langues; tous les [illegible] suivent en parlant le même fil dans [illegible] règles dans leur prononciation : c'est [illegible] et primitifs qu'il faut s'attacher pour [illegible] étymologies, pour comprendre la struc- [illegible] des langues, et, en suivant cette nou- [illegible] pourra faire d'utiles découvertes en plusieurs [illegible].

[illegible] *de la formation méchanique des Langues et* [illegible] *physiques de l'étymologie* du président de [illegible] en 1765 (2); il était déjà connu de bon [illegible] gens de lettres, qui avaient eu le manuscrit [illegible] et en avaient tiré profit. Le style du savant [illegible] un peu trop parfois celui des arrêts et [illegible] mais la critique et la méthode de l'auteur, [illegible] qu'il met à la lumière, frappèrent vive- [illegible] et firent de cet ouvrage le chef- [illegible] au XVIIIe siècle. Contrairement [illegible] époque, où les savants faisaient en général [illegible] étymologie, le président déclare que l'étude [illegible] tient de plus près qu'on ne croit à la [illegible] à les rapprocher que son Traité est [illegible] seulement l'art dont il s'occupe ne [illegible] agréablement ou utilement la curio- [illegible] mais que celui-ci a de plus l'avan-

---

[illegible] beaucoup de systématique, dit le critique [illegible] donner un ton de vérité [illegible] séduit même après la réflexion.»

[illegible]

tage de former sa raison dans un des principaux exercices qu'il en fait, savoir, dans la logique des paroles qui consiste dans la juste convenance des mots avec les idées qu'ils expriment et avec les objets qu'ils représentent (1). » Il décrit le jeu de l'organe de la voix (2), donne un alphabet *organique* indispensable pour bien s'entendre et se rendre compte des permutations des lettres (3), examine en passant la question de la langue primitive, sur laquelle il s'en rapporte à la tradition des livres saints, et traite des différents systèmes d'écriture (4). Puis, descendant à l'examen des langues en particulier, de leur formation et de leur accroissement, il expose une théorie des racines monosyllabiques, car il a pris connaissance du principe fondamental de la grammaire des Hindous (5). Il recherche les principes et les règles critiques de l'art étymologique ; il devine que les consonnes d'un même ordre se substituent facilement l'une à l'autre et qu'on peut établir sur ce fondement des règles certaines (6). L'ouvrage se termine par une *Instruction pour* construire le *Grand Archéologue* ou *Vocabulaire universel par racines,* ouvrage qui doit comprendre tous les mots connus de toutes les langues, sans oublier ceux des jargons populaires, et qui épargnera la lecture des traités d'étymologie, des dictionnaires et des dissertations de toute sorte qu'on ne cesse de publier sur ces questions (7). Le traité du président de Brosses est rempli de vues ingénieuses et nouvelles : mieux que Bergier, il a vu et signalé l'utilité qu'on pouvait retirer de l'étude des différents idiomes pour l'histoire et la mythologie comparée (8). Mais, quelle que fût sa valeur, le

(1) T. II, p. 433.
(2) Ch. III, p. 100.
(3) Ch. V, p. 177.
(4) Ch. VI, p. 195.
(5) Ch. IX.
(6) Ch. XV, t. II, p. 418. Cf. chap. XIV, p. 371.
(7) Ch. XVI, p. 501.
(8) Ch. II, n° 24.

Traité de la formation méchanique des langues n'était qu'une étude préliminaire dont l'achèvement était subordonné à la confection du *Grand Archéologue*. Soit qu'il se préoccupe avant tout d'écrire une œuvre philosophique, soit qu'il hésite à entrer dans des détails dont sa critique se défie, l'auteur ne cite pas assez d'exemples : il ne fait point la science, il n'en donne pas même la méthode : il se contente d'en poser les fondements et de fournir les moyens d'y arriver.

L'Essai synthétique sur l'origine et la formation des langues, qui parut en 1774, nous ramène à la pure philosophie (1). Dans cet ouvrage, l'abbé Coquinot se propose de montrer la naissance et les progrès du langage, « dans l'ordre successif où il est probable qu'il aurait lieu (2). » Il fait l'hypothèse d'une colonie qui habiterait dans une île isolée du monde, et cherche à faire voir par quels moyens ces hommes, qui n'auraient aucune idée de nos langues, pourraient parvenir peu à peu à les parler.

Condillac, dans sa *Grammaire*, expose des idées assez semblables pour le fond, mais avec plus de netteté et de talent (3). Si l'homme n'a pas créé lui-même son langage, au moins était-il capable de l'inventer ; car la nature, en nous donnant le langage d'action, c'est-à-dire les gestes, les mouvements du visage et les accents inarticulés, nous a mis sur la voie pour imaginer nous-mêmes de nouveaux signes. Ces mots ont un certain rapport avec les choses, non qu'ils en expriment la nature comme l'ont cru certains philosophes, mais parce qu'ils en représentent les apparences et la manière dont elles ont été d'abord perçues. Pour découvrir les principes du langage, il faut donc faire

(1) [illegible] de cet ouvrage concourut, avec Herder, pour le prix proposé par l'Académie de Berlin.

(2) [illegible] VI.

(3) [illegible] VI, p. 38 et suiv.

l'analyse de la pensée : car toutes les langues ne sont que des méthodes analytiques que les hommes ont créées à leur insu.

Au temps où parut la *Grammaire* de Condillac, la science des langues semblait avoir été assez cultivée dans toutes ses parties pour qu'on pût songer à réunir et à comparer les résultats acquis : aussi les travaux des savants commencent-ils à prendre un caractère encyclopédique. Les deux ouvrages dont nous allons dire quelques mots sont, il est vrai, postérieurs à l'époque où Voltaire écrivit sur la linguistique ; mais ils montrent d'une façon générale ce qu'était alors la science du langage et comment on comprenait les questions qui plus d'une fois avaient occupé l'auteur du *Dictionnaire philosophique.*

Dans sa *Bibliothèque grammaticale* (1), Changeux expose ses idées sur les divers points qui attiraient le plus l'attention des grammairiens. Il donne d'abord une Grammaire générale, fondée sur un principe unique qui est celui de l'analogie : car toutes les grammaires ne sont que des abrégés d'analogies, ce qui permet d'établir une Grammaire philosophique commune à toutes les langues ; puis de ce principe général, il déduit des *Eléments de philologie.* Il essaye ensuite de créer une langue universelle; mais désespérant d'y parvenir, il se borne à indiquer quelques « stratagèmes », grâce auxquels on peut se servir des langues étrangères sans se donner la peine de les apprendre, ou bien les écrire ou les comprendre machinalement. L'ouvrage contient encore un *Essai de Logomancie* ou « l'art de connaitre les hommes par leurs discours et les nations par leurs idiomes » ; il se termine par des *Conjectures* sur la Prosodie.

Le *Monde primitif analysé comparé avec le monde mo-*

---

(1) *Bibliothèque grammaticale abrégée ou Nouveaux mémoires sur la parole et l'écriture.* 1774. V. *Mém. de Trévoux.* 1774, I. 329.

derne, de Court de Gebelin, commença à paraître en 1773 : c'est une véritable encyclopédie de la science du langage (1). Cet ouvrage, pénétré lui aussi de l'esprit philosophique qui « remonte aux causes par les effets », traite des origines jusqu'aux temps historiques : il comprend deux classes générales : celle des mots et celle des choses (2). Il devait jeter une lumière nouvelle sur la langue primitive, mère et clef de toutes les autres, sur les rapports des différents idiomes, sur les principes généraux du langage, expliquer la langue allégorique de l'antiquité, présenter les lois anciennes sous leur véritable face, éclaircir les sources du droit public et les faire mieux connaître (3). Ce qui a paru de la partie grammaticale comprend un traité des Principes du langage et de l'écriture, une grammaire générale, des vocabulaires étymologiques des langues latine, grecque, française précédés de longues dissertations sur les origines (4) : l'auteur n'a pu donner ce qu'il avait promis sur la langue technique, l'étymologie des noms propres, la bibliographie ; surtout il n'a pas publié son Dictionnaire de la langue primitive ni son Dictionnaires comparatif des langues. Court de Gebelin pense que l'étymologie ne doit pas seulement rechercher la généalogie des mots, mais qu'elle doit examiner leurs rapports avec la nature même des choses (5). Il cherche à démontrer qu'aucune des langues connues ne peut être regardée comme primitive : mais elles ont toutes un fonds commun, et l'on peut remonter du mot français au mot primitif à travers toutes les langues et tous les peuples. Il use et abuse des étymo-

(1) 9 vol. in-4°.

(2) *Plan général,* t. I, p. 17.

(3) *Vue générale du monde primitif,* t. IX, p. III.

(4) T. III, II, VI, VIII, V.

(5) *Plan général,* t. I, 10. Cf. *Disc. prél.,* t. V, II. Ainsi la lettre *A*, « qui correspond à *Si* dans la musique, est à la tête des mots et les » domine comme un monarque au milieu de ses sujets. » C'est le cri des passions fortes, et par suite le signe de la domination, de la propriété, comme dans le mot *avoir,* etc. (t. I, p. 21).

logies celtiques : la langue des Gaulois est entre ses mains un merveilleux instrument, qui lui permet de découvrir les « rapports » de toutes les autres. L'ouvrage de Court de Gebelin est d'une étendue considérable et passablement diffus, mais il est précieux par les renseignements qu'il fournit pour l'histoire de la linguistique.

L'article de l'*Encyclopédie méthodique,* qui traite des langues en général, est dû pour la grande partie à Beauzée : on y a joint un fragment d'une dissertation d'Adam Smith, des observations de l'éditeur et des réflexions extraites de l'article *Encyclopédie*. Il n'eût pas été complet, si l'on n'y eût ajouté un projet de Langue universelle : l'auteur était M. Faiguet, trésorier de France.

Le philosophe écossais cherche à démontrer que la multiplication des désinences dans les déclinaisons et conjugaisons est un signe de grossièreté, tandis que leur absence indique, au contraire, une langue perfectionnée (1). Panckouke admet que le langage a commencé par des cris qui, en se transformant insensiblement, ont produit les différentes langues. Toutes sont des constructions régulières, des méthodes analytiques dont on doit se servir pour donner de l'étendue, de la précision et de la clarté à ses propres pensées (2).

Afin d'éclaircir l'histoire des progrès de l'esprit humain dans les siècles passés, et d'être compris des siècles à venir, Diderot s'occupe de déterminer les conditions praticables et nécessaires pour que la langue, sans laquelle les connaissances ne se transmettent point, « se fixe autant qu'il est possible de la fixer par sa nature, et qu'il est important de la fixer pour l'objet d'un *Dictionnaire universel et raisonné* (3). » Il veut qu'on recueille les radicaux, qui changent perpétuellement de signification, semblables à ces « instants

(1) P. 422-432.
(2) P. 441-444.
(3) P. 433-441.

intermédiaires » que la peinture ne peut représenter (1). Le meilleur moyen d'y arriver est de rapporter la langue vivante à une langue morte, comme à une mesure exacte et invariable. On devra écrire chaque mot selon l'alphabet usuel, puis selon l'alphabet raisonné, chaque syllabe séparée et chargée de sa quantité, puis on ajoutera le radical grec ou latin correspondant ; on distinguera soigneusement les synonymes, et pour éviter les redites, on suivra le plan du premier *Dictionnaire de l'Académie* (2). Ces idées sont originales et très philosophiques. Diderot désire qu'on établisse, pour ainsi dire, une commune mesure des langues, qui serait l'unité du langage, sorte d'étalon fixe et invariable. Il s'enferme d'ailleurs dans des limites assez restreintes : il ne veut comparer que des unités du même genre, et l'on voit qu'il songe principalement à l'avenir de la langue française.

Beauzée, dans un travail assez étendu (3), combat l'hypothèse de l'homme sauvage qui ne peut expliquer l'origine du langage. Il s'en tient aux faits qui sont racontés par l'Esprit-Saint, et confirme le récit de la Genèse par des arguments semi-théologiques. Il considère l'ordre analytique comme le lien universel de la communication de toutes les langues ; et c'est d'après ce principe qu'il en établit la division. Beauzée distingue, comme l'abbé Girard, les langues *analogues* et les langues *transpositives*, mais il ajoute une subdivision : parmi ces dernières les unes sont *libres*, comme le latin, les autres *uniformes*, comme l'allemand. Le premier langage des hommes a dû être analytique ; c'est une raison qui appuie l'opinion de ceux qui regardent l'hébreu comme primitif : peut-être les langues transpositives remontent-elles à la confusion de Babel. Les langues se ressemblent toutes par trois caractères généraux, l'emploi

(1) P. 435.
(2) P. 439.
(3) P. 400-422. Art. I et II. *Origine et multiplication des langues.* — Art. III. *Analyse et comparaison des langues.*

des interjections, des cris naturels et des onomatopées ; mais le climat et le genre de vie font naître des différences, qui permettent au philosophe observateur de reconnaître le caractère d'une nation à son langage : ainsi la langue italienne « a amolli la prononciation des mots latins dans la même proportion que le peuple qui la parle a perdu de la vigueur des anciens Romains. » Beauzée ne croit pas aux langues-mères ; il est persuadé, comme l'abbé Girard, qu'on ne peut tirer presque aucun secours de l'étymologie. Il pense, et avec raison, que toutes les langues ont leurs mérites particuliers, selon le point de vue auquel on se place. Il songe d'ailleurs plus à raisonner qu'à comparer, et renvoie à des ouvrages dont la plupart nous paraissent bien vieux. Le travail du célèbre auteur de la *Grammaire générale* montre en plus d'un endroit combien il était dangereux d'appliquer exclusivement l'esprit philosophique à la science des langues.

On voit qu'au XVIIIe siècle les études grammaticales ont deux sortes de partisans, les érudits et les philosophes. Ceux-ci, plus enclins à raisonner qu'à observer, se trompent souvent par l'application d'une fausse méthode à la linguistique : ceux-là, privés d'un guide sûr, ne font servir des connaissances souvent fort étendues qu'à faire triompher à tout prix des idées préconçues. Les uns et les autres sont convaincus que tous leurs ouvrages sont des enfants de l'esprit du siècle ; mais le président de Brosses est le seul qui ait essayé, par une critique sérieuse, de concilier la science et la raison. En somme, la grammaire comparée n'existait qu'à peine, puisqu'elle n'avait pas encore sa méthode ; elle ne faisait que naître, pour ainsi dire, à l'ombre de la grammaire générale.

Voltaire, qui ne pouvait rester étranger à tout ce mouvement philosophique, écrivit pour l'*Encyclopédie* quelques articles sur les langues en général (1). Il ne s'y montre point

(1) Art. *A B C* ou *Alphabet*, t. XXVI, p. 11-27. Art. *Langues*, t. XXX, p. 511.

[illegible], où il ne trouve guère
[illegible] nimères ou des préju-
[illegible] était souvent justifiée.
[illegible] méprisée de presque
[illegible] bon sens supérieur qui
[illegible] Bergier, toute observation
[illegible] ridicule : un
[illegible] des lettres est l'o-
[illegible] » Cette science nou-
[illegible] avait exécuté des tours
[illegible] à Ménage et aux beaux es-
[illegible] faire des miracles depuis
[illegible] : et il n'est pas étonnant,
[illegible] Voltaire, qui croyait si peu
[illegible] à ceux d'une science « où
[illegible] sonnes fort peu de chose. »
[illegible] prêtaient non-seulement à la
[illegible] Nous ne parlons pas des
[illegible] avait l'habitude de con-
[illegible] *clopédie* (2). On y discute
[illegible] on y expose des systè-
[illegible] ment d'établir un rapport
[illegible] phabet et leur significa-
[illegible] interprétations étranges
[illegible] sans doute n'avait guère lu

[illegible]
[illegible] taient, en France : le Père
[illegible] veuve, du Cange, Fourmont,
[illegible] tant d'honneur à l'étymo-
[illegible] » ; Pezron, Postel, Sau-
[illegible] Angleterre : Boxhornius ; en
[illegible] Bibliander ; en Danemark :
[illegible] *Encyc. méth.*, art. *Langues*,

[illegible] *giae, Norimbergae* 1741),
[illegible] *tribuenda* (p 19.)

ces sortes d'ouvrages ; mais ceux qu'on écrivait de son temps en français leur ressemblaient par plus d'un point. Bergier, qu'un critique contemporain félicitait « d'avoir su employer d'une manière sage et ingénieuse le système trop souvent équivoque de l'étymologie comparée (1) », osait rapprocher l'hébreu *tohu bohu* du grec τρύπη et du français *tripe, tuyau, boyau,* par l'intermédiaire du patois franc-comtois (2). Court de Gebelin, qui a la prétention de tirer du chaos un art jusqu'alors informe, se moque des anciens qui rattachaient *Académie* au nom propre *Académos ;* il montre par l'hébreu que Cadmus était un savant venu de l'Orient, et que par conséquent les Béotiens eurent la première Académie qui ait existé en Europe (3). Les affirmations de certains savants étrangers étaient pour le moins aussi aventureuses (4). Si le président de Brosses se trompe moins que les autres, c'est qu'il se risque beaucoup moins : encore commet-il des erreurs de détail, alors même qu'il a raison pour le fond (5). Les savants n'ignorent pas d'ailleurs que « la décomposition des mots n'est point une science susceptible d'évidence (6) : ce n'est qu'un « art conjectural », où l'on ne suit que « des lueurs », où l'on forme des hypothèses qu'on vérifie ensuite par des moyens nombreux et compliqués. Ceux qui cherchent à créer une méthode ne donnent en somme que des règles négatives qu'ils appliquent aux cas faciles et en se contentant d'à peu près ; ils ne font qu'indiquer un en-

---

(1) *Gazette littéraire,* I. 144.

(2) *Éléments de linguistique,* p. 302.

(3) T. V. *Disc. prél.,* p. III, t. I, page 40.

(4) Rowland Jones, auteur d'un livre intitulé : *The origine of Language and Nations* (London 1767), ouvrage qu'un critique du temps appelle une « alchimie grammaticale », fait venir *woman* du celtique *w-oman (animal ex homine). Wife* vient de *w-i-fi (mon animal,* etc.) V. la *Gazette littéraire.* IV. 157.

(5) Il fait venir *seau* de *situla,* en passant par les formes intermédiaires *siula, seille,* t. II, p. 423.

(6) Bergier, ouv. cit., p. 29.

l'ami de la linguistique proprement dite, où il ne tr
que des théories aventureuses, des chimères o
gés : et il faut avouer que sa défiance était souv
L'étymologie était alors dédaignée ou méprisé
tous les grammairiens. « Grâce au bon sens
règne sur le théâtre français, écrit Bergier, tou
grammaticale est devenue souverainement
homme qui raisonne sur la prononciation de
riginal du bourgeois gentilhomme (1). » Ce
velle, qui n'était encore qu'un art, avait e
merveilleux au XVIIe siècle, grâce à Ménag
prits ; au XVIIIe, elle se mettait à faire de
qu'elle était aux mains des savants : et il
comme le dit Max Müller, que Voltaire,
aux miracles, n'ait pas voulu croire à ceu
les voyelles ne font rien et les consonne

Les érudits les plus sérieux prêtaien
critique, mais encore à la raillerie. No
anciens livres ou écrits latins qu'on a
sulter et auxquels renvoie l'*Encyclo*
souvent des questions théologiques ;
mes puérils, dont le but est généralen
entre le son des caractères de l'al
tion (3) ; on torture les mots dans de
et souvent grotesques. Voltaire s

(1) *Elémens prim. du langage,* p.

(2) Les principaux auteurs étymologiq
Besnier, Bochart, les deux Casaubon,
Duret, Guichart, Huet, Ménage, « qui fi
logie et la fit tomber dans un si gran
maize, les deux Scaliger, Thomassin
Allemagne : Wachter, Schaevius ; en
Borrichius. (Court de Gebelin, t. III,
p. 401.)

(3) Henselius (*Synopsis univ*
disserte sur ce point : *Angelis q*

ssage
elques
un vers
ce poëme,
ar en 1748,
de Pompée,
ne crut pas
ibid., p. 147,
ire, t. II, p. 46,
ne pouvons nous
se cite inexacte-
aut avouer qu'il en
ve dans cet écrit la
ges ouvrages, sur le
et Boileau (p. 215),
sur Quinault (p. 265),
précieuses (220). L'au-
ance à voir partout
grammaticales
occupé des étrangers

nme le P. Thomassin,
r, « parce que les
(1) », ou qui
olés de
ussi
de la
Menés,
ereur *Ki*
a *a* et *i* en
ces futilités
eral assez peu
nitif ou barbare.
teinture des arts
erches, à son avis,
ité leur pays (4) ». Il
s érudits « aller fouiller
ver l'ancien langage cel-
mps consumé si miséra-

---

auteurs (200) ; enfin, il fait sur quel-
taire qui, pour le fond et la forme,
Voltaire fit paraître 25 ans plus tard
cependant que le grand critique eût osé
écrivains français, bien qu'il n'hésitât pas
me la justice qu'on lui refusait. Si la *Con-*
st pas uniquement l'œuvre de Voltaire, cet
nent ses idées ; il a dû être rédigé sur des notes
s élèves. Ajoutons que l'orthographe *beautez*,
de l'ouvrage paru en 1749, et qui semble étonner
que celle de Voltaire lui-même, comme on peut le
es lettres de lui qu'on a publiées récemment, sans
manière d'écrire.

art. *Brachmanes*, XXVII. 420.

Celtes, p. 435.

de mon oncle. Mélanges, 1767, t. XLIII, p. 313. — Pré-
ire de Russie, § 3, t. XXV, p. 18. — De Guigues voulait
e les Chinois sont une colonie des Egyptiens. Il identifiait
Diabiès et *Tchong* avec Phenphi, Pènphos. *Mém. de l'Acad.*
pt., t. XXVI. 190.

. phil., mot *Lettres*. XXVII. 536.

semble de précautions moins propres à démêler la
qu'à éviter de choquer le bon sens et la vraisemb
Les érudits de l'Académie des inscriptions, Falcon
Lebœuf, ne recherchent guère que l'origin
propres ; là, il n'était pas absolument besoin
des principes grammaticaux, il suffisait d'app
de la critique historique. Le savant Fré
les preuves étymologiques ne seront jam
ves « extrêmement subsidiaires » et qu
qu'à la suite de toutes les autres (2). V très
avoir une bien grande estime pou il ajoute :
affirmations étaient tantôt puéril , et, si vous
put ne pas trouver fort plaisant qu des étrangères et
nier vient de ce qu'ils donnen ous n'ayez passé

(1) De Brosses, tome II, p. 43 ment l'auteur du
Etymologie. — Mém. de l'Acad. es langues. On sait
(2) *Mém. de l'Académie d* le Brosses, et son
(3) *Connaissance des beau* études linguistiques
quence dans la langue fra elle-même. Celle-ci,
ouvrage, qui parut en 1749 sses avait écrit que
les autres œuvres de Volt diquer un désir vif et
où Voltaire semble se d ur qui signifie le feu
lignes d'ailleurs peu co es (4). Voltaire s'inscrit
de la Henriade qui ne onfondant assez légè-
sur un vers du *Di* s de peine à prouver
enfin sur la ressem rimé par des mots tels
avec les remarqu
pouvoir exclure
148.) M. G. Ben.
n° 1604) se re
rendre entièr
ment et se c
avait quelq
plupart de
mélange d
(V. le *Mé*
sur les li
teur est
des faut
(199), il

aux ouvrages : *Glossarium ger-*
dia. — Samuel BOCHART (1589-
sive de animalibus sanctae
1680). *Œdipus Ægyptiacus,*
— PEZRON (1639-1706). *Antiquité de*
Section I. XXX, 524.

ᵗ *perire*, « attendu que personne
ᵊgloter et encore moins de
ᵉille délicate que l'étude
ᵗᵘs sensible, le pré-
ᵉulier aux Fran-
ᵉité de Cicé-
ᵗn et de
ᵈrecs don-
· les Espagnols,
ᵃussi cette lettre ; et
convenant qu'il y a des
ᵒᵒn (3). Il soutient également
, et avec quelque mauvaise foi,
humour et *spleen* par *humeur* et
ᴬnglais ont un mot *vitz* qui correspond
ᵉ notre mot *esprit* (4). Que sert-il d'ajouter :
ᵃis prétendent que ce sont eux qui disent les
ᵢs et que ce sont les Français qui en rient ? ».

ᵃire ne fut guère plus heureux quand il voulut pren-
parti dans la question alors très discutée de l'inver-
ᵢon. Il semble croire que ce procédé illogique ne saurait être justifié, et prétend encore que le Président s'est trompé grossièrement lorsqu'il a voulu soutenir les « paralogismes » de Pluche (5). De Brosses avait dit simplement que les Romains, dans leurs phrases, suivaient l'ordre des sentiments préférablement à celui des choses, et cite une phrase latine qui parait être de la composition de Pluche (6). Voltaire cherche à démontrer que les constructions des an-

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*. XXXI. 514.
(2) T. I, p. 92, nº 21.
(3) *Dict. phil.*, *Ibid.*
(4) *Ibid.*, 516.
(5) *Dict. phil.*, art. *Français*. XXIX. 486, art. *Langues*. XXX. 520.
(6) T. I, p. 78. « Goliathum proceritatis inusitatae virum David adolescens impacto in ejus frontem lapide prostravit, et allophylum cum inermis puer esset ei detracto gladio confecit. »

ciens sont forcées, tandis que les nôtres sont conformes au bon sens et à la raison. Il appelle ordre *naturel* l'ordre analytique suivi par les langues modernes : mais ce mot, d'ailleurs équivoque, et auquel on devrait renoncer, s'appliquerait tout aussi bien et même mieux à celui qu'on préférait dans l'antiquité. Ce dernier est en quelque sorte plus matériel, moins métaphysique ; pour les langues indo-européennes, il paraît être venu le premier : le nôtre ne pouvait guère être connu avant Aristote, mais l'auteur du Dictionnaire philosophique avait des raisons de penser autrement. Refuser de donner au mot *naturel* son sens le plus simple, c'était prendre le parti des grammairiens de l'Encyclopédie, des philosophes pour lesquels la logique était la nature et même plus que la nature : c'était de plus se faire le champion de la langue française, qu'on avait l'air de vouloir rabaisser en la mettant au-dessous des langues anciennes.

La question générale qui excitait alors le plus vivement la curiosité, en fait de linguistique, était assurément celle de la langue primitive. Ceux qui écrivaient sur la grammaire ne manquaient pas d'aborder le problème : les uns étaient pour l'hébreu, d'autres tenaient pour l'arabe ou le chinois, ou donnaient la priorité à l'idiome de leur propre nation (1) : on annonçait même au monde, en style de charlatan, la découverte du langage dans lequel Eve s'était entrenue avec Adam (2). Voltaire se refuse à croire que toutes

(1) V. Court de Gebelin, t. I, p. 30.

(2) « On annonce aux habitants de l'Europe la découverte la plus précieuse pour la religion et l'humanité ; la langue primitive éclipsée pendant quarante siècles et retrouvée entière après quatre mille ans..... n'attend pour se reproduire que des auspices dignes d'une invention si inespérée. L'auteur, qui ne se sent comptable que de ce qui est en lui, offre à son siècle cette découverte qui peut éterniser la mémoire de ceux qui n'auront pas dédaigné de contribuer à la restauration du plus beau des dons que Dieu fit à l'homme et du plus admirable des monuments qui eurent rapport à l'humanité. » *Ann. litt.*, 1767. III. 142. Il s'agit d'un livre de M. Le Brigant, avocat breton.

les langues de la terre puissent avoir une commune origine. Il est d'abord frappé de la prodigieuse différence de l'écriture. Les Phéniciens ont communiqué leur alphabet aux Grecs qui, l'ayant trouvé commode par l'écriture et la numération, l'ont transmis aux Romains ; mais ni Tyr, ni l'Egypte, ni aucun asiatique habitant vers la Méditerranée n'a importé sa manière d'écrire chez les peuples de l'Asie orientale (1). La méthode des Chinois, qui est « soixante et dix-neuf mille neuf cent soixante et seize fois plus savante et plus embarrassée que la nôtre, n'a rien de commun avec celle de Tyr ; de plus les Chinois écrivent de haut en bas et les Chaldéens de droite à gauche ». Les caractères tartares, indiens, siamois, japonais n'ont pas non plus la moindre analogie avec notre alphabet, quoique tous ces peuples prononcent comme nous les voyelles et les consonnes, parce qu'ils ont « le larynx fait de même pour l'essentiel ». D'ailleurs si les marchands de Tyr ont enseigné leur *A B C* aux Grecs, ils ne leur ont point appris à parler. Les vocabulaires de tous ces peuples sont aussi différents que leur manière d'écrire. Comment reconnaître le mot *père* dans le *fou* des Chinois, dans les mots employés par les Hurons et les Iroquois (2)? Ces arguments ne manquent pas de valeur grammaticale, bien que Voltaire se trompe aussitôt qu'il veut donner des exemples. « Le mot *Al* ou *El*, qui signifiait Dieu chez quelques orientaux, n'a nul rapport, dit-il, au mot *Gott* qui veut dire Dieu en Allemagne... *House, huis* ne peut guère venir du grec *Domos*,

(1) A propos du mot *alphabet, Dict. phil.* (art. *A B C,* p. 18), Voltaire se demande pourquoi « on manque d'un terme pour exprimer la porte de toutes les sciences. L'art de compter ne s'appelle point *un, deux,* et le rudiment de l'art d'exprimer ses pensées n'a dans l'Europe aucune expression qui le distingue ». L'esprit philosophique ne peut considérer *alphabet* comme un mot : il ne peut admettre qu'on désigne un objet par une de ses parties, ce qui est pourtant bien naturel.

(2) *Ibid.,* art. *Langues,* XXX, p. 511, 512. — Cf. *Essai sur les mœurs.* XV. p. 61. 84 109.

qui signifie maison ? (1) » Ces observations sont justes en général, mais le rapprochement de quelques mots qui se trouvent mal choisis ne prouve pas grand'chose. Si Voltaire revenait à la lumière, il ne refuserait pas sans doute de croire à certains miracles. Mais il n'admet pas même la possibilité de faire reculer au moins la difficulté, sinon de la résoudre. « Ce serait ici, » écrit-il dans l'article *Alphabet,* « le lieu de dire ou de tâcher de dire comment on exprime et comment on prononce dans toutes les langues du monde père, mère, jour, nuit, terre, eau, boire, manger, etc. ; mais il faut éviter le ridicule autant qu'il est possible (2). »

L'auteur du *Dictionnaire philosophique* laissera donc de côté les indications confuses ou grotesques d'une science incertaine : et, en pareille matière, il n'aura recours qu'aux lumières de la raison.

« Philosophiquement parlant, dit-il, et abstraction respectueuse faite de toutes les inductions qu'on pourrait tirer des livres sacrés, dont il ne s'agit certainement pas ici, la langue primitive n'est-elle pas une plaisante chimère ?

» Que diriez-vous d'un homme qui voudrait rechercher quel a été le cri primitif de tous les animaux, et comment il est arrivé que dans une multitude de siècles, les moutons se soient mis à bêler, les chats à miauler, les pigeons à roucouler, les linottes à siffler ? Ils s'entendent tous parfaitement dans leurs idiomes, et beaucoup mieux que nous (3). Le chat ne manque pas d'accourir aux miaulements très articulés et très variés de la chatte ; c'est une merveilleuse chose de voir dans le Mirebalais une cavale dresser ses oreilles, frapper du pied, s'agiter aux braiements intelligibles d'un âne. Chaque espèce a sa langue. Celle des Es-

(1) On ne voit pas trop pourquoi Voltaire a rapproché *house* de *huis.*

(2) Art. *A B C,* p. 24.

(3) Ces idées se rapprochent de celles qu'on trouve dans Plutarque, Sextus Empirius, Porphyre, et plus tard dans Vossius. Beauzée trouve indécente une pareille assertion. *(Enc. méth.,* art. *Langues,* p. 405.)

quimaux et des Algonquins ne fut point celle du Pérou. Il n'y a pas eu plus de langue primitive, et d'alphabet primitif, que de chênes primitifs, et que d'herbe primitive.

» Plusieurs rabbins prétendent que la langue-mère était le samaritain (1), quelques autres ont assuré que c'était le bas-breton : dans cette incertitude, on peut fort bien, sans offenser les habitants de Quimper et de Samarie, n'admettre aucune langue-mère.

» Ne peut-on pas, sans offenser personne, supposer que l'alphabet a commencé par des cris et des exclamations? Les petits enfants disent d'eux-mêmes, *ha ha* quand ils voient un objet qui les frappe, *hi hi* quand ils pleurent, *hu hu, hou hou* quand ils se moquent ; *aie* quand on les frappe ; et il ne faut pas les frapper.

» A l'égard des deux petits garçons que le roi d'Egypte Psammeticus (qui n'est pas un mot égyptien) fit élever pour savoir quelle était la langue primitive, il n'est guère possible qu'ils se soient tous deux mis à crier : *bec bec* pour avoir à déjeuner (2).

» Des exclamations formées par des voyelles, aussi naturelles aux enfants que le coassement l'est aux grenouilles, il n'y a pas si loin qu'on croirait à un alphabet complet. Il faut bien qu'une mère dise à son enfant l'équivalent de *viens, tiens, prends, tais-toi*, *approche, va-t'en :* ces mots ne sont représentatifs de rien, ils ne peignent rien ; mais ils se font entendre avec un geste.

» De ces rudiments informes, il y a un chemin immense

---

(1) Les théologiens vont plus loin : quelques-uns affirment que la langue hébraïque est celle qui paraît ressembler le plus au langage des esprits, et que les bienheureux parleront probablement hébreu dans le ciel. V. Mallet, *Dissertation sur l'origine du langage,* Copenhague 1767.

(2) Beauzée est d'un avis contraire : « Il est évident que les enfants parlaient comme la chèvre leur nourrice, que les Grecs nommaient βήκη, par imitation du cri de cet animal, et ce cri ne ressemble que par hasard au *bek (pain)* des Phrygiens. » *Ibid.*

pour arriver à la syntaxe. Je suis effrayé quand je songe que de ce seul mot *viens*, il faut parvenir un jour à dire : « Je serais venu, ma mère, avec grand plaisir et j'aurais obéi à vos ordres qui me seront toujours chers, si en accourant vers vous je n'étais pas tombé à la renverse, et si une épine de votre jardin ne m'était pas entrée dans la jambe gauche. »

» Il semble à mon imagination étonnée qu'il a fallu des siècles pour ajuster cette phrase, et bien d'autres siècles pour la peindre (1). »

Ailleurs Voltaire revient sur les mêmes idées :

« Les langues ont toutes été faites successivement et par degrés, selon nos besoins. C'est l'instinct commun à tous les hommes qui a fait les premières grammaires, sans qu'on s'en aperçut. Les Lapons, les Nègres, aussi bien que les Grecs, ont eu besoin d'exprimer le passé, le présent, le futur, et ils l'ont fait...

» Tous les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des sensations. Les hommes n'ont pu jamais exprimer que ce qu'ils sentaient. Ainsi tout est devenu métaphore ; partout on éclaire l'âme, le cœur brûle, l'esprit voit, il compose, il unit, il divise, il s'égare, il se recueille, il se dissipe.

« Toutes les nations se sont accordées à nommer *souffle, esprit, âme*, l'entendement humain, dont ils sentent les effets sans le voir, après avoir nommé *vent, souffle, esprit*, l'agitation de l'air qu'ils ne voient point.

» Chez tous les peuples, l'infini a été négation de fini : immensité, négation de mesure. Il est évident que ce sont nos cinq sens qui ont produit toutes les langues, aussi bien que toutes nos idées (2). »

Ces idées sont semblables à celles qu'exposent Dumarsais et l'Editeur de l'*Encyclopédie :* elles ont aussi une

---

(1) *Dict. phil.* art. *A B C.* XXVI. 24.
(2) Art. *Langues,* XXX, p. 530.

certaine analogie avec celles de J.-J. Rousseau. Voltaire encourt ici le reproche qu'il avait fait autrefois au philosophe genevois : il met trop d'esprit à vouloir nous rendre bêtes. Il ne devait pas comparer le langage essentiellement invariable des animaux à celui des hommes qui change sans cesse. S'il a détruit par la raison l'hypothèse des savants de son temps, il a eu tort de vouloir la remplacer par une autre. Il pouvait constater l'impuissance de la science grammaticale, qui sur ce point n'est guère plus avancée de nos jours, puisque les vrais philologues écartent *a priori* la question du langage primitif : avait-il le droit de conclure à des origines multiples et par suite à l'apparition de l'homme sur plusieurs points à la fois ? Le critique soutient avec raison qu'on ne peut prouver l'existence de la langue-mère ; le philosophe n'a point démontré qu'elle n'ait jamais existé.

Mais quels sont les rapports des différents idiomes entre eux ? Quelle est leur généalogie ? Voltaire n'a guère là-dessus que des idées générales.

« Une fois formées, les langues ont emprunté beaucoup les unes des autres. La plus ancienne de celles que nous connaissons doit être celle de la nation rassemblée le plus anciennement en corps de peuple ; elle doit être encore celle du peuple qui a été le moins subjugué, ou qui, l'ayant été, a subjugué ses conquérants. Et à cet égard il est constant, dit-il, que le chinois et l'arabe sont les plus anciennes langues de toutes celles qu'on parle aujourd'hui (1). » Toutefois il est encore fort difficile de décider la question. Pour ce qui regarde la filiation des langues, Voltaire se contente encore de généralités philosophiques. « Nos mères et les langues dites mères, ont beaucoup de ressemblance. Les unes et les autres ont des enfants qui se marient dans le pays voisin et qui en altèrent le langage et les mœurs. Les mères ont d'autres mères dont les généalogistes ne peuvent

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*, XXX, 531.

débrouiller l'origine. La terre est couverte de familles qui disputent de la noblesse sans savoir d'où elles viennent (1).» Et en effet il y a encore beaucoup de langues dont on ne connaît point la filiation, malgré les progrès de la linguistique. Au temps de Voltaire on ne savait rien de bien assuré, même sur celles qu'on connaissait le mieux. Lui-même n'a que des notions tout à fait vagues sur les liens qui rattachent les principales langues européennes. Il fait venir le latin du Toscan, « qui dérive du celte et du grec. » Il n'en sait ni plus ni moins que ses contemporains, mais au moins il se défie des théories aventureuses qui séduisaient plus d'un esprit sérieux. Il y avait bien quelque mérite, surtout pour un philosophe, à n'avoir point de système.

L'étude du génie des langues et la connaissance de leurs mérites respectifs pouvaient faire l'objet d'une science plus dure et moins épineuse et fournir une ample matière à l'esprit philosophique. Voltaire n'a pas oublié de traiter ces questions, qui d'ailleurs étaient tout à fait à la mode. Il appelle génie d'une langue « son aptitude à dire de la manière la plus courte et la plus harmonieuse ce que les autres langages expriment moins heureusement (2). Cette définition paraît incomplète ; ne faut-il pas entendre par ce mot, comme l'auteur du *Dictionnaire philosophique* lui-même l'a fait ailleurs (3), l'ensemble des caractères généraux, des qualités bonnes ou mauvaises, qui sont propres à un idiome ? Toutes les langues ont leur génie ; et il y en a qui par là sont bien supérieures aux autres. « Le plus beau de tous les langages, doit être celui qui est à la fois le plus complet, le plus sonore, le plus varié dans ses tours et le plus régulier dans sa marche ; celui qui a le plus de mots composés, celui qui par sa prosodie exprime le mieux les

(1) *Ibid.*, p. 511.
(2) *Dict. phil.*, art. *Langues*, XXX, p. 519.
(3) *Ibid.*, art. *Hémistiche*, p. 169.

mouvements lents et impétueux de l'âme, celui qui ressemble le plus à la musique (1). » « Le grec a tous ces avantages : grâce à ses épithètes composées, il remplit d'un mot l'imagination ; chaque terme a une mélodie marquée et qui charme l'oreille, tandis qu'il étale à l'esprit de grandes peintures. Aussi toute traduction d'un poète grec est faible, sèche et indigente ; c'est du caillou et de la brique avec quoi on veut imiter des palais de porphyre (2). » Sans avoir la rudesse du latin, le grec a toute la pompe de l'espagnol et toute la douceur de l'italien. « Tout défiguré qu'il est aujourd'hui en Grèce, il peut être regardé comme le plus beau langage de l'univers (3). » Le latin est également « propre à la musique ; il a de l'énergie et de la concision et il se prête mieux au style lapidaire que les langues modernes, car il n'a pas de ces verbes auxiliaires qui allongent et allourdissent trop souvent nos phrases (4) ». Il eût peut-être été prudent de ne point parler du grec moderne, dont l'harmonie, quoi qu'ait pu prétendre le patriotisme de certains Hellènes, n'est certainement pas celle du grec ancien ; et quant à la langue de Sophocle, il eût mieux valu s'en rapporter simplement aux témoignages des anciens, meilleurs juges que nous en pareille matière. Les comparaisons que nous pouvons faire risquent d'être parfois aventureuses. On peut trouver de l'harmonie dans ἐξ οὗ δὴ τὰ πρῶτα διαστήτην ἐρίσαντε (5) : Mais il n'est pas évident que le langage des peuples de la Phénicie ait été « dur et grossier », que *anthropos* soit plus harmonieux que le germanique *man*, ou qu'il y ait de la rudesse dans les terminaisons *um, us* et *ur* du latin que Voltaire prononçait peut-être fort mal (6).

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*, t. XXX, p. 532.
(2) *Epître à la duchesse du Maine*, VI. 151.
(3) *Dict. Phil.*, art. *Langues*, XXX. 532.
(4) *Ibid.*, 519.
(5) V. *La lettre à Déodati de Tovazzi*, LIX. 265.
(6) *Dict. phil.*, art. *A B C*, XXVI, p. 22.

L'auteur du *Dictionnaire philosophique* pouvait parler avec plus de compétence des langues modernes. L'espagnol, grâce à ses mots sonores, à ses terminaisons nobles et mélodieuses, a de la pompe et de la grandeur ; l'italien, par un heureux concours de voyelles et de consonnes est une langue d'une grande douceur « et sert encore mieux la musique efféminée » (1). L'allemand est plus dur sans doute que les idiomes néo-latins ; mais il ne faut rien exagérer, car l'harmonie est chose tout à fait variable : c'est affaire de sentiment. Le français à cet égard, a bien aussi ses avantages. Les Italiens peuvent nous envier le son plein de nos diphtongues : les *rois*, les *empereurs*, les *exploits*, les *histoires*. Ils n'ont pas le droit de nous reprocher nos *e* muets comme un son triste et sourd qui expire dans notre bouche : au contraire, ces désinences heureuses laissent dans l'oreille un son qui subsiste encore après le mot prononcé, « comme un clavecin qui résonne quand les doigts ne frappent plus les touches » (2). Voltaire reconnaît pourtant que la fréquence des *e* muets en français est un inconvénient pour la musique : « Notre langue, dit-il, est la seule qui ait des mots terminés par des *e* muets, et ces *e*, qui ne sont pas prononcés dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, et le sont d'une manière uniforme, *gloir-eu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu*... Voilà ce qui rend la plupart de nos airs et notre récitatif insupportables à quiconque n'y est pas accoutumé (3) ». A l'abbé d'Olivet, qui croit que notre *e* muet n'est pas tant une lettre qu'un signe prosodique, destiné à faire entendre les consonnes finales, et prétend qu'il est « inutile et peut-être ridicule d'aller chercher l'origine de cette prononciation ailleurs que chez nos

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*, p. 519.
(2) *Lettre à Déodati de Tovazzi*. 24 janvier 1761. LIX, p. 265 et suiv. Cf. *Dict. phil.*, art. *Dictionnaire*. XXVIII. 356.
(3) *Siècle de Louis XIV*, art. *Musiciens*. XIX. 223.

villageois (1), » il répond avec raison que ce n'est point là une manière de parler vicieuse des acteurs de l'Opéra. Ceux-ci, au contraire « font ce qu'ils peuvent pour sauver la longue tenue de cette finale désagréable, et ne peuvent souvent en venir à bout. C'est un petit défaut attaché à notre langue, défaut bien compensé par le bel effet que font nos *e* muets dans la déclamation ordinaire (2) ».

Bien qu'elle ait certains avantages sur la nôtre au point de vue musical, la langue italienne à cet égard, n'est pas exempte de défauts : on peut lui reprocher ses terminaisons trop uniformes ; ses mots finissent trop souvent en *i* et surtout en *o*. Aussi les poètes ont-ils retranché parfois les lettres *e* et *o* à la fin de certains mots pour éviter la cacophonie (3). L'Italien est très riche, il est vrai ; mais le Français n'est pas dans la disette autant qu'on pourrait le croire. Nous avons abandonné, sans doute, les diminutifs de Marot, de Rabelais et de Montaigne ; c'étaient là des puérilités indignes du grand siècle. La poésie italienne a une liberté plus grande, mais qui dégénère en une extrême facilité. Il est permis d'admirer les nombreuses beautés que renferme l'idiome de nos voisins ; mais il ne faut reprocher à notre langue ni la rudesse, ni le défaut de prosodie, ni l'obscurité, ni la sécheresse.

Cet éloge du français était une réponse à la dissertation de Deodati de Tovazzi sur l'*Excellence de la langue italienne* (4). Quoiqu'il eût beaucoup de goût pour cette dernière, Voltaire n'admettait point qu'elle eût la prétention de se croire trop supérieure à sa rivale. « On prend souvent le parti de la femme, dit-il, quand la maîtresse ne la ménage

---

(1) *Prosodie française,* 51, 54.

(2) *Lettre à d'Olivet,* 5 janvier 1767.

(3) *Lettre à Déodati. Ibid.* Les *licences poétiques* auxquelles Voltaire fait ici allusion n'ont pas pour but d'éviter la cacophonie, mais simplement de faciliter la versification.

(4) *Ep. à la duchesse du Maine.* VI, p. 151.

pas assez. » Mais cela n'arrive que rarement : souvent au contraire l'épouse était vivement querellée sur ses défauts. Notre langue, « polie par tant de grands auteurs, manque encore de précision, de force, d'abondance (1). » Ses verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, le manque de participes déclinables, lui donnent une marche uniforme qui nuit au grand enthousiasme de la poésie (2). Nous ne pouvons pas nous permettre, comme les Anciens et les Italiens, de tout dire et de tout peindre : « Notre mollesse orgueilleuse dans le sein du repos et du luxe de nos villes attache malheureusement une idée basse aux travaux champêtres et au détail de ces arts utiles que les maîtres et les législateurs de la terre cultivaient de leurs mains victorieuses (3). Notre stérilité n'est-elle pas surtout attestée par ces mots populaires, comme *bout du pied* et *cul de sac*, expressions sèches et barbares qui révoltent l'oreille (4), tandis que les Grecs exprimaient toutes ces différentes choses par des termes énergiques et pleins d'harmonie ? »

« On aime à voir Hector courir du temple de Pallas à la porte de Scées ; l'oreille est aussi flattée que l'imagination amusée quand les Grecs avancent de Ténédos aux rivages de Troie sur les ruines du Simoïs et du Scamandre ; mais en vérité pourrait-on peindre des héros de l'église de Saint-Pierre aux Bœufs, de Saint-Jacques du Haut-Pas, avançant fièrement par la rue du Pet-au-Diable et par la rue Trousse-Vache, s'embarquant sur la galiote de Saint-Cloud et allant combattre dans la plaine de Longjumeau (5) ? » Reste à savoir si les Grecs avaient l'imagination vivement frappée par le mot qui chez eux signifiait *bout du pied*, et si pour les soldats d'Agamemnon, protégés par Junon Œil-de-Vache, le nom de

(1) *Lettre à Déodati de Tovazzi.* LIX, 265.
(2) *Dict. Phil.,* art. *Français*, t. XXIX, p. 486.
(3) *Discours de réception à l'Académie française.* XXXVIII. 546.
(4) *Ibid.* 551.
(5) *Discours aux Welches,* XLI. 552.

la porte de Scées était plus poétique que ne l'est pour les Parisiens celui de Longjumeau. L'auteur du *Discours aux Welches* aurait dû se rappeler qu'il y a un rapport très étroit entre l'effet poétique produit par certains termes et les mœurs d'une nation, comme lui-même le constate dans un autre endroit (1). D'ailleurs la langue française proprement dite n'était pas aussi pauvre qu'un étranger pourrait le croire en lisant les observations du grand critique. Le XVIIIe siècle connaissait, comme le nôtre, un grand nombre de termes populaires, mais ces expressions n'avaient guère droit de cité dans les livres. Il faut se garder de prendre pour un défaut de la langue ce qui n'était qu'un état particulier de la littérature.

Voltaire a confondu ici le génie de notre idiome avec le sien propre, qui n'admet aucune vulgarité. Il est dupe de la même illusion lorsqu'il veut voir dans la clarté la qualité maîtresse du français. Il est vrai que la perte des anciennes terminaisons, qui nous a obligés à bannir l'inversion, donne à nos phrases une allure toute régulière, ennemie de l'équivoque. Mais autrement on ne voit pas pourquoi nous nous ferions mieux comprendre que nos voisins. Au contraire, les nombreuses acceptions des termes les plus usités, l'abondance des homonymes, et la faiblesse de l'accent tonique, source de trop faciles jeux de mots, ne sont pas précisément des signes de clarté. Notre langue n'est devenue claire que parce qu'elle a été maniée par des écrivains clairs qui ont réussi à imposer leur manière à tous les autres. Corneille ne se fait pas toujours bien entendre ; et pourtant il écrivait en français ; il est vrai que son commentateur paraît en douter. S'il est permis d'appeler obscur ce qu'on ne comprend pas, il ne reste plus à prouver que notre langue peut se prêter aussi facilement que toute autre à la plus singulière obscurité.

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*. XXX. 518.

[illegible]aire préférait naturellement le [illegible]. en cela il ne faisait que se [illegible] Europe. Il n'a pas manqué de [illegible]nt être les causes de cette uni- [illegible]national, bien qu'il n'ait pas cher- [illegible]ste la question que devait poser, [illegible] mort, l'Académie de Berlin. Com- [illegible]angue « qui n'est ni si abondante [illegible], ni si majestueuse que l'espagnol, [illegible] » ait conquis partout la su- [illegible] peuples voisins ? C'est surtout, [illegible]st, de toutes les langues de l'Europe, [illegible]ersation, et elle a pris son caractère [illegible] la parle (2). « Les Français ont été, [illegible]inquante ans, le peuple qui a le plus [illegible] écarté toute la gêne, et le premier [illegible]ont été libres et mêmes souveraines, [illegible]leurs que des esclaves. Leur langage [illegible] facilité, de netteté, de délicatesse, [illegible]nversation des honnêtes gens, et par [illegible]ute l'Europe à l'un des plus grands [illegible]. » A l'esprit de société, il faut ajouter

---

[illegible] XXX. 533.

[illegible] XXIX. 487.

[illegible] XXX, 532 et suiv. Cf. art. *Français*.

[illegible] *XIV*, ch. XXXII. XX, p. 528. *Lettre à* [illegible] p. 70. Les mêmes considérations sont exposées [illegible] précision par l'éditeur de l'*Encyclopédie :* [illegible] une communication continuelle des deux [illegible] les états, des esprits de tous les genres ; où [illegible]ement, le premier mérite celui de plaire ; où [illegible] les opinions les plus contraires sont conti- [illegible] des autres ; il faut contenir sans cesse [illegible], comme ceux du corps ; observer les regards [illegible] pour affaiblir, dans l'expression de son sen- [illegible] qui pourrait choquer leurs préjugés ou embar- [illegible] la politesse des manières est une bienséance ;

l'influence de nos grands écrivains. Nos ouvrages dramatiques surtout ont eu grande vogue en Europe à cause de la perfection où le théâtre avait été porté en France. La quantité prodigieuse de « livres agréablement frivoles » que notre nation a produits est encore une raison de la faveur accordée au français par les étrangers (1). Des livres profonds n'auraient pu lui donner cette supériorité ; on apprend la philosophie de Newton, mais on n'apprend point l'anglais pour l'entendre. En outre il y a quelque chose d'universel dans le génie de notre langue. Elle a réussi « comme les cuisiniers de France, parce qu'elle a plus flatté le goût général (2) ». L'uniformité de la syntaxe et la régularité des constructions en rendent l'étude facile : grâce à la fixité qu'ont su lui donner Racine et Boileau, « elle est une monnaie plus courante que les autres,

---

celle de l'esprit est devenue un talent. Le désir de se distinguer, autant que le désir de plaire, a appris l'art de voiler d'une gaze légère la liberté des images et des idées ; à modérer, par des formes modestes, l'empire même de la raison et de la vérité ; à assaisonner la flatterie par une teinte douce de plaisanterie, et la raillerie par une louange fine et indirecte.

« De là s'est formé ce ton du monde qui consiste à parler des choses familières avec noblesse, et des choses grandes avec simplicité ; à saisir les nuances les plus fines dans les convenances, à mettre dans son discours, comme dans ses manières, une gradation délicate d'égards relative au sexe, au rang, à l'âge, aux dignités, à la considération personnelle de ceux à qui on parle. »

(1) Fontenelle croit aussi, et avec raison, que « le succès de notre langue tient surtout de ce qu'on y a fait d'excellents livres en tout genre qui ont forcé les étrangers à la savoir, surtout des ouvrages agréables. » *(Œuvres,* (1818). II. 560.) Un critique anonyme, cité par M. Thurot *(Hist. de la prononciation française.* Introd., XIX), écrivait en 1822 : « Tout l'honneur de la suprématie littéraire que nous exerçons aujourd'hui doit être rapporté au seul auteur de *Candide, de l'Ingénu,* de la *Princesse de Babylone* et de *Zadig*. C'est à dessein que je cite ici ces opuscules de Voltaire avant ses compositions poétiques les plus distinguées, parce que mon expérience et mes observations personnelles m'ont appris que les romans ingénieux dont je viens de rappeler les titres sont de tous les chefs-d'œuvres de ce grand homme ceux qui, en Allemagne surtout, comptent le plus de lecteurs et qui ont le plus concouru à généraliser l'usage de la langue dans laquelle ils sont écrits. »

(2) *Dict. phil.,* art. *Langues*. XXX. 533.

quand même elle manquerait de poids ». Enfin le grand art des écrivains français est précisément celui des femmes de cette nation « qui se mettent mieux que les autres femmes de l'Europe et qui, sans être plus belles, le paraissent par l'art de leur parure, par les agréments nobles et simples qu'elles se donnent si naturellement (1) ».

Toutes ces idées, d'ailleurs fort justes, ont été reprises et développées par les lauréats de l'Académie de Berlin, en 1786. Voltaire ne relève guère que les causes littéraires de l'universalité de la langue française. Ailleurs il parle, il est vrai, de l'influence des réfugiés « les Bayle, les Leclerc, les Basnage, les Bernard, les Rapin-Thoyras, les Beausobre, les Lenfant et tant d'autres qui allèrent illustrer la Hollande et l'Allemagne, et donner un essor considérable au commerce des livres français dans les Provinces unies (2) ». Mais cette remarque n'a qu'une importance secondaire : on peut croire que la fortune de la langue française était faite au moment de la paix de Nimègue, et que la révocation de l'édit de Nantes n'eut d'autre effet que « celui de ces causes accidentelles qui élèvent la mer à quelques pouces plus haut et sans lesquelles elle ne serait pas sortie de ses bords (3) ». On peut s'étonner que le prince des philosophes et l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* ait négligé d'autres considérations plus générales. Il était sans doute excessif de remonter, comme l'a fait Schwab (4), à l'époque des Grecs, des Romains et des Gaulois ; d'insister, avec une science un peu trop théorique, sur les avantages du climat de la France et de sa po-

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues* et *Français*. — Cf. *La Lettre à l'abbé Arnaud*, 1er juin 1761, t. LXV, p. 161. « Notre droguet ne vaut pas le velours d'Athènes ; mais on l'a si bien brodé qu'il est à la mode dans toute l'Europe. »

(2) *Discours aux Welches*, par Antoine Vadé. (Mél. 1764), t. XLI, p. 549.

(3) Schwab. *Des causes de l'universalité de la langue française* (trad. Robelot), p. 129.

(4) *Ibid.*, p. 102, 103.

sition géographique ; mais on est en droit de regretter que Voltaire ait paru méconnaître les raisons politiques de la faveur obtenue par notre nation, c'est-à-dire l'unité française, et la part que les Français prirent à presque toutes les affaires de l'Europe à partir du xve siècle. Dans ses nombreux entretiens avec les étrangers, il dut être frappé des éloges qu'on accordait aux gens de lettres de notre pays et qu'on devait prodiguer devant lui avec une flatteuse insistance. Aussi put-il croire que la France ne devait sa suprématie qu'à Cinna, à Phèdre et au Misanthrope (1). Il était permis à un pareil littérateur de se faire illusion à lui-même et de croire à l'ascendant exclusif de la littérature, d'autant plus qu'il n'ignorait pas sans doute que la vogue de ses propres écrits devait etre considérée comme une des principales causes de l'universalité de la langue française.

En général, Voltaire n'avait, comme on l'a vu, que des opinions en quelque sorte négatives sur les questions dont s'occupe aujourd'hui la grammaire comparée. Il se trompe trop souvent dans le détail ; sa critique, inspirée par le simple bon sens, mais quelquefois aussi par le dépit, n'est guère plus solide que la science à laquelle il s'attaquait. En revanche, ses remarques sur le génie des langues sont presque toujours ingénieuses et souvent pleines de justesse. Mais ce ne sont que des remarques, et il est aisé de voir que tout ce qu'il écrit sur ce sujet tend invariablement à ce but : constater et maintenir la supériorité de notre langue. L'ensemble des moyens qu'il proposait d'employer pour arriver à ce résultat forme un tout complet, un système qui a ses principes, ses règles, son but bien déterminé : c'est là qu'il faut aller chercher le véritable grammairien.

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*. Section III, t. XXX, p. 533.

CHAPITRE II.

L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

SOMMAIRE. — Travaux des savants du XVIIIe siècle. — Ce que Voltaire savait des origines du français. — Peu de sûreté de ses étymologies. — Il émet des idées justes en général, inexactes dans le détail. — Dédain peu justifié qu'il professe à l'égard de la grammaire historique.

Voltaire a réellement écrit une grammaire française. Les éléments en sont dispersés, il est vrai, dans un grand nombre d'ouvrages, mais l'ensemble n'en est pas moins vivant. Le grand écrivain a daigné descendre dans les plus minutieux détails, il s'est attaché à recommander les meilleurs modèles, il a critiqué les mauvais auteurs et joint à des théories personnelles l'autorité de son propre exemple. Toute cette grammaire repose sur ces deux idées générales : Qu'est-ce que le français et que doit-il être ?

Aujourd'hui on n'oserait pas répondre à cette question sans avoir cherché à savoir ce qu'il a été. Au XVIIIe siècle, on avait déjà commencé à s'occuper de notre vieux langage. Les linguistes et les grammairiens donnaient leur avis sur la parenté du français avec les autres langues ; les historiens étaient également appelés à s'occuper de la question ; les philosophes s'en préoccupaient comme d'un objet de curiosité ; quelques savants faisaient déjà une étude spéciale du vieux français (1). Barbazan publiait en 1759 son *Ordène de chevalerie* avec une *Dissertation sur l'origine de la langue française,* un *Essai sur les Etymologies,* quelques contes anciens et un glossaire pour en faciliter

(1) V. Court de Gebelin, t. V, p. XLV.

l'intelligence. Sainte-Palaye ne prenait point parti dans la querelle des origines ; trouvant préférable de rassembler des faits (1), il travaillait, lui aussi, à son *Glossaire* et écrivait quelques remarques sur la langue du moyen-âge. Lacombe faisait paraître en 1767 un *Dictionnaire du vieux langage françois* précédé d'une *Dissertation sur les origines et les progrès* de notre langue. Quelques esprits avaient même conçu l'idée de fonder sur l'étude des anciennes productions que nous avons conservées une science plus heureuse que celle qui prétendait mener de front toutes les langues du monde. « A la place de ces étymologies si gratuites qu'on va chercher dans l'hébreu ou dans le celtique ou, ce qui est plus ridicule, dans une langue primitive imaginaire, ne serait-il pas plus intéressant, dit l'éditeur de l'*Encyclopédie,* de rechercher et de suivre la composition et l'altération successive des mots de notre langue dans les monuments authentiques qui nous en restent? (2) » Turgot savait que « c'est le peuple grossier qui a le plus contribué à la formation du nouveau langage et avait reconnu la nécessité pour l'étymologie de recourir aux anciens monuments (3) ». Mais la science était encore confuse et variable, suivant le caractère et les vues des savants qui la cultivaient. Saintin-Leblan admet à grand peine qu'on puisse considérer les langues française, italienne et espagnole comme filles de la langue latine ; car peut-on appeler filiation « l'héritage de quelques mots envahis par une langue étrangère ou plutôt le partage de quelques dépouilles (4) » ? M. de la Ravallière rattache notre langue au celtique ; il ne veut point qu'elle ait aucune obligation au latin, car il craint cette origine comme « un

(1) *Mém. de l'Académie des Inscript.* XXXIV. 671.
(2) *Enc. méth.*, lettre A.
(3) *Ibid.*, art. *Etymologie,* p. 23.
(4) *Théorie nouvelle de la parole.* Liv. II, chap. 2.

titre de vasselage et de redevance [1] ». M. de Grandval, lui aussi, cherche à démontrer que le français n'est autre chose que la langue des Gaulois qui s'est tranformée insensiblement [2]. Bergier est préoccupé de démontrer qu'il ne peut y avoir qu'une seule langue dans l'univers, et il veut tout plier à sa démonstration ; comme on a cessé de parler latin pendant cinq siècles et que d'autre part nos patois subsistent, on doit en conclure que nos paysans parlent le même jargon qu'avant les Romains et que par conséquent les patois sont les vraies sources de notre langue [3]. Si on rattache le français au latin, c'est que nos premiers érudits se sont attachés à rendre nos mots semblables aux mots latins ; d'ailleurs notre syntaxe a un caractère tout particulier qui la distingue de celle des anciens. Nous n'avons rien à mendier à personne [4] : l'hébreu, le grec, le latin, le français sont des langues sœurs, issues de la langue primitive. Court de Gebelin voit presque partout du celtique ; il recourt parfois à l'hébreu, presque jamais au latin [5]. Les grammairiens philosophes, dédaigneux de l'étymologie, ne rangent jamais les langues d'après leur vocabulaire, mais d'après leur génie, c'est-à-dire d'après leur construction. L'abbé Girard nie que le français soit sorti du latin [6] ; Beauzée, dans l'*Encyclopédie,* veut que le français, l'espagnol, l'anglais et l'italien se rattachent au celtique et par suite à l'hébreu, à cause de la construction analogue de toutes ces langues « qui est un indice plus sûr de leur filiation que toutes les étymologies [7] ». D'autres

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* XXIII. 244.

(2) *Discours historique sur l'origine de la langue française* (Mercure, 1757, juin, t. II).

(3) *Eléments de Linguistique,* p. 236, 238.

(4) *Ibid.,* p. 31.

(5) V. le t. V du *Monde primitif,* disc. prél. XXX et suiv. Le mot *olive,* par exemple, lui paraît être d'origine hébraïque.

(6) *Vrais principes de la langue française,* p. 27.

(7) *Enc. méth.,* mot *Langues,* art. III. § I. 1° et § III. 1°.

savants commencent pourtant à éclaircir les origines. Duclos développe des idées justes en général sur les mélanges des langues latine, celtique et tudesque (1). Dom Rivet cherche à prouver que la langue *romance* est sortie de la langue latine (2) ; Bonamy précise davantage en montrant qu'elle doit sa naissance non au latin classique, mais à la langue populaire ; il en prévoit le parti qu'on peut tirer de la comparaison de nos mots avec les mots italiens et espagnols (3). Les érudits qui entrent dans le détail commettent, il est vrai, des erreurs graves et sont parfois un peu trop sûrs d'eux-mêmes (4) ; mais du moins, ils découvrent les étymologies par la force des choses et s'ils n'en recherchent point les lois ils ne s'écartent point trop généralement de la vérité historique.

Ce sont ces idées générales que Voltaire eut le bon sens d'adopter, contrairement à celles de quelques linguistes et de certains philosophes. Il se représente assez exactement la naissance et la formation de notre langue. Il ignore, il est vrai, quelle est la parenté des idiomes néolatins ou du moins il n'a sur ce sujet que des notions incomplètes. « A côté de la langue tudesque, dit-il, qui fut celle de la cour jusqu'au temps de Charles le Chauve,

---

(1) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* XV. 565. (1740.)

(2) Dans le 7e vol. de l'*Histoire littéraire des Gaules* (1733).

(3) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* XXIV. 583.

(4) Lacombe, en citant dans la préface de son livre les *Serments de Strasbourg,* empruntés à Winkelmann, donne pour tudesque un texte roman. Barbazan prétend que le français n'a conservé aucun mot celtique ou grec, et qu'il n'est que du latin corrompu. Tout en se moquant des étymologies ridicules, il réfute l'épigramme bien connue du chevalier d'Aceilly contre Ménage : « Un homme, dit-il, entreprend un long voyage ; il part sain et entier ; il revient avec un œil de moins, estropié d'un bras et une loupe au front, une gibbe ou bosse au front : est-il moins le même homme ? » Il s'attache trop au sens, à l'exclusion de la phonétique; pour lui *seigneur* vient de *insignior* et non de *senior;* autrement, dit-il, il n'y a personne qui « ne puisse être seigneur quand il sera vieux. »

il y avait un autre parler. Le romain rustique ou langue romane prévalut dans la France occidentale; le peuple du pays de Vaud, du Valais, de la vallée d'Engadine et de quelques autres cantons conserve encore aujourd'hui des vestiges manifestes de cet idiome ».(1). Notre langue ne commença à prendre quelque forme que vers la fin du xe siècle ; on écrivit en français au commencemeut du onzième. Ce nouveau langage était une corruption du latin ; il avait en outre conservé des débris du vocabulaire des Gaulois ou Welches, dont l'ancien patois est encore parlé par quelques rustres de la province de Galles et de la Bretagne. Ainsi Voltaire, contrairement à l'opinion d'un certain nombre de ses contemporains, ne croit point que le français doit d'abord être rattaché au latin. « Il faut être pyrrhonien outré, dit-il, pour douter que *pain* vienne de *panis* » (2). Le bon sens l'emportait ici sur les élucubrations des savants et les raisonnements géométriques des philosophes.

A ce fond sont venus s'ajouter des éléments divers. « Notre langue est une corruption de la latine, mêlée de quelques expressions grecques, italiennes, espagnoles... Nous avons aussi retenu plusieurs mots dont l'origine paraît être celtique » (3). Mais sur deux cents mots qu'il donne comme dérivés du celtique, il y en a à peine une douzaine que la science de nos jours ait rattaché à l'ancien idiome des Gaulois; les autres sont romans, germaniques, d'origine incertaine ou inconnue (4). Voltaire ajoute, il est

(1) *Dict. phil.*, art. *Français*. XXIX. 483-484.
(2) *Dict. phil.*, art. *Blé*. XXVII, p. 380.
(3) *Ibid.* 489.
(4) L'*Année littéraire* (1761, t. VI, p. 303) renferme une critique assez exacte des étymologies données par Voltaire. Mais l'auteur de ce morceau ne s'est occupé que de quelques mots: encore fait-il venir *aller* de *asinare*. Il paraît, d'ailleurs, attacher assez peu d'importance à ces questions et semble dire qu'il a voulu simplement démontrer que Voltaire n'était pas infaillible.

vrai, que si on pouvait fixer l'étymologie de la moitié de ces mots, ce serait déjà beaucoup. Il combat avec raison les prétentions de ceux qui ont recours au grec à toute occasion et à tout prix. « N'est-il pas ridicule de faire venir *abréger* de *brachs* plutôt que d'*abbreviare*, *acier* d'*aki* plutôt que d'*acies*, *acre* d'*agros* plutôt que d'*ager*, *aile* d'*ili* plutôt que d'*ala* ?..... » Est-on obligé de croire sur parole ce scoliaste trop subtil qui a prétendu que l'origine de *bouffon* est due « à un petit sacrificateur d'Athènes, nommé Bupho, qui, lassé de son métier, s'enfuit et qu'on ne revit plus, de sorte que l'Aréopage fut obligé d'intenter un procès à la hache de ce prêtre ? [1] » On était allé jusqu'à dire qu'*omelette* vient d'*ameilaton*, parce que *meli* en grec signifie du miel et *oon* signifie un œuf. On avait fait mieux encore dans le *Jardin des Racines grecques ;* on y prétendait que « *diner* vient de *deipnein* qui signifie souper [2]. »

A ne considérer que le changement de sens, cette dernière étymologie ne nous paraîtrait point absurde ; Voltaire attache évidemment une importance exagérée à la signification des mots. Chez lui les remarques générales sont toujours plus justes que ses observations de détail. « On commença d'abord, dit-il, au XIIe siècle, à introduire dans la langue quelques termes de la philosophie d'Aristote, et vers le XVIe siècle on exprima par des termes grecs toutes les parties du corps humain, leurs maladies, leurs remèdes [3]. Mais il ne faut pas compter comme grecs tous ces termes qui ont été formés très tard du latin ; nous ne les tenons que de seconde main ». Toutefois la liste des mots grecs « que la colonie de Marseille put introduire dans

(1) *Dict. phil.*, art. *Bouffon*. XXVII. 408.
(2) *Ibid.*, art. *Grec*. XXX, p. 139.
(3) *Ibid.*, mot *Français*. XXIX. 485. Dumarsais (*Enc. méth.*, mot *ès*) ne trouve pas absurde qu'on rattache *ès* (dans *maître ès arts*) à la préposition ἐς ou εἰς.

les Gaules », prête à de nombreuses critiques. *Idiot* et *ermite* ont probablement cette origine. Mais *gargariser* n'a-t-il pas été emprunté beaucoup plus tard? Est-il permis de rapprocher directement *bouteille* de *boutis, colère* de *chole, colle* de *colle, entrailles* de *entera, moustache* de *mustax ?* Et comment admettre qu'*affre* puisse venir d'*afronos, agacer* d'*anaxein, coin* de *gonia, maraud* de *miaros, page* de *païs ?* (1) »

Voltaire n'a pas cru devoir parler des mots d'origine orientale, bien qu'il connût à peu près l'étymologie de quelques uns (2). Il sait qu'à partir de Charles VIII la langue française tira beaucoup de secours de l'italien déjà perfectionné (3). François Ier ayant aboli l'usage du latin dans la plupart des actes civils, on fut obligé de cultiver le français. Mais notre langue n'avait point encore une consistance régulière; surtout elle manquait de noblesse. Aussi Marot ne réussit jamais dans le style sérieux et Amyot ne put rendre qu'avec naïveté l'élégance de Plutarque. Montaigne donne au français de la vigueur, Ronsard

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Grec.* XXX, p. 139-140. Il est inutile de faire remarquer que les transcriptions de Voltaire sont souvent barbares. Ailleurs, il fait sur d'autres termes des observations fort inexactes : « le mot grec d'où vient le français *enthousiasme,* signifie *émotion d'entrailles, agitation intérieure* » (XXIX. 126).— « On ne voit pas trop quel rapport ce mot *(Epiphanie)* peut avoir avec trois rois ou trois mages qui viennent d'Orient, conduits par une étoile. C'est apparemment cette étoile brillante qui valut à ce jour le titre d'Epiphanie. » *(Ibid.* 140.)

(2) Il connaît l'origine des mots *abbé* (mot *abbaye* XXVI. 127), *assassin* XXVII. 135. Au mot *almanach,* il dit qu'il est peu important de savoir « si ce terme vient des anciens Saxons, qui ne savaient pas lire ou des Arabes qui étaient en effet astronomes, et qui connaissaient un peu le cours des astres ». XXVI. 185. Au mot *alchimie,* il fait cette singulière remarque : « Cet *al* emphatique met l'alchimiste autant au-dessus du chimiste ordinaire, que l'or qu'il compose est au-dessus des autres métaux. » XXVI, p. 147.

(3) Voltaire exagère quand il écrit dans un autre endroit : « Au XVIe siècle, notre langue était un composé de welche et d'italien. » Art. *Scholiaste.* XXXII. 193.

le gâte en transportant dans la poésie française les composés grecs dont se servaient les philosophes et les médecins. Malherbe répara un peu les torts de Ronsard. Enfin notre langue devint noble et harmonieuse par l'établissement de l'Académie française. Elle s'est peut-être appauvrie depuis le XVIe siècle, dont il serait peut-être bon de faire revivre certaines expressions ; mais elle n'a perdu en général que des termes familiers, auxquels on a substitué des équivalents. En revanche elle s'est enrichie d'une grande quantité de termes nobles et énergiques. Corneille avait commencé à la faire respecter des étrangers, Racine et Boileau lui donnèrent la pureté. C'est au siècle de Louis XIV qu'elle a acquis la perfection où elle peut être portée dans tous les genres, et par suite, elle reste à jamais fixée. Quelque changement que le temps et le caprice lui préparent, les bons auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle serviront toujours de modèles (1).

Il est clair que Voltaire avait hâte d'en arriver là. Il ne parle guère de l'ancien français que par acquit de conscience et parce qu'il fallait en parler. Il a oublié dans ce court historique de faire mention des termes d'origine germanique (2) et de parler des emprunts faits aux Anglais, bien qu'il n'ignorât point qu'en beaucoup de cas nous n'avions fait que leur reprendre notre bien (3). Il ne

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Français*. XXII. 485, suiv. — Cf. *Discours à l'Académie*. XXXVII. 553.

(2) Voltaire savait bien pourtant que certains mots latins des siècles barbares n'étaient que d'anciens mots celtes ou tudesques latinisés qui plus tard ont passé au français (art. *bled*. XXVII. 389.) Les savants contemporains qui s'occupent des origines de notre langue négligent en général l'élément germanique. Cependant Duclos dit quelques mots à ce sujet. (*Mém. de l'Acad. des Inscript.*, XV. 578.) L'auteur du *Magasin des Adolescens* (1765), premier entretien, croit que les Francs mêlèrent le tour tudesque de leur langue à la romane, et qu'ils y introduisirent les verbes auxiliaires.

(3) *Dict. phil.*, art. *Boulevard*. XXVII. 416.

s'inquiète point de déterminer l'époque de ces invasions grammaticales, ni de connaître les circonstances qui purent les favoriser, il ne distingue point la formation populaire et la formation savante. S'il donne parfois l'origine exacte des mots (1), il se trompe souvent dans le détail selon son habitude ; il se laisse séduire par les apparences et fait des rapprochements plutôt que des étymologies (2). C'est qu'il professe une grande indifférence pour une science qu'il regarde comme très-peu utile. « Il n'est pas question, dit-il, de savoir ce que notre langue fut, mais ce qu'elle est. Il importe peu de connaître quelques restes de ces ruines barbares, quelques mots d'un jargon qui ressemblait, dit l'empereur Julien, au hurlement des bêtes » (3). Génin a protesté vivement contre cette

---

(1) V. le *Dict. phil.*, aux mots *alouette, banqueroute, blasphème, blé, bulgare, don, galand, gazette, hérésie, redoute.*

(2) Il fait naturellement venir *Seigneur* de *senior*. XXVII. 136. Voici d'autres étymologies de Voltaire : « Quand on dira que *badaud* vient de l'italien *badare,* qui signifie *regarder, s'arrêter, perdre son temps,* on ne dira rien que d'assez vraisemblable. Mais il serait ridicule de dire, avec le *Dictionnaire de Trévoux,* que *badaud* signifie *sot, niais, ignorant, stolidus, stupidus, bardus,* et qu'il vient du mot latin *badaldus*. Si on a donné ce nom au peuple de Paris plus volontiers qu'à un autre, c'est uniquement parce qu'il y a plus de monde à Paris qu'ailleurs. *Ibid.* 268. — *Boulevart* signifie originairement *vert à bouler,* parce que le peuple de Paris jouait sur le gazon du rempart. *Ibid.* 416. — *Critique* vient de *kritès.* XXVIII. 257. — Il n'y a point de détroit de *Davis,* mais un *détroit de David.* Les Anglais mettent un *s* au génitif, et c'est la source de la méprise. *Ibid.* 346. — Il est fort douteux que le mot *Mirefleur* fut en usage dans la langue welche ou gauloise, qui était un patois du jargon celte : ce patois n'avait que des expressions douces. *Ibid.* 437. — *Garant* vient du celte et du tudesque *warrant.* Nous avons changé en *g* tous les *w* des termes que nous avons conservés de ces anciens langages. XXIX. 529. — *Heureux* vient évidemment d'*heur,* dont *heure* est l'origine. XXX. 186. — *Plagiat* vient du latin *plaga* et signifiait autrefois la condamnation au fouet de ceux qui avaient vendu des hommes libres pour des esclaves. XXXI. 434. — *Viande* vient sans doute de *victus,* ce qui nourrit, ce qui soutient la vie, de *victus,* on fit *viventia;* de *viventia, viande.* XXXII. 454.

(3) *Dict. phil.,* art. *Français,* p. 491.

condamnation portée par un écrivain « ordinairement plus équitable et plus judicieux » : « Il n'y a pas à s'occuper de l'opinion d'un Grec du IVe siècle, sur le français qui n'a commencé d'exister que vers le Xe siècle : et il importe beaucoup de connaître la langue parlée par nos aïeux. Le présent n'invoque-t-il pas tous les jours l'autorité du passé ; si nous ne nous occupons que de nous, ne faut-il pas supprimer l'étude de l'histoire, de la législation de toute l'antiquité ? D'ailleurs, pour conserver une langue, il est nécessaire de la comprendre, et pour bien la comprendre il est nécessaire de connaître ses origines. Et si l'on s'avisait de nier le XVIIe siècle ? Pour bien apprécier les effets, il faut les rapprocher des causes, surtout lorsqu'on veut obtenir de nouveaux effets analogues aux premiers. Le moyen de tirer une longue ligne droite, c'est de ne pas perdre de vue les deux points extrêmes ». Et il conclut, contre Voltaire et l'empereur Julien, qu'il nous est très utile d'étudier notre vieille langue [1].

Génin avait raison, mais cette réfutation est toute théorique. Voltaire, lui-même, s'est chargé de nous fournir d'autres armes pour combattre la doctrine que son autorité a contribué à faire longtemps prévaloir. C'est en examinant ses jugements sur la grammaire et ses idées sur la langue et la versification françaises, qu'on verra ce qu'il aurait pu gagner à ne pas ignorer ces origines sur lesquelles il aurait pu jeter quelque lumière, et qu'il n'a pas voulu connaître.

---

(1) Génin. *Des variations du langage français depuis le XIIe siècle.* Préface, p. x et suiv.

CHAPITRE III.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. — LES GRAMMAIRIENS.

SOMMAIRE. — Influence de Port-Royal. — Le P. Bouhours, Regnier-Desmarais, Buffier, Dumarsais, Girard, Duclos, l'abbé Fromant, d'Olivet, Beauzée, Condillac, la *Grammaire des Dames* de M. de Prunay.— Jugements de Voltaire sur les grammairiens. — La méthode *philosophique*.

La grammaire du XVIIIe siècle et, on peut le dire, la grammaire française telle qu'on l'a enseignée jusqu'à nos jours est fondée tout entière sur les principes établis par Port-Royal. Aux traités antérieurs, composés sans ordre bien déterminé, difficiles à bien comprendre à cause de leur phraséologie variée, remplis d'explications bizarres et forcées, de rapprochements singuliers, et gâtés souvent par la manie qu'avaient leurs auteurs de plier à toute force le français aux habitudes latines, Arnauld et Lancelot substituèrent une œuvre claire, précise, méthodique, et transformèrent la grammaire en y introduisant la raison. Bien qu'ils eussent recherché les principes généraux de toutes les langues, ils firent surtout une grammaire française, « ouvrage de raisonnement, et qui donnait au philosophe les moyens de faire avec connaissance ce que les autres ne font que par habitude (1). » On peut s'étonner que Voltaire, en rendant justice aux efforts de Vaugelas et de Ménage (2) pour épurer et régler notre langue, n'ait pas dit un mot de la *Grammaire générale et raisonnée* : il se contente de rap-

(1) *Catal. des écrivains,* 66. Lancelot. *Préface de la Grammaire générale et raisonnée.*

(2) *Siècle de Louis XIV. Catal. des écrivains.* XIX. 218. 139.

peler « les ouvrages très utiles que firent les solitaires de Port-Royal pour l'éducation de la jeunesse [1] ». La faute en est peut-être à ses maîtres. En introduisant dans leur enseignement grammatical les principes de leurs adversaires théologiques, les Jésuites évitaient peut-être d'en indiquer la provenance. Leur élève put se faire illusion à lui-même et leur attribuer tout le mérite de leurs doctrines : c'est là ce qui explique les éloges un peu exagérés qu'il a donnés à un de leurs plus célèbres grammairiens.

L'auteur du *Siècle de Louis XIV* fait le plus grand cas du P. Bouhours. « La langue et le goût, dit-il, lui ont beaucoup d'obligation..... Il a fait quelques bons ouvrages dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis respublica crescit*..... Les *Remarques* sur la langue et surtout sa *Manière de bien penser sur les ouvrages d'esprit* seront toujours utiles aux jeunes gens qui voudront se former le goût..... » Au XVIIe siècle, « on sentit que ses opinions, appuyées de celles de Boileau, pouvaient tenir lieu de lois [2] ». Et Voltaire n'hésite pas à mettre son ancien maître dans le *Temple du goût*. Tandis que Pascal et Bourdaloue s'entretiennent sur le grand art de joindre l'éloquence au raisonnement, Bouhours se tient derrière eux et marque sur des tablettes toutes les fautes de langage et toutes les négligences qui leur échappent [3]. M. Alexis Pierron s'étonne qu'un pareil écrivain ait pu trouver place dans ce sanctuaire : pour lui, il ne l'y eût point mis [4]. C'est qu'il connaît mal Voltaire. Quand on sait le prix que le plus grand des puristes du XVIIIe siècle attachait à la correction et à la pureté du style, on n'est point du tout surpris de son respect pour le grammairien qui ensei-

---

(1) *Ibid.* 145.

(2) *Catal. des écrivains.* XXIX. 66. Les ouvrages grammaticaux du P. Bouhours sont les suivants : *Doutes sur la langue française,* 1674. — *Remarques nouvelles sur la langue française,* 1674. — *Suite des Remarques nouvelles,* 1692.

(3) XII, 350.

(4) *Voltaire et ses maîtres,* p. 51.

gnait à éviter « la négligence, l'enflure, l'obscurité, la recherche du faux ». Bouhours se fait un cas de conscience d'employer une locution nouvelle, fût-elle des plus naturelles, et déclare « qu'il n'est pas homme à innover en notre langue (1) »; il fait un véritable plaidoyer en faveur de l'exactitude, « qui peut, dit-il, s'accorder avec quelque chose de grand et d'auguste et n'est point la marque de la petitesse du génie; » il a horreur de ce qu'on appelle *précieux* dans notre langue; il veut qu'on blâme au besoin les bons auteurs pour empêcher les jeunes gens de les imiter dans leurs défauts; il convient que dans la composition il ne faut pas trop s'attacher au langage, mais il recommande de retoucher ensuite et de corriger : ne reconnaît-on pas les caractères principaux de la critique de Voltaire? Il est vrai que dans le *Temple du goût* le cardinal de Polignac ne peut s'empêcher de blâmer la sévérité intempestive du grammairien :

Quittez d'un censeur pointilleux
La pédantesque diligence;
Aimons jusqu'aux défauts heureux
De leur mâle et libre éloquence.
J'aime mieux errer avec eux
Que d'aller, censeur scrupuleux,
Peser des mots dans ma balance.

Si dans ces vers Voltaire semble railler son maître ce n'est pas, comme on l'a cru, qu'il ait changé d'opinion : il aime un peu à se moquer de tout et surtout à critiquer tous les excès, y compris ceux où il tombe lui-même.

Bouhours ne conteste pas la nécessité de l'étude de la grammaire générale. Il attaque parfois MM. de Port-Royal, mais il les imite; en matière de langage, le jésuite est absolument janséniste. Les grammairiens du XVIIIe siècle suivent

(1) *Rem. nouv.*, p. 2. Il s'agit de l'expression *faire ses premières armes*. — *Suite des nouv. Rem.*, Avertissement.

peler « les ouvrages très utiles que [illegible] *anchement* Port-Royal pour l'éducation de la [illegible] *et* hautement est peut-être à ses maîtres [illegible] *nt à* creuser les gnement grammatical [illegible] *de la nôtre* en parti- théologiques, les [illegible] qu'à compléter et à la provenance. L[illegible] *rale et raisonnée*, où et leur attribu[illegible] *nt* et un génie sublime, et ce qui explique [illegible] de l'esprit humain (1) ».

L'auteur [illegible] que Régnier Desmarais com- P. Roa[illegible] *française* qui parut en 1705. d'abo[illegible] de Port-Royal en y ajoutant les [illegible] ceux qui voulaient bien connaître [illegible] était bien loin d'avoir tout dit ; il avait [illegible] syntaxe, et n'avait pas approfondi la théo- [illegible] ; mais son livre n'en fut pas moins très [illegible] le préférait à certaines nouveautés de son [illegible] dans le *Siècle de Louis XIV* il en cite l'auteur [illegible] ayant rendu de grands services à la langue fran- [illegible] (2).

On reprochait au *Traité* de Régnier son extrême lon- gueur; le P. Buffier voulut en resserrer la matière dans des bornes plus étroites. Au jugement des contemporains il en fit un « extrait plus plaisant qu'exact » et dont le détail prê- tait beaucoup à la critique. (3) Voltaire a dit de Buffier « qu'il était le seul Jésuite qui eut mis une philosophie raisonnable

---

(1) Rollin, *Traité des études*, L. 14. Quelques grammairiens font exception et ne travaillent point d'après Port-Royal; tels sont La Touche, *l'Art de bien parler français* (Amsterdam, 1re édition 1696, 7e 1760), et Grimarest, *Nouvelle grammaire réduite en tables* 1721. Mais ces auteurs cherchent moins à faire œuvre de science qu'à composer des manuels commodes pour les jeunes gens et les étrangers.

(2) Fromant. *Réflexions sur les fondements de l'art de parler* (1re édition, 1756). Préf., p. XXXIII.

(3) *Catal. des écrivains*. XIX. 186.

(4) *Mém. de Trévoux*, octobre 1706. — Fromant. *Réflexions sur les fondements de l'art de parler*. Préf., p. XXXVI.

dans ses ouvrages [1] ». La *Grammaire sur un nouveau plan,* à laquelle il ne pensait peut-être pas en écrivant ces mots, était au moins aussi digne de cet éloge que les traités métaphysiques auxquels il faisait allusion.

Dumarsais est sans contredit le plus grand des grammairiens de cette époque, et l'auteur du *Siècle de Louis XIV* a su lui rendre justice : « Personne n'a connu mieux que lui la métaphysique de la grammaire; [2] personne n'a plus approfondi les principes des langues. Son livre des *Tropes* est devenu insensiblement nécessaire, et tout ce qu'il a écrit sur la grammaire mérite d'être étudié. Il y a dans le grand *Dictionnaire encyclopédique* beaucoup d'articles de lui qui sont d'une grande utilité. Il était du nombre de ces philosophes obscurs [3] dont Paris est plein, qui jugent sainement de tout, qui vivent entre eux dans la paix et dans la communication de la raison, ignorés des grands, et très redoutés de ces charlatans en tout genre qui veulent dominer sur les esprits. La foule des hommes sages est une suite de l'esprit du siècle [4] ».

Dumarsais est en effet un métaphysicien : c'est l'adversaire de Pluche et des partisans de la *Mécanique du langage;* en pédagogie, il est l'ennemi de la routine et de toute pratique non fondée sur la raison. Son influence sur la grammaire française et l'enseignement a été presque égale à celle de Port-Royal. Dumarsais, il est vrai, n'a pas fait un

---

(1) *Catal. des écrivains.* XIX. 72.

(2) Voltaire désigne par ces mots la grammaire générale : Au XVIIIe siècle, on oppose la grammaire *métaphysique* ou *spéculative* à la grammaire *physique, mécanique* ou *pratique,* c'est-à-dire la théorie philosophique du langage à l'étude particulière des formes et des mots.

(3) Dumarsais se montre bien modeste quand il dit au commencement de sa *Logique :* « Il n'y a rien qui coûte moins à acquérir aujourd'hui que le nom de philosophe. Une vie obscure et retirée, quelques dehors de sagesse avec un peu de lecture suffisent pour attirer ce nom à des personnes qui s'en honorent sans le mériter. »

(4) *Catal. des écrivains.* XIX. 105.

la même [illegible]
des [illegible]
leurs [illegible] sont le
fondem[illegible] raisonnée ;
cuil[illegible] chapitre essen-
pu[illegible] de la métaphysique
[illegible] les mots en deux
[illegible] les objets, les autres la forme
[illegible] plus précisément les
[illegible] différentes vues sous les-
quelles l'esprit considère ces objets et, contrairement à
Port-Royal, il range l'article et la préposition dans la se-
conde classe. Il établit de plus la *concordance*, c'est-à-dire
l'accord, sur le principe d'identité, et le *régime* sur le rap-
port de la détermination (3) et, par ces deux découvertes, il
se met au premier rang des grammairiens. Les critiques ne
parlent de lui qu'avec admiration. Rollin ne saurait lui être
comparé : Arnauld est le seul qu'on ose lui opposer et si
quelques uns ont eu le bonheur d'apporter des changements
utiles, quoique minimes, à la *Grammaire générale*, c'est
qu'ils n'ont fait que marcher « à la faveur du flambeau lumi-
neux que Dumarsais fait briller à leurs yeux étonnés (4) ».
Quant au *Traité des Tropes*, c'est une œuvre très importante,
que Voltaire devait approuver comme philosophe et comme
puriste. L'explication claire et nette de la formation des
figures permet de se rendre compte des procédés de l'es-
prit ; et parce qu'elle est simple, elle enseigne aussi l'art
de n'employer que des images simples et naturelles.

Dumarsais faisait pour les figures ce que l'abbé Girard
avait déjà fait pour la signification et le choix des mots.

---

(1) *Traité des Tropes*. Préf., page IV.
(2) Seconde partie, ch. I.
(3) V. la Préface de la *Méthode latine*.
(4) V. *Ann. litt.*, 1756. VII. 86. 1757. II. 291.

« Son livre des *Synonymes* (1), dit Voltaire, est très utile ; il subsistera autant que la langue et servira même à la faire subsister (2). » Cette prédiction ne s'est point réalisée, et l'étude des synonymes, comme celle des figures, n'est plus en honneur aujourd'hui : on se préoccupe bien moins qu'autrefois de maintenir la langue dans toute sa pureté. Au XVIIe siècle, les grands écrivains avaient presque tous à cœur de conserver aux mots leur signification propre : Diderot voulait même qu'on rendît les synonymes « utiles, sensés, instructifs et vertueux, et qu'en expliquant la diversité des acceptions, on exposât en même temps les usages de la nation et qu'on rappelât la mémoire de ses grands hommes (3) ». Quoiqu'il ne répondît point à toutes ces exigences, l'ouvrage de Girard fut naturellement bien accueilli. On y trouvait une heureuse application de l'esprit philosophique, un moyen de donner de la justesse à la pensée, une méthode faite pour plaire aux esprits élevés ; on en louait les réflexions « tantôt sérieuses, tantôt enjouées, dont les unes étaient judicieuses, les autres avaient un tour fin et délicat » ; l'auteur paraissait briller principalement lorsqu'il parlait de ce qui a rapport à l'esprit et au cœur (4). On fut même flatté d'apprendre que la langue française était bien plus riche qu'on ne le croyait, et qu'elle n'était point embarrassée pour exprimer les nuances les plus délicates. Mais la subtilité même du grammairien était un danger ; et lorsque, enhardi par le succès, il voulut parfaire son œuvre, il ne fit que prouver que le mieux est l'ennemi du bien. Voltaire ne peut s'empêcher de regretter qu'un livre si utile ait été gâté dans les dernières

---

(1) *La Justesse de la Langue française,* ou les différentes significations des mots qui passent pour synonymes. 1718.

(2) *Siècle de Louis XIV. Catal. des écrivains.* XIX. 230.

(3) *Encycl. méth.,* art. *Langues,* p. 44[1].

(4) *Observations sur quelques écrits modernes.* IV. 171. Cf. *Ann. litt.,* 1767. III. 212.

éditions (1). Partant de cette idée que les synonymes parfaits ne font pas la richesse d'une langue, « pas plus que dans un festin le nombre des plats ne ferait l'abondance plutôt que le nombre des mets », et qu'il n'est pas naturel « que les hommes, plus féconds en idées qu'en paroles, et souvent obligés d'attacher plusieurs idées à un seul mot, se soient avisés de prodigues et inutiles dépenses (2) », Girard en conclut trop facilement qu'aucun terme n'est à proprement parler l'équivalent d'un autre ; et pour le démontrer, il modifie parfois le sens des mots. Aux articles anciens où il s'était borné en général à constater l'usage, il ajoute des définitions abstraites, des exemples composés d'antithèses forcées, des distinctions subtiles et sans fondement, compliquées parfois de dissertations ultra-métaphysiques (3).

Voltaire sut éviter ces défauts, lorsqu'il entreprit à son tour de distinguer les nuances délicates dont l'observation fait la propriété du langage. Les articles souvent assez étendus qu'il a consacrés, dans le *Dictionnaire philosophique*, à des questions de ce genre, peuvent être cités comme des modèles de finesse et de clarté, de véritables morceaux de littérature dans lesquels l'agrément s'ajoute naturellement à l'utilité (4).

Dans les dernières éditions de ses *Synonymes*, Girard raffinait sur lui-même ; dans un traité plus dogmatique qu'il intitule : *Les vrais principes de la Langue française* (5), il

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Honneur*. XXX. 253. L'édition du livre de Girard, revue par Beauzée (1769), parut sous ce titre : ***Les Synonymes français, leurs différentes significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse.*** Dans le passage cité, Voltaire critique cette phrase de l'abbé Girard : « Il est assez d'usage dans le discours de mettre l'intérêt en antithèse avec la gloire, et le goût avec l'honneur. » (T. I, n° 193.)

(2) Préface de la ***Justesse de la langue française***, p. XXXVII. XLV.

(3) Pour se rendre compte du changement, on peut lire, par exemple, les articles *Attraits. Appas, Charmes, Justesse*, p. 15., Ed. de 1769, t. I, n° 55.

(4) V. les articles ***Esprit, Fierté, Finesse, Hauteur, Habile***.

(5) 1747, 2 vol.

complique et corrompt la nouvelle méthode grammaticale, à force de vouloir renchérir sur ses devanciers. Voltaire n'avait qu'une médiocre estime pour cet ouvrage : il recommande, surtout aux jeunes gens « de ne point lire la nouvelle grammaire de l'abbé Girard ; elle ne ferait qu'embarrasser l'esprit par les nouveautés difficiles dont elle est remplie (1) ». Ce qui a conduit Girard à ces nouveautés difficiles, c'est la prétention de simplifier la science. Pour mettre « au fait de la grammaire » les personnes même les moins instruites, il veut « se mettre hors de la férule des précepteurs, lever le voile de la latinité », et proscrire « ce style scolastique et tergiversant auquel on s'est habitué dans les collèges, qui empêche les esprits de saisir le véritable génie de notre langue (2). » Le Collège et l'Ecole se vengent en lui inspirant le goût des divisions et des subdivisions à l'infini, et la manie de les désigner par des termes qu'il croit français, mais qui sont réellement grecs, latins ou même barbares. Ainsi les substantifs *génériques* sont *appellatifs, attractifs, actionnels* ; les substantifs *individuels* sont *personnifiques, topographiques* et *khorographiques* (3) : et d'autres subtilités viennent encore compliquer ces divisions (4). Les verbes ont des modes d'une forme *indéfinie* ou *adaptive* : ce dernier nom est nouveau, « mais analogique et nécessaire à l'art » : ils ont d'ailleurs 89 formations, dont 44 sont composées et 45 sont simples ; ces dernières se subdivisent en 10 primitives et 35 secondaires (5). Les conjonctions sont *copulatives, augmentatives, alternatives, hypothétiques, adversatives, extensives, périodiques, motivales, conclusives, explicatives, transitives* et *conductives* (6). Dumarsais, qui a

(1) *Conn. des beautés,* art. *Langage.* XXXIX. 238.
(2) *Vrais principes,* préf., p. v, p. 18.
(3) T. I, p. 217, suiv.
(4) *Jugement* est actionnel au barreau, appellatif en logique ; *figure* est abstractif en physique, quoiqu'il soit appellatif en sculpture. (T. I, p. 223).
(5) T. II, p. 79.
(6) *Ibid.,* p. 258.

[illegible] reproche le mal [illegible] de ses principes [illegible] « [illegible] devait [illegible] de faire des [illegible] et le rendre [illegible] l'avoir [illegible] et de [illegible] résolu [illegible] [2]. N'est-ce pas surtout [illegible] « [illegible] le style » [illegible] à [illegible] des tours et des [illegible] et fa[illegible] [illegible] « On aura beau [illegible] un ouvrage est une pièce [illegible] de différentes phrases... Le [illegible] la [illegible] les [illegible] sont bornées et terminées [3]. »

« Non seulement tout ce livre est écrit dans ce misérable style, mais il y a beaucoup de fautes contre la langue. Par exemple, *le vol a eu lieu* pour *le vol a été fait*, pour le [illegible] de nuit ; *quoi faire*, pour *que faire* ; *c'est soi qui fait*, au lieu de dire

---

[1] *Lettre d'une jeune demoiselle à l'auteur des Trois principes de la langue française.* Œuv. XXXIII, p. 280.

[2] *Mém. de Trévoux*, [illegible] 75, art. CXIX, p. 2.[illegible].

[3] *Conn. des Beaux-arts. Ibid.* Voltaire cite de mémoire, selon son habitude, les phrases de Girard sont entre plus singulières : « Le participe appartient en cette [illegible] pour [illegible] de ses Propres. » I. 64. « Les [illegible] à part, que les enfants légitimes de la [illegible] 72. « Lettres et [illegible] terrasses [illegible] les cas, il n'est pas question de les attaquer ni d'employer du temps à poursuivre des [illegible] 76. « La première conjugaison gît le partout l'uniforme. » II. 66. « Les adjectifs ne sont destinés qu'à un service subalterne... Ils [illegible] les substantifs, en portent les livres et servent à leurs décorations. Voilà pourquoi on leur a donné le nom d'*adjectif*, qui annonce un personnage de la suite d'un autre. » I. 365.

on fait soi-même. Enfin il y a des termes obscènes, malgré le grand principe de Quintilien qui ordonne d'en éviter jusqu'aux moindres apparences (1). »

Girard avoue ingénuement « qu'il n'a pas le moindre penchant à copier autrui », et se flatte « d'avoir pris un vol libre pour tirer la grammaire de la roture, et montrer à ses ennemis qu'il a tout comme les autres son sublime, dont l'esprit fin et le goût délicat peuvent être satisfaits ». Il croit avoir écrit, sans consulter personne, un ouvrage entièrement neuf et méthodique (2). » Il y a même dans son livre, comme dans celui de Lucrèce, une prosopopée où l'Usage prend à partie les Grammairiens et leur reproche de n'avoir pas d'yeux et de manquer d'oreilles (3). L'auteur des *Synonymes* a fait sans doute quelques bonnes remarques ; mais, quelles que soient ses prétentions, il ne suit pas une autre méthode que ses contemporains. Il subit comme les autres l'influence de Port-Royal ; il analyse, divise, juge et décide d'après les principes de la logique, tout aussi bien que les grammairiens qu'il s'imaginait peut-être n'avoir jamais lus.

Duclos fut aussi un continuateur de Port-Royal, il commenta *la Grammaire générale* et donna à cet ouvrage une vie nouvelle (4). Dans ses observations sur les six premiers chapitres, il suit les idées de l'abbé de Dangeau, et souvent il reproduit presque littéralement *les remarques sur les sons de la langue*, de Boindin (5) ; c'est

---

(1) Girard n'emploie guère de termes obscènes, mais il émet une théorie assez inconvenante sur les genres, et les phrases qu'il donne comme exemples sont souvent fort libres. V. I, 225, 256, 319, 382. Cf. Dumarsais, p. 316.

(2) Préf., p. III, t. II, p. 12, 35, 42.

(3) Tom. I, p. 485.

(4) *Remarques sur la Grammaire générale et raisonnée,* 1754.

(5) Composées vers 1709 et publiées en 1753. Œuvres de Boindin, t. II (I-102.) Dans le *Siècle de Louis XIV,* Voltaire ne parle pas de Boindin comme grammairien.

critiqué avec esprit l'œuvre de [illegible] *il cher-*
définir certaines parties de [illegible] aspire que
que de la langue fr[illegible] ambe souvent
son origine q[illegible] ses notes assez
de négliger [illegible] tateur qui fut en
voie à ses [illegible] Fromant développa
donné de [illegible] ouvrage quelque peu
quelque[illegible] pour avoir osé l'intituler
Voltaire. [illegible] *rale et raisonnée ;* car une
« Jam[illegible] pouvait être fournie que par
son [illegible]
phr[illegible] à publier une grammaire fran-
[illegible] gé ce travail entre trois de ses
[illegible] et l'abbé de Rothelin, qui s'étaient
[illegible], l'autre des ***Particules***, ne purent
[illegible] reprise. Seul d'Olivet s'acquitta de sa
[illegible] nos quatre espèces de mots déclina-
[illegible] des ***Essais de grammaire*** s'inspire comme
[illegible] ns de la logique, « qui seule doit nous ap-
[illegible] c'est que parler (4). » Il discute la classifi-
[illegible] mots et propose quelques vues nouvelles ; il
[illegible] tout à fixer les règles de l'accord des participes.
[illegible] du ***Siècle de Louis XIV***, qui a donné à d'Olivet,
[illegible] vivant, une place dans son ***Catalogue des écrivains***
[illegible] qu'il parlait sa langue avec la même pureté que Cicé-
[illegible] parlait la sienne, et qu'il a rendu service à la gram-
[illegible] française par les observations les plus fixes et les plus
[illegible] C'est le premier homme de Paris pour la valeur
des mots (5). » Voltaire ne pensait ici qu'à la ***Prosodie*** et

---

(1) *Réflexions sur les fondements de l'Art de parler pour servir d'éclaircissement et de supplément à la Gr. gén. et raisonnée,* 1756.
(2) D'Argq, dans l'*Ann. litt.*, 1759. II. 302.
(3) *Essais de Grammaire.* 1767.
(4) P. 152. *Catal. des écrivains.* XIX. 99.
(5) *Lettre à la Harpe.* 31 oct. 1768.

Remarques sur Racine. Dans ces œuvres de son ancien [illegible] composées d'après la méthode philosophique, l'élève [illegible] reconnaître avec plaisir ses propres idées, et le sys- [illegible] qu'il aimait lui-même à appliquer à la critique.

Beauzée, plus attaché à la spéculation qu'à la pratique, est surtout un théoricien qui cherche à creuser les fondements du langage et à s'avancer plus loin dans la connaissance de ses éléments (1). Voltaire put le féliciter d'avoir montré que « la grammaire est un champ pour l'esprit philosophique (2) ; » d'autres, tout en admirant un ouvrage « plein de vues et de profondeur, » lui reprochèrent non sans raison d'avoir poussé un peu loin le goût de l'abstraction (3). Barthélemy, successeur du grammairien à l'Académie française fait la critique en même temps que l'éloge du livre de son prédécesseur, quand il l'appelle « la description de la région métaphysique de la grammaire. »

Condillac est, lui aussi, fidèle à la tradition ; mais il lutte contre certaines tendances des grammairiens (4). Jugeant qu'il n'y a pas assez de simplicité dans leurs livres, il entreprend de rendre la science plus accessible en perfectionnant la méthode ordinaire et en bannissant autant que possible les termes techniques (5). Il pousse l'analyse plus loin que ses prédécesseurs et, voulant tout expliquer, il est obligé d'entrer dans des détails que la critique du temps trouve

---

(1) Beauzée est l'auteur de nombreux articles de l'*Encyclopédie* et de la *Grammaire générale* ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues. 1767.

(2) *Lettre du 14 janvier.* 1768.

(3) Beauzée ayant observé que MM. de Port-Royal ont omis de parler des pensées qui nous viennent du sentiment, reconnaît diverses espèces générales de parties d'oraison, dont les unes sont les signes naturels des sentiments, les autres les signes arbitraires des idées ; les premières sont *affectives,* et les secondes *énonciatives.*

(4) *Grammaire.* Œuvres (1827), t. VI. 352.

(5) Préface de la *Grammaire.*

trop familiers et trop vulgaires (1). Celui que Voltaire appelait « un des premiers hommes de l'Europe pour la valeur des idées (2) » ne pouvait manquer de mettre au jour un principe nouveau et original : ce fut « une vue heureuse et profonde d'avoir considéré les langues comme autant de méthodes analytiques plus ou moins parfaites, selon l'état où elles se trouvent et l'esprit de ceux qui les parlent, et dont l'étude doit servir à donner de la justesse et de la précision à notre esprit ». Le dernier des grands grammairiens du XVIIIe siècle est celui dont la doctrine se rapproche le plus de la formule où s'enferment de plus en plus les travaux de cette époque. Pour lui, la Grammaire est la première partie de l'art de penser, et l'étude du langage n'est pas autre chose qu'une branche des connaissances exactes, une Algèbre ou une Géométrie (3).

Après ces écrivains dont les contemporains s'accordent en général à reconnaître la haute valeur, on pourrait en énumérer une foule d'autres de mérites divers ; il y a dans le siècle une période où il ne se passe point d'année qu'on ne voie paraître deux ou trois grammaires nouvelles (4). Les plus importants ou les plus connus de ces ouvrages sont ceux qui portent les noms de Restaut et de Wailly (5). Le

---

(1) V. *Ann. litt.*, 1776. I. 76.

(2) *Lettre à la Harpe*, 31 oct. 1768. LXV. 219.

(3) *Grammaire*, p. 352. V. *Encycl. méth.*, au mot *Langues* (art. de (Panckoucke).

(4) *Ann. litt.*, 1767. VIII. 4.

(5) *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire française*, 1re édition. 1730. — *Principes généraux et particuliers de la langue française* (1763). Cet ouvrage qui fut publié sous plusieurs titres, parut d'abord en 1754. On peut citer encore un livre (incomplet) qui paraît avoir eu une certaine vogue ; c'est la *Grammaire philosophique ou traité complet sur la physique, la métaphysique et la rhétorique du langage qui règne parmi nous*, par d'Açarq. (V. *Ann. litt.* 1760. VII. 32. Mercure 1761, janv., 2e vol.) Plus tard, Marmontel composa une *Grammaire*, dont les principaux mérites sont la clarté, l'abondance et l'heureux choix des exemples. (Œuvres, t. XVI, p. 1,323).

premier, écrit en forme d'entretien, est destiné à faciliter l'étude pratique de la langue en faisant descendre la grammaire des hauteurs, inaccessibles au vulgaire, où l'avaient élevée les philosophes ; Voltaire trouvait ce livre « simple et instructif (1) » ; il aurait pu en dire autant du second. Il félicita un officier grammairien, M. de Prunay, homme de guerre et homme du monde, d'avoir su « heureusement cultiver la langue française, et d'avoir fait une grammaire où l'on trouve des choses vraies et utiles (2) » ; mais il est probable que le vieux malade de Ferney ne jeta qu'un coup d'œil sur le livre qui lui était offert ou ne voulut faire qu'un banal remerciement. Sérieusement, il eût été le dernier homme du siècle à louer le style d'un auteur qui, dans sa préface recommande aux jeunes personnes de lire exactement les préfaces, parce que c'est « le seul moyen de préparer leurs organes à la conception de ce qu'elles lisent, d'en tirer le profit, et de s'en faire facilement l'impression dans l'imagination ». M. de Prunay veut encore supprimer les lettres « qui inquiètent », et faire servir à l'étude de la grammaire les inscriptions publiques « qui corrompent les jeunes personnes et affectent les étrangers. » Enfin le capitaine de grenadiers oublie, comme l'abbé Girard, le grand précepte de Quintilien et il lui arrive trop souvent de ne plus penser qu'il écrit pour des demoiselles (3).

M. de Prunay avait « rassemblé les fleurs répandues dans les meilleurs auteurs, » et en cela il ressemblait à tous les grammairiens du temps. Tous se copient l'un l'autre, et généralement ils l'avouent. Les plus éminents font leur réputation par la mise en lumière de quelque principe nouveau ; et Court de Gebelin, qui veut résumer et compléter dans son encyclopédie tous les travaux antérieurs, découvre que ses

---

(1) *Connaissance des beautés,* art. *Langues.* XXXIX. 29.
(2) *Grammaire des dames,* 1776.
(3) V. *Ann. litt.,* 1776. VIII, 36.

prédécesseurs ont encore oublié l'ellipse (1). Ceux qui n'ont pas eu le bonheur de faire de pareilles inventions se contentent de « mettre en œuvre les productions des plus habiles », ou se bornent à ajouter aux ouvrages de leurs devanciers quelques raisonnements tirés de la logique et de la métaphysique ; ils rectifient certaines règles, discutent sur le rôle des mots, améliorent les classifications : ainsi l'abbé Vallart s'aperçoit que le français possède cinq déclinaisons et treize conjugaisons (2). Tous d'ailleurs prennent pour fondement de leurs travaux la *Grammaire générale et raisonnée*, qu'ils examinent à la lumière d'une philosophie impartiale. Tous reconnaissent la nécessité d'employer une logique rigoureuse, même avec les enfants, et d'employer « la méthode simple et sûre de la géométrie si recommandable en elle-même et si fort en vogue (3) », et de l'appliquer à la solution des difficultés pratiques : car, « quelque bons yeux qu'on puisse avoir, on ne peut être assuré de les avoir justes que s'ils s'accordent avec la règle ou le compas » ; et ils sont persuadés que par ce moyen on arrivera toujours à rendre compte de ce que le commun des grammairiens considère comme bizarrerie de la langue ou inconstance de l'usage : « car on peut dire de l'usage, comme de la foi, qu'il est au dessus et non pas contre la raison (4) ».

Ainsi les meilleurs grammairiens du XVIIIe siècle ne doutent point qu'il soit possible de tout expliquer par le raisonnement, et cette opinion est partagée par les gens de lettres. Diderot pense, qu'en fait de langage, on doit tout rapporter à une mesure exacte et invariable, sans laquelle on ne peut rien connaître, ni rien apprécier, ni rien définir. Cette mesure, c'est la grammaire générale raisonnée ; car « ce serait

---

(1) *Le Monde primitif*, t. II. *Disc. prélim.*, p. XXVI.
(2) *Grammaire française*, 1744, p. 110, 225.
(3) V. le *Supplément* de l'abbé Fromant, 1re édition, p. XVI, XXX.
(4) Saintin-Leblan, p. 152.

un préjugé de croire que la *Langue* étant la base du commerce parmi les hommes, des défauts importants puissent y subsister longtemps sans être aperçus et corrigés par ceux qui ont l'esprit juste et le cœur droit (1) ». Voltaire s'est abstenu d'attribuer en grammaire un rôle quelconque à la sensibilité ou à la générosité des sentiments : quant au reste, il partage les mêmes opinions : « Il est certain, écrit-il à Beauzée, qu'il y a, dans toutes les langues du monde, une logique secrète qui conduit les idées des hommes sans qu'il s'en aperçoivent, comme il y a une géométrie cachée dans tous les arts de la main, sans que le plus grand nombre des artistes s'en doute. Un instinct heureux fait apercevoir aux femmes d'esprit si on parle bien ou mal : c'est aux philosophes à développer cet instinct (2). Et Voltaire lui-même ne croit pas faire autre chose quand il traite une question de langage. Il est vrai qu'il ne s'attache pas à rechercher les principes et les fondements de la parole, ni à définir ou à classer les « parties d'oraison ». Il ne cultive point la *Science*, mais l'*Art* de la grammaire, art qui consiste, selon Beauzée (3), « à rapporter aux principes généraux des langues, les institutions particulières et arbitraires d'un idiome déterminé ».

---

(1) *Encycl. méth.*, art. *Langues*, p. 440.
(2) *Lettre du 14 janvier* 1768. LXIV. 521.
(3) *Encycl. méth.*, art. *Grammaire.*

CHAPITRE IV.

LE NÉOLOGISME.

SOMMAIRE. — *Le Dictionnaire néologique* de Desfontaines. — Voltaire néologue. — Principes qu'on doit suivre dans la formation des mots nouveaux : l'analogie, l'euphonie, la nécessité. — Des changements dans le sens des termes en usage.

Il n'y a guère d'ouvrage où Voltaire, ayant à parler de la langue française, ne se plaigne de la voir dégénérer, et ne fasse entre les écrivains de l'âge précédent et leurs successeurs un parallèle souvent peu flatteur pour ces derniers. « On écrit beaucoup dans ce siècle, dit-il ; on avait du génie dans l'autre (1). » Ce qui fait à ses yeux l'infériorité de ses contemporains, c'est qu'ils négligent d'imiter les modèles classiques. Selon lui, il n'y a qu'un moyen de salut pour la littérature, qui semble condamnée à une irrémédiable décadence, c'est de conserver à tout prix et dans toute sa pureté la belle langue qui, sous Louis XIV, a été portée au plus haut point de perfection dans tous les genres. Tel est le principe auquel il revient sans cesse ; et s'il s'est montré souvent amateur des réformes et des nouveautés, ce n'est certes pas en fait de langue. « Point de vrai succès aujourd'hui sans cette correction, sans cette pureté qui seule met le génie dans tout son jour, et sans laquelle le génie ne déploierait qu'une force monstrueuse tombant à chaque pas dans une faiblesse plus monstrueuse encore et du haut des nues dans la fange (2). » L'emploi de termes nouveaux et inu-

(1) *Siècle de Louis XV*, t. XXI. 432.
(2) *Lettre à l'Académie française* (en tête d'Irène), t. IX.

tiles, la négligence totale de la grammaire, la recherche des expressions violentes et inintelligibles, tels sont les abus qui ont infecté la littérature et qui défigurent la langue, en corrompant à la fois le vocabulaire, la syntaxe et l'art si important de former les figures [1].

Sur le terrain du néologisme, Voltaire est l'allié d'un de ses ennemis les plus acharnés. Desfontaines avait publié un *Dictionnaire néologique,* satire pleine d'ironie, suivie de pamphlets sarcastiques dans lesquels il cherche à jeter le ridicule non seulement sur les nouvellistes et les faiseurs de gazettes, mais encore sur les écrivains les plus estimés de cette époque, Lamotte, l'abbé de Pons, Crébillon, Marivaux, Fontenelle, l'abbé de Saint-Pierre, Dubos, Montesquieu [2]. Le livre de Desfontaines devait selon lui être regardé comme le nouveau Dictionnaire de l'Académie; car il était rempli d'expressions tirées d'auteurs académiciens « qui regardaient comme un mérite de parler comme on ne parlait point au temps de La Fontaine, de La Bruyère et de Despréaux [3] ». Voltaire jugea que cet ouvrage pouvait être utile; mais il le trouvait en général plus satirique que judicieux, et il put reprocher justement à l'auteur d'avoir trop maltraité Fontenelle, et d'avoir critiqué dans Crébillon ce qu'il aurait loué dans Racine [4]. Il croyait pourtant avec Desfontaines que la langue de Racine et de Boileau peut suffire à tout, même pour la prose; l'essentiel étant « de savoir se servir avec art des mots nécessaires qui sont en usage [5] ». Ceux qui prétendent qu'il n'y a pas assez de ressources dans

---

(1) *Siècle de Louis XV,* t. XXI, 432.

(2) *Dictionnaire néologique à l'usage des beaux-esprits du siècle, avec l'éloge historique de Pantalon-Phœbus et la réception de l'illustre Messire Christophle Mathanasius à l'Académie française,* etc. Nouvelle édition 1747. V. p. 197.

(3) Préface du *Dictionnaire néologique.*

(4) *Dict. phil.,* art. *Français.* XXIX. 449.

(5) *Siècle de Louis XV.* XXI. 439.

notre vocabulaire ne doivent s'en prendre qu'à eux-mêmes de cette stérilité. Beauzée ne voyait dans le néologisme qu'une simple figure opposée à l'archaïsme (1). Voltaire le considère comme un abus monstrueux, grâce auquel un écrivain pourrait avoir besoin d'interprète dans son propre pays. S'il veut bien le tolérer quelquefois, ce n'est qu'à certaines conditions. « Un mot nouveau n'est pardonnable que quand il est absolument nécessaire, intelligible et sonore. On est obligé d'en créer en physique; une nouvelle découverte exige un terme nouveau. Mais fait-on de nouvelles découvertes dans le cœur humain? Y a-t-il une autre grandeur que celle de Corneille et de Bossuet? Y a-t-il d'autres passions que celles qui ont été maniées par Racine, effleurées par Quinault (2) ? ».

On ne saurait mieux éclaircir ce passage qu'en citant les exemples donnés par Voltaire lui-même. Sans parler de certains termes qu'il s'amuse à forger par plaisanterie dans sa correspondance (3), il emploie le mot *découvreur* (4), et cherche à remplacer le mot *août* par celui d'*auguste,* pour éviter un hiatus désagréable, et pour empêcher les étrangers d'appeler le roi Auguste, le roi Août (5). Il propose également d'employer le mot *vagissement* qu'il regarde à tort comme une création nouvelle (6). Ailleurs il souhaite qu'on puisse reprendre quelques termes usités autrefois et qui depuis ont disparu de l'usage tels que : *appointer, forclos, affres, angoisse, navré* (7), *portraiture* et *portraire* (8)

---

(1) *Enc. méth.,* art. *Néologisme.*

(2) *D. Phil.*, art. *Esprit.* XXIX. 219.

(3) Par exemple *calomniographe. (Lettre à d'Argental,* 11 juin 1773), *tolérantisme (à Lejeune de la Croix* 1773, LXVIII. 260), *débarbarisés (à Lacombe,* 1770. LXIX. 299), *rouable* (10 juillet 1774, t. LXIX. p. 13).

(4) *Essai sur les mœurs,* ch. 147, XVII. 418.

(5) V. t. LXV, p. 150. 392 et XXX, p. 534.

(6) *Dict. phil.*, art. *Langues.* XXX. 537.

(7) *Lettre à d'Olivet,* 3 Aug. 1761. LIX. 558.

(8) *Comm. sur Corneille,* Médée, *Ep. dédic.*

faire état de, hostie, discord, pour mon regard (1), *épandre, fallacieux* (2), *nourriture* pour *éducation* car ce dernier mot « étant trop long et composé de syllabes sourdes ne doit pas entrer dans un vers (3) ». De même *rebeller,* qui se trouve dans Corneille, devrait se dire encore, parce qu'il se rattache à *rebelle, rébellion,* et pour la même raison on devrait pouvoir employer comme lui *invaincu, exorable, outrageux, évitable, punisseur, assassine* (féminin d'*assassin*) (4). On peut en effet reprocher à la langue française d'avoir un trop grand nombre de mots simples auxquels manquent les composés, et de termes composés qui n'ont point le simple primitif. « Nous avons des *architraves* et point de *traves,* des *architectes* et point de *tectes,* des *soubassements* et point de *bassements.* Il y a des choses *ineffables,* et point *d'effables;* un homme est *impeccable* et n'est point *peccable;* il y a des gens *aimables* et pourtant *inaimable* ne s'est pas encore dit. » On peut faire la même observation sur les adjectifs *intrépide, impotent, irréprochable, impudent, insolent* (5). D'autre part certains mots qui ont le même son peuvent désigner des choses différentes ce qui n'est pas logique : « *nonchalant* signifie *paresseux* et *chaland* celui qui achète (6). »

Au principe de l'analogie, qui rend les mots intelligibles, il faut ajouter celui de l'euphonie, qui les empêche de choquer l'oreille. Pour Voltaire, l'harmonie de notre langue est loin d'être parfaite. « Il serait à souhaiter, dit-il, qu'on pût assembler une société d'hommes qui eussent l'esprit et

---

(1) *Ibid.* Hor. II. iv. 1. — III. ii. 4. — III. ii. 50. — IV. i. 11.

(2) Rodog. V. iv. 112. — *Ibid.* II. i. 1.

(3) Hér. IV. v. 47.

(4) Pol. III. v. 77. Cid. II. ii. 22. Hor. III. vi. 22. — Cinn. III. iii. 38. — Pol. V. ii. 51. — Pomp. IV. i. 37. — IV. iv. 44. — Nic. III. viii. 29.

(5) *Dict. phil.,* art. *Langues.* XXX, p. 537. Cf. *Comm. sur Corneille.* Nic. I. i. 25

(6) *Dict. phil.,* art. *Langues,* p. 538. — Pour la même raison, Voltaire approuve le mot *bienfaisance* créé par l'abbé de Saint-Pierre. *(VIIe Discours sur la vraie vertu.)*

l'oreille justes, pour adoucir la rudesse de certains termes, donner de l'embonpoint à la sécheresse de quelques autres et de l'harmonie à quelques sons rebutants. *Oncle, ongle, radoub, perdre, borgne,* sont des mots terminés durement et qui auraient pu être adoucis... *Epieu, lieu, dieu, moyeu, feu, bleu, peuple, nuque, pique, poutre* auraient pu être plus harmonieux. Quelle différence du mot *théos* au mot *Dieu,* de *populus* à *peuple,* de *locus* à *lieu?* (1) » Mais le plus insupportable reste de « la barbarie welche et gauloise » est dans nos terminaisons en oin; *coin, soin, oint, groin, foin, point, marsouin, tintoin, pourpoint.* « Il faut qu'un langage ait d'ailleurs de grands charmes pour faire pardonner ces sons qui tiennent moins de l'homme que de la plus dégoûtante espèce des animaux. » Comme chaque langue a des mots désagréables que les hommes éloquents savent placer heureusement et dont ils ornent la rusticité, on est bien obligé, il est vrai, de s'en tenir à l'usage qu'en ont fait les bons auteurs (2); mais c'est là pour Voltaire un triste esclavage.

L'euphonie lui fait condamner encore les longs adverbes qui ôtent à la phrase toute légèreté, tels que *furieusement, épouvantablement, horriblement* (3). D'autres mots lui paraissent répréhensibles parce qu'ils ne sont pas nécessaires ; ils ne font que remplacer des termes très simples et ne sont point une richesse pour la langue. A quoi bon parler de *persiflage* (4), de *pensers* mâles, de *philosophie parlière* (5), d'*amabilité* (6), d'*errements* (7), de *provocation?*

(1) *Dict. phil.,* art. *Français.* XXIX, p. 503.

(2) *Ibid.,* art. *Français.* XXIX. 493.

(3) *Lettre critique sur le Poëme de la bataille de Fontenoi.* XXXVIII, 587. Cf. *Lettre à Mme du Deffand.* 4 nov. 1772. LXVIII. 31.

(4) *Lettre sur la Nouvelle Héloïse.* XXI. 207.

(5) *Ibid.,* Ce mot, emprunté au XVIe siècle, a été employé aussi par d'Alembert. *Lettre du 31 octobre 1761.*

(6) *Dict. phil.,* art. *Esprit.* XXVII. 219.

(7) Voltaire donne une singulière étymologie à ce mot qu'il fait venir de *arrhes* prononcé *erres* par le peuple de Paris. *Lettre à d'Olivet,* 5 jan. 1767.

Pourquoi créer l'adverbe *négligemment* (1) ? Qu'avons-nous besoin d'employer des mots comme *éduquer, suspecter, sentimenter, élogier, égaliser, mystifier* et tous ces termes dont se servent des auteurs « qui ont parlé allobroge en français » (2 ? « Autrefois on accomplissait des promesses, on ne les *réalisait* pas ; on citait les anciens, on ne fesait pas de *citations !* Jadis on recueillait les moissons, aujourd'hui on les *récolte* (3). » Et que dire de *prospectus* (4) et du verbe *obtempérer* (5), qui n'ont de ressemblance avec aucun autre terme français ?

Mais il est une classe de mots que Voltaire déteste tout particulièrement, parce qu'ils sont à la fois inutiles et dépourvus d'analogie. Ainsi « de *celata* qui signifie un casque en italien, on a fait *salade* dans les guerres d'Italie ; de *ridotto* les gazetiers ont tiré *redoute ;* un homme qui sait sa langue conservera toujours le mot d'*assemblée*. De *bowling-green,* gazon où l'on joue à la boule, on a fait *boulingrin ; roast-beef,* bœuf rôti, a produit chez nos maîtres d'hôtel du bel air des bœufs rôtis d'agneau, des bœufs rôtis de perdreaux. De « l'*habit de cheval* » *redingcoat* on a fait *redingote,* du salon du sieur Devaux à Londres, nommé *Waux-Hall,* on a fait un *facs-hall* à Paris (6). De cette façon la langue française va bientôt redevenir barbare.

Toutes ces idées sur le vocabulaire français sont très philosophiques et même très raisonnables. Mais si le néologisme a fait tant de progrès de nos jours, ce développement ne tient-il pas à la nature même des choses ? On empruntera toujours des mots aux langues étrangères parce qu'on ne pourra les traduire commodément ; et le

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Esprit* et *Français*. XXIX.

(2) *Ibid.*, art *Français*. XXIX. 497. Voltaire semble également proscrire le mot *démontrer*. *Ibid.*, art *Antiquités*.

(3) *Ibid.*, art. *Français* XXIX 495

(4) *Lettre à d'Alembert*, 12 janvier 1770

(5) *Dict. phil.*, *ibid.*

(6) *Ibid.*, p. 498.

public demi-lettré, au risque de les défigurer, donnera droit de cité à ces importations nouvelles, pour se donner un air d'élégance ou d'érudition. Cela est fort peu philosophique et cependant fort naturel. Quant aux autres créations nouvelles, elles dépendent jusqu'à un certain point dans toutes les langues du caprice et de l'usage ; mais en français elles sont favorisées par des conditions toutes particulières. Voltaire et les philosophes se plaignent de ne pas trouver assez d'analogie dans notre langue ; ils ignorent que ce défaut est pour ainsi dire nécessaire, parce qu'il doit son origine, non à la bizarrerie du langage, mais à la formation naturelle de notre idiome national. Le français possède un fonds qui lui est propre, tandis que sa dérivation est presque à moitié latine. Le peuple en général tend à créer d'après les vieux mots certains dérivés qui lui paraissent plus naturels. Les lettrés ont cherché des termes nouveaux dans la langue latine. Sur le substantif *émotion,* sans penser au verbe *émouvoir,* qui en est trop éloigné, on a formé *émotionner* qui, pour les gens éclairés, est un mot barbare et inutile ; pour exprimer l'action de conférer ou d'amener, les lettrés ne s'avisent point d'employer des termes qui pourraient être populaires ; ils préfèrent tirer des verbes latins correspondants *collation* et même *adduction,* mots que les Français ne comprennent pas tout d'abord, mais dont les étrangers instruits saisissent sans peine la signification. Le désordre ne fait que s'augmenter, puisque ces deux modes de formation sont toujours en vigueur. Il n'y a que deux moyens d'y remédier : il faut, ou renoncer à la dérivation latine et à tout ce qu'elle a produit, ou amener tout les Français à apprendre un peu le latin. Le meilleur parti est encore de se résigner et de regretter, comme Voltaire, que notre langue n'ait pas été formée par des philosophes.

Quant à l'euphonie telle qu'on l'entendait au XVIIIe siècle, c'est un principe d'une application très restreinte. Il est à

souhaiter, sans doute, qu'on mette en usage des mots clairs et sonores ; et plus d'un écrivain a pu tenir compte de ces qualités pour adopter certaines nouveautés ; mais le peuple, qui est le grand créateur du langage, ne se soucie guère d'observer cette condition. Il ne vise, en parlant, qu'à la commodité et non à la beauté. Il évite dans certains cas d'employer des formes ridicules ou grotesques : il ne recherche point l'harmonie pour elle-même. Quand ils subissent un changement, les mots ne prennent pas toujours une forme agréable à l'oreille ; au contraire, si nous avons un grand nombre de sons secs et rudes, c'est parce que la rencontre forcée de deux lettres privées de leur intermédiaire produit fréquemment des aspérités qu'on ne trouve point dans le terme original et qu'on ne peut adoucir qu'avec le temps. L'histoire de notre langue nous montre que bien souvent les transformations phonétiques ne favorisent nullement le développement de ses éléments musicaux. Qui pourrait démontrer que le français, au point de vue de l'harmonie, est supérieur au latin ?

Il est une autre espèce de néologisme qui consiste non à se servir de mots nouveaux, mais à changer le sens des termes usités. Voltaire ne l'admet pas plus que l'autre et il invoque les mêmes raisons. S'il regrette que nous n'ayons pas assez de termes pour exprimer avec régularité les dérivés et composés d'une même racine, il voit avec le même déplaisir qu'un seul mot peut répondre à plusieurs idées. « C'est un défaut qu'on exprime *il a raison, il a de l'esprit*, comme on exprime *il est à Paris, il est à Lyon* (1). » Il est encore très fâcheux que les dérivés d'une même racine puissent changer de sens au point d'éveiller des idées

(1) *Dict phil.*, art *A*, t. XXVI, p 15. A propos de *a*, Voltaire ajoute qu'il ne saurait approuver qu'un verbe ait une seule lettre. Il a d'ailleurs une prévention assez peu justifiée contre « ce verbe en monosyllabe », qui lui paraît être une invention « de la barbarie welche ». *Lettre à d'Alembert*. 19 mars 1770, t. LXVI, p 22.

toutes différentes : « *garçon, courtisan, coureur,* sont des mots honnêtes ; *garce, courtisane, coureuse,* sont des injures. *Vénus* est un nom charmant, *vénérien* est abominable (1). »

S'il y a tant d'inconvénients dans notre langue, il est dangereux de les multiplier encore en permettant aux écrivains d'attribuer aux mots une signification nouvelle. Il est vrai que Voltaire lui-même donna au substantif *tragédien* le sens d'auteur tragique que ce mot n'avait pas eu au XVIIe siècle. En 1749, il voulait, contre l'avis de l'Académie, qu'on pût dire « un homme *soudain* dans ses transports », comme on dit « un événement *soudain*. L'éloquence ne consiste-t-elle pas à transposer les mots d'une espèce dans une autre (2) ? » Et il permet à Corneille d'employer à la rigueur l'expression *grandeur sublime,* quoique cet adjectif ne s'emploie que « pour exprimer les choses qui élèvent l'âme (3) ». Mais il n'admet guère, en général, ces sortes d'innovations. Il a énoncé lui-même, dans le *Dictionnaire philosophique*, le principe dont sa critique aimait à s'inspirer. « Lorsqu'on a dans un siècle un nombre suffisant de bons écrivains qui sont devenus classiques, il n'est plus permis d'employer d'autres expressions que les leurs, et il faut leur donner le même sens, ou bien dans peu de temps le siècle présent n'entendrait plus le siècle passé (4). » Les peuples, il est vrai, se sont permis souvent de changer le sens des termes. « *Idiot* voulait dire *solitaire,* et aujourd'hui il veut dire *sot ; épiphanie* signifiait *superficie,* et c'est aujourd'hui la fête des trois Rois ; *baptiser* c'est plonger dans l'eau ; nous disons *baptiser* du nom de Jean, de Jacques (5). Mais

(1) *Dict. phil.*, art. *Français*. XXIX. 494.
(2) *Lettre à Frédéric II*. 31 août 1749
(3) *Comm. sur Corneille*. Sert. I. III. 65.
(4) Art. *Langues*. XXX. 540.
(5) *Ibid*. 537. On voit que ces observations sont fort inexactes dans le détail. *Idiot* n'avait point le sens de *solitaire, épiphanie* n'a jamais signifié *superficie*.

c'est l'ignorance qui a introduit cet usage. On doit donc s'interdire par exemple d'employer le mot *verdeur* pour exprimer ce qui est vert, « attendu qu'on ne dit pas *rougeur* ni *grisaille* (1) », ou l'expression *loueur perfide*, quand il ne s'agit pas d'un *loueur* de carrosses ; il est absurde d'oser dire qu'on a un *soupçon* de fièvre, ce qui nous mène aux *soupçons* de colique, de haine, d'amour, de ridicule (2), et de se servir de locutions bizarres, comme *faire impression* (3), *être au parfait, coupe d'une tragédie* (4), *sous couleur d'illustrer Corneille* (5).

« Si on avait demandé à Patru, à Pellisson, à Boileau ce que c'est qu'*avoir trait*, ils n'auraient su que répondre (6). » Est-il bien nécessaire aussi de changer le sens des adjectifs et des verbes, d'écrire que « les Etats ont eu un avis *parallèle* à celui du Parlement », « qu'on a un goût *décidé* pour les arts » ou d'imiter les Gascons qui hasardèrent de dire *fixer* une personne au lieu de « regarder fixement (7) ? ». N'est-il pas aussi du plus mauvais goût de changer les substantifs en adjectifs, comme J.-J. Rousseau qui parle de maintien *soldatesque* et de ton *grenadier* (8) ?

Cette seconde sorte de néologisme est beaucoup plus fréquente que la première, et plus difficile à combattre. Quand on forge un mot nouveau, on risque de se rendre bizarre ou ridicule ; mais changer légèrement le sens d'un terme est

---

(1) Expression de Maupertuis. *Extrait de la Bibliothèque raisonnée,* Mél. 1752. III. IX. 451.

(2) *Dict. phil.,* art. *Langues.* XXX. 538.

(3) *Lettre à Mme du Deffand,* 26 mars 1770, *à Dupont,* 30 mars, *à d'Argental,* 25 avril 1773, t LXVI, 220, 223 et LXVIII. 249.

(4) *Lettre à d'Olivet,* 22 janvier 1761. LIX. 264. Cf. LXIII. 535.

(5) *Observ. critiques sur une nouvelle épitre de Boileau à M de V.* Mél. 1771. XLVI. 407.

(6) *Dict. phil.,* art. *Français.* XXIX, 495. Voltaire condamne encore le mot *important* pris dans le sens de considérable. *Dict. phil.,* art. *Banqueroute.*

(7) *Ibid.,* art. *Langues.* 496.

(8) *Lettres sur la Nouvelle Héloïse,* 3e lettre, XL, p. 223.

une chose ordinaire et des plus naturelles. Chaque mot a sa vie propre, et la vie n'est qu'un perpétuel changement. On pourrait désirer que la langue pût échapper à ces variations qui la compliquent inutilement ; mais il est plus facile de le souhaiter que de l'espérer.

Les mots n'ont pas seulement leur signification propre ; ils éveillent encore dans l'esprit des idées accessoires grâce auxquelles ils paraissent nobles ou familiers. Quelques-uns sont formés d'une façon si grossière qu'ils devraient être à jamais bannis de la langue française. C'est pour cette raison que Voltaire lutta afin de faire substituer le terme d'*impasse* à celui de *cul-de-sac,* dans lequel d'ailleurs il s'obstinait à ne voir aucune analogie avec la chose signifiée (1). Il y a d'autres mots vulgaires dont on ne peut se passer ; mais le littérateur ne doit pas leur accorder le droit de cité. Essayer de faire passer un terme populaire ou une expression du langage des arts et des métiers dans le style sérieux, c'est encore commettre un néologisme que la haine des complications inutiles, l'amour de la simplicité et de la régularité doivent faire absolument proscrire. Aussi Voltaire a-t-il critiqué même dans Boileau, l'emploi des locutions proverbiales ; et il s'est élevé en maint endroit contre l'abominable style marotique qui était alors à la mode.

Ce jargon dans un conte est encore supportable ;
Mais le vrai veut un air, un ton plus respectable ;
Le sage Despréaux laisse aux esprits mal faits
L'art de moraliser du ton de Rabelais (2).

Ainsi le mélange des termes était condamné comme celui des genres. Les mots, qui devaient toujours garder

(1) *Requête de Jérôme Carré aux Parisiens.* VII. 80.

(2) Cf. *Utile examen des trois dernières épîtres du sieur Rousseau.* XXXVII 350. *Mémoire sur la satire.* Mél. 1739. XXXVIII. 337. *Conseils à un journaliste.* Mél. 1737. XXXVII, p. 378.

leur condition, se trouvaient rangés en classes ou plutôt en castes, avec une hiérarchie qui paraissait trop régulière pour qu'on osât y toucher. La langue française, il est vrai, ne pouvait que souffrir de cette privation des aliments qui devaient la soutenir et la fortifier. Elle allait s'appauvrir sans doute, mais l'esprit philosophique était satisfait.

CHAPITRE V.

LA SYNTAXE.

SOMMAIRE. — Opinions grammaticales de Voltaire sur l'emploi de différentes espèces de mots, sur la construction des phrases et l'inversion. — Inconvénients de la méthode philosophique.

Les grammairiens du XVIIIe siècle s'occupent assez peu en général du vocabulaire français, dont ils se bornent à regretter les anomalies ; ils s'appliquent surtout à étudier les rapports des mots entre eux : c'est là le triomphe de la science philosophique. Pour la syntaxe, Voltaire s'est donné libre carrière, surtout dans son *Commentaire sur Corneille*. Il est persuadé qu'à cet égard la véritable langue française est à peu près irréprochable. C'est dans des remarques qui portent presque sur toutes les parties du discours qu'il va essayer de prouver que tout ce qui s'écarte des règles admises par les grands écrivains est, par là même, contraire à la raison.

L'auteur de *Pompée* avait employé le mot *encens* au pluriel. « *Encens*, dit le commentateur, ne souffre point le pluriel. En aucune langue les métaux, les minéraux, les aromates n'ont jamais de pluriel. Ainsi chez toutes les nations on offre de l'or, de l'encens, de la myrrhe et non des ors, des encens, des myrrhes (1). » De même « le mot *harmonie* n'admet pas de pluriel, cependant ce n'est point une faute d'avoir dit *pousser des harmonies*, parce que ce sont des concerts différents (2) ».

---

(1) *Comm. sur Corneille*. Pomp. I. I. 127.
(2) *Ibid.*, Ment. I. v. 41.

La première de ces explications a quelque chose de spécieux ; mais elle est démentie par les faits ; la seconde établit une distinction beaucoup trop subtile. Pourquoi serait-il déraisonnable de dire des *encens*, pour des *grains d'encens*, comme on dit des *bois* et des *pierres ?* Les Romains employaient couramment ce pluriel, et Voltaire lui-même a cité quelques pages plus loin un exemple de Lucain où se trouve le mot *tura* (1). Si nous n'avons plus cette liberté que s'accordent les anciens, il ne faut en accuser que le caprice de l'usage.

Voltaire reconnaît bien que « l'usage et l'abolition des mots dépend quelquefois du caprice (2) » ; mais il n'en soutient pas moins que les règles de la syntaxe sont fondées pour la plupart sur la raison et « sur cette logique naturelle avec laquelle naissent tous les hommes bien organisés (3) ». Ainsi : « on ne dit pas : *il m'est unique,* comme *il m'est cher, il m'est agréable,* parce qu'*unique* n'est pas un adjectif, une qualité susceptible de régime... *unique* est absolu. Mais pourquoi dit-on *cela m'est agréable,* et ne peut-on pas dire *cela m'est aimable ; cela est plaisant à mon goût*, et non pas *cela m'est plaisant ?* C'est qu'*agréable* vient d'*agréer, cela m'agrée* au datif ; *plaisant* vient de *plaire, cela me plaît,* aussi au datif comme s'il y avait *plaît à moi.* Il n'en est pas ainsi d'aimer. *J'aime cette pièce* et non *cette pièce aime à moi ;* ainsi on ne peut dire *cela m'est aimable* (4). »

Il est vrai que les adjectifs dérivés de verbes neutres comme *agréer* prennent naturellement le même complément indirect que ces derniers, complément marqué par la préposition *à*. Mais si du temps de Corneille on a pu dire

(1) *Ibid.*, Pomp. III. II. 133.
(2) Ment. I. VI. 7.
(3) *Ibid.* I. IV. 12.
(4) *Ibid.*, II. I. 24. — *Cela est plaisant à mon goût* ne se dirait plus guère aujourd'hui.

cela m'est aimable, c'est qu'on était amené très aisément à construire cet adjectif comme beaucoup d'autres, tels que *utile, avantageux,* etc. Il y a d'ailleurs une contradiction dans cette remarque qui paraît écrite fort légèrement. On devrait dire *cela m'est plaisant*, comme on dit *cela m'est agréable*, puisque *plaire* aussi bien qu'*agréer* « gouverne le datif ». Le commentateur a donc dit le contraire de ce qu'il voulait démontrer.

Selon Voltaire, *je crois que ce soit* « était une faute de grammaire, du temps même de Corneille. Je *crois* étant une chose positive, exige l'indicatif; mais pourquoi dit-on : *je crois qu'elle est aimable, qu'elle a de l'esprit,* et, *croyez-vous qu'elle soit aimable, qu'elle ait de l'esprit ?* C'est que *croyez-vous* n'est point positif; *croyez-vous* exprime le doute de celui qui interroge. *Je suis sûr qu'il vous satisfera ; êtes-vous sûr qu'il vous satisfasse ?* (1) » *Je crois que ce soit* n'est pourtant point une faute contre la raison. *Je crois* n'est pas positif, il ne signifie pas dans cette expression « je suis persuadé », mais « je suis disposé à croire » ; de là vient l'emploi du subjonctif, qui exprime non une réalité, mais une vue de l'esprit. On dit encore aujourd'hui : *je ne crois pas qu'il viendra* et *je ne crois pas qu'il vienne* ; le sens n'est pas tout à fait le même. La tournure affirmative qui correspondait à la seconde expression a été depuis abandonnée ; cela prouve-t-il qu'elle était illogique ?

L'auteur du *Dictionnaire philosophique* condamne comme barbare l'emploi du conditionnel que les gazetiers, dit-il, empruntent au style « des ordonnances et des arrêts » : « *On a appris que la flotte aurait mis à la voile le 7 mars et qu'elle aurait doublé les Sorlingues* (2) ». Cependant le conditionnel n'indique-t-il pas par sa nature une action qui

(1) *Ibid.*, Ment. I. iv. 12.
(2) *Dict. phil.*, art. *Langues*. XXX. 539. Cf. *Lettre à d'Olivet*. 5 janvier 1767.

dépend d'une condition sous-entendue, et ne remplace-t-il pas utilement le subjonctif par lequel d'autres langues expriment le style indirect ?

L'emploi analogique de certains mots choque aussi la simplicité du grammairien puriste. « Le mot de *peu* ne convient point à un *nom* : *un peu de gloire, un peu de renommée, de réputation, de puissance* se dit dans toutes les langues et *un peu de nom* dans aucune. Il y a une grammaire commune à toutes les nations, qui ne permet pas que les adverbes de quantité se joignent à des choses qui n'ont pas de quantité (1). »

Mais si Corneille prend le mot *nom* ou plutôt l'expression *nom fameux* dans le sens de gloire, l'adverbe de quantité n'est-il pas légitimement employé par analogie, puisque la gloire est une chose qui se mesure ? Il y a là, sans doute, une hardiesse de langage qu'on peut condamner : mais le peuple raisonne avec tout autant d'audace. L'exemple qui suit va le prouver : « *Il fut implorer,* c'était une licence qu'on prenait autrefois. Il y a même encore plusieurs personnes qui disent *je fus le voir, je fus lui parler;* mais c'est une faute par la raison qu'on va parler, qu'on va voir ; on n'*est* point parler, on n'*est* point voir. Il faut donc dire *j'allai le voir, j'allai lui parler, il alla l'implorer.* Ceux qui tombent dans cette faute ne diraient pas je *fus* lui remontrer, je *fus* lui faire apercevoir (2). » Cependant on a parlé ainsi autrefois, et la même tournure existe encore aujourd'hui dans les patois. Le verbe *être* fut regardé comme synonyme du verbe *aller* dans un grand nombre de phrases très usitées, comme celle-ci : *j'ai été à Paris ;* en étendant l'analogie, on est arrivé naturellement à le substituer à ce dernier quand il est placé devant un infinitif. Au reste, Vol-

---

(1) *Comm. sur Corneille.* Sert. II. II. 75.

(2) Pomp. I. III. 57. On trouve la même critique dans la *Lettre sur la Didon de Lefranc de Pompignan.* Mél. t. VII. 344.

taire condamne volontiers au nom de sa grammaire universelle, les tours empruntés à l'ancienne langue.

D'après lui, « *du depuis* a toujours été une faute ; c'est une façon de parler provinciale. Il est clair que *du* est de trop avec le *de* (1) ».

A ce compte, il faudrait proscrire aussi des expressions telles que *du décret, du délit*, où la préposition *de* est en réalité répétée. On dit communément *du dessous*, *du dedans*, *du dehors*, locutions tout aussi abusives que *du depuis ;* mais le pléonasme n'a-t-il pas droit de cité dans toutes les langues ? N'a-t-il pas reçu la consécration officielle de tous les grammairiens ?

Voltaire ne tolère pas non plus qu'on se serve des adverbes en guise de prépositions : « Si nos ancêtres employaient *dedans* avec un complément, c'est qu'ils n'avaient pas songé que ce mot est un adverbe » (2). Et pourtant, chez tous les peuples les prépositions deviennent adverbes et les adverbes se changent en prépositions, tout comme les verbes actifs peuvent devenir neutres et réciproquement.

Nos ancêtres ne se sont pourtant pas toujours trompés dans leurs expressions ; quelquefois ils ont modifié heureusement l'usage ; et en cela, ils ont, selon Voltaire, obéi à certains calculs. S'ils n'ont pas toujours été guidés par la logique proprement dite, au moins ont-ils voulu éviter les amphibologies, se défaire de quelque cacophonie, mettre de la variété dans la prononciation. Ainsi on disait du temps

---

(1) *Rem. sur le Menteur.* V. VI. 32.

(2) *Cid.* I. I. note *c.* Don Sanche. I. III. 91. Hor. IV. v. 70. On peut faire la même remarque au sujet de la locution *par contre,* condamnée par Voltaire comme un néologisme. (*Dict. phil.,* art. *Langues.* XXX. 530.) *Vis-à-vis de* qu'il proscrit également (p. 538) semble formé par une analogie grossière sur *à l'égard de* ou quelque autre façon de parler analogue, comme l'expression populaire *pas mal de* est formée sur *combien de, autant de.* Ce qu'on peut reprocher aux expressions qui déplaisent à Voltaire, c'est d'alourdir inutilement la langue française.

de Corneille « *toute nuit* au lieu de *toute la nuit*; mais comme on ne pouvait pas dire *tous jours* à cause de l'équivoque de *toujours*, on a dit *toute la nuit* comme on disait *tout le jour* (1). » Cette remarque renferme quelque chose de vraisemblable : mais il est douteux qu'on se soit décidé tout à coup à supprimer une équivoque à laquelle on s'était longtemps résigné et qui subsista toujours en latin. Il est plus probable que les expressions *tout le jour, toute la nuit*, sont dues à l'habitude qu'on avait prise insensiblement de rétablir l'article dans un grand nombre de locutions où la vieille langue l'avait supprimé.

L'observation suivante est juste au fond, quoique peu précise et incomplète dans la forme. « Pourquoi l'infinitif *ouïr* est-il resté et le présent est-il proscrit? On peut dire que l'usage tend toujours à la douceur de la prononciation ; *je l'ois, j'ois* est sec et rude; on s'en est défait insensiblement (2). » Le commentateur aurait pu ajouter que la plupart de ses formes présentent un double hiatus fort désagréable et qui devient triple aux temps composés. Il n'est pas exact de dire que l'usage tend toujours à la douceur de la prononciation ; mais ici on peut admettre que sans rechercher des formes harmonieuses, il a tenu à rejeter des sons bizarres et désagréables.

Dans un autre endroit Voltaire fait un emploi tout à fait abusif du principe de l'*euphonie*. On lit au commencement du *Dictionnaire philosophique* : « Si un étranger vous demande pourquoi vous avez changé l'ancienne forme *croyois* en *croyais* et non en *crayais*, vous lui répondrez, et vous devez lui répondre qu'il y a plus de grâce et de variété à faire succéder une diphtongue à une autre. La dernière syllabe, lui dites-vous, dont le son reste dans l'oreille, doit être plus agréable et plus mélodieuse que les

(1) *Rem. sur le Menteur*. III. II. 35.
(2) *Ibid.*, I. VI. 7.

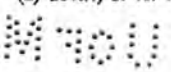

autres ; et c'est la variété dans la prononciation de ces syllabes qui fait le charme de la diction (1). »

Mais ce n'est point le besoin d'harmonie et de son qui a fait dire *croyais* pour *croyois* : car si, au XVIe siècle, on avait remplacé dans les imparfaits la finale *ais* par la diphthongue *ois*, en substituant à la prononciation usitée celle d'un autre dialecte, l'usage n'étendit pas toujours cette prononciation aux syllabes non finales, ce qui d'ailleurs eût amené une véritable transformation de la langue française.

Ce n'étaient pas seulement les changements autrefois survenus dans les mots que les philosophes se flattaient d'expliquer à l'aide de la logique : ils prétendaient également rendre compte des bizarreries et des fluctuations de l'usage courant.

Comme il est contraire à la raison qu'un seul terme puisse se construire de deux manières différentes en gardant le même sens, il fallait distinguer des nuances là où le peuple, créateur du langage, n'en voyait pas. Ainsi « on peut dire *délibérer de* ou *sur* mais la règle est d'employer le *de* qui spécifie les intérêts dont on parle : *On délibère* aujourd'hui *de* la nécessité ou *sur* la nécessité d'envoyer des secours en Allemagne, on *délibère sur* de grands intérêts, *sur* des points importants. » Il peut arriver, il est vrai, que des constructions de ce genre ne présentent pas toujours le même sens : mais trop souvent elles n'indiquent qu'une hésitation de l'usage dans l'emploi de deux prépositions synonymes, et n'ont une signification différente que dans l'esprit de certains grammairiens, moins désireux d'être utiles à la science que jaloux de se faire valoir par l'étalage d'une vaine subtilité.

Le critique si préoccupé de distinguer et de fixer les moindres nuances dans les constructions usitées ne souf-

(1) Art. *A*. XXVI, p. 14.

frira pas bien entendu qu'il y ait rien de confus ou d'indéterminé dans celles qui dépendent de l'écrivain. Il condamne les sous-entendus, l'emploi un peu obscur des pronoms et des articles, les phrases un peu lâches qui laissent quelque chose à deviner :

« Mais comme il a levé le bras en qui j'espère.

Suivant l'ordre du discours, c'est ce billet qui a levé ce bras en qui elle espère. On ne peut trop prendre garde à écrire clairement (1).

Ou pour chasser ma crainte ou pour m'en consoler.

Il semble qu'elle veuille se consoler de sa crainte (2).

Et quoique la pitié montre un cœur généreux.

Le terme montre n'est pas propre ; on croirait que la pitié a un cœur (3). »

On voit par ces derniers exemples que le commentateur, dont le goût est d'une timidité extrême, a mieux aimé supposer une construction obscure que de croire à une hardiesse contraire à la raison.

La rigueur de l'analyse logique ne permet pas non plus d'approuver cette phrase de Mme de Lambert où le pronom *nous* apparaît sans avoir été suffisamment annoncé : « Comme l'amitié ne peut se conserver qu'entre personnes estimables, elle nous force à leur ressembler (4). »

Les inversions sont également contraires à la logique. Voltaire qui considérait, comme nous l'avons vu, l'ordre analytique comme le seul naturel, ne tolère de ces constructions que les plus usitées et blâme en général les autres,

---

(1) Hér. II. VIII. 7.
(2) Rodog. I. VII. 3.
(3) Hér. V. II. 72.
(4) *Conn. des beautés,* mot *Amitié.* XXXIX. 155.

alors même qu'elles sont d'un heureux effet. Par exemple il ne trouve pas suffisant qu'un écrivain fasse voir clairement ce qu'il veut dire, il exige qu'il le dise en effet. Fidèle au principe contenu dans le vers de Boileau :

Ici le sens me choque, et plus loin c'est la phrase,

il ne saurait se contenter d'un sens clair, si la construction ne l'est pas (1). Chaque mot doit avoir autant que possible sa place exactement marquée au milieu des autres et la phrase doit se développer avec une clarté et une régularité géométriques.

On voit l'idée générale qui se dégage de toutes ces observations : tout dans la langue du XVIIe siècle peut et doit être expliqué par la raison. Les faits grammaticaux ne dépendent que fort peu des caprices de l'usage ou des circonstances historiques; leur marche est réglée, sinon par une logique rigoureuse, du moins par des causes d'un ordre général et supérieur, par des raisons *métaphysiques*, comme on disait alors; et pour rendre compte de tout, point n'est besoin au grammairien de sortir de sa propre intelligence. Tout doit se plier à la raison et au raisonnement. Dumarsais, quand il se demande s'il y a des synonymes parfaits, ne recherche point si l'usage en a créé quelques-uns : il décide qu'il ne peut en exister, surtout parce qu'il n'est pas rationnel qu'il y ait deux langues dans une seule (2). C'est d'une logique semblable que s'inspirent les grammairiens dans tous les cas particuliers. On part de cette opinion juste, que tout peut s'expliquer dans le langage : mais au lieu de comparer les formes anciennes et modernes de la langue française pour connaître les règles d'après lesquelles elle s'est constituée, on invoque des principes tirés de la raison, qui sont un

(1) *Comm. sur Corneille.* Polyeucte. I. I. 57.
(2) *Traité des Tropes,* XII.

peu vagues et d'une application facile, mais dangereuse. On a trop souvent recours dans les cas difficiles à l'euphonie, qui pourtant ne joue qu'un rôle très secondaire; on fait grand abus de l'abstraction, grâce à laquelle les choses les plus simples finissent par devenir inintelligibles. A la fin du XVIIe siècle on avait discuté à l'Académie française sur cette question. « Faut-il dire : *ces deux pigeons se becquetent* ou *se becquètent?* Le pénultième *e* est-il muet, ou est-il ouvert? Un des opinants dit que, quand ces deux pigeons se font l'amour, il dirait, *ils se becquètent*, comme plus doux; et quand ils sont en colère, il voudrait dire, *ils se becquetent*, comme ayant plus de force (1) », et l'abbé de Choisy ne manque pas d'enregistrer cette opinion dans son journal. Les critiques du XVIIIe siècle trouvent la distinction un peu galante de la part d'un grammairien (2). Ils ne goûtent plus, il est vrai, ces puérilités, mais ils souffrent qu'on raffine sur la métaphysique, et ils admettent des explications tout aussi singulières; si la grammaire est moins ridicule, c'est qu'elle réussit à se couvrir du manteau de la philosophie. Un Italien qui écrit sur les *Principes de la Grammaire française pratique et raisonnée*, l'abbé Antonini, se demande pourquoi, dans le mot *bras*, la voyelle est brève au singulier et longue au pluriel. « Jusqu'à ce qu'on ait trouvé une meilleure raison, écrit-il, nous dirons que deux objets occupant plus de place qu'un seul dans notre idée, ils exigent plus de lenteur dans l'expression de cette image qui les représente, c'est-à-dire dans la prononciation. » Et le rédacteur de l'*Année littéraire* croit devoir réfuter cette théorie qu'on pourrait trouver dangereuse, parce qu'elle paraît fondée sur la raison : « La métaphysique dira que deux bras n'occupent point une plus grande

(1) *Opuscules sur la langue française*, par divers Académiciens. 1754. (Journal de l'Académie), p. 246.
(2) *Ann. litt.*, 1755. I. 82.

place dans notre idée qu'un bras unique, ou pour parler plus exactement qu'il n'y a point de place à occuper dans notre idée (1). » D'Olivet, quoique beaucoup plus sérieux, se lance parfois dans des explications littéraires d'une subtilité séduisante, mais trompeuse. A propos de ce vers bien connu :

Je t'aimais inconstant; qu'aurais-je fait, fidèle?

Il prétend qu'une pareille ellipse ne peut être justifiée que par la passion d'Hermione « qui, dans son transport, voudrait dire plus de choses qu'elle n'articule de syllabes (2) ». *Le flot qui l'apporta* est une expression bien hardie, et qui serait déplacée dans un poëme chrétien. Mais comme l'opinion de l'âme universelle répandue dans tous les êtres « était en vogue » au temps de Théramène, le poète a été obligé de lui prêter ce langage (3). Louis Racine lui-même, défenseur ordinairement très sensé des « sages hardiesses » de son père, justifie ainsi l'emploi irrégulier, dans ce passage, du prétérit défini. « Il semble que la nature ayant contemplé le monstre, il y a déjà longtemps qu'il soit sur le rivage, et l'*apporta* m'offre, par la même raison qu'il marque un temps éloigné, une beauté que je ne retrouverais plus, si, par un scrupule grammatical, le poète avait mis :

Le flot qui l'a vomi recule épouvanté (4). »

Voltaire eût le bon goût d'éviter en général ces puérilités, et, suivant le précepte de Quintilien, il voulut bien se résigner à ignorer certaines choses. Toutefois, s'il ne se hasarde pas à expliquer toutes les particularités de la grammaire française, ce n'est pas qu'il croie à l'impossibilité

(1) *Ann. litt.* 1755. II. 5-8.
(2) *Rem.* XCV.
(3) *Rem.* XCIX.
(4) *Mém. de l'Acad. des Inscript.* XV. 202.

d'en rendre compte : si l'on rencontre des difficultés, on doit s'en prendre, non à la langue elle-même, mais à la faiblesse de l'esprit humain.

CHAPITRE VI.

LES FIGURES.

SOMMAIRE. — La théorie des métaphores, sa véritable signification. — Voltaire condamne l'hyperbole, l'antithèse, le mélange des tons dans les figures. — Analogie de ces idées avec ses autres opinions grammaticales. — Pourquoi il recommande de tourner les vers en prose.

Dumarsais considérait avec raison l'étude des Tropes comme une partie essentielle de la Grammaire; car « il est, disait-il, du ressort de cette science de faire entendre en quel sens les mots sont employés dans le discours (1) ». Rien ne prouve davantage la vérité de cette opinion que l'examen des idées de Voltaire sur les figures. Dans ses théories, unies par le lien le plus étroit à ses doctrines grammaticales, on retrouve partout le goût de la clarté, de la simplicité, la haine du néologisme, les mêmes principes appuyés sur les mêmes raisonnements. « Un terme hasardé est peu de chose, avait écrit Desfontaines : c'est le tour affecté des phrases, c'est la jonction téméraire des mots, c'est la bizarrerie, la fadeur, la petitesse des figures qui caractérisent surtout le néologue, et lui donnent un faux air d'esprit auprès de ceux qui n'en ont guère (2). » Voltaire était d'accord avec son ennemi pour condamner les « marieurs de mots l'un et l'autre étonnés », les beaux esprits qui appelaient un chou un *phénomène potager* et pour qui un cadran devenait un *greffier solaire* (3) ; et il se faisait son

(1) *Traité des Tropes.* Œuvres, t. III, p. 29.
(2) *Observations sur quelques écrits modernes*, t. IV, p. 122.
(3) Expressions de La Motte. — *Don Pèdre* (dédicace). IX. 369.— *Dict. néol.*, p. 141-208.

allié pour attaquer l'enflure, l'impropriété, la bassesse et l'incohérence dans l'emploi des figures et principalement des métaphores. Mais au lieu d'employer l'ironie et le sarcasme, il cherche à établir un principe simple et naturel, qui doit servir de guide aux écrivains : « Toute métaphore qui ne forme point une image sensible est mauvaise, c'est une règle qui ne souffre point d'exception.... Toute métaphore, pour être bonne, doit fournir un tableau, à un peintre » : telle est la doctrine énoncée plusieurs fois dans le *Commentaire sur Corneille* (1). Cette théorie n'est probablement que l'exagération d'une règle qui avait été donnée à Voltaire par ses maîtres (2). Il suffit pour la réfuter de penser à l'étrange galerie qu'on pourrait faire en essayant de représenter les figures les plus usitées. Au reste jamais une loi pareille n'a été observée par aucun peuple ni par aucun auteur, ni par Voltaire lui-même. Quel tableau pourrait-on faire de ces vers où, dit-il, les métaphores portent un caractère sensible de vérité :

Ce colosse effrayant (Rome) dont le monde est foulé,
En pressant l'univers est lui-même ébranlé (3).
Votre hymen est un nœud qui joindra les deux mondes (4).

Cependant, si l'on en croit l'auteur d'*Alzine*, cette dernière image présente « un magnifique spectacle à l'esprit et il est rare que l'exacte vérité se trouve jointe à tant de grandeur (5) ». Mais Voltaire a été obligé de modifier sa règle

---

(1) *Comm. sur Corneille.* Nic. III. VIII. 10. Cf. Hér. I. I. 31 et 66. Nic. I. I. 105. Sert. II. II. 71.

(2) « Il doit y avoir dans les locutions métaphoriques, comme dans les tableaux, une espèce d'unité, de sorte que les mots différents dont elles sont composées aient de la convenance entre eux, et soient faits en quelque sorte l'un sur l'autre ». Bouhours. *Doutes sur la langue française,* 2e édition, p. 80.

(3) *La Mort de César.* III. 4.

(4) *Alzire.* II.

(5) *Connaissance des beautés* (mot *Métaphore*). XXXIX. 253.

quand il a voulu la défendre. Il n'a pas voulu parler, dit-il, des métaphores qui sont devenues des expressions vulgaires reçues dans le langage commun ; mais de celles qu'un poète invente, et il veut « qu'elles soient toujours justes et pittoresques (1) ». Ici, comme on le voit, il n'est plus précisément question de tableau. D'ailleurs, la formule qui apparaît pour la première fois dans les *Remarques sur Héraclius* ne semble pas représenter exactement l'opinion de son auteur ; c'est dans les applications et les exemples qu'il faut aller chercher sa véritable pensée.

Le commentateur de Corneille veut d'abord qu'on respecte les métaphores en usage. Les poètes se permettent parfois de renouveler une expression commune en remplaçant par un synonyme souvent plus énergique un des mots qui le composent. Ainsi les Latins disaient *degere aevum* ou *ducere vitam* au lieu de *degere vitam* : Voltaire semble ne pas vouloir admettre ces tournures si propres à enrichir une langue et à la rendre poétique, parce ce que ce sont là des fautes inutiles contre l'usage.

Ainsi on ne doit pas dire « *prêter l'esprit* comme on dit *prêter les yeux* (2) ;

On tranche la *vie*, on ne tranche point un *sort* (3) ;

On ne *rejette* point des alarmes comme on rejette une faute, un soupçon (4).

On détourne, on calme un orage ; on s'y dérobe, on le brave ; on ne le *vainc* pas (5) ;

On ne *dégénère* point d'un rang (6) ;

On ne peut *jeter* une *loi* comme on *jette* de l'opprobre, de l'infamie, du ridicule. Dans ces cas *jeter* rappelle l'idée de

---

(1) *Sentiments d'un Académicien de Lyon*. XLVIII, p. 48.
(2) *Commentaire sur Corneille*. Pomp. II. II. 77.
(3) *Ibid.* II. II. 5.
(4) *Ibid.* Rod. I. I. 56.
(5) Rod. III. VI. 14.
(6) Hér. V. II. 73.

quelque souillure dont on veut physiquement couvrir quelqu'un ; mais on ne peut couvrir un homme d'une loi (1).

On ne peut *remettre* en éclat, on donne de l'éclat ; on met en lumière, en évidence, en honneur, en son jour (2).

Que pour avoir vos biens on dresse un artifice.

On use d'artifice, on ne le dresse pas (3).

Renverse le bon sens et tourne la justice.

On *tourne* la roue de la fortune ; on *tourne* une chose avec esprit même à un certain sens, on ne peut dire tourner la justice pour signifier corrompre la justice.

Au bruit que contre vous sa malice a tourné.

Tourner un bruit ne peut pas plus se dire que *tourner la justice*. On fait tourner des traits contre quelqu'un : mais un bruit ne peut être une chose qui se tourne (4). »

Toutes ces expressions nouvelles sont condamnées au profit de celles qui sont devenues le mot propre. Voltaire croit que ces dernières seules sont conformes à la logique. « On ne peut trop répéter, dit-il, que la propriété des termes est fondée en raison (5). » Et c'est en effet le raisonnement qu'il emploie trop souvent pour fortifier les unes ou attaquer les autres : « Pourquoi dit-on *prêter* l'oreille et que *prêter* les yeux n'est pas français ?... N'est-ce pas qu'on peut s'empêcher à toute force d'entendre en détournant ailleurs son attention et qu'on ne peut s'empêcher de voir quand on a les yeux ouverts (6) ? »

---

(1) Nic. V. x. 61.
(2) Nic. II. II. 46.
(3) *Rem. sur le Misanthrope. Conn. des beautés*, art. *Langage*. XXXIX. 226.
(4) *Ibid.*, p. 228.
(5) Rod. I. I. 56.
(6) Rod. V. III. 27.

On lit dans un autre endroit du même ouvrage :

« On a des desseins *sur quelqu'un*, mais on n'a point de dessein *sur quelque* chose. On ne *fait* point des *desseins* ; on *fait* des *projets*. Ces règles paraissent étranges au premier coup d'œil et ne le sont point. Il y a de la différence entre *dessein* et *projet*, un *projet* est médité et arrêté ; ainsi on fait un *projet*. *Dessein* donne une idée plus vague ; voilà pourquoi on dit qu'un général forme un *projet* de campagne et non pas un *dessein* de campagne (1).

« On ne peut dire *couvert de louange* comme on dit *couvert de gloire*, *de lauriers*, *d'opprobre*, *de honte*. Pourquoi ? C'est qu'en effet la honte, la gloire, les lauriers, semblent environner un homme, le couvrir. La gloire couvre de ses rayons, les lauriers couvrent la tête ; la honte, la rougeur, couvrent le visage ; mais la louange ne couvre pas (2).

« *Blessé d'un ressentiment* :

« Une injure blesse et le ressentiment est la blessure même (3).

Vous êtes-vous, seigneur, imaginé
Le cœur humain de près examiné
En y portant le compas et l'équerre,
Que l'amitié par l'estime s'acquière ?

« On sonde les replis du cœur humain, mais on ne le *mesure* point avec un compas (4). »

La même logique fait proscrire à Voltaire des locutions tombées en désuétude ou des expressions communes très naturellement formées :

« On ne peut dire *faire* estime de quelqu'un, cela n'a *jamais* été français ; on a de l'estime, on conçoit de l'estime, on sent de l'estime, et c'est précisément parce qu'on la sent

(1) Hér. II. VII. 15.
(2) Hér. IV. IV. 113.
(3) Rod. I. VII. 24.
(4) *Conn. des beautés*, art. *Métaphore*. XL, p. 254.

[illegible] ris. Par la même raison on sent de l'amour, [illegible] fait ni de l'amour, ni de l'amitié (1). »

[illegible] dire, en *dépit de mon crime* comme on [illegible] : quel qu'ait été mon crime, parce [illegible] de dépit. On dit bien *en dépit de ma* [illegible], parce que les passions se personni-

[illegible] excessif s'étend même jusqu'au latin ; malgré [illegible] les meilleurs écrivains, l'auteur du *Dictionnaire* [illegible] critiquer l'expression *virum proceritatis* [illegible] que « dans tous les pays on ne dit *inusité* [illegible] d'usage qui dépendent des hommes (3). »

[illegible] se montre aussi rigoureux pour des façons de [illegible] pour elles jusqu'à un certain point l'autorité [illegible] on peut deviner à quel excès de logique il va [illegible] quand il jugera les métaphores qui paraissent [illegible] de toutes pièces par les poètes.

[illegible] jugera par les remarques suivantes :

[illegible] *d'un sceptre* est hasardé parce qu'on ne coupe [illegible] en deux. Cependant cette figure qui ne pré- [illegible] de touche et d'obscur est très admissible.

[illegible] *d'un espoir* : aucune langue ne peut admettre [illegible] que les forces ne sont pas dans un espoir (4). [illegible] peut dire en aucune langue aux *bords d'une vic-* [illegible] que la victoire n'a point de bords (5).

[illegible] *les pleurs* est une mauvaise expression, on ne [illegible] vellement du fard sur les larmes. Cette figure [illegible] parce qu'elle n'est pas vraie (6).

[illegible] *miroir de l'avenir* parce qu'on est supposé

[illegible] Cf. *Ibid.* III. 1. 9.

[illegible] 31.

[illegible] de Pluche. V. *Dict. phil.*, art. *Langues*. XXX. 520.

[illegible] 68.

[illegible] 61.

[illegible] 38.

voir l'avenir comme dans un miroir : mais on ne peut dire miroir de la fatalité, parce que ce n'est pas cette fatalité, qu'on voit, mais les événements qu'elle amène (1).

« Il est temps qu'en son ciel cet astre aille reluire.

« Cette métaphore est vicieuse en ce qu'elle suppose que cet astre de Laodice est descendu du ciel sur la terre (2).

« Et les nuages sont la poudre de ses pieds.

« Cette image est très fausse ; on sait assez aujourd'hui que l'eau n'est pas de la poudre (3).

« On ne dirait plus aujourd'hui : « *Allons, mon âme,* » ni « *Allons,* mon bras. » Ce n'est point un effet du caprice de la langue, c'est qu'on s'est accoutumé à mettre plus de suite dans le langage. *Allons* signifie *marchons* et ni un bras ni une âme ne marchent (4).

« Cessez d'appréhender de voir rougir mes mains
Du poids honteux des fers ou du sang des Romains.

Rougir est employé ici en deux acceptions différentes. Les mains rouges de sang : elles sont rouges en un autre sens que quand elles sont meurtries par le poids des fers, mais cette figure ne manque pas de justesse parce qu'il y a en effet de la rougeur dans l'un et dans l'autre cas (5). »

Les métaphores par lesquelles on remplace un nom concret par un substantif abstrait ne résisteront pas à cette manière de raisonner.

« Un coup n'est pas invincible, parce qu'un coup ne combat pas (6).

---

(1) Pol. I. III. 29.
(2) Nic. II. II. 58.
(3) Vers du poème de L. Racine sur la Grâce. *Conn. des beautés,* art. *Grandeur de Dieu.* XXXIX, 224.
(4) *Comm. sur Corneille.* Cid. I. VII. 49.
(5) Hor. I. IV. 3.
(6) Pomp. I. I. 77.

« ..... Je vois enfin paraître
L'espoir et la douceur de me venger d'un traître.

« Comment peut-on voir paraître un espoir? Comment voit-on paraître la douceur (1)?

« Vos résolutions usent trop de remise,

user suppose usage; une résolution n'a pas d'usage (2). »

Et si ces sortes de figures se compliquent par l'introduction de plusieurs mots abstraits, ce qui se rencontre fréquemment dans les dernières pièces de Corneille, le commentateur se borne à tourner la phrase en prose; mais le raisonnement qu'il n'a pas voulu faire est remplacé dédaigneusement par un point d'exclamation (3).

La règle qui paraît se dégager de toutes ces remarques est à peu près celle-ci. Pour savoir si une métaphore est bonne ou mauvaise, on rétablit dans un raisonnement prosaïque la comparaison sur laquelle elle est fondée. L'expression étant ainsi rapprochée du langage naturel, on voit mieux le rapport de l'idée et de l'image; ce rapport doit être aussi exact que possible et n'avoir rien de forcé. En vertu de cette même règle, toute figure dans laquelle un des termes est beaucoup plus grand que l'autre doit être bannie. La raison condamne donc l'hyperbole « qui est d'ailleurs délictueuse par elle-même, puisque par sa nature elle est toujours au delà du vrai (4) ». Il ne faut imiter ni les

(1) *Eloge de Crébillon.* Mél. 1762. XL. 474.

(2) Pol. V. III. 76.

(3) Nous avons cité principalement des passages tirés du *Commentaire sur Corneille,* parce que dans cet ouvrage Voltaire cherche, en général, à justifier ses critiques : mais on reconnaîtra facilement qu'il a jugé d'après le même principe tous les auteurs qu'il a commentés et qu'il ne traite pas les prosateurs autrement que les poètes. — Cf. *Dict. phil.,* art. *Français.* XXIX, p. 502 et suiv. *Conseils à un journaliste.* Mél. I. 1757. XXXVII. 393. *Lettres sur la Nouvelle Héloïse.* Mél. 1761. XL, p. 211.

(4) *Conn. des beautés,* art. *Métaphore.* XXXIX, p. 252.

figures outrées des Hébreux [1], ni celles qui ont été prodiguées sans mesure et sans art par les Orientaux, « auxquels leur imagination n'a pas permis d'écrire avec méthode et sagesse », et qui paraissent « n'avoir presque jamais parlé que pour ne pas être entendus [2] ». On ne peut approuver des vers comme ceux-ci :

> Autant que sa fureur s'est immolé de têtes,
> Autant dessus sa tête il croit voir de tempêtes ;

parce qu'il est « difficile de voir autant de tempêtes qu'on a fait de crimes ».

« Peser l'univers dans le creux de sa main » ne peut être en français qu'une image gigantesque et peu noble, parce qu'elle présente à l'esprit l'effort qu'on fait pour soutenir quelque chose en formant un creux dans sa main.... [3] » Et le critique ajoute : « Quand quelque chose nous choque dans une phrase il faut en chercher la source et on la trouve sûrement, car *je ne sais quoi* n'est pas une raison. Il n'est pas permis à un homme de lettres de dire que cela ne plaît pas, à moins que la raison n'en soit si palpable qu'elle n'ait pas besoin d'être indiquée ».

Enfin, la logique qui doit présider à la création des métaphores nous commande d'en faire un usage modéré, car après tout elles ne sont que des espèces de licences. On reconnaît un grand écrivain non seulement aux figures qu'il met en usage, mais encore à la sobriété avec laquelle il les emploie [4], et « c'est une règle de la véritable éloquence, qu'une seule métaphore convient à la passion [5] ».

Et comme la raison ne peut supporter qu'un seul objet

---

(1) Extraits dé la *Gazette littéraire*. XLI. 500.

(2) *Conn. des beautés., ibid.,* p. 256.

(3) Cette expression se trouve dans le poème sur la *Grâce,* de Lonis Racine. *Conn. des beautés,* art. *Langage.* XXXIX. 224.

(4) *Ibid.,* p. 255.

(5) *Comm. sur Corneille.* Rem. sur Polyeucte. IV. III. 68.

soit plusieurs choses à la fois, elle exige que la métaphore finisse comme elle a commencé et qu'elle ne soit pas mêlée « avec une image qui lui est étrangère (1) ». L'entassement des figures peut être toléré à condition qu'elles soient bien distinguées entre elles ; mais il faut éviter les « accumulations qui sentent le rhéteur » et les disparates qui choquent un bon esprit (2). Enfin il est encore déraisonnable d'abuser de certains procédés trop souvent employés par nos auteurs. Il faut éviter l'antithèse (3), sans doute parce qu'elle accuse trop vivement les contrastes ; l'ironie est à peu près bannie du genre tragique (4), la réticence (5) est blâmable en général, et l'apostrophe (6), inconnue à Racine, doit être absolument proscrite.

Il va sans dire que pour les figures comme pour les mots le mélange des tons doit être absolument interdit. Les « demi-beaux esprits, qui ont la manie de se singulariser, » osent mêler à des discours sérieux le style des métiers, le jargon populaire, ou employer des expressions poétiques dans le genre simple.

---

(1) *Ibid.* Rod. III. IV. 83. — *Conn. des beautés.* XXXIX, p. 251.

(2) *Comm. sur Corneille.* Pol. *ibid.*

(3) *Ibid.* Nic. I. I. 4. Cf. Rod. I. VII. 9. Dans un autre endroit, Voltaire fait une observation assez peu nette sur cette figure : « L'antithèse, dit-il, est trop familière à la poésie française : ce pourrait bien être la faute de la langue qui n'a point le nombre et l'harmonie de la latine et de la grecque ; c'est encore plus notre faute ; nous ne travaillons pas assez nos vers, nous n'avons pas assez d'attention au choix des paroles, nous ne luttons pas assez contre les difficultés ». *Comm. sur Corneille.* Rod. IV. VII. 8. On ne voit pas bien comment le défaut d'harmonie peut engendrer l'abus de l'antithèse. D'autre part, il est clair que l'emploi de cette figure indique plutôt une certaine recherche qu'une trop grande facilité. Comme Voltaire, d'Olivet n'aime point les antithèses; il ne traduit point celles des anciens et par là il ôte souvent toute énergie au style de Cicéron. V. *Encycl. méth.* I. 205.

(4) *Comm. sur Corneille.* Méd. II. II. 12. Nic. I. II. 10.

(5) *Ibid.* Rem. sur Tite et Bérénice.

(6) *Lettre à M. D. au sujet du prix donné par l'Académie française.* Mél. t. XXXVII.

Ainsi on se permet d'écrire :

« Epicure avait un extérieur à l'unisson de son âme.

« Son amant ne veut pas mesurer ses maximes à sa toise, et prendre une âme aux livrées de sa maison.

« Les ennemis furent battus à plate couture.

« Un avocat, à propos d'un mur mitoyen, dit que le droit de sa partie *est éclairé du flambeau des présomptions.*

« Un historien, en parlant de l'auteur d'une sédition, vous dit qu'*il allume le flambeau de la discorde.*

« Voilà ce qui a fait tomber la prose française ; c'est ainsi qu'on risque de perdre pour toujours la langue que nos écrivains ont eu tant de peine à former (1). »

Les théories de Voltaire sur les figures se rattachent par les liens les plus étroits à ses autres opinions grammaticales. Il proscrit les Tropes hasardés au même titre que les termes risqués ; il condamne les métaphores un peu trop nouvelles, parce qu'elles ne sont que des néologismes contraires à ce qu'il considère comme la raison. Cette rigueur provient, ici comme ailleurs, de ce goût de la simplicité qui, au point de vue grammatical, ne peut être regardé que comme un préjugé. Une métaphore est une sorte de raisonnement qui repose sur l'analogie ; elle est pour ainsi dire à l'art de parler ce que le syllogisme est à l'art de penser. Si pour reconnaître la justesse d'un jugement un peu compliqué, on peut le réduire à un simple raisonnement, on a aussi le droit, pour se rendre compte de la valeur d'une métaphore, de la ramener à ses simples éléments. Mais il ne faut pas oublier que les métaphores peuvent, elles aussi, se présenter sous de nombreuses figures, qu'on n'a pas étudiées avec autant de soin que celles du syllogisme. Par suite de l'enchevêtrement des comparaisons qui ont servi à les former et de la suppression ou de la transformation d'un ou de plusieurs des termes primitifs, certaines images peuvent

(1) *Dict. phil.*, art. *Français.* XXIX. 502, suiv.

paraître très compliquées, alors qu'elles ont pu venir très naturellement à l'esprit de l'écrivain qui les a créées. Voltaire ressemble à un logicien qui condamnerait toutes les figures du raisonnement sauf les deux ou trois plus simples. On voit par les exemples cités plus haut qu'il n'admet en général que les métaphores les moins compliquées, celles qui sont pour ainsi dire du premier ou du second degré. De là une sévérité qui, appliquée même à la prose, serait intolérable. Il en est arrivé à critiquer les expressions les plus naturelles (1), à regarder par exemple la locution *avoir horreur de quelque chose*, comme une irrégularité qui n'est permise qu'en vers (2), à se récrier devant des façons de parler aussi heureuses que justes, telles que *esclave de la vie* et *reine de nos destins* (3). Cicéron, qu'il cite à l'appui de son opinion, avait écrit : *Verecunda debet esse translatio* (4) ; mais assurément il n'a jamais dit que la métaphore dût être d'une pudeur si farouche. Point n'est besoin de réfuter ici en détail les remarques vétilleuses dont nous avons cité un assez grand nombre ; un des ennemis du grand critique s'est emparé de cette tâche dès l'apparition du *Commentaire*, et il a censuré cet ouvrage avec quelque acrimonie, mais non sans justesse (5). Remarquons seulement que le critique de Corneille et de Molière a pris pour la raison humaine ce qui n'est que la raison d'une certaine époque ou pour mieux dire le goût de Racine et le sien propre. Et quand il a voulu justifier ses préférences par des arguments logiques, ce qui était impossible, il a

---

(1) Il y a de l'indigence d'esprit à dire également la *tête* d'un clou et la *tête* d'une année. (*Dict. phil.*, art. *Langues*. XXX. 536.) L'expression *cul-de-sac* est condamnée comme impropre ; parce qu'une rue « ne ressemble ni à un cul ni à un sac ». *Requête de J. Carré*, t. VII, p. 20. La critique est ici aussi triviale qu'injuste.

(2) *Comm sur Corneille*. Hér. I. IV. 38.

(3) *Ibid*. Pol. V. II. 4.

(4) *Conn. des beautés*, art. *Métaphore*. XXXIX. 252.

(5) Clément, *Sixième lettre à M. de Voltaire*.

écrit des observations qu'on peut regarder comme bien au dessous de lui ; et il n'a réussi à démontrer qu'une seule chose, c'est que la timidité du goût peut aller jusqu'à la naïveté, et que, même chez un grand homme, le raisonnement peut quelquefois bannir la raison.

L'idée générale qui se dégage de toutes les observations sur le vocabulaire, la syntaxe et les figures, c'est que la langue doit autant que possible se plier aux règles de la plus simple logique. Et Voltaire a résumé lui-même ses opinions dans une sorte de formule qu'il appliqua à la poésie. « Pour juger si des vers sont bons ou mauvais, que le lecteur les tourne en prose, qu'il voie si les paroles de cette prose sont précises, si le sens est clair, s'il est vrai, s'il n'y a rien de trop ni de trop peu, et qu'il soit sûr que tout vers qui n'a pas la netteté et la précision de la prose ne vaut rien (1) ». Ainsi s'exprime le commentateur de Corneille. Si l'on prenait ces paroles au pied de la lettre, Voltaire se serait mis dans une singulière contradiction avec lui-même. Il aurait par là condamné absolument l'inversion, car pourrait-on transposer en prose des tours comme celui-ci (2) :

> Ariane, ma sœur, de quel amour blessée,
> Vous mourûtes aux bords où vous fûtes laissée ?

Il aurait aussi proscrit l'ellipse qui n'a rien de prosaïque. Cependant il a approuvé plusieurs de ces constructions poétiques dans Corneille et il a loué Racine d'avoir su employer habilement « ces finesses qui font le charme de la diction (3) ». D'ailleurs, si l'on examine les nombreuses observations qu'il semble avoir fondées sur ce principe, on voit qu'il ne l'a pas exactement énoncé. Le critique de

---

(1) *Commentaire sur Corneille.* Sert. I. I. 3. — Cf. Pol. II. II. 9. *Sentiments d'un académicien de Lyon.* Mél. 1774. XLVIII. 50.

(2) Cf. Clément. *Sixième lettre à M. de Voltaire*, p. 131.

(3) *Comm. sur Corneille.* Rem. sur la Bérénice de Racine. I. I. 15.

Corneille ne tourne pas à proprement parler les vers en prose, même quand il paraît le faire, et la prose se prêterait facilement à certains tours qu'il aurait désapprouvés. Ainsi à propos de ces deux vers :

> Et ces grands cœurs enflés du bruit de leurs combats...
> Sans lui voir en la main piques ni javelots.

le commentateur fait ces remarques : « On ne peut dire « des cœurs enflés de bruit » ; « voir piques » n'est pas français (1) ». La prose elle-même ne résisterait pas à un pareil système de critique, car elle ne saurait être tournée impunément en une autre prose. Mais Voltaire, qui croyait sans doute mettre ces deux vers en prose, a fait en réalité tout autre chose, car il a modifié une expression dans le premier et cité un fragment de l'autre de telle façon qu'il l'a dénaturé. Au reste, quand il change la construction poétique, il juge souvent utile d'ajouter à sa glose un petit raisonnement qui nous dévoile sa véritable pensée. Au fond il cherche à rapprocher les vers non de la prose, mais de la raison. Il est vrai que la prose étant en général plus raisonnable que la poésie, la règle ainsi énoncée peut être d'un emploi commode; c'est une de ces formules empiriques qui parfois peuvent être données aux écoliers pour leur faciliter l'intelligence de certains faits, mais qui ne s'appliquent qu'à la généralité des cas. La véritable règle est celle-ci : Il faut toujours ramener la langue aux formes logiques. Pour voir quelle est la portée de ce principe, il importe d'examiner avec quelque détail l'ouvrage dans lequel Voltaire en critiquant un auteur important d'après les règles qu'il a posées, s'est chargé de nous montrer quelles pourraient être pour la grammaire et la littérature les conséquences de leur application. C'est du *Commentaire sur Corneille* que nous avons dégagé les principales théories

(1) *Ibid.* Nic. II. I. 17. Sert. III. II. 10.

grammaticales du célèbre critique ; c'est dans ce même livre qu'il faut voir avec quelle injustice le purisme a pu condamner, au nom de la langue classique, le grand homme qui en avait été un des principaux créateurs.

CHAPITRE VII.

LE COMMENTAIRE SUR CORNEILLE.

SOMMAIRE. — Importance de cet ouvrage; ses détracteurs et ses panégyristes. — Légèreté blâmable de l'auteur. — Son ignorance de la langue du commencement du XVIIe siècle. — Appréciation inexacte du génie de Corneille. — Causes de l'inégalité du poète. — Originalité de sa langue. — Heureux emploi des ressources du français; métaphores, latinismes, style précieux. — Que Corneille n'est guère inégal au point de vue grammatical. — Causes de l'injustice de Voltaire. — Comment il cherche à excuser sa sévérité.

L'étude du *Commentaire sur Corneille* est fort importante au point de vue de l'histoire de la langue française, parce que cet ouvrage, sous la forme d'une édition critique, est en quelque sorte le manifeste de l'école puriste. Aussi eut-il dès son origine ses partisans et ses détracteurs. Il fut approuvé, au moins dans son ensemble, par La Harpe, Grimm, d'Alembert, Marie-Joseph Chénier (1); et il a été soutenu depuis par une longue tradition scolaire, grâce à laquelle les remarques de Voltaire sont devenues parfois aussi classiques que les vers de l'auteur du *Cid*. Aujourd'hui le blâme l'emporte sur l'éloge. Désapprouvé au XVIIIe siècle par Galiani, Palissot et Bachaumont, attaqué et réfuté longuement par Clément (de Dijon) (2), qui consacre un volume entier à relever ses fautes, injurié enfin par Fréron (3), qui lui reproche d'être dominé par l'orgueil et la jalousie, le commentateur de Corneille a été jugé avec sévé-

(1) V. l'introduction du *Lexique* de M. de Godefroy, p. LXXX et suiv.
(2) Clément. *Cinquième et sixième lettre à M. de Voltaire* (1774).
(3) *Année littéraire*, 1764, lettre IV, t. III, p. 97.

rité par les plus éminents critiques de nos jours. Chateaubriand, Guizot, Sainte-Beuve, Villemain, MM. Nisard et Havet lui ont reproché une injustice excessive. MM. Godefroy (1) et Marty Laveaux (2) ont relevé dans ses *Remarques* de très nombreuses erreurs. On a fini par trouver regrettable de condamner le vieux poète à traîner à son pied, comme un boulet, le *Commentaire* tout entier, et cet ouvrage a souvent fourni des armes contre son auteur. Les éditeurs, il est vrai, s'appuient assez souvent sur la grande autorité de Voltaire, quand ils osent s'attaquer à Corneille ; mais du moins ils le contrôlent toujours et ils le réfutent souvent.

La critique exacte et minutieuse de nos jours ne serait guère favorable au *Commentaire sur Corneille* ; si un pareil ouvrage venait à être publié, l'auteur serait malmené durement par les journaux savants. Une simple lecture suffit pour y faire apercevoir de nombreux défauts et de criantes injustices. N'ayant pu se procurer l'édition de 1664, dans laquelle le poète avait rajeuni un peu son style, Voltaire se servit d'abord de celle de 1644 (3), ce qui lui fit faire un certain nombre de remarques qui n'avaient plus de raison d'être ; et lorqu'en 1761 il eut en main tout ce qu'il fallait pour réparer ces fautes, il ne prit pas toujours la peine de se rétracter (4). Au reste, il ne se piquait point de travailler lentement et consciencieusement ; de là un grand nombre d'observations d'une légèreté extraordinaire ; on voit trop que le critique les a écrites au courant de la plume. Tantôt il lit un mot pour un autre, tantôt il relève

---

(1) *Lexique comparé de la langue de Corneille et de la langue du XVIIe siècle en général.*

(2) *Lexique de la langue de Corneille,* t. XI et XII de l'édition de Corneille ; dans la collection des grands écrivains de la France (Hachette, 1862).

(3) *Lettre à Duclos,* 14 septembre 1761. Cf. la préface de Beuchot sur le *Commentaire.* XXXV.

(4) Ment. III. 1. 13. Pol. I. 1. 27. Hér. II. 1. 27.

une faute qui n'est pas dans le texte (1), tantôt il substitue dans sa phrase un mot fautif à celui qu'il vient de citer lui-même dans un vers (2), tantôt il s'indigne contre une simple faute d'impression qu'il est facile de reconnaître (3). D'autres fois il renvoie son lecteur à des explications qu'il ne paraît pas avoir données (4), confond une pièce avec une autre (5), fait des citations très inexactes (6), et donne en prose des exemples qui montrent précisément le contraire de ce qu'il entend prouver (7). Il lui arrive aussi de faire des remarques obscures sur des vers obscurs (8), de mal comprendre le texte qu'il a devant les yeux ou de ne pas faire assez d'efforts pour pénétrer la pensée du poète (9), et même de l'obscurcir par une sorte de glose infidèle (10), de condamner dans un passage ce qu'il approuve dans un autre endroit (11) de rappeler une expression qu'il a critiquée pour en justifier une autre absolument semblable (12). Ailleurs il prétend

(1) Nic. II. III. 78. (Il lit *à nos côtes*, pour *à nos côtés*).

(2) Hér. IV. I. 68. Il critique le mot *horreur* dans un vers où on lit *ardeur*.

(3) Hér. II. I. 27 — II. II. 107.

(4) Hor. I. I. 111. Pomp. IV. IV. 12.

(5) Ment. II. I. 12, il écrit *Cinna* au lieu de *le Cid*.

(6) Hér. I. II. 13. Il cite un vers de Molière pour montrer que le verbe *se satisfaire* appartient au discours familier, alors que le poète a écrit *se contenter*.

(7) « *Si près de voir*, n'est pas français ; *près de*, veut un substantif, *près de la ruine*, près d'être ruiné. » Hor. I. I. 3.

(8) Rod. III. IV. 99.

(9) Cinn. II. I. 81. Pomp. V. IV. 49. Ment. II. II. 37. Pol. I. IV. 23. Nic. III. II. 116. Cf. Clément. *Sixième lettre à M. de Voltaire*, p. 166.

(10) Hér. V. VII. 35. « *Quel chemin Excupère a pris pour sa ruine. Prendre un chemin pour une ruine* est une expression vicieuse, un barbarisme. »

(11) Cid. II. II. 22. — Pomp. V. IV. 4. Dans le *Cid*, il regarde l'expression *ce que* (pour *autant que*) comme un barbarisme ; dans *Pompée*, il la trouve énergique et regrette qu'elle ait entièrement vieilli. Il admet qu'on puisse dire *le parti plus faible* pour *le parti le plus faible* (Hor. I. IV. 76) ; ailleurs il considère cette expression comme une faute. *Ibid.* V. III. 137.

(12) Pomp. I. III. 58. (Cf. Pol. I. IV. 68). Il approuve *courage* employé

que Corneille n'a fait qu'une seule faute contre les règles de la versification admises au XVIIIe siècle (1), et pourtant il cite lui-même des exemples du contraire à quelques pages de distance, et il n'oublie pas de les désapprouver (2). Le lecteur est quelque peu étonné d'une pareille légèreté et l'on n'a pas de peine à en croire Voltaire quand il dit dans une lettre à d'Alembert : « J'écris vite, je corrige de même (3)».

Enfin une connaissance très imparfaite ou plutôt l'ignorance voulue de l'ancienne langue française devait amener l'auteur du *Commentaire* à juger le poète avec la plus grande injustice. Il regrette parfois, il est vrai, des expressions du vieux langage tombées en désuétude, tels que *portraiture* et *portraire, heur, hostie, discord, angoisse, épandre, nourriture* pour *éducation* (4) ; mais souvent il comprend mal, ou bien il relève comme des fautes les mots et les tours qui ne sont pas employés conformément à l'usage du XVIIIe siècle, par exemple : *lâcheté* mis pour *faiblesse, honte* pour *pudeur, amour* pour *affection, cœur* ou *courage* pour *esprit, estime* employé dans le sens passif pour *réputation, merveilleux* pour *étonnant, étrange* pour *terrible, extraordinaire* (5).

---

pour *esprit,* et cite comme exemple de cet emploi une phrase qu'il a blâmée dans son commentaire sur Polyeucte.

(1) A propos de cet hémistiche : *Justifie César.* (Pomp. I. I. 14.)

(2) Ment. III. I. 13. *Quoi que j'aie pu faire.*—Cf. Pomp. I. IV. 18. *Consultez-en encore* (hiatus). — Cid. II. IX. 94 ; *meurtrier* dissyllabique. — Excuse à Ariste (à la suite du *Cid*). XXXV, p. 128 ; *poète* dissyllabique.— Ment. III. IV. 2 ; *ancien* trisyllabique. — Hor. II. V. 49. Cinn. I. I. 5. *avecque.*— Pomp. I. II. 13 ; enjambement. — Nic. III. I. 9 ; enjambement.

(3) *Lettre du 31 août,* 1751. LIX. 588.

(4) Méd. *Epître dédicatoire.*— Hor. I. I. 58.— *Ibid.* III. II. 4. — III. II. 50. — IV. II. 56. — Rod. V. IV. 112. — Hér. IV. V. 47. Nic. II. III. 9.

(5) Rem. sur les *Sentiments de l'Académie.* XXXV. 108. — Cinn. III. IV. 61. — Pomp. I. IV. 1. — Sert. II. IV. 30. — Pomp. I. I. 181. IV. I. 25. Rod. II. III. 115. Nic. II. II. 12. — Pomp. I. IV. 2. — Rod. IV. I. 85. — V. I. 33. — Cf. *légalité* (équité, justice). Nic. I. V. 11. — *Election* (choix). Rod. III. IV. 19. — *Désespoir* (résolution extrême, parti déses-

Il blâme également le pronom *lui* s'appliquant à des choses inanimées (1), l'emploi des verbes *alentir*, *assurer*, *trahir* pour *dévoiler*, *dispenser* pour *autoriser*, *ravir* (au moral) pour *transporter* (2). Il n'admet point que certains verbes neutres comme *rêver*, *songer*, *consentir*, puissent devenir actifs et prendre un complément direct (3), ni qu'on puisse mettre le présent indéfini à la place du passé défini ou du plus-que-parfait, ou le passé antérieur pour l'indéfini (4). Il reproche au poète d'avoir violé les règles de la correspondance des temps, telles qu'elles étaient établies au XVIIIe siècle (5); il trouve étrange, malgré l'exemple de Racine, qu'on puisse regarder *dessus* et *dessous* comme des prépositions (6). Il considère comme incorrecte la manière dont on employait autrefois les adverbes, les prépositions, les conjonctions, ou les locutions formées de ces différents mots (7). Il

---

pèré). Pomp. V. v. 18. — *Aigreur* (amertume). *Ibid.* V. v. 33. — *Départ* (séparation). Hér. I. IV. 21. — *Saisons* (circonstances). Pomp. I. I. 51. — *Marque* (caractère, signe distinctif), mot dont Corneille, il est vrai, parait avoir un peu abusé pour la rime. Pol. II. II. 9. V. v. 42. Rod. II. I. 17. III. IV. 24. Nic. II. II. 42. III. 4. — *Accort* (regardé à tort par Voltaire comme synonyme de *conciliant*). Pomp. IV. I. 15. — *Illustre* (glorieux) « mot vague et qui n'ajoute rien au sens ». Hér. IV. IV. 112. Pomp. II. II. 80.

(1) Rod. III. v. 13. — Don Sanche. I. I. 27.

(2) Sert. IV. II. 46. — Hor. IV. IV. 17. Pol. V. v. 27. Pomp. II, I, v. dern. Nic. IV. III. 4. V. I. 55. — *Ibid.* I. v. 46. — Pol. III. II. 33. — Hor. I. I. 59. — Cf. *Empêcher* (interdire). Nic II. IV. 3. — *Forcer* (triompher de). *Ibid.* V. I. 48. — *Eloigner* (sens actif pour s'éloigner de). Pomp. III. I. 21. — *Se prendre* pour *s'en prendre* (attaquer). *Ibid.* II. II. 72. — *Soutenir* pour *entretenir*. Sert. III. II. 99.

(3) Ment. III. VI. 19. — Pol. I. I. 3. — Ment. V. III. 49. — Rod. II. IV. 72. — III. III. 41. — Sert. V. I. 80. — Cf. *Commander, tâcher quelque chose*. Rod. II. II. 67. — III. IV. 146.

(4) Cid. II. I. 1. IV. III. 21. — Pomp. V. III. 7. — Rod. I. I. 64. — Pomp. V. III. 5.

(5) Ment. I. IV. 12. III. I. 3. — Sert. I. II. 33.

(6) Pomp. I. I. 86. — Cinn. II. I. 67.

(7) *Parmi* (au milieu de), Pol. I. III. 69. — Rod. III. IV. 9. — *Au moindre de Castille*. Don Sanche. I. III. 25. — *Divisée d'avec soi*. Sert. I. I. 13. — *Autant comme* (aussi bien que). Pol. III. III. 46. — Pomp. I. I. 29. —

voit une faute dans la forme d'interrogation double qu'on trouve dans ce vers :

Tombé-je dans l'erreur ou si j'en vais sortir ?
(HÉR. IV. IV. 69).

Le commentateur ne paraît pas s'être rendu bien compte de l'énergie de certains termes dont le sens s'est affaibli plus tard, et qu'il regarde comme des impropriétés, tels sont : *gêner, déplaisir, disgrâce, étonner, fâcher, fâcheux, inquiéter* (1).

On pourrait croire que l'expression *cela n'est pas français* équivaut dans la pensée du critique à : cela n'est plus français ; il n'en est rien. Voltaire croit ses théories grammaticales tellement irréfutables qu'il semble prêt, pour ainsi dire, à condamner, au nom de l'idéal qu'il s'est fait de notre langue, l'usage de tous les temps et de tous les écrivains. On en jugera par les remarques suivantes :

Dedans fut *toujours* un solécisme quand on lui donne un régime. (Hor. I. IV. IV. v. 70.)

Par votre congé ne se dit plus et ne *devait* pas se dire. (Cinn. III. III. 30.)

Voile de vaisseau a *toujours* été féminin, *voile* qui couvre masculin. (Pomp. III. I. 23.)

On disait alors *faire banqueroute* pour *abandonner,* mais mal à propos ; *banqueroute* était impropre *même en ce temps-là.* (Ment. I. I. 4.)

Rapportant à (pour *se rapportant à*) n'était pas français *du temps même* de Corneille. *Ibid.* II. II. 39.

Ment. I. I. 86. — Rod. V. I. 15. — Nic. III. II. 80. — *Aussi comme.* Ment. IV. VII. 56. — Emploi pléonastique de *point.* Hor. III. IV. 48. — Cinna. I. III. 110. Pol. II. III. 95. III. I. 7. V. v. 5. — Pomp. I. I. 137. IV. v. 4. — Nic. III. VI. 6. — Sert. I. I. 92. — *Un peu bien du mépris.* Pomp. III. II. 44. — *Auparavant que.* Pomp. II. IV. 7.

(1) Rod. I. I. 20. V. IV. 97. — Rod. V. IV. 212. — Pomp. I IV. 3. — Hor. II. VI. 7. Pomp. IV. I. 12. Rod. II. II. 41. Nic. IV. III. 1. — Pol. V. II. 28. — Nic. II. I. 46. V. au sujet de tous ces mots les *Lexiques* de MM. Godefroy et Marty-Laveaux.

Avoir confiance de quelqu'un est une *inadvertance* de Fontenelle. *(Rem. sur la vie,* de P. Corneille. XXVI. 526.)

Cette critique despotique ne visait que la langue de Corneille; mais il était difficile qu'elle n'atteignît pas indirectement tous les grands écrivains, quels qu'ils fussent. Aussi Voltaire a-t-il été amené, sans s'en douter, à censurer l'auteur de Phèdre, le plus irréprochable des modèles. Il se trompe étrangement quand il écrit que le mot *ressentiment* dans le sens général de *souvenir des bienfaits et des injures* est peut-être le seul terme employé par Racine qui ait été hors d'usage depuis (1).

Par exemple les expressions *ingrat à* quelqu'un, *rêver* (actif), *se trahir* pour *se sacrifier*, *race* pour *fils*, *disgrâce* pour *malheur*, *forces* pour *esprits* et sans doute bien d'autres locutions désapprouvées par le commentateur de Corneille ont été employées par celui qu'il regarde comme le plus pur et le plus châtié des écrivains classiques. Enfin Voltaire lui-même dans ses ouvrages en a pris un peu à son aise avec ses propres principes, et il ne s'est pas fait faute d'employer parfois quelques uns des tours qu'il condamne dans le vieux poète (2).

Toutes ces fautes sont regrettables sans doute ; cependant on peut les excuser, sans les justifier, soit par la rapidité avec laquelle un brillant littérateur accomplissait une besogne peu faite pour lui, soit par l'intention où il était d'enseigner aux jeunes gens et aux étrangers la langue française telle qu'on la parlait au XVIIIe siècle. Mais si l'on pouvait à la rigueur critiquer dans Corneille des formes de langage qui appartenaient moins à lui qu'à son temps, n'était-il pas nécessaire, dans un ouvrage écrit en l'honneur de l'auteur du *Cid*, de faire ressortir les qualités originales

(1) *Comm. sur Corneille. Rem. sur la Bérénice de Racine*, t. XXXVI. II IV 6.

(2) V. Le *Lexique* de Godefroy aux mots *dessous, ingrat, près, où, résoudre*, et le Dictionnaire de Littré au mot *dessus*.

de son style et de rappeler les services qu'il avait rendus à la langue française? Voltaire ne l'a point fait, et tel est le vice essentiel de son ouvrage. Cela tient à un défaut grave pour un commentateur, et qui ne serait guère excusable, si ce commentateur n'était un grand homme : le critique a mal compris le génie de son auteur.

Cependant on ne saurait lui reprocher de n'avoir pas cherché à le comprendre. Effrayé de sa propre sévérité, qui parfois succède à l'enthousiasme de l'admiration, il s'étonne de l'inégalité de cette langue si originale, et voit qu'il y a là une énigme à deviner. Comment Corneille a-t-il pu tomber si bas après être monté si haut (1)? Comment a-t-il passé du pathétique et du sublime à un style si bourgeois (2)? Par quelle fatalité écrivait-il toujours avec plus d'incorrection et dans un style plus grossier, à mesure que la langue se perfectionnait davantage (3)? Le critique juge utile, « pour l'avancement de l'esprit humain et pour celui de l'art théâtral » de rechercher les causes de cette décadence. Si le poète est devenu si peu semblable à lui-même, n'est-ce point qu'ayant acquis un grand nom, et ne possédant point une fortune digne de son mérite, il fut forcé souvent de travailler avec trop de hâte?

Conatibus obstat
Res angusta domi (4).

Aussi était-il arrivé à une « prodigieuse facilité d'écrire qui dégénéra enfin en impossibilité d'écrire avec élégance (5). » Peut-être encore n'avait-il pas d'ami éclairé et sévère, de sorte qu'il put contracter une malheureuse habitude de se permettre tout et de parler mal sa

(1) Théod. I. I. 7.
(2) Pomp. II. III. 35. — Rod. IV. VI. 30.
(3) Nic. V. IX. 11.
(4) *Rem. sur Pertharite.* Cf. *Préface sur Agésilas.*
(5) Nic. III. VIII. 10.

langue (1)..... « Après l'insuccès de *Nicomède* et de *Don Sanche*, il se reposait sur sa réputation ; sa gloire nuisait à son génie : il se voyait sans rival..... C'est pourquoi il méprisait assez le public pour ne soigner jamais son style et pour croire que la postérité lui pardonnerait ses fautes innombrables (2). » Molière, en poète, avait imaginé un lutin qui faisait les bons vers de Corneille et lui laissait faire les autres. Voltaire paraît avoir cru quelque peu à cette influence surnaturelle (3), tout en essayant de l'expliquer. « Quand le sujet porte l'auteur, dit-il, il vogue à pleines voiles (4) ; dès que le sujet baisse, l'auteur baisse nécessairement (5)..... Toutes les fois qu'il est véritablement grand, son expression est noble et juste, et ses vers sont bons (6) ; quand il a quelque chose de vigoureux à traiter, on le retrouve (7). Presque tout ce qui est mal exprimé chez lui ne méritait pas d'être exprimé (8). »

Le grand critique a vu où était le problème : mais il ne semble pas l'avoir résolu. Il n'est pas prouvé que Corneille ait toujours travaillé trop vite ; d'ailleurs on ne s'inquiète guère de savoir si le *Cid* et les *Horaces* ont été composés trop rapidement : le temps ne fait rien à l'affaire. Et qui pouvait se hasarder à donner des conseils à Corneille, alors que son autorité sur la langue française était reconnue des plus illustres écrivains ? D'ailleurs, il ne refusa jamais de se corriger : quelquefois même il corrigeait mal et affaiblissait un vers pour rendre la syntaxe plus régulière : son com-

---

(1) Pomp. II III. 35 — Oth. I. I. 102. — Hor. II. I. 5.

(2) Hér. II II. 107. Dans un autre ouvrage, Voltaire trouve encore une autre cause de cette inégalité du poète, c'est que Corneille « avait le malheur d'être né en province ». *Dict. phil.*, art. *Langues*. XXX. 525.

(3) Sert. III. IV. 66. — IV. 1. 19.

(4) *Préface d'Othon*. Cf. *Préf. de Suréna. Ep. déd. de Théodore.*

(5) Pomp. V. 2. Cf. II. III. 35

(6) Nic. II. I. 11.

(7) Théod. III. III. 99.

(8) *Préf. de Suréna.*

mentateur, lui aussi, l'a reconnu. Quoi qu'il en soit, toutes ces raisons paraissent être d'ordre secondaire. La plus importante de toutes, celle qu'on trouve répétée à chaque page du *Commentaire*, et qui est tirée de l'inégalité de l'inspiration, a fait fortune dans l'enseignement. Cette idée ne pèche point par elle-même, mais par l'interprétation qui lui a été donnée. En lisant les remarques de Voltaire, on croirait qu'il y a deux langues dans Corneille : celle des bons endroits et celle des mauvais ; l'une noble, sublime, précise et correcte ; l'autre familière, basse, obscure et incorrecte (1). De là on peut conclure que l'auteur du *Cid* et de *Nicomède* n'est pas un grand artiste en fait de langage ; il vaut mieux par la force des idées que par l'expression (2). Cette explication ne nous semble nullement fondée, et elle a le tort de ne pas rendre justice au mérite original d'un auteur qui fut un maître dans l'art d'écrire en français.

On sait que Corneille ne voulut jamais croire à sa propre décadence et que beaucoup de ses contemporains s'obstinèrent à l'admirer. La postérité le trouve, il est vrai, très inégal, et non sans raison. Mais faut-il condamner, sans lui faire même l'honneur d'en rendre compte, l'opinion d'un grand poète, opinion confirmée d'ailleurs par d'illustres suffrages ? Une analyse succincte de la langue qu'il a créée peut, ce semble, rendre compte de cette divergence des jugements, en nous permettant de saisir et de comparer entre eux les caractères généraux du style de l'écrivain et de la critique du grammairien.

Si la principale qualité d'un langage poétique est de s'écarter autant que possible de la langue commune, on ne saurait refuser à Corneille le titre de grand poète : ses vers diffèrent singulièrement de la prose de son temps et même des vers faits par les auteurs dramatiques qui furent ses

---

(1) Oth. V. II. 3.
(2) Nic. II. I. 11.

contemporains. Guidé par un instinct supérieur, Corneille a su employer presque toutes les hardiesses et les licences qu'on remarque dans les écrits poétiques des Anciens, et se servir heureusement de toutes les ressources dont l'école de Ronsard avait recommandé l'usage aux écrivains soucieux d'embellir la langue française : même dans les plus mauvaises pièces, la diction offre partout les caractères d'une création puissante et originale.

Il y a trois manières de donner à une langue la nouveauté qui fait la poésie. La première est d'ajouter à son vocabulaire des termes qu'elle n'a pas ; la seconde est de s'écarter de l'usage ordinaire dans l'emploi des mots qu'elle possède, mais en restant fidèle à son génie particulier. La troisième est d'imaginer des alliances de mots et des figures qui donnent au style sa couleur propre. Corneille a usé de tous ces moyens : nous allons voir comment il a été compris et jugé par son commentateur.

La création des termes nouveaux passe pour la plus audacieuse des licences poétiques, bien qu'en général un auteur ne crée pas à proprement parler, mais se borne à former des composés ou des dérivés, sans quoi il ne serait pas compris. Les mots *invaincu* (1), *exorable* (2), *outrageux* (3), *évitable* (4), *punisseur* (5), *assassine* (au féminin) (6), *fallacieux* (7) ont paru nouveaux à Voltaire, qui les trouve heureusement formés. Il a raison : mais on peut s'étonner toutefois de le voir approuver ces hardiesses, alors qu'il en condamne d'autres qui sont beaucoup plus excusables.

Nous n'avons pas à rechercher si la plupart de ces expres-

---

(1) Cid. II. II. 22. — Hor. III. VI 22.
(2) Cinn. III. III. 38.
(3) Pol. V. II. 51.
(4) Pomp. IV. I. 37.
(5) *Ibid.* IV. IV. 44.
(6) Nicom. III. VIII. 29.
(7) Rod. II. I. 1.

[illegible] ces, on ne peut pas [illegible] ou mieux ressusci- [illegible]. Corneille sentit en effet [illegible] ces vieux termes qui nous [illegible] le monde de nos ancêtres. [illegible], il employa jusque dans ses [illegible] mots ou expressions qu'on ne peut [illegible] sur des exemples tirés du vieux français [illegible] du commencement du XVIIe siècle, par [illegible] pour *autoriser* (2), *espérer* pris dans [illegible] (3). Le commentateur condamne l'em- [illegible] de ses termes, ainsi qu'une foule de constructions [illegible] pour la plupart à la vieille langue et [illegible] nécessites et barbarismes, sans qu'on puisse [illegible] le sens de ces mots. Corneille, qui [illegible] à une époque où la langue était mal fixée, pouvait [illegible] des libertés que les auteurs durent s'interdire [illegible]. Pour flatter la versification, il semble employer [illegible] suivant le besoin, certaines manières de parler [illegible] différentes l'une de l'autre.

Essayez sur ce point *à* la faire parler.
(Hor. I. i. 129).

La reine, au désespoir de ne rien obtenir,
Se résout *de* se perdre.....
(Rod. I. vi. 43) (4).

Mais craignez avec moi que ce choix ne ranime
Cette haine mourante à quelque nouveau crime.
(Rod. III. iv. 51).

---

(1) Voir là-dessus Marty-Laveaux : Introduction au *Lexique* de la langue de Corneille, p. XIII.

(2) Pol. III. ii. 23.

(3) Mont. IV. iii. 4.

(4) Ailleurs pourtant Voltaire déclare que *résoudre de* n'est un solécisme qu'en prose (Hér. I. iii. 41.) Il critique encore comme incorrectes

Il emploie souvent le mot *en* pour désigner des personnes ou pour rappeler des idées contenues dans une phrase entière :

Pour *en* tirer l'aveu.... (de Martian).
(HÉR. IV. III. 5.) (1).

Du secret révélé j'*en* prendrai le pouvoir (de vous aimer).
(ROD. III. IV. 41) (2).

Il emploie *comme* pour *comment :*

Albin, comme est-il mort ?
(POL. III. V. 1) (3).

Il remplace avantageusement *duquel, du quoi,* à l'*aide duquel,* à *cause duquel*, par le mot *dont :*

Et vous devez aux dieux compte de tout le sang
Dont vous l'avez vengé pour monter à son rang (4).
(CINNA. II. I. 77).

Votre inclination vaut bien un droit d'aînesse
Dont vous seriez traitée avec trop de rigueur.
(ROD. III. IV. 72).

Il supprime une préposition devant un pronom complément d'un adjectif, ce qui évite une périphrase :

La perfide ! ce jour *lui* sera le dernier.
(HÉR. IV. III. 15).

---

les expressions *réduire en un rang* (Nic. II. I. 21), *s'emporter dans les extrémités* (Pomp. II. IV. 4), *entreprendre quelqu'un à quelque chose.* (Nic. I. V. 38.)

(1) Cf. Rod. I. VII. 14. II. III. 125.

(2) Cf. Rod. I. VII. 14, 74. III. IV. 3. Il est vrai que ce tour, comme aussi l'emploi analogue de l'adverbe, peuvent amener des équivoques (Rod. II. III. 153), mais ils donnent au style de la concision et de la vigueur. Corneille emploie aussi l'adverbe *en* dans un sens explétif, comme dans ce vers du *Cid :*

« Le roi, quand il *en* fait, le mesure au courage. »

Voltaire n'ignore pas que le poète suit l'ancien usage (Hér. IV. IV. 6) ; mais il n'hésite point à le condamner. (Nic. II. III. 17. II. III. 68.)

(3) Cf. Hor. V. II. 9.

(4) Cf. Hér. IV. IV. 136.

Comme ses contemporains, Corneille emploie l'adverbe *où* à la place d'une préposition suivie d'un relatif :

Ces sages coquettes,
Où peuvent tous venants débiter leurs fleurettes.
(MENT. I. I. 41).

Aux locutions adverbiales comme *autant que, jusqu'à ce que, à partir du moment où,* il substitue des expressions plus simples :

Et Pompée est vengé *ce qu'*il peut l'être ici.
(POMP. V. IV. 4).

Tant que de cet espoir vous m'ayez répondu.
(SERT. I. III. 72).

Ah ! *depuis qu'*une femme a le don de se taire,
Elle a des qualités au-dessus du vulgaire.
(MENT. I. IV. 15) (1).

De est souvent mis pour *par, avec, à l'aide de,* ou même pour une proposition entière :

Ce qu'il ne peut *de* force, il l'entreprend *de* ruse.
(POL. I. I. 54).

S'il ne vous traite ici *d'*entière confidence.
(*Ibid.*, I. III. 13).

Et son illustre ardeur d'oser plus que les autres,
*D'*une seule maison brave toutes les nôtres.
(HOR. II. I. 5) (2).

Il en est bien payé *d'*avoir sauvé sa vie.
(SERT. II. II. 154).

La préposition *à*, la plus courte de celle que nous ayons, est aussi la plus fréquemment employée par le poète. Elle peut remplacer à la fois *par, pour, envers, à l'égard de,* et

---

1) Cf. Nic. II. I. 46.
2) Hér. II. I. 11.

même toute une proposition où une conjonction serait suivie d'un mode personnel :

Et se laissant ravir *à* l'amour maternelle.
(Hor. I. i. 59) (1).

O vous, *à* ma douleur objet terrible et tendre.
(Pomp. V. i. 6) (2).

A punir les chrétiens son ordre est rigoureux.
(Pol. III. v. 31) (3).

..... Mon pouvoir t'excuse *à* ta patrie.
(Hor. II. v. 12).

J'en ferais autant qu'elle *à* vous connaître moins.
(Rod. V. iv. 31).

A la forme si lourde du gérondif Corneille préfère d'autres tournures beaucoup plus vives :

A raconter ses maux souvent on les soulage.
(Pol. I. iii. 37).

Et quand il n'a pu éviter le participe présent, il a souvent supprimé la préposition qui l'alourdit : pour Voltaire, c'est une légère inadvertance dans *Cinna* (III. i. 24) ; ailleurs, c'est un solécisme. (Hér. I. i. 37. Pomp. I. i. 132. V. iv. 89).

Certains verbes, qui d'ordinaire demandent un complément direct ou indirect, sont employés au neutre, ce qui rend la phrase plus concise :

C'est peu pour lui de vaincre, il veut encore *braver*.
(Hor. IV. ii. 59).

S'il *traite* avec douceur, s'il *traite* avec empire (4).
(Pomp. III. i. 13).

---

(1) Cf. Hér. I. i. 29. II. vi. 52.

(2) Cf. Pomp. IV. iii. 55. V. ii. 1.

(3) Cf. Rod. IV. i. 59. V. iv. 131. Hér. V. iii. 2. Nic. I. i. 45. Sert. I. iii. 123.

(4) Voltaire a défendu contre l'Académie un emploi semblable du verbe *devoir*. (Cid. *Rem. sur les Sent. de l'Acad.* I. ix. 32.) Mais il n'admet

Vous ferez *succéder* un espoir assez doux,
Lorsque vous daignerez lui dire un mot pour vous.
(POMP. III. III. 23).

Le verbe actif remplace un passif, ou bien devient neutre au lieu d'être réfléchi :

Et permettez que l'heur qui suivra votre époux,
Se puisse *redoubler* à le tenir de vous.
(ROD. III. IV. 82).

Sire, on *pâme* de joie, ainsi que de tristesse.
(CID. IV. V. 14).

Outre que le succès est encore à *douter*.
(HÉR. III. I. 125) (1).

Voltaire déclare impitoyablement que « cela n'est pas français ». Au reste, il blâme en général les tours elliptiques dont Corneille a fait grand usage, surtout pour éviter de petits mots insignifiants qui ne font souvent qu'encombrer les phrases. Telle est, par exemple, la suppression de l'article défini ou indéfini, qui donne au langage cette concision souvent heureuse qu'on trouve dans les proverbes :

Dedans Héraclius il a gloire solide.
(HÉR. IV. IV. 110).

Couvert ou de louange ou d'opprobre éternel.
(*Ibid.* IV. IV. 113).

Je devois même peine à des crimes semblables.
(POL. III. III. 33) (2).

---

pas qu'on puisse prendre dans un sens absolu les verbes *posséder* (Rod. II. II. 23), *prétendre, entreprendre* (Hér. I. II. 50. IV. IV. 122), *amasser* (Nic. IV. II. 60), *exécuter* (Sert. I. I. 4). Il blâme encore l'emploi sans complément du verbe *garantir* (Sert. II. II. 137) et l'expression *prêter ses soins*. (Ibid. 191.)

(1) Cf. *relever* (Pomp. II. IV. 47), *rapporter* (Ment. II. II. 39), *Débattre* (Nic. V. V. 44), *défendre* (Sert. I. II. 26), au lieu de *se relever, se rapporter*, etc.

(2) Cf. Pomp. I. II. 2. III. IV. 81. Rod. II. III. 71. Nic. I. I. 73. III. II. 42. Hér. I. IV. 39.

Corneille sous-entend le possessif *son*, le pronom *je*, le verbe *être*, il supprime certaines particules et fait d'autres ellipses encore plus hardies :

Malgré moi, comme fils toujours il me regarde.
(HÉR. V. II. 25).

Si je le veux ! J'y cours,
Madame, et meurs déjà d'y consacrer mes jours.
(SERT. II. IV. 41).

Je suis toujours moi-même, et ma foi toujours pure.
(CINNA. III. IV. 40).

Si j'ai besoin de vous, de peur qu'on me contraigne (1).
(NIC. I. I. 83).

Et que seroit heureux qui pourroit aujourd'hui
Disputer cette place, et l'emporter sur lui !
(*Ibid.* I. II. 19).

Quelquefois il supprime le deuxième terme d'une comparaison :

Outre que les chrétiens ont plus de dureté.
(POL. III. III. 75. Cf. CINNA. IV. I. 13).

..... Mais quel cœur assez bas
Aurait pu vous connaître et ne vous chérir pas?
(POL. IV. V. 5).

Le commentateur n'admet point ces sortes de hardiesses, excepté dans quelques endroits où il est beau, dit-il, de s'élever au-dessus des règles de la grammaire (2).

Tout en bannissant autant que possible les mots inutiles, Corneille s'efforçait de tirer parti de ceux qui pouvaient donner à la langue dramatique de la richesse et de la variété : aussi le ton dans ses tragédies n'est-il jamais uniforme.

---

(1) Cf. Nic. I. II. 38, 69. Ment. II. I. 7. Sert. III. II. 10 Cinn. III. IV. 61.
(2) Pol II. I. 82. Cf. les Remarques à l'occasion des sentiments de l'Académie française sur les vers du *Cid*, III. VI. 35.

Ayant à parler au peuple, il ne craignait point les expressions populaires où il trouvait la simplicité ou l'énergie. Ainsi, il se sert des locutions *jeter à bas, jeter par terre* (1); il fait un emploi extrêmement fréquent des verbes les plus usités, tels que *prendre, mettre, remettre, dire, donner* (2) et surtout du mot *faire* (3). Voltaire semble avoir une haine particulière contre tous ces verbes et surtout contre le dernier, « qui est trop vague, qui ne présente ni idée déterminée, ni image, qui est lâche, qui est prosaïque (4). »

Le commentateur blâme également un grand nombre de locutions empruntées par Corneille au langage de différentes classes de la société. Il supporte difficilement qu'on introduise dans un poème sérieux des « vers d'idylle ou d'églogue (5) », des expressions d'une « étrange galanterie (6) », qu'on y emploie le « style familier des livres de dévotion (7) », le style des affaires (8), des bureaux, des finances ou des caissiers (9), qu'on y prenne le langage de la chicane et du barreau, « qui est celui des barbarismes (10) », qu'on use du

---

(1) Hor. I. I. 69 — III. 41. Pol. IV. II 6.

(2) Sert IV. II. 144. Pomp. I. II. 8.— Cid. I. IV. 17. Méd. II II 133. Hér. I. II. 137.—Pomp. V. III. 6.—Sert. II. II. 85 —Cf. *Tirer* (Pol. V. IV. 31 Cinn. V. II. 80. Rod. I. VII 74. Nic. V. VII. 8.) *Rompre* (Cinn. V. II. 19. Pol I. I. 55. V. IV. 31. Hér. IV. I. 37. Pomp. V. IV. 79. Rod. III. V. 18. Nic. I. I. 25. Sert. II. I. 79.) *Pousser* (Cid. III. VI. 38. Pol. IV. V. 20. Pomp. V. IV. 5. Ment I. 5. 41. Rod. III. IV. 63. V. I. 21. Nic. II. III. 161. II. II. 46.)

(3) Hor. I. I. 68. II. III. 43. Cinn. II. I. 73. Pol. I. IV. 22. Ment. V. VI. 115. Rod. II. I. 19. III. V. 35. Hér. I. II. 27. I. III. 60. I. III. 72. II. VII. 15. III. III. 15. Nic. II. II. 43. II. III. 71. III. I. 9. IV. V. 11. Sert. I. II. 7. I. II. 99. III. II. 59. III. IV. 41. Voltaire n'a pourtant pas toujours été du même avis. V. *Dict. phil.*, art. *Français*. XXIX. 499. Il est vrai que Desfontaines avait critiqué Crébillon. Cf. Clément. *Sixième lettre à M. de Voltaire*. 313.

(4) Cinn. II. I. 81.

(5) Pol. II. II. 77.

(6) Andromède. II. II. 9.

(7) Pol. I. I. 29.

(8) Hér. I. I. 53. II. I. 31.

(9) Pomp. III. II. 67-70.

(10) Pomp. I. II. 13. Ment. II. IV. 14.

style burlesque ou marotique (1), qu'on imite la négligence et l'incorrection des gazettes et, ce qui pis est, « des gazettes suisses (2) », qu'on y parle la langue de Jodelet (3), de Montfleuri (4), de Madame Pernelle (5) ou celle de « la noce d'un bourgeois de la rue Thibautodé (6). »

Il n'est pas toujours facile de se prononcer sur toutes ces remarques. Il y a d'abord une question de goût et les goûts varient même chez les critiques. Voltaire approuve quelque part la locution un peu populaire *tout beau* (7) : il la blâme dans un autre endroit (8), et va même jusqu'à déclarer que rien ne peut l'ennoblir (9). Ici encore le commentateur se met en contradiction avec Racine et Boileau, qu'il aime pourtant à citer comme modèles. *Trébucher* (10), dit-il, n'a jamais été du style noble ; et pourtant ce mot se trouve dans le premier chant de l'*Art Poétique*. Les mots *voler* et *ravaler* et le terme de *maîtresse* qui lui paraissent bas ; les expressions *prendre le dessus, laisser ses lauriers à la porte* ont été employées (ou à peu près) par Racine dans *Britannicus*, dans *Bajazet* dans *Mithridate* et ailleurs (11). Et l'auteur de *Rome sauvée* n'a-t-il pas employé lui-même le mot *remède* qu'il trouve trop bourgeois dans *Polyeucte* (12) ? Enfin d'autres locutions également condamnées se trouvent dans différents auteurs de l'époque et ne semblent point avoir été

(1) Pol. III. III. 33.
(2) Cinna. IV. V. 23. Pomp. IV. I. 69. Sert. II. IV. 12.
(3) Sert. V. IV. 43.
(4) Soph. II. I.
(5) Nic. II. III. 153.
(6) Andr. II. II. 9.
(7) Don Sanche. I. III. 64.
(8) Pomp. III. II. 75.
(9) Pol. IV. III. 55.
(10) Rod. IV. 5. 13.
(11) Nic. I. II. 94. Hor. IV. VII. 41. V. Racine : *Réponse au discours de Th. Corneille.* — Cf. Clément. *Sixième lettre.* 157-310 et le *Lexique* de Godefroy.
(12) II. II. 19.

déplacées ni grossières (1). D'ailleurs, lors même que le style de certains vers nous semble un peu familier, pouvons-nous affirmer que telle ou telle phrase était autrefois triviale et qu'elle n'a jamais été « noble ni exacte (2) ? » Il est bien difficile de juger de l'usage ancien, surtout quand il s'agit d'une langue encore en formation, et le critique doit être d'autant plus circonspect qu'il s'attaque à un poète très respecté, et qui pouvait jusqu'à un certain point commander à l'usage. Si parfois nous sommes portés à donner raison à Voltaire, nous ne pouvons guère prendre son parti qu'en tombant dans la faute qu'il a commise lui-même en comparant les habitudes littéraires du XVIIe siècle à celles de son temps. C'était là une grande injustice : car elle l'a conduit à reprocher continuellement l'emploi du style familier ou bourgeois à un écrivain qui avait peut-être contribué plus que tout autre à le bannir.

Pour donner à notre langue la noblesse et la variété qui lui manquaient, Corneille ne s'était pas contenté des richesses qu'elle lui offrait naturellement ; comme Ronsard et comme beaucoup de nos grands écrivains, il n'avait pas dédaigné de s'enrichir des dépouilles des Romains. Le français, sorti du latin, s'y renouvelle et s'y retrempe constamment ; les expressions et les tours qu'il lui emprunte, tout en conservant avec le reste un air de famille, ont quelque chose de plus noble et de plus frappant que ceux qui sont déjà dans l'usage commun. L'antiquité donne aux mots un air nouveau, et les figures créées par des artistes d'une habileté consommée gardent encore pour nous une partie de leur valeur originale. Nourri de fortes études classiques,

(1) Par exemple les locutions formées avec le verbe *tirer*, les expressions *faire brèche, être empêché à, sexe imbécile, sucre empoisonné* (Cf. Godefroy). *Avancement* (Rod. III. 4. 7) ne parait pas être un terme de loi (Cf. Littré), *tandis* adverbe (Hor. IV. II. 85) n'est nullement du style marotique.

(2) Pol. III. IV. 24.

l'auteur du *Cid* a souvent imité les modèles anciens ; et le brillant élève des Jésuites ne l'a pas toujours compris. Ainsi Voltaire voit à tort dans certains vers des impropriétés, parce qu'il n'a pas bien saisi le sens latin des mots *fureurs* (folie, transport violent), *gages* (pignora, les enfants), l'*ordre* (les dispositions), l'*innocence* (réputation intacte), *juste* (pour légitime) (1), *admirer* (mirari, s'étonner de), *rétracter* (révoquer), *périr* (disparaître), *venger* (se venger de), *presser* (premere, poursuivre), *oser* (sustinere, avoir le courage, prendre sur soi de) (2). Il n'admet pas non plus des expressions comme *tenir à crime*, *descendre* en un combat, *assembler* la faveur, *conclure* des desseins, *avec indignité*, quoique cette dernière ait été employée par Racine (3). Il désapprouve aussi l'emploi un peu amphibologique de certains pronoms que le poète, comptant sur l'intelligence du spectateur, a quelquefois placés un peu loin du substantif auquel ils se rapportent (4), celui de *notre* dans le sens passif (notre amour, l'amour qu'on a pour nous), avec la signification du singulier *mon* ; celui de *vous* comme datif d'intérêt (5) ; l'infinitif sujet d'une phrase ou complément d'un nom *(le chemin de régner)* ; le participe épithète qui n'est pas expliqué par un complément indirect (6), et qu'il a pris parfois à contre-sens (7). Il critique parfois la tournure hardie et poétique empruntée au latin qu'on trouve par exemple dans ces vers :

---

(1) Nic. IV. II. 26. Rod. I. I. 35. III. IV. 38. II. III. 115. Hor. IV. III. 13. Pomp. V. II. 1. Cf. Racine Britannicus. V. VI.

(2) Pomp. II. II. 61. Rod. III. V. 18. Hér. I. V. 12. Rod. I. I. 27. Hor. II. I. 40. Pomp. IV. III. 115. Hér. III. III. 30.

(3) Hér. II. VII. 11. Andr. V. V. 15. Théod. I. I. 27. Cinn. I. I. 28. Pomp. II. I. 7. Cf. Britannicus. II. III.

(4) *Il*. Pol. I. I. 23. Nic. I. II. 23. I. V. 35. — *Le*. Cinna. II. I. 81. Pol. I. I. 27. Rod. II. II. 75. — *Y*. Rod. II. II. 43. Pol. I. IV. 55. — *En*. Cinn. III. I. 7. Rod. I. VI. 61.

(5) Rod. II. III. 63-19. Hér. IV. V. 67.

(6) Cinn. II. II. 49. Rod. IV. III. 49. Hér. I. 4. 52. Nic. III. I. 7. Cf. Hor. II. I. 5.

(7) Pomp. I. I. 59. Il fuit Rome perdue. Le commentateur fait cette

Le seul bruit de ce prince au palais arrêté,
Dispersera soudain chacun de son côté (1).

Il ne semble pas bien comprendre la figure appelée hendiadys :

Il en coûte la tête et la vie à Pompée (2).

La tête n'est pas « de trop », comme le prétend Voltaire ; le poète a voulu ajouter à l'idée de la mort de Pompée l'image de l'assassinat.

Je serais bien changée et d'âme et de courage (3).

Dans ce vers, *âme* désigne l'esprit, les sentiments et *courage*, la volonté ; c'est une façon poétique de dire : « La fermeté de mes résolutions ferait place à la lâcheté. »

Le commentateur n'a pas voulu admettre la réduplication :

Parleront au lieu d'elles et ne se tairont pas (4);

non plus que la tournure suivante qui rappelle également certains hellénismes, et qui donne de la variété à la phrase (5) :

---

remarque. On ne fuit pas ce qu'on a perdu. Ici *perdue* signifie évidemment *déchue, dégénérée*.

(1) Hér. III. IV. 39. Ce tour est analogue à *spretae injuria formae* (Virgile, En. I). Cf. Rod. III. IV. 41.

(2) Pomp. II. III. 15. A propos d'expressions analogues, Vaugelas comparait justement le poète à un peintre, « qui à un premier coup de pinceau en ajoute un second qui fortifie le premier et rend la ressemblance parfaite. » Cité par Bouhours, *Doutes sur la langue*, 2e éd. p. 243.

(3) Nic. III. I. 50. Lucrèce a dit de la même façon : *omne immensum peragravit mente animoque*. Cf. l'expression homérique κατὰ φρένα καὶ κατὰ θυμόν.

(4) Nic. I. I. 105.

(5) Hor. IV. III. 21. Cf. Pomp. III. II. 84. et Clément. *Sixième lettre*, p. 207. Voltaire n'eut pas songé à critiquer ce tour dans une épitre du prince de Condé qu'il a citée lui-même. (*Comm historique* Mél. 1776), et où il est dit que son Œdipe :

« ..... Fit croire des enfers Racine revenu,
Ou que Corneille avait la sienne corrigée. »

Faites-vous voir sa sœur et qu'en un même flanc,
Le ciel vous a formés tous deux du même sang (1).

Il n'a pas compris ces vers de Rodogune où apparaît le χιασμὸς des Grecs et des Latins :

S'il était quelque voie infâme ou légitime
Que m'enseignât la gloire ou que m'ouvrît le crime..... (2).

Comment, s'écrie-t-il, une voie infâme peut-elle être enseignée par le crime ?

Enfin, il admet rarement les inversions (3), figures dont les plus naturelles mêmes lui paraissent « gâter et obscurcir un sens clair (4) ».

Il y a sans doute, dans les exemples que nous avons cités, certaines hardiesses qui parfois rendent le sens un peu difficile à saisir, mais qui certainement portent la marque d'un génie original. Le commentateur impitoyable n'a voulu y voir que des fautes contre la langue.

C'est peut-être encore par imitation de l'antiquité que les écrivains du commencement du XVIIe siècle aimaient à employer le pluriel pour le singulier, ce qui donne à la phrase un tour poétique (5). Il est à remarquer, disait Ménage, que « comme la poésie est hyperbolique, elle aime les pluriers, et que les pluriers ne contribuent pas peu à la

---

(1) II. II. 45. Cf. Rod. III. v. 61.
(2) Rod. II. II. 45.
(3) Hor. III. VI. 36 :

« Chaque goutte épargnée a sa gloire flétrie. »

A sa gloire flétrie, la sévérité de la grammaire ne permet point ce flétrie, il faut dans la rigueur a flétri sa gloire, mais *a sa gloire flétrie* est plus beau, plus poétique, plus éloigné du langage ordinaire, sans causer d'obscurité.

(4) Voltaire emploie ces expressions à propos de ce vers :

« La haine que pour vous elle a si naturelle. »

Nic. I. I. 15. Cf. Hér. V. v. 9. Pomp. IV. I. 104. Sert. I. II. 49.
(5) V. Godefroy, *Lexique de Corneille,* au mot *hontes.*

solidité de l'oraison (1) ». Corneille était sans doute de cet avis, et il contribua largement pour sa part à développer cet usage, surtout dans l'emploi des noms abstraits. Voltaire ne le critique pas toujours (2); et il admet qu'on dise les *harmonies*, les *flammes* (pour l'amour); il défend les *alarmes* contre l'Académie, et reconnaît que les *rages* et les *désespoirs* font un très bel effet dans *Horace* et dans *Polyeucte* (3). Mais il prétend que *hontes* n'a point de pluriel, du moins dans le style noble (4). Il blâme les *erreurs*, les *forces*, les *chaleurs*, les *colères*, les *repentirs*, les *passions*, les *fortunes*, les *lois*, les *nouveautés*, les *éternités*. Plusieurs de ces pluriels peuvent aujourd'hui nous paraître un peu forcés, mais il est difficile de ne point trouver exagérée la rigueur de la critique.

Voltaire n'a pas jugé avec plus d'indulgence ce qu'il y a de plus original dans la langue de Corneille. Il ne permet pas au poète de détourner un mot de son sens ordinaire ; il trouve que *divorces* ne peut signifier les guerres civiles (5), qu'on ne saurait jamais appeler *redoublement* la mort d'un mari et d'une femme (6), ni substituer *désir* à *ambition*, *hasarder* à *exposer*, *légalité* à *justice*, *impénétrable* à *inflexible*, *inconstant* à *irrésolu*, *incorruptible* à *inexorable* (7). Il

(1) *Observations sur la langue française*. I. 146.

(2) Par exemple, il ne désapprouve pas les pluriels *contentements*, (Cid. I. II) *félicités*, *douleurs*. Pomp. V. v. 12 ; *beautés*. Andr. I. I. 123.

(3) Ment. I. v. 41. III. II. 5. Cid, *Rem. sur les Sentiments de l'Académie*. III. VI. 53. Pol. I. III. 114. Hor. III. II. 13.

(4) Pomp. V. II. 42. Pomp. I. I. 127. Cinn. V. III. 18. Pol. I. IV. 97. Nic. II. III. 17 et 105. Pomp. I. I. 85 et Andr. I. I. 119. Cinn. V. I. 127. Pomp. IV. III. 45. Hor. II. III. 14. Sert. I. I. 53. Hér. II. VI. 76. III. I. 129.

(5) Pomp. IV. III. 1. Cependant il trouve ailleurs que ce mot, quand il « dénote les querelles de deux peuples unis est juste, nouveau et excellent ». Hor. I. IV. 65.

(6) Pol. V. III. 46. Voltaire ajoute : Il est triste que *redoublement* ne puisse se dire en cette occasion, le sens est beau.

(7) Rod. II. III. 89. Nic. I. v. 11. Pol. V. IV. 7. Pomp. I. IV. 5. Hér. II. v. 7.

ne tolère pas qu'on donne un complément indirect à un adjectif qui n'en comporte pas d'habitude, comme dans les expressions *tendre à* ma douleur, *immobile* à leurs coups, *ennemi à* vos vœux, *égale [impartiale] à* tous les deux, un cœur *léger* pour une honte (1), et d'autres constructions analogues dont Racine n'a pas dédaigné de faire usage (2). Il désapprouve également les tours concis qui s'éloignent des habitudes du langage ordinaire, mais qui donnent à la langue de Corneille une énergie toute particulière :

Pour mon supplice (pour me punir). (CID. III. I. 21).

Je *suivrai* ta mort. (CINN. I. IV. 73).

Après le diadème, (quand vous serez roi). (ROD. III. IV. 99).

Songes *envoyés* (que vous croyez envoyés) par les dieux. (POL. II. IV. 3).

Presser (quelqu'un) *d'*un choix (de faire un choix). (ROD. IV. I. 83).

Evitons le hasard *qu'*un imposteur l'abuse. (HÉR. II. II. 43).

S'ils vous tiennent ici, tout est pour eux *sans crainte* (NIC. I. I. 88).

S'il n'eût par le poison lui-même évité *Rome* (la honte d'être livré aux Romains). (*Ibid.* I. I. 23).

Epouser le fils pour éviter *le père* (expression trop faible). (HÉR. V. I. 13).

Abattons sa superbe avec sa liberté. (POMP. I. I. 195).

« On n'abat point la liberté, on la détruit ; rien n'est beau sans le mot propre. »

---

(1) Pomp. V. I. 6. V. II. 1. II. II. 75, IV. III. 55. Hor. I. I. 91. Hér. V. III. 88.

(2) Cf. Clément. *Sixième lettre,* p. 283.

Quoi ! vous parlez encor de vengeance et de haine,
Pour celle dont vous-même allez faire une reine !
(Rod. II. ii. 57. Cf. Sert. I. ii. 97).

« On n'a point de vengeance pour quelqu'un. »

Comme on le voit, le critique n'admet pas qu'on puisse donner à un verbe ou à un substantif deux compléments dont le second passe à la faveur du premier. Cependant Racine a employé ces sortes d'expressions (1), et l'auteur de *Mariamne* lui-même a suivi son exemple (2).

J'aime les fils du roi, je hais ceux de la reine.
(Rod. III. iv. 128).

A propos de ce vers, le goût extrêmement timide du commentateur lui inspire cette étrange remarque : « Comment peut-on haïr et aimer les mêmes personnes? »

Enfin Corneille est surtout blâmé pour l'emploi qu'il fait des figures. Si le poète se permet de changer un mot dans une locution habituelle et de dire par exemple prendre *journée* pour prendre jour (Hor. I. i. 107) ; prendre *débat* pour querelle (Pomp. IV. ii. 7) ; rendre *tribut*, rendre *injustice* (Hor. I. ii. 17. Sert. III. ii. 7. Androm. I. i. 123) ; piqué de *colère* (Nic. I. v. 69) ; gagner des *diadèmes* (Don Sanche. I. i. 51) ; *emporter* un succès, *remettre* le carnage (Sertorius. III. ii. 16. — V. vi. 40) ; il est aussitôt repris au nom de cet usage dont son génie même le forçait à s'écarter. S'il crée des métaphores de toutes pièces, il est critiqué plus sévèrement encore. Souvent, comme on sait, il emploie un terme abstrait à la place du mot concret, soit comme sujet, soit comme complément d'un nom ou d'un verbe. Quelquefois aussi il accumule les abstractions. En voici des exemples :

---

(1) Clément. *Sixième lettre*, 295, 318.
(2) Mariamne. III. iv :

« Seigneur, ne souffrez plus que d'indignes discours
« Osent troubler la paix et l'honneur de nos jours. »

J'ignore quels projets peut former son *bonheur*.
(SERT. III. II. 102). Cf. POL. II. II. 61. POMP. I. I. 23. HÉR. I. II. 105. — I. II. 153. — III. IV. 53. D. SANCHE. I. I. 41. NIC. III. II. 25. SERT. IV. II. 19. IV. II. 135.

..... La glorieuse *estime* de votre choix.
(POL. III. IV. 10). Cf. NIC. II. I. 21. D. SANCHE. I. III. 156.

Je donnai de mon fils à gouverner l'*enfance* (1).
(HÉR. I. I. 45). Cf. POL. II. VI. 79. SERT. IV. II. 161. SOPH. I. I. 7.

Et rendre un heureux calme à nos *divisions*.
(SERT. III. IV. 96).

Et sous mon *désespoir* rangeant la *tyrannie*.
(NIC. V. VII. 74). Cf. ROD. III. VI. 4. III. IV. 120 HÉR. I. II. 22.

Tour à tour le *carnage* et les *proscriptions*
Ont sacrifié Rome à leurs *dissensions*.
(SERT. I. I. 31. I. III. 78.

Et leur guerre est trop juste après cet attentat
Qu'a fait sur leur *grandeur* un tel *crime* d'Etat.
(NIC. V. I. 39). Cf. V. I. 36. SERT. II. II. 71.

Veut-on savoir quel est le sentiment de Voltaire sur toutes ces locutions ? L'une est « trop impropre », l'autre est « un barbarisme », ailleurs il voit « une prose un peu commune et négligée » ou « une expression impropre et qui forme un contre sens ». A propos des autres vers il s'écrie : « Quelle incorrection ! quelle impropriété ! et que ce défaut revient souvent ». Enfin les deux derniers renferment un « solécisme » et un « barbarisme », sans qu'on puisse bien distinguer ces deux sortes de fautes. Ces reproches sont singuliers ; les exemples que nous avons cités appartiennent au style précieux. L'épître à Fouquet qui précède la tragédie d'Œdipe renferme ces deux vers fort admirés des Précieuses, et qui sont du même genre :

Et répandre l'*éclat* de ta propre *bonté*
Sur l'*endurcissement* de mon *oisiveté*.

---

(1) Cf. Racine. Britannicus. I. II :

« Vous m'avez de César confié *la jeunesse*. »

Les Précieuses ne se doutaient pas que dans ces façons de parler « extraordinaires et délicates » qu'elles aimaient à emprunter à un poète alors regardé comme leur maître (1), on trouverait un jour des solécismes, des barbarismes, des impropriétés et même de la bassesse : quant à Corneille, qui prétendait quelques lignes plus bas que l'auteur de *Cinna* et de *Pompée* n'avait point dégénéré, il ne soupçonnait guère que son illustre commentateur ne citerait ces deux vers que pour plaindre la faiblesse de l'esprit humain (2).

Certes on ne peut que blâmer l'abus de ce style maniéré qui dépare trop souvent les pièces de Corneille, surtout à partir d'Œdipe ; mais Voltaire a souvent critiqué à tort ces locutions qui remplacent certains tours de la poésie antique que nous avons perdus (3). Il n'a pas vu que ces sortes de figures, employées plus sobrement, et débarrassées de tout ornement ambitieux, peuvent produire de très beaux effets ; et quand il ose affirmer que notre langue ne permet guère « qu'on applique à des choses inanimées des verbes qui ne sont appropriés qu'à des choses animées (4) », il semble oublier que Racine surtout a très heureusement personnifié des abstractions (5), et que lui-même a su profiter de ces avantages dont la langue classique était redevable à Corneille.

En cherchant à nous rendre compte des beautés originales de la langue de l'auteur du *Cid,* nous avons passé en revue les principales fautes de Voltaire. Compter les créations du poète, c'est énumérer les faiblesses du commentateur. Il y a là un singulier contraste. Le critique a mal compris le grand écrivain, et sa principale erreur est de croire que son auteur écrit dans deux styles et emploie deux langues différentes.

---

(1) V. Livet. *Précieux et précieuses*. Introduction, p. XXVI.
(2) *Rem. sur l'épître à Fouquet,* t. XXXVI, p. 213, note 8.
(3) Par exemple : *Secouez* sa *torpeur* équivaut à *torpentem excutite*.
(4) Pomp. II. IV. 51 pén.
(5) Cf. Clément. *Sixième lettre à M. de Voltaire,* p. 172, suiv.

En réalité, Corneille n'en a jamais connu qu'une seule : les nouveautés et les hardiesses dont nous avons cité des exemples se trouvent presque indistinctement dans toutes ses pièces. Chimène, Rodogune et Laodice ne parlent pas le même langage, mais elles parlent la même langue. D'où vient donc l'inégalité dont on a tant parlé ? C'est que le style du grand poète était comme l'arc d'Ulysse : un héros seul pouvait s'en servir. Pour imposer toutes ces audaces, il fallait de grandes pensées ; cette forme extraordinaire, qui donne tant de relief aux belles idées, peut aussi dévoiler toutes les faiblesses et rehausser toutes les platitudes. Un pareil langage s'applique difficilement aux choses très ordinaires ; l'auteur qui l'avait créé ne peut réussir à le transporter dans la prose, où il resta toujours au-dessous de lui-même. Or Corneille, quand il est privé de son génie, parle toujours sa langue. Voilà pourquoi la diction chez lui semble s'abaisser avec les idées alors qu'elle reste toujours au-dessus d'elles ; voilà pourquoi son style qui conserve toujours son originalité, même quand il ne trouve plus à revêtir de pensées dignes de lui, s'affaiblit et tombe par l'effet de ses propres forces :

> Il se ramène en soi, n'ayant plus où se prendre,
> Et monté sur le faîte, il aspire à descendre.

Si Voltaire avait osé appliquer à ces beaux vers la critique qu'il exerce sur tant d'autres ; il aurait pu écrire : « *Ramène* est trop familier ; *en soi* est un barbarisme ou un solécisme, *se prendre* une expression basse et triviale : le *faîte* demande un complément, *descendre* veut un régime, il faut dire d'où l'on descend ». On pourrait faire des remarques analogues sur d'autres passages admirés à juste titre par le commentateur (1). Il n'est donc pas légitime d'affirmer que Corneille écrit purement quand il est soutenu par son

(1) Par exemple sur les beaux vers de la première scène d'Othon (41).

sujet ; ce n'est pas là peut-être qu'il est le plus correct. Il n'a jamais parlé comme Mairet, Tristan ou Pradon ; et il est rarement ordinaire, quand même il cesse d'être supérieur. S'il existe un lutin, c'est un malin génie, qui trompe Voltaire en lui cachant la ressemblance des bons vers et des mauvais, et qui lui fait condamner dans les plus faibles le même talent qui a produit les meilleurs. Ajoutons que le critique, qui méconnut trop souvent l'originalité du style de son auteur, ne se rendit pas non plus un compte exact des changements qu'il y apporta pendant sa longue carrière. Il n'est nullement étrange, ainsi qu'il le prétend, que Corneille dans l'*Examen* de Théodore (1) « ait senti le vice de son sujet et n'ait pas senti ceux de sa diction ». N'en déplaise à Voltaire, l'auteur de *Pertharite* pouvait dire que les vers de sa pièce étaient bien tournés (2) ; ils sont même trop bien tournés. Car le poète perfectionnait sans cesse sa manière d'écrire, même au moment où le progrès ne pouvait plus être qu'une décadence. Aussi put-il croire qu'il n'avait jamais été aussi grand, lorsque ses qualités furent devenues des défauts, et qu'il finit par tomber dans le jargon si fatal aux grands écrivains qui font leur langue.

Bien qu'on puisse reprocher à l'auteur du *Commentaire* une injuste sévérité, il ne serait point équitable de le condamner sans chercher à le comprendre. Ses ennemis, entre autres Fréron et Clément, prétendaient qu'en écrivant son *Commentaire,* il n'était inspiré que par la jalousie, et qu'il n'avait voulu abaisser le père de notre tragédie au-dessous de Racine que pour s'élever au-dessus de Racine même (3). C'est là, croyons-nous, une calomnie. Assez souvent les vers de Corneille sont critiqués avec une passion et une acrimonie qui rendent suspecte l'im-

(1) V. les *Remarques sur Théodore* I. 1. 45.
(2) V. la préface qui précède les *Remarques sur Pertharite.*
(3) Clément. *Cinquième lettre à M. de Voltaire,* p. 6.

partialité du juge ; mais il faut y voir plutôt l'effet d'une sensibilité irritable que la manifestation d'un parti pris de dénigrement. D'abord Voltaire, comme on l'a dit, ne juge bien que s'il est seul à juger (1). Un penchant naturel pour la contradiction le porte à attaquer ce qu'on loue trop souvent, comme à protéger ce qui est trop attaqué. On le voit bien à la manière dont il défend le *Cid* contre Scudéri et l'Académie. Alors il trouve le moyen de justifier tout ce qu'il blâme ailleurs ; l'emploi des mots dans un sens ancien, et du pluriel poétique (2), les tours concis (3), les ellipses et notamment celles des propositions et des conjonctions « qu'on doit nécessairement admettre, sans quoi il ne faudrait plus faire de vers (4) », et les tours imités du latin (5). Il semble s'être départi tout à fait de sa sévérité à l'égard des métaphores, même de celles qui donnent au style quelque peu d'enflure (6) ; il explique les obscurités, les contradictions apparentes, les raisonnements mal rangés, et va jusqu'à défendre un tour que le poète lui-même a corrigé (7). Il est vrai aussi que Voltaire commençait alors son travail. Pour les Horaces, Cinna et Polyeucte, sa critique est d'un ton relativement modéré ; il tolère ou même justifie

---

(1) M. Nisard. *Hist. de la litt. française.*

(2) Remarques au sujet des *Sentiments de l'Académie* sur le *Cid*, *journées.* II. v. 36. *De* pour *par,* I. vi. 33 ; *a* pour *de.* II. iii. 45 ; *alarmes.* III. vi. 53.

(3) III. iv. 115.

(4) IV. iii. 85. I. i. 8.

(5) *Ordonner. disposer.* I. vi. 39 ; *funérailles* (funera, corps morts) I. viii. 18. Emploi de l'infinitif comme sujet d'une phrase. IV. iii. 42.

(6) I. vi. 54. Si l'on gagne des batailles, pourquoi ne gagnerait-on pas des combats ? 78. *Une race qui voit rougir son front.* Si on anime tout en poésie, pourquoi une race ne pourra-t-elle pas rougir ? I. vi. 78. Voltaire défend encore les expressions : *affront à l'honneur.* (II. iii. 26) ; *arborer ses lauriers.* (II. v. 38) ; *bouillant d'une querelle.* (II. vi. 18) ; *apporter aux genoux.* (V. v. 1) ; *triompher de l'éclat des grandeurs.* I. vii 11. Cf. I. i. 15 (hyperbole).

(7) V. iii. 27. I. vi. 87. II. vi. V. pén. IV. iii. 18.

certaines fautes contre la syntaxe (1), et souvent l'admiration lui a arraché ces remarques classiques après lesquelles il n'y a plus rien à dire. Mais il se dégoûte assez vite d'une besogne qui n'était pas faite pour lui, d'autant plus facilement qu'il avait interrompu son travail au moment où il fallait montrer le plus d'indulgence (2). Après avoir trouvé un plaisir extrême à commenter Corneille (3), il voit bientôt qu'il s'est chargé d'une « terrible entreprise » (4), et, à partir de Rodogune, son œuvre porte des traces visibles de sa mauvaise humeur ; bientôt il renonce à relever toutes les fautes contre la langue, qui sont en trop grand nombre (5). Les critiques par lesquelles on accueillit la première apparition du *Commentaire* n'étaient point faites pour tempérer la sévérité de l'auteur. Dans la deuxième édition, il ne s'excuse plus guère de montrer une rigueur « qui marque bien plus d'envie de critiquer que d'être utile (6) », et tout en continuant de « se prosterner devant les belles tirades », il donne « des coups de griffe épouvantables à tout le reste (7) ». Le commentateur devient bien plus inégal que le poète ; il se fâche et il a souvent tort ; le fin littérateur prend le ton d'un exécrable philologue. En 1764, il tournait moins souvent en prose ; il faisait un usage plus modéré des points d'exclamation et ne

---

(1) A propos de ce vers :

> Là, par un long récit de toutes les misères
> Que durant notre enfance ont enduré nos pères...

Voltaire déclare que *enduré* au lieu de *endurées* ne lui paraît point une faute. Et il ajoute cette observation assez difficile à comprendre : « Il serait ridicule de dire *les misères qu'on souffertes nos pères,* quoiqu'il faille dire *les misères que nos pères ont souffertes.* » Au XVIIIe siècle, les règles de l'accord du participe passé n'étaient pas nettement définies ; c'est d'Olivet qui paraît le premier les avoir fixées.

(2) *Lettre à d'Olivet,* nov. 1762.

(3) *Lettre à d'Argental,* 8 juillet 1761.

(4) *Id.*, 28 septembre 1761.

(5) Œdipe. I. III. 12.

(6) Sert. II. v. 19. Première édition.

(7) *Lettre à d'Alembert,* 15 déc. 1773. LXVIII. 389.

se récriait point contre « une foule innombrable de fautes dont on est effrayé (1) » ; il n'avait pas encore osé parler « du style ridicule » de ces vingt dernières tragédies, où Corneille « ne se sert presque jamais du mot propre, ne parle presque jamais français », il n'avait point encore mis l'auteur du *Cid* au-dessous des Pradon, des Bonnecorse, des Coras et des Danchet (2). En 1772, il n'éprouve plus aucun scrupule à dire ce qu'il pense d'un « horrible galimatias hérissé de barbarismes et de solécismes (3) » ; car, dit-il, « ceux qui lui ont fait un crime d'être trop sévère l'ont forcé à l'être véritablement et à n'adoucir aucune vérité (4) ».

Cette sensibilité délicate et ombrageuse nous explique en grande partie pourquoi Voltaire a pris ce ton de sévérité acrimonieuse qui semble parfois indiquer une animosité toute personnelle. Faut-il croire encore avec Palissot (5) que le grand critique fut inspiré par un sentiment qui pourrait ressembler à la jalousie, quoique fort différent, et « qu'il avait contracté pour Corneille une espèce d'aversion fondée sur ce que le nom de ce grand homme avait servi longtemps de prétexte aux ennemis de Racine et aux siens pour les humilier tous deux? » Mais les éloges que le commentateur a décernés au Père de la tragédie française et les excuses qu'il trouve à ses fautes ne sont guère compatibles avec l'esprit de système. Il reconnaît qu'en général il vaut mieux prêcher un peu contre l'exactitude de la syntaxe que de faire des vers obscurs et mal tournés (6); il souhaite que l'exemple d'un grand homme eût pu faire une règle; il déclare qu'il ne faut pas être trop sévère et regrette qu'on soit obligé de se soumettre à la tyrannie

(1) Sert. IV. II. 161.
(2) Préf. de Suréna. Sert. III. IV. 96. Préf. de Pulchérie.
(3) Soph. II. IV. 1. Cf. Sert. II. I. 11.
(4) Préf. de Suréna.
(5) V. la préface de son édition de Corneille.
(6) Pol. I. I. 23.

de l'usage (1). Il sent que la critique des mots doit parfois se taire devant la noblesse des choses (2), que « la diction dépend non seulement de la grammaire, mais encore du génie, témoin les beaux vers du *Cid,* d'*Horace* et de *Cinna* (3) », et que la pureté du style peut quelquefois s'accorder avec la faiblesse (4).

Corneille, dit-il encore, est toujours au-dessus de son siècle et ses défauts même eussent été de grandes beautés dans les écrits de ses pitoyables adversaires (5). Il écrivait avec toute la simplicité d'un grand homme (6) ; il parlait le langage des honnêtes gens de son temps (7); les expressions qui, chez lui, paraissent quelquefois triviales, peuvent être excusées par la naïveté qui régnait à ce temps-là dans les écrits ; elles ne sont devenues des fautes que quand la langue s'est perfectionnée, et c'est à Corneille même qu'elle doit en partie cette perfection (8). Le vrai mérite et la réputation de notre langue ont commencé à l'auteur du *Cid* et de *Cinna* (9). C'est ce grand homme qui apprit à ses contemporains l'art si longtemps inconnu de bien penser et de bien dire. C'est lui qui montra aux écrivains comment il faut varier son style (10) et qui trouva le secret d'ennoblir les termes les plus bas et de les faire contribuer au sublime (11); c'est lui qui ouvrit la carrière à Racine et lui inspira quelques-uns de ses plus beaux vers. Sans lui les Français

---

(1) Cinn. II. II. 49. Soph. I. I. 12. Hor. II. v. 15.
(2) Hér. II. II. 41.
(3) *Remarques sur le premier discours.* XXXVI. 504.
(4) Préf. des *Rem. sur Ariane. Rem. sur le comte d'Essex.* I, I. 87.
(5) Pol. I. II. 7.
(6) Examen de Cinna.
(7) Préface d'Andromède. Pol. I. III. 43.
(8) Pol. I. III. 49. Hor. II. v. I. II. VI. 59. III. III. 1.
(9) *Discours à l'Académie.* XXXVIII. 554.
(10) Méd. I. I. 7. Préf. de Suréna. Pol. I. I. 3.
(11) Pol. II. VI. 77. IV. III. 39. Hér. II. II. 41. Nic. I. I. 19. III. II. 111. Sert. III. II. 128-169.

n'auraient jamais su bien juger; car il n'y a guère de connaisseurs quand il n'y a point de modèles (1).

Tout serait pour le mieux dans le meilleur des commentaires, si l'auteur avait fait ressortir dans ses moindres remarques l'exactitude incontestable de tous ces jugements. S'il a agi tout autrement, faut-il croire que ces éloges ne servent qu'à donner le change sur ses véritables sentiments, et qu'il a voulu rabaisser à tout prix un grand homme qu'il considérait comme un rival? On pourrait le croire si on ne trouvait dans ses autres ouvrages nombre d'observations grammaticales qui nous montrent que le critique n'avait pas deux manières. Non seulement Corneille lui-même est jugé partout de la même façon (2 ; mais, quel que soit l'écrivain qu'il commente, ami ou ennemi, Voltaire, à toutes les époques de sa vie, a montré toujours la même sévérité de goût et de jugement. Qu'on examine les endroits où il « épluche » les fautes de langage des grands écrivains comme Molière, La Fontaine ou même Boileau (3), des auteurs moins importants tels que Racan, Fontenelle, Lamotte, Crébillon, J.-J. Rousseau, Lefranc de Pompignan, Madame de Lambert, Louis Racine, Helvétius et bien d'autres encore (4), on retrouvera partout l'écrivain puriste, ennemi de l'archaïsme, des métaphores peu suivies, des

---

(1) Rod. I. I. 1.

(2) *Connaissance des beautés*, mot *Armée* (combat du Cid contre les Maures) XXXIX. *Ibid.*, mot *Dialogues en vers*, p. 199; mot *Liberté*. p. 249. *Ibid. Remarques sur une scène de Pompée*. Cf. *Lettres philosophiques* (24e), 1734. XXXVII. 275.

(3) *Sommaire des pièces de Molière*. Mél. 1739, t. XXXVIII, p. 403 et suiv. *Discours aux Welches*, 1764. XLI. 559. *Dict. phil.*, art. *Fable*. XXIX. 303. *Siècle de Louis XIV. Catalogue des écrivains*. XIX. 128. *Dict. phil.*, art. *Honneur*. XXX. 253, 254, art. XXXII. 382.

(4) *Conn. des beautés*. XXXIX, p. 10. *Rem. sur la vie de P. Corneille*, par Fontenelle. XXXVI, p. 526. *Conn. des beautés*, mot *Dialogues en prose*, p. 203. *Conn. des beautés*, mot *Fable*, p 220. *Critique d'Inès. Dict. phil.*, art. *Vers et poésie*. XXXII, p. 438 et suiv., art. *Amplification*. XXVI. 287. *Conn. des beautés*, mot *Dialogue en vers*,

figures trop audacieuses, qu'il tourne en prose, et du mélange des tons, souverainement amoureux de la correction, de l'euphonie, de la régularité, de la noblesse, de la clarté, toujours pr é cc upé de l'instruction des jeunes gens et des étrangers. Ses remarques sont toujours à peu près les mêmes et l'expression en est à peine variée. Il est facile de voir, que s'il eût commenté en détail Molière et La Fontaine, il les eût fort maltraités, au nom des mêmes règles et des mêmes principes.

Voltaire n'avait pas plus l'intention de rabaisser Corneille que d'Olivet ne songeait à dénigrer le poète d'Iphigénie (1). L'auteur des *Remarques* sur Racine se donne, il est vrai, la peine de rechercher le vrai texte de son auteur (2), il examine ses phrases avec plus de soin ; il en fait comme il dit lui-même, l'anatomie (3). Il prend un ton plus respectueux parce qu'il est d'un tempérament beaucoup plus calme et qu'il a beaucoup moins d'ennemis. Il reconnaît assez facilement qu'il faut tenir compte de l'usage ancien (4), et il se sent

---

p. 196. *Eloge de Crébillon.* Mél. 1762. XL. 471. *Dict. phil.*, art. *Français.* XXIX. 500. *Ibid.*, art. *Vers et poésie.* XXXII. 244. 446. *Lettres sur la Nouvelle Héloïse.* Mél. 1761. XL. 207 et suiv. *Utile examen des trois dernières lettres du sieur Rousseau.* 1776. XXXVII. 353. *Conn. des beautés,* mots *Amour,* p. 158. *Comparaison* 190 et *Grandeur de Dieu. Lettres sur la Didon de Lefranc de Pompignan.* Mél. 1734. XXXVII. 344. *Dict. phil.*, art. *Vers et poésie.* XXXII. 437. 438. *Conseils à M. Racine sur son poëme de la Religion.* 1742. XXXVIII. 502. *Conn. des beautés,* art. *Grandeur de Dieu,* p. 221, 223. *Rem. sur deux épîtres d'Helvétius.* XXXVII. 579. *Lettre à M. D., au sujet du prix donné par l'Académie française.* Mél. 1714. XLVII, p. 3. *Lettre à MM. les auteurs des étrennes de la Saint-Jean...* et autres beaux ouvrages. Mél. 1761. XXXIX, p. 369. *Observations sur une nouvelle épître de Boileau à M. de Voltaire.* Mél. 1771. 467. — Cf. *Conn. des beautés,* mot *Métaphore.* 39. *Conseils à un journaliste* (poésie). XXXVII. 375. *Dict. phil.*, art. *Langues.* XXX. 525, art. *Vers et poésie.* XXXII. 447. *Ibid.*, art. *Epigramme.* XXIX. 136.

(1) *Rem. sur Racine,* 1767.

(2) *Rem.* XLIII.

(3) *Rem.* LI.

(4) *Rem.* II.

arrêté par le grand nom de Racine qui l'empêche de prononcer le mot de galimatias (1). Mais sous cette modération apparente se cache la plus extrême sévérité. D'Olivet ne tourne pas en prose, mais il adresse ses remarques à ceux qui écrivent en prose (2), ce qui revient au même. Comme le commentateur de Corneille, il relève ou condamne les façons de parler empruntées à la vieille langue, les tours concis, les latinismes, les hellénismes, les hardiesses dans les constructions et dans les figures. Mais il n'admet guère qu'il puisse être beau « de s'élever au-dessus des règles de la grammaire ». En vain Louis Racine lui fait observer que certaines audaces ne peuvent être permises qu'à celui qui a le crédit de les faire approuver (3) : il persiste à croire que là où la nécessité (4) se trouve, la difficulté n'excuse pas et que toute négligence qui n'est pas raisonnée fait peine au lecteur (5). S'il rencontre quelqu'une de ces irrégularités que les grands poètes se permettent dans ces précieux moments où leur verve les favorise (6) et que tout le monde admire, il est fort embarrassé, et il n'hésite pas à recourir à des explications qui sont de véritables subterfuges. D'ailleurs s'il se montre plus sévère que Voltaire, c'est qu'au fond il est plus grammairien, et plus conséquent avec lui-même ; il ne fait qu'appliquer strictement les principes grammaticaux du temps. Son ancien élève, qui certes n'en a pas d'autres, le blâme d'avoir condamné d'heureuses licences qui ne sont pas des fautes en poésie ; il traite même son « aîné » de « pur vétillard (7) » ; mais quand il veut le combattre sur

(1) *Rem.* LXXV.
(2) *Rem.* XLII.
(3) *Rem.* LXXV.
(4) *Rem.* LVIII.
(5) *Rem.* XLV.
(6) *Rem.* XXIX.
(7) *Lettre à d'Olivet,* 1er avril 1766. *Lettres inéd.,* publiées par Alph. François, t. II, p. 11. *Lettre à d'Argental* (du même jour).

[illegible] pour particulier [illegible] est réduit lui-même à n'employer que d'assez maigres arguments [illegible].

Si d'Olivet est si sévère pour Racine, pourquoi Voltaire ne le le[illegible] pas été pour Corneille? Mais il y a plus : le commentateur du vieux poète n'est pas seulement un puriste comme d'Olivet, il est le chef des puristes, il est Voltaire. Le génie même du critique qui, selon M. Guizot, nous garantit sa bonne foi [2], devait nécessairement l'entraîner à l'injustice. S'il a paru rabaisser le poète, c'est qu'il ne pouvait faire autrement sans renier ses propres principes. Aussitôt qu'il eut pris la plume, on devait s'attendre à ce qu'il jugeât son auteur d'après les préceptes de Boileau et les exemples de Racine qu'il croyait lui-même imiter. C'est en effet Boileau qui « le premier enseigna à parler toujours convenablement » et Racine est le « premier qui ait employé cet art sur la scène [3]. » Aussi trouve-t-on cités fréquemment dans le *Commentaire* la plupart des vers les plus connus de l'Art poétique, ceux dans lesquels le rigoureux critique a jugé Corneille [4], et surtout dans lesquels il recommande d'observer l'harmonie, la clarté et la pureté du style [5] :

Sans la langue en un mot, l'auteur le plus divin,
Est toujours quoi qu'il fasse un méchant écrivain.

---

(1) D'Olivet (XXIX *Rem.)*, dit que le *héros expiré* n'est pas français. Quelle misérable vétille de grammaire, s'écrie Voltaire. Pourquoi ne pas dire *ce héros expiré* comme on dit *il est expiré, il a expiré. (Dict. phil.*, art. *Amplification)*. XXVI. 293. La remarque n'est pas précise. Il en est de même de celle par laquelle le commentateur de Corneille a essayé de justifier un emploi tout à fait analogue du participe *repentie*. (Rod. I. VII. 41). « On ne peut pas dire cette princesse *repentie*; mais pourquoi n'emploierions-nous pas une expression nécessaire dont l'équivalent est reçu dans toutes les langues de l'Europe? » On sait que les verbes et les participes peuvent passer du sens neutre au sens passif : c'est ce qui est arrivé dans ces deux cas.

(2) *Corneille et son temps*, p. 278.

(3) Cid. I. IV. 20.

(4) Pomp. II. I. 43. Rod. IV. I. 87. Sert. V. I. 80.

(5) Cinn. I. II. 37. Pol. I. I. 57. Rod. I. V. 89. Hér. I. I. 32. IV. IV. 136.

Quant à Racine, il est partout : c'est le poète élégant (1), le seul qui soutienne constamment l'épreuve de la lecture (2), celui dont les vers entrent dans la mémoire du spectateur comme le jour entre dans les yeux (3). Son éloge est fait en des termes que lui-même n'eût certainement pas approuvés. Il a « taillé en diamants les cailloux bruts » de Corneille (4), il est un créateur « tout comme Phidias, qui aurait pu faire son Jupiter Olympien de quelque statue informe d'un autre sculpteur (5) ». Il est au-dessus de son rival comme Virgile est au-dessus d'Ennius, « car il a su tirer son or de la fange de son prédécesseur (6) ». C'est pourquoi son autorité est fréquemment invoquée comme la seule qui soit infaillible (7). Ses vers sont cités aussitôt que l'idée qu'ils expriment a quelque rapport avec la situation dont il s'agit (8). Parfois même d'assez longues tirades sont reproduites avec des louanges au milieu desquelles Corneille n'apparaît que pour être exécuté (9) ; *Bérénice* est commentée tout entière, de sorte qu'on se demande en l'honneur de quel poète l'ouvrage a été écrit. La tragédie de *Tite et Bérénice* n'obtient que quelques remarques fort sévères que le critique finit bien vite, par respect pour la mémoire du poète (10) : il aurait peut-être mieux valu ne pas commencer. Les opéras de Quinault servent eux aussi à montrer les défauts de l'auteur d'*Andromède* et de *Pul-*

---

(1) Cinn. I. IV. 41.
(2) Ariane. IV. III. 50.
(3) Préf. d'Attila.
(4) Perth. I. I. 25.
(5) *Ibid.* III. I. 5.
(6) Pol. I. I. 57. Perth. III. I. 5.
(7) Cinn. I. IV. 41. Ment. II. III. 7. Sert. II. I. 25. III. II. 79. Perth. I. I. 25.
(8) Méd. I. IV. 6. Pol. II. I. 37. Théod. I. I. 63. Rodog. I. II. 13. I. II. 23. Hér. II. VII. 15. V. VII. 20. Andr. II. III. 25. II. IV. 59. Nic. III. II. 13. III. IV. 18. Sert. II. IV. 12. VIII. I. 4. II. I. 1.
(9) Par exemple dans les *Rem. sur Pulchérie.*
(10) V. les *Remarques* sur ces deux pièces.

chérie. On aurait pu s'attendre aussi à une comparaison de la langue du *Tartufe* et du *Misanthrope* avec celle du *Menteur* : mais Molière est tenu à l'écart : par son style hardi et original, il ressemble trop à Corneille et trop peu à l'écrivain dont le génie a inspiré le *Commentaire*. C'est qu'en effet derrière tous ces grands maîtres se cache un poète dont l'action se fait sentir partout, bien qu'il se montre rarement ; c'est l'auteur de *Zaïre*. Il a commis une fois l'imprudence de se citer lui-même pour justifier une expression critiquée par l'Académie (1). Mais s'il ne se nomme pas toujours, on sent qu'on a moins à faire à un commentateur qui explique qu'à un maître qui corrige. Il refait des vers et en supprime d'autres (2) ; il montre comment « on pouvait dire (3) » et plus souvent encore comment « il *fallait* dire (4) ; » ou même il affirme un peu audacieusement « qu'il était aisé d'écrire avec plus d'exactitude et d'élégance (5) ». On voit que Voltaire était « un de ces esprits auxquels il est plus facile de suivre ses propres idées que de rendre compte de celles des autres (6) », un maître pour lequel la critique pouvait être malaisée et l'art facile. « Quand on est de cet ordre, on a beau s'appeler commentateur, on ne l'est pas, on ne saurait l'être. On n'écrit pas pour son auteur, mais pour soi ; on ne commente que son propre esprit aux dépens de tous les autres et d'abord de celui qui sert de prétexte au commentaire : si on entrait profondément dans le génie de Corneille, comment serait-on Voltaire (7) ? »

---

(1) Rem. à propos des *Sentiments de l'Académie*, p. 633.

(2) Cinn. IV. vi. 23. Pomp. I. i. 1.

(3) Hor. I. i. 75. Cin. I. iii. 75. IV. vi 23. Rod. I. vi. 50. Hér. IV. i. 9. V. ii. 72. Sert. I. iii. 28.

(4) Pomp. I. i. 1. II. i. 45. Rod. I. i 63 Hér. III. iii. 56. IV. iv. 110. V. v. ix. Sert. II. ii. 127. I. ii. 49.

(5) Pol. I. i. 1.

(6) *Conseils à un journaliste*. Mél. 1737. XXXVII. 359.

(7) M. Havet. *Etude sur les Pensées de Pascal*. 3e édition. Introduction, p. XLI.

En effet le *Commentaire* n'est au fond que le manifeste d'une école : c'est la grammaire du purisme au XVIIIe siècle. En écrivant ce livre qu'il met d'ores et déjà au nombre des classiques (1), Voltaire se propose avant tout de fixer la langue ; il veut faire une sorte de complément du *Dictionnaire de l'Académie* (2). Il a bien l'intention de rendre justice à un grand poète, tout en marquant les vices de langage où il peut être tombé (3) ; mais il ne peut s'empêcher d'avouer que le second objet est le principal (4). Il ne se rend point à l'avis de l'abbé d'Olivet, qui lui conseille prudemment de ne s'occuper que des pièces restées au théâtre ; au contraire, c'est là surtout qu'il trouvera l'occasion de faire des notes utiles (5), qui empêcheront de prendre des solécismes pour des beautés (6). Corneille a commis un grand nombre de fautes contre la pureté du langage, et il est lu partout : il fournit donc, à ses dépens il est vrai, un moyen commode pour enseigner à les éviter et aussi pour fixer la langue française (7). Dégagé de toute préoccupation grammaticale, l'auteur d'*Irène* n'hésitera pas à nous parler « de l'éclat éternel que le père du théâtre a su donner à cette langue française peu connue avant lui et devenue après lui la langue de l'Europe (8) ». Mais devant les nécessités du purisme le grand poète s'évanouit : il doit être sacrifié à la vérité et subir le sort des hommes illustres qui ont dû laisser à d'autres le fruit de leurs découvertes; périsse sa gloire plutôt qu'un principe ! Et le com-

---

(1) *Préf. d'Irène*. IX. 459.
(2) *Lettre à Duclos*, 1er mai 1761. LIX. 407.
(3) *Ibid.*
(4) *Lettre à d'Alembert*, 15 sept. 1761. LIX. 605.
(5) *Lettre à d'Olivet*, 20 auguste. 1761. LIX. 556.
(6) Voir l'*Avertissement* du commentateur en tête de la deuxième édition, la déclaration qui suit le *Commentaire sur Œdipe*, les Préfaces des *Remarques sur la Bérénice et Suréna*, les *Remarques sur Rodogune*. V. IV. 214 et Sertorius II. V. 19 et I. VI. V. dern.
(7) *Lettre à Schouwalow*, 19 septembre 1761.
(8) *Préf. d'Irène*. IX. 464.

mentateur pouvait parler sincèrement quand il disait, en s'adressant à l'auteur de *Cinna :* « Je ne peux ni ajouter ni ôter rien à votre gloire ; mon seul but est de faire des remarques utiles aux étrangers qui apprennent notre langue, aux jeunes auteurs qui veulent vous imiter, aux lecteurs qui veulent s'instruire (1). » Si Corneille avait pu entendre ces paroles, il eût répondu à son commentateur : « Vous avez élevé à ma gloire un étrange monument. Vous avez voulu enseigner notre langue aux étrangers et vous avez fait une grammaire française à mes dépens. Nos voisins s'étonneront sans doute d'apprendre que l'auteur de *Rodogune* ne parle pas français : ils pourront bien retourner vos critiques contre vous-même et peut-être contre tous nos auteurs. Je vous ai montré, dites-vous, l'art de se bien exprimer, et vous avez choisi mes œuvres pour montrer comment il ne faut pas écrire. Je m'étonne à mon tour que vous n'ayez pas eu d'ami éclairé qui vous eût montré les périls de votre entreprise. Les jeunes auteurs verront dans votre ouvrage que je n'ai point parlé comme ceux qui m'ont imité, ni peut-être comme vous-même ; il n'y verront point comment on peut faire sortir une langue de cette barbarie pour laquelle vous avez montré tant de mépris. C'est dans mes vers qu'ils apprendront à écrire en prose ; et ils ne sauront jamais qu'on doit beaucoup pardonner à qui a beaucoup osé. Je me glorifie de vous avoir eu pour commentateur, et je vous souhaite d'en trouver un moins illustre. Si vous aviez rendu un peu plus de justice à mes efforts, les étrangers et les jeunes auteurs n'en auraient été que plus instruits ; votre siècle n'eût point accusé le grand Voltaire d'avoir voulu rabaisser le grand Corneille ; votre gloire n'en eût point souffert et la mienne y eût beaucoup gagné. »

---

(1) *Rem. sur l'examen de Cinna.*

CHAPITRE VIII.

L'ORTHOGRAPHE.

SOMMAIRE. — L'orthographe au XVIIIe siècle. — Les réformateurs ; l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Girard, Dumarsais, Duclos, Beauzée, d'Alembert. — Principes orthographiques de Voltaire, il substitue *oi* à *ai* dans un certain nombre de mots. — Autres réformes secondaires, l'orthographe des noms propres étrangers.

L'orthographe française commençait à se fixer à la fin du XVIe siècle, au milieu de circonstances assurément peu favorables. Outre la difficulté naturelle qui s'attache partout et toujours à la reproduction des sons par l'écriture, elle dut lutter contre les irrégularités d'une langue encore « ondoyante et diverse » ; et, pour comble de malheur, elle venait d'être faussée dans son principe par des savants qui avaient voulu écrire le français en grec et en latin. Aussi était-elle remplie d'anomalies choquantes, contre lesquelles on ne tarda pas à protester. Les efforts des grammairiens novateurs n'eurent pas un bien grand succès ; les *Précieuses* réussirent sur quelques points à obtenir « qu'on écrivît comme on parloit, afin que les femmes peussent écrire aussi asseurément et correctement que les hommes » (1). Mais il restait encore beaucoup à faire. Les réformateurs du XVIIe siècle, sans arriver tout à fait à leur but, réussirent pourtant à partager les gens de lettres en deux moitiés : les uns suivaient la tradition et avaient pour eux l'Académie ; les autres, qui poussaient à la simplifica-

(1) Livet, *Précieux et Précieuses*. 4e édit. Préf., p. XXVI.

[illegible] devenaient de jour en jour plus nombreux (1). Ces [illegible] ne laissaient pas de jeter le trouble dans l'es[illegible] qui écrivaient. Grimarest déclare qu'il est fort [illegible] de donner des règles certaines pour l'orthographe, [illegible] qu'elle dépend de l'usage, qui change presque chaque [illegible] (2). Outre les deux grands partis qui se sont formés [illegible] la suite du schisme grammatical, on voit s'élever une [illegible] nouvelle, plus audacieuse, qui comprend « quelques [illegible] de nom et même de l'Académie françoise » (3).

Buffier résume les arguments qu'on faisait valoir pour et contre la réforme. Les particuliers, disaient les partisans de la tradition, ne doivent avoir aucune juridiction sur le langage écrit, pas plus que sur le langage parlé. Il est fort utile de savoir quelle est l'étymologie des mots ; il faut donc conserver les lettres qui permettent de la reconnaître. Il y a bien quelques anomalies dans notre manière d'écrire ; mais toutes les langues ont à cet égard de pareilles bizarreries ; et d'ailleurs, la nouvelle orthographe ne les ferait pas disparaître. Elle aurait de plus l'inconvénient de mettre un grand nombre de livres hors d'usage ; enfin on ne distinguerait plus les liens qui réunissent les dérivés aux mots simples, et l'on confondrait les homonymes. A ces raisons, les réformateurs répondaient qu'entre deux partis il faut toujours choisir le plus aisé et le plus commode. L'orthographe ancienne est très souvent en désaccord avec l'étymologie ; si la nouvelle présente encore quelque embarras, on aura du moins diminué singulièrement la difficulté. La méthode suivie dans quelques livres nouveaux empêche-t-elle de lire les anciens ? Quant à la dérivation, elle est loin d'être marquée d'une façon régulière : et on ne se

(1) *Traité de la Grammaire françoise*, de Régnier-Desmarais (1706) ; *Traité de l'orthographe*, p. 75.

(2) Préface de la *Nouvelle grammaire réduite en tables*, 1721.

(3) Buffier, *Grammaire françoise sur un nouveau plan* (édit. de 1732), nos 191-192.

flatte pas, d'ailleurs, de pouvoir supprimer tous les inconvénients. Il y aurait sans doute utilité à distinguer les homonymes ; mais après tout, l'orthographe doit être équivoque quand la prononciation l'est aussi. Peut-on raisonnablement s'écarter de ce principe, que l'écriture est une pure image de la parole ? Et Buffier, trouvant que pour terminer le différend, il n'y a aucune règle décisive d'un côté ni d'un autre, déclare qu'entre deux partis qui auraient à peu près également raison, il s'attachera à suivre le plus commode (1).

La réforme est donc en bonne voie, et les esprits les plus modérés sont entraînés dans le mouvement. L'abbé d'Olivet désire « une orthographe sagement réglée, et qui tienne un juste milieu entre les ridicules excès où se porte l'ignorance des imprimeurs et la témérité de quelques écrivains (2) ». L'Académie elle-même reconnaît, en 1740, que les changements survenus dans la prononciation, doivent en amener d'autres dans la manière d'écrire, et elle se décide à adopter plusieurs changements : elle supprime dans plusieurs mots les lettres doubles qui ne se prononcent pas, ôte le *b*, le *d*, l'*h* et l'*s* inutiles, remplace l'*s* dans certains mots par un accent circonflexe, et établit l'usage de distinguer l'*e* ouvert de l'*e* fermé, par un accent grave ou aigu.

Mais les novateurs, sûrs de trouver toujours des partisans, se permirent d'aller beaucoup plus loin. L'esprit philosophique devait naturellement partir en guerre contre les bizarreries de la tradition, et les plus célèbres grammairiens furent en même temps les principaux réformateurs.

Le premier en date n'est pourtant pas un grammairien. C'est en 1730 que l'abbé de Saint-Pierre publie son « *Projet pour perfectioner l'ortografe des langues d'Europe* ».

---

(1) *Ibid.*, nos 195-210.
(2) *Prosodie française* (édit. de 1767), p. 36.

Dans ce livre, il pose en principe qu'on ne doit « laisser aucun doute, ni pour le lecteur sur la manière de prononcer avec exactitude ce qui est écrit, ni pour l'écrivain sur la manière d'écrire avec exactitude ce qui est prononcé » (1); et pour y arriver, il propose de réunir, par un trait de liaison, deux lettres qui n'en font qu'une, d'employer les accents à désigner certaines nuances dans la prononciation, de souligner les voyelles longues et de *surligner* les lettres qui ne se font point entendre, d'employer de nouvelles voyelles et de nouvelles consonnes. Il établit des règles *perpétuelles* et des règles *passagères ;* car il ne se dissimule pas que pour arriver à une régularité complète il faudra un siècle de transition (2). Son système est passablement compliqué et le réformateur est parfois en contradiction avec lui-même. L'intention était excellente, et le projet très philanthropique, comme ceux qu'aimait à former l'auteur; il eut le même sort que les autres. On n'eut pas de peine à le tourner en ridicule, et Desfontaines démontra qu' « une pareille nouveauté était contraire au bien de la nation » (3).

L'abbé Girard est partisan de la nouvelle orthographe : il voit avec plaisir qu' « on est enfin revenu de ces égards excessifs qu'on avait autrefois pour le latin ». « Le goût de la commode simplicité, dit-il, a surmonté, ici comme ailleurs, la servitude du cérémonial (4) ». Il supprime les lettres doubles, ôte le *t* au pluriel des mots en *ant* et *ent,* « à moins qu'ils ne soient monosyllabes, car il ne serait pas décent de les

(1) P. 47.

(2) P. 235. Voici un spécimen de l'orthographe de transition : « Le Ministre..... doit avoir soin de le conduire (l'art de l'orthographe) lantement et par dégréz, presque insensibles vers une plus grande pèrfèction..... Il seroit à propos que dans l'Academie destinée à perfectioner la langue du péïs on choizit... six ou sept academiciens pour former à l'égard dèz imprimeurs quelques statuts détailléz sur cète matiére, et pour veiller à les faire obsèrver », p. 240.

(3) *Obs. sur les écrits modernes.* XIII. 107.

(4) *Vrais principes de la langue françoise,* t. II, p. 403.

dépouiller du peu qu'ils ont », écrit *je peus* et non *je peux*, distingue l'*h* aspiré et le *t ramolli* par un point placé au dessous : et comme « les caractères surchargés ôtent à l'impression un certain air dégagé qui la rend plus gracieuse à l'œil », il retranche l'accent circonflexe à l'infinitif des verbes ; il appelle l'attention du public sur l'utilité d'une bonne ponctuation (1). Ses opinions sont en somme assez naturelles et relativement modérées.

Dumarsais souhaite une réforme orthographique et l'établissement d'un nouvel alphabet (2). Pour donner l'exemple, il fait supprimer, dans l'impression de son *Traité des Tropes*, les consonnes redoublées qui ne se prononcent point.

Duclos est bien autrement audacieux. Le secrétaire perpétuel de l'Académie française ne craint pas d'affirmer que « l'orthographe des femmes est à plusieurs égards moins déraisonnable que celle des savants » (3). Persuadé que la « superstition de l'étymologie fait dans son petit domaine autant d'inconséquences que la superstition proprement dite en fait en matière plus grave », et que « notre ortografe est un assemblage de bisareries et de contradictions (4) », il veut, en imprimant ses *Remarques* sur la Grammaire de Port-Royal, « anticiper la réforme vers laquelle l'usage tend de jour en jour ». Il supprime les lettres redoublées qui ne se prononcent point, remplace *ph* et *th* par *f* et *t*, écrit par un simple *u* le participe passé du verbe *avoir*, et fait sur quelques autres points de légers changements. D'ailleurs, il s'en faut bien qu'il se soit permis « tout ce que la raison autoriseroit », mais il faut aller par degrés ; il ne veut qu'in-

---

(1) *Ibid.* 379-404-408-420-435.

(2) V. *Encycl.*, art. *Alphabet*

(3) *Rem. sur la Grammaire générale et raisonnée* I. v., p. 47 (édit. de 1769).

(4) *Ibid.* IV., p. 36.

diquer la réforme, qu'on devrait commencer par la suppression des consonnes inutiles (1).

Beauzée s'était d'abord déclaré contre les novateurs, grâce auxquels, disait-il, on courait le risque de se rendre ridicule et inintelligible ; plus tard il se rétracta, et soutint qu'un « néographisme raisonné dans ses principes, circonspect dans ses changements, utile dans ses effets, doit être encouragé et applaudi par tous ceux qui aiment le bien ». Il cherche par conséquent à perfectionner (2) l'alphabet, et propose de bien noter les différences des sons par divers moyens, et notamment par l'emploi de nombreux accents.

Selon d'Alembert, la complication de notre orthographe tient à la nature même de notre langue qui est composée de plusieurs « idiomes mêlés ». Au sortir de la barbarie, on a voulu la rendre régulière et douce ; on l'a défigurée en imitant le latin dans l'écriture et en adoucissant en même temps la prononciation. Il serait sans doute utile de faire quelques réformes ; on pourrait par exemple remplacer *ph* par *f*, distinguer les homonymes par l'emploi de certains accents ; mais la complication est devenue telle qu'il n'est plus temps d'y remédier (3).

---

(1) *Ibid.* IV. 55-58. Voici deux phrases qui permettront de juger, et de l'orthographe employée par Duclos, et de celle qu'il considérait comme parfaite :

« Quoique cète Grammaire soit remplie d'excelentes réflexions, on y trouve plusieurs choses qui font voir que la nature des sons de la langue n'étoit pas alors parfaitement connue, et c'est encore aujourd'hui une matière assés neuve. (Chap. III, p. 26.) »

« Le règne de Carle Kint, sélèbre par tant de bataàes, afoiblit l'Espaňe yèrière, et passa komme un sonje (V. ch II.) »

(2) *Enc. méth.*, art. *Néographisme*. Beauzée a transcrit cette phrase, imprimée d'après sa nouvelle orthographe :

« Cés gènts veulent aussi être philosophes. Home, aye d'abord appris ce que c'est que la chose que tu veus être : aye étudié tés forces et le fardeau, aye vu si tu peus l'avoir porté : aye considéré tés bras et tés cuisses, aye éprouvé tés reins, si tu veus être quinquèrcion ou luteur. »

(3) *Mél. littéraires*, art. *Dictionnaire* (Œuvres, t. III, p. 208.)

Si les philosophes réformateurs eussent pu s'entendre et réunir leurs efforts, ils n'auraient pas atteint sans peine le but commun qu'ils poursuivaient. Leurs divisions affaiblirent singulièrement leur influence et livrèrent l'orthographe à l'anarchie. Pendant que les savants les plus connus luttent pour faire triompher leurs systèmes particuliers, quelques grammairiens sérieux s'évertuent à chercher des règles qui n'existent pas ; ils se voient parfois obligés d'écrire à la fois deux traités, l'un à l'usage des personnes qui savent le latin, l'autre pour celles qui n'ont pas fait leurs études (1). Les novateurs en sous-ordre profitent de la situation pour prendre voix au chapitre (2) ; l'un fait appel à l'influence des dames pour opérer une heureuse révolution (3) ; un partisan du celtique trouve l'occasion bonne pour déclarer qu'un « bon Français doit, en écrivant, se soustraire à la tutelle de ces illustres défunts qu'on appelle le grec et le latin (4) ; » d'autres accomplissent sans rien dire leur petite réforme dans leurs propres ouvrages ; car tout écrivain peut « se croire le droit de faire les changements nécessaires à l'orthographe sans qu'on soit fondé à le traiter de novateur (5). » La plupart des auteurs de *Dictionnaires* ne suivent que leur goût et leur routine (6) ; les gens de lettres se mettent à

---

(1) Jacquier, *Méthode pour apprendre la langue et l'orthographe françoise,* 1740.— Harduin, *Remarques diverses sur la prononciation et sur l'orthographe*, 1757. — Boulliette, *Traité des sons de la langue française et des caractères qui les représentent,* 1760. — Douchet, *Principes généraux et raisonnés de l'orthographe françoise,* 1762. — P. Alletz, *Magazin des adolescens,* 1765. — J.-B. Roche, *Entretiens sur l'orthographe françoise.* Nantes, 1777. — Viard, *Les vrais principes de la lecture, de l'orthographe et de la prononciation françoise,* 1778. — Le Roy, *Traité d'orth. franç. en forme de dictionnaire.* Poitiers, 1739-1785, etc. — V. *Ann. litt.* 1755. V. 34. 1772. VI. 311.

(2) V. *Ann. litt.* 1767. VIII. 3.

(3) Prunai, *Grammaire des Dames.*

(4) *Dict. de la langue bretonne,* par D. Lepelletier, mis au jour par D. Taillandier. Préf.

(5) Court de Gebelin, *Monde primitif,* t. III, *Disc. prél.*, p. xv.

(6) V. Féraud, *Dict. grammatical de la langue françoise,* 1761. Préf.

Paise, et le public, qui désespère de pouvoir trouver son chemin au milieu de ce labyrinthe, se met à négliger l'orthographe. Les personnes même qui occupent un rang distingué dans le monde et parfois aussi les « hommes les plus savants », si l'on en croit Rollin, se contentent de savoir parler leur langue, et semblent laisser aux étrangers le soin d'écrire correctement le français (1).

Voltaire sentit bien sans doute qu'au milieu de ces divisions son autorité pouvait être d'un grand poids : d'ailleurs ne devait-il pas intervenir dans un débat où les philosophes s'étaient engagés ? En théorie, il se range du côté des réformateurs. « Les plus belles langues sans contredit sont celles où les mêmes syllabes portent toujours une prononciation uniforme : telle est la langue italienne. Nos voisins ont eu plus de goût et de hardiesse que nous-mêmes ; ils ont supprimé toutes les lettres qu'ils ne prononcent pas.... Pour l'orthographe purement française, l'habitude seule peut en supporter l'incongruité.... L'écriture est la peinture de la voix ; plus elle est ressemblante, meilleure elle est (2). » Ailleurs pourtant Voltaire apporte des restrictions à son principe et se défend d'être « un de ces téméraires qui veulent transformer l'orthographe ». « Il m'a toujours semblé, dit-il, qu'on doit écrire comme on parle, pourvu qu'on ne choque pas trop l'usage, pourvu qu'on conserve les lettres qui font sentir l'étymologie et la vraie signification du mot (3). »

On doit tenir sans doute un grand compte de l'usage, par cela même qu'il existe ; les révolutions des mots, quelque légitime qu'en soit la cause, se font aussi difficilement que celles des choses. Il est même étrange qu'en orthographe les

---

(1) V. Douchet, *Principes généraux et raisonnés de l'orth. franç.*, 1762. Préf. — *Ann. litt.*, 1752. II. 27. 1778. IV. 131.

(2) *Dict. phil.*, art. *Orthographe*. XXXI. 333., art. *A*. XXVI. 14. — *Comm. sur Corneille*, Andromède, prolog., v. 79.

(3) *Lettre à l'abbé d'Olivet*, 5 janvier 1767. LXIII. 575.

abus se maintiennent par leur propre absurdité. « L'inconvénient s'est accru à un tel point, écrit Diderot, qu'on n'ose plus y remédier (1) » ; et les grammairiens, quoique disposés à adopter des réformes avouées de la raison, se voient obligés de déclarer que « le remède serait pire que le mal, qui est comme désespéré (2) ». Voltaire respecta en général la tradition, bien qu'à cette époque l'usage se prêtât plus qu'aujourd'hui aux entreprises des novateurs. Il osa bien moins que Duclos et fit bien davantage. Sans avoir bâti un système, sans être à proprement parler un néographe, il eut le mérite plus sérieux d'être un réformateur.

Ce n'est pas qu'il manque d'égards pour l'étymologie ; mais comme il connaissait mal l'histoire de la formation du français, il soutient, comme ses contemporains, des idées fort inexactes sur la formation des mots : « Tout attesterait la barbarie de notre ancienne langue à qui voudrait y regarder de près. On verrait que le nombre *vingt* vient de *viginti*, et qu'on prononçait autrefois ce *g* et ce *t* avec une rudesse propre à toutes les nations septentrionales.... De *lupus* on avait fait *loup*, et on faisait entendre le *p* avec une dureté insupportable. Toutes les lettres qu'on a retranchées depuis dans la prononciation, mais qu'on a conservées en écrivant, sont nos « habits de sauvages ».

L'étude des anciens monuments nous apprend pourtant qu'un grand nombre des caractères qui surchargent aujourd'hui notre orthographe avaient disparu de l'écriture dès les temps les plus reculés : ainsi on trouve *lu* dans la chanson de Roland et le *g* de *vingt* n'existait déjà plus dans le latin vulgaire (3). On sait que les lettres dites étymologiques ont été en grande partie ajoutées aux mots, à une époque

---

(1) *Enc. méth.*, art. *Langues*.

(2) D'Açarq, *Année littéraire*, 1758. III. 13.

(3) *Lu* (lupi), v. 1753. — Schuchardt, *Vokalismus des Vulgaerlateins* II. 508.

[illegible] par des savants qui ne connaissaient pas tou- [illegible] étymologie : encore est-il heureux qu'ils n'aient pas [illegible] le français comme dérivé du grec ; car ils auraient [illegible] léguer une ample collection de lettres plus savantes encore et plus inutiles.

Réduite à ses propres forces, l'étymologie ne doit avoir aucune importance. Le fanatisme orthographique peut prétendre il est vrai que « la tradition est la *ratio scribendi* de toutes les langues qui n'ont pas la vanité d'être primitives » ; que « d'après la raison, la plus vieille orthographe est la meilleure (1), et l'indice le plus sûr d'une éducation intelligente (2) ». Mais quelle est la langue qui peut se dire primitive ? Pourquoi ne pourrait-on écrire un mot sans avoir appris comment il était prononcé par nos ancêtres ? Si nous voulions étendre plus loin ce principe, il ne nous resterait plus qu'à écrire le français en latin ; encore la linguistique pourrait-elle y ajouter quelque chose.

Il est pourtant des cas où l'étymologie peut être respectée sans grand inconvénient, et même avec quelque avantage ; c'est quand elle est soutenue par l'analogie. Les consonnes qui s'écrivent encore et ne se prononcent plus ne sont pas comme le croyait Voltaire nos « habits de sauvages ». Ce sont plutôt des restes de nos habits de Romains, flétris et usés par le temps, et dont les différentes parties ne sont plus en complète harmonie, parce que les liens qui les réunissaient ont disparu. Si l'on doit rejeter ceux de ces lambeaux qui, ne tenant plus à rien, sont devenus inutiles et nous rendraient ridicules, on a aussi quelque droit de conserver ceux qui servent encore à quelque chose. Le *p* dans *loup* et le *g* dans *vingt* sont des ornements d'une incontestable inutilité. Mais le *t* dans le mot *enfant* peut aider un étranger ou un jeune

---

(1) Ch. Nodier : *Notions élémentaires de linguistique*, p. 165.

(2) *Ibid.*, p. 174. Il est vrai que Nodier ajoute : « ce qui ne l'empêche pas d'être mauvaise ».

Français qui veut trouver facilement les dérivés *enfantin* et *enfantillage,* et l'avantage qu'on peut en retirer pour l'étude de la langue paraît bien compenser l'inconvénient d'écrire une lettre qui n'a aucun son. Cela tient à la nature même de notre idiome. La dérivation, en français, est presque toujours savante, c'est-à-dire qu'elle est fondée sur le latin ou sur l'usage ancien, et non sur la prononciation moderne ; de sorte que cette orthographe, quoique anormale, est aussi utile à l'enfant qui commence à étudier la grammaire, que peut l'être en général la connaissance du latin au Français qui veut bien posséder sa langue maternelle avant l'âge mûr.

Voltaire ne semble pas avoir songé à supprimer dans l'écriture les consonnes qui ne se prononcent point (1). Il avait comme beaucoup de ses contemporains la religion de l'étymologie, religion que l'incertitude de la science changeait souvent en superstition. Dans l'article du *Dictionnaire philosophique* où il signale les principaux abus de notre orthographe, il ne s'occupe point des consonnes inutiles ; la principale réforme qui l'a fait mettre au nombre des novateurs ne porte que sur une voyelle.

Voltaire, comme on sait, voulut qu'on écrivit par *ai*, et non par *oi*, tous les imparfaits et conditionnels des verbes, quelques infinitifs tels que *connoître* et *paroître*, les mots *foible* et *monnoie* avec leurs dérivés, et un certain nombre de noms de peuples dans lesquels on prononçait un *e* ouvert, tels que *François*, *Anglois*, *Hollandois*, *Charolois*, etc. On a attaché à ce changement le nom de Voltaire, parce qu'il en fut le zélé défenseur et le fit triompher ; mais il avait été proposé bien longtemps avant lui.

Au XVIe siècle, la diphtongue *oi* ne faisait déjà plus enten-

---

(1) C'est à tort, ce semble, que Génin (*Variation du langage français,* p. 81) semble croire que Voltaire avait cherché à provoquer une réforme de ce genre.

[illegible]nté par les deux
[illegible]ale se prononçait de
[illegible]ue les grammairiens du
[illegible]n commençait alors à rem-
[illegible]le son *oi* par celui de l'*è* ou-
[illegible]nent à l'influence italienne (2).
[illegible]eux qui dénaturent ainsi les mots
[illegible] mignards », et complaire aux

[illegible]mplaist à sa maistresse
[illegible]le plus grand' prouesse.
[illegible]vient, ô courtisans,
[illegible]e mot François desguisans,
[illegible]essotte mignarderie,
[illegible] mieux que Frances on die
[illegible]ar ce que ce seroit pecher
La bouche sucree fascher
De madame ou madamoiselle,
Et faut s'accommoder à elle (3).

[illegible]oltaire est un peu du même avis. Il ne fait point remon-[illegible]er cette prononciation au XIIIe siècle, comme Beauzée, qui n'y voit qu'une licence poétique des trouvères (4); il n'a pas recours, comme Duclos, à une cause philosophique, à l'euphonie, par laquelle « on amollit la prononciation des mots « qui ont été quelque temps en usage chez le peuple des « gens du monde » ; (5) il sait que cette manière de parler remonte à l'époque où François Ier « adoucit notre langage alors agreste en appelant les femmes à la cour (6) ». Mais il est difficile d'admettre que cette transformation soit due à

(1) Thurot, *Histoire de la prononciation française du XVIe siècle jusqu'à nos jours*, p. 374 et suiv.
(2) *De francicae linguae recta pronuntiatione*, p. 54.
(3) *Dial. du françois italianizé* (Remonstrance aux courtisans) 555.
(4) *Encycl. méth.*, art. *Oient*.
(5) *Comm. sur la Grammaire générale et raisonnée*, chap. I.
(6) *Dict. phil.*, art. *A*, t. XXVI, p. 12.

des influences de cette nature : il est plus probable qu'on ne fit qu'adopter la coutume des Normands, qui peut-être était celle de plusieurs autres provinces. Quoi qu'il en soit, l'usage, après avoir hésité assez longtemps, finit par se décider au commencement du XVIIe siècle en faveur de l'*e* ouvert (1). L'ancienne diphtongue ne se conserva plus que dans le style soutenu et dans le langage des provinciaux. La prononciation se trouvait en contradiction flagrante avec l'orthographe ; dès 1579, Laurent Joubert essaya de les mettre d'accord dans son *Dialogue de la cacographie*. Il fut imité par l'Esclache, en 1668 (2) ; en 1675, Nicolas Bérain revint à la charge dans ses *Nouvelles remarques de la langue française ;* quelques années plus tard Mailleran et La Touche tentèrent à leur tour de faire changer cette orthographe vicieuse (3).

Mais ces nouveautés ne furent adoptées ni par les grands écrivains du temps ni par les principaux grammairiens, et elles n'étaient pas près de prévaloir, lorsque Voltaire entreprit de les faire accepter. On lisait déjà dans l'avertissement de *Zaïre* (1736) : « On a imprimé *français* par un *a* et on en usera ainsi dans la prochaine édition de la *Henriade* (4). » Mais c'est au *Siècle de Louis XIV* que remonte l'application définitive de la nouvelle orthographe. Cet ouvrage, quand il parut en 1752, présentait deux caractères particuliers, qui étonnèrent les étrangers, entre autres lord Chesterfield, qui en marque sa surprise dans une lettre à son fils : « D'abord, dit-il, il n'y a pas une seule lettre capitale dans tout le livre

(1) Vers 1605 (Thurot, p. 376).

(2) *Les véritables règles de l'orthographe françoise.* — V. Régnier-Desmarais, *Traité de la Grammaire françoise*, p. 84 et 101.

(3) *Les deux Grammaires fransaizes*, Marseille, 1694. — *L'art de bien parler françois*, Amsterdam, 1696 (5e édit., p. 50).

(4) En 1738, Mme de Grafigny déclare qu'elle écrit *français* par un *a*, car ce serait un « barbarisme de l'écrire autrement », selon Mme du Châtelet. Voltaire se trouvait alors à Cirey. V. Desnoireterres, *Voltaire et la société au XVIIIe siècle* (Voltaire et Frédéric), 211.

excepté au commencement du paragraphe. Je vois avec déplaisir Rome, Paris, la France en lettres minuscules, et je ne crois pas qu'il y ait aucune raison de retrancher de ces mots les capitales après un long usage. C'est une affectation au-dessous de Voltaire [1]. » En effet, c'était là une bizarrerie qui disparut dans tous ses autres ouvrages. Mais l'orthographe qu'il avait adoptée pour les imparfaits et certains infinitifs devait lui survivre et garder à juste titre le nom de celui qui, sans l'avoir inventée, en fut le plus zélé promoteur. Elle apparut pour la première fois dans le *Moniteur* le 1er novembre 1790; et bien que plus tard elle ait été repoussée par un certain nombre d'écrivains et attaquée assez vivement par quelques grammairiens [2], elle a fini par triompher. Reconnaissant que la lutte était devenue impossible, l'Académie a sanctionné l'usage en introduisant la nouvelle manière d'écrire dans l'édition du Dictionnaire qui parut en 1835.

Voltaire n'avait pu accomplir sa réforme sans rencontrer de nombreux contradicteurs. Il fut combattu par les grammairiens les plus considérables et même par ses amis. Seul, Duclos approuve le changement que la plupart des auteurs commencent à adopter « en suivant les pas d'un illustre moderne. » Si la diphtongue *ai* n'est encore qu'une fausse combinaison pour exprimer un son simple, il reconnaît qu'elle est au moins sans équivoque : cependant il n'ose rien changer à cet égard, de peur « d'efaroucher les yeus [3] », et il faut avouer que les anciennes formes *j'avois, j'étois* for-

---

(1) *Lettre à son fils Stanhope,* 22 mars 1752. (V. Desnoireterres, *ibid.)*

(2) Notamment par l'abbé Girard *(Vrais principes de la langue françoise),* par Domergue, dans sa *Grammaire simplifiée,* et dans ses *Solutions grammaticales* (II. 343), par Ch. Nodier *(Notions élémentaires de linguistique,* p. 162), et Girault-Duvivier *(Grammaire des Grammaires* 3) édit., 1834, t. II, p. 1052).

8e *Rem. sur la Grammaire générale et raisonnée,* I, 5.

ment un contraste bizarre avec les témérités de son orthographe nouvelle. Tout en ménageant une susceptibilité qu'il eut été dangereux d'éveiller, Beauzée, d'Olivet et Dumarsais cherchent d'abord à combattre l'argument qu'on pourrait tirer de l'autorité d'un grand poète. Une foule de jeunes gens, écrit l'un, qui se sont crus ses rivaux, parce qu'ils sont ses copistes, se sont mis à l'imiter. Ainsi, dit un autre, « les courtisans d'Alexandre se croyaient parvenus à être des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître, ils penchaient la tête d'un côté (1) ». Dumarsais s'excuse avec plus de franchise : « Comme on peut être fort honnête homme et faire mal les vers, on peut aussi faire les plus beaux vers du monde et ne s'être pas appliqué à approfondir les principes de l'orthographe.... Ceux de Newton sont plus satisfaisants pour des génies.... Le poète philosophe aime trop la vérité pour persister dans sa pratique, s'il connaît jamais les raisons qui la combattent » (2). Les arguments ne manquent pas aux adversaires de la réforme. Les uns prêchent simplement le respect de la tradition : Desfontaines craint le danger d'un exemple pernicieux, grâce auquel « les provinciaux pourraient se croire en droit de conformer leur écriture à la prononciation de leurs dialectes » (3) ; Girard, qui avait autrefois adopté la nouvelle manière d'écrire se rétracta plus tard de peur de « défigurer l'orthographe » (4). D'autres invoquent des raisons étymologiques. Voltaire avait écrit à d'Olivet qu'étant « très dévoué à Saint François, il avait voulu le distinguer des Français » (5). Beauzée juge qu'il ne faut pas

---

(1) Beauzée, *Enc. méth.*, art. *Diphtongue.* — D'Olivet, *XIIe Rem. sur Racine.*

(2) *Dissertation sur la prononciation et l'orthographe de la langue françoise,* Œuvres. III. 277.

(3) *Obs. sur les écrits modernes,* XXX. 255.

(4) *L'Orthographe françoise sans équivoque et dans ses principes naturels. — Vrais principes de la langue françoise,* t. II, p. 344.

(5) *Lettre du 5 janvier* 1767.

si fort distinguer François du nom de Saint François, qui était le même à l'origine [1] ; Dumarsais reproche au réformateur d'effacer les lettres étymologiques qui rapprochent certains mots tels que *connoître* et *notion*; mais tous s'attachent principalement à démontrer qu'il est inutile de remplacer *oi* par une combinaison qui présente les mêmes inconvénients qu'une orthographe vicieuse, mais à laquelle du moins on était habitué. *Ai* n'est jamais prononcé comme un son double, selon sa première et unique destination; il n'y a guère qu'au pays des anciens troubadours qu'on ait l'habitude de faire entendre les deux lettres *a* et *i*... Il y a d'ailleurs cinq usages de cette diphtongue : elle correspond à la fois à un *a* suivi de *l* mouillée, à un *e* tantôt fermé, tantôt demi-fermé, tantôt muet et tantôt ouvert, comme on peut le voir en prononçant les mots *ail*, *aimerai*, *affaire*, *je faisais*, *palais*. Si l'on veut une réforme, il faut la prendre des mots *accès*, *procès*, etc., plutôt que de se régler sur *palais* et quelques termes semblables; car il n'y a pas plus de raison de réformer *François* en *Français* qu'il n'y en aurait de remplacer *palais* par *palois* [2].

Les raisons étymologiques données par Beauzée et Dumarsais n'ont pas une bien grande valeur. L'argument du premier se retourne contre son auteur, puisque *Français*, *(Francensis)*, et *François (Franciscus)*, étaient très différents à l'origine. *Connaître* s'éloigne de *notion*, bien plus que *connoître;* mais si nos ancêtres, pour conserver des lettres utiles, avaient toujours maintenu l'ancienne orthographe sans tenir compte de la prononciation; s'ils avaient continué par exemple, à écrire *je preuve,* alors qu'on disait *je prouve*, sous prétexte de rattacher le verbe *prouver* au substantif

---

(1) *Encycl. méth.*, art. *Diphtongue.*

(2) *Enc. méth.*, art. *Diphtongue*. *Dissert. sur la prononciation*, p. 276. — Cf. d'Olivet, *XII*e *Rem. sur Racine*; D'Açarq, *Année littéraire*, 1758. III. 14.

preuve, où en serions-nous aujourd'hui? Quant à l'argument tiré de la variété de la prononciation, il est tout à fait concluant, et démontre avec évidence que la réforme voltairienne était loin d'être irréprochable.

Les philosophes étaient pourtant d'accord sur la nécessité d'un changement. Dumarsais aurait voulu, comme autrefois l'Esclache, écrire *Francès*, *j'allès*, *connètre*. Beauzée trouvant, au contraire, *è* trop éloigné de l'orthographe ordinaire, de l'ancienne prononciation et de l'analogie nationale, proposait, pour tout concilier, d'écrire *François* en marquant l'*o* d'un accent grave : c'était un inutile replâtrage, car on arriverait à une singulière complication, si, au lieu d'employer les accents à indiquer les nuances de la prononciation d'une même lettre, on voulait les faire servir à représenter des sons tout à fait différents. D'Alembert, comme Dumarsais, était pour l'*e* ouvert; *e* simple, disait-il, paraît mieux convenir à une articulation également simple (1). Voltaire ne voulut point adopter cette manière de voir : « *Ai* doit être préféré à *è*, parce qu'il indique plus sûrement la prononciation qu'un accent qu'on peut mettre de travers, qu'on peut oublier, que les provinciaux prononcent toujours mal ». D'ailleurs cette combinaison indique mieux l'étymologie : « je *fais*, je *plais* se rapprochent bien plus de *facio* et de *placeo* que *je fès* et *je plès;* enfin on fait usage de *ai* dans plusieurs livres nouveaux (2) ». Il faut avouer que le promoteur de la réforme la défendait assez mal; ce sont là des excuses et non des preuves. Autant valait mettre un accent de travers que d'employer une fausse diphtongue équivoque, et qui avait au moins les mêmes inconvénients. L'usage suivi par quelques livres nouveaux n'avait point encore la force d'une tradition : on y pouvait apporter des changements; et l'on en faisait bien d'autres à cette époque. L'argument tiré de

(1) *Lettre à Voltaire,* 11 mars 1770. LXVI. 197.
(2) *Lettre à d'Alembert. Ibid.,* 19 mars, p. 24.

l'étymologie semble porter à faux. Il s'agissait à proprement parler de mots tels que *avoit*, *connoître*, *François*, dans lesquels *oi* rappelle au moins aussi bien que *ai* les lettres *e*, *i* ou *o* qu'on trouve dans les formes latines qui leur correspondent. Voltaire donne une autre raison beaucoup meilleure : c'est que la diphtongue *ai* « a bien plus d'analogie avec tous les mots où elle est employée ». En effet cette combinaison, quoi qu'en pensât Dumarsais, n'avait pas tout à fait les mêmes inconvénients que *oi*, car elle ne représente en somme que les différentes nuances de la prononciation d'une même lettre, tandis que l'autre n'en représente aucune. De plus le changement d'une seule voyelle ne choquait pas trop l'usage et n'effarouchait pas les yeux comme l'eût fait la transformation complète d'une diphtongue; et c'est peut-être une des raisons principales qui l'on fait adopter.

Cette première réforme devait être complétée par un changement du même genre, mais de moindre importance La diphtongue *ai* peut représenter le son de l'*e* muet dans certaines formes du verbe *faire* et de ses composés; ce qui est passablement choquant. Voltaire se fit ici encore le défenseur d'une idée émise avant lui, et écrivit conformément à la prononciation *fesons* et *bienfesant* (1). Bien qu'approuvée par Beauzée et employée par Rollin et plusieurs autres écrivains, cette orthographe n'a point prévalu. Voltaire ne réussit pas davantage à faire adopter la forme *Européan* (2); la prononciation qu'il soutenait ayant vieilli, l'écriture qui la représentait ne pouvait subsister. Il voulut aussi supprimer l'*o* inutile dans *Laon*, *paon*, *faon*, (3) et écrire en un seul mot les composés tels que *à propos*, comme

(1) *Dict. phil.*, art. *Orthographe*, XXXI. 332.
(2) *Epître au duc de Richelieu*, en tête de l'*Orphelin de la Chine*. VI. 405.
(3) *Dict. phil.*, art. *A*, XXVI. 25.

atour et *avenir* (1). Tous ces petits changements avaient leur raison d'être. *Faisant* a été maintenu sous prétexte qu'il se rapproche de *faire ;* cette anomalie est d'autant plus étrange qu'on écrit je *ferai* et je *ferais*. La suppression des lettres étymologiques dans *faon* et *paon* était très naturelle, puisqu'ici la dérivation ne prête aucun secours à l'étymologie. Il serait même à souhaiter qu'on étendît cette règle à tous les mots composés; on éviterait ainsi des difficultés orthographiques qui ne correspondent à rien dans la prononciation, et même qui la contredisent quelquefois.

Voltaire a une manière particulière d'écrire les noms propres : « L'orthographe de la plupart des livres français, est ridicule. Presque tous les imprimeurs ignorants impriment *Wisigoths*, *Westphalie*, *Wirtemberg*, *Wérétavie*, etc. Ils ne savent pas que le double *v* allemand, qu'on écrit ainsi *w*, est notre *v* consonne, et qu'en Allemagne on prononce Vérétavie, Virtemberg, Vestphalie, Visigoths (2) ». Il n'admet cette lettre que dans quelques noms propres anglais comme *Warburton*, *Wiston*, *Walston* (3), mais il va jusqu'à la supprimer à la fin du nom propre Schouvalow, qu'il écrit « Schovalo, comme il prononce », parce qu'il ne saurait se faire aux doubles *v* pour lesquels il a toujours eu la plus grande aversion (4).

Les éditeurs commettent encore d'autres erreurs. « Ils impriment *Altona* au lieu d'*Altena*, ne sachant pas qu'en allemand un *o* surmonté de deux points vaut un *e*. Ils ne savent pas qu'en Hollande *œ* fait *ou*; et ils font toujours des fautes en imprimant cette diphtongue (5). » Voltaire voulait donc pour les noms propres conformer l'écriture à la prononciation française. Il semble avoir raison, si l'on considère

(1) *Ibid.*, art. *Apropos*, p. 514.
(2) *Ibid.*, art. *Orthographe*, XXXI, 331.
(3) Epître III, note XIII. 27.
(4) *Lettre à un Académicien*, XVIII, p. 437.
(5) *Dict. phil.*, art. *Orthographe*, XXXI, 332.

seulement ceux qui ont été véritablement francisés et son d'un usage courant. On pourrait admettre qu'on écrivît *bour* et non *boër* afin d'éviter une prononciation qui parait ridicule à un Hollandais. Mais ce sont là des cas peu nombreux. Pour être conséquent avec lui-même et assouvir sa haine contre le double *v*, Voltaire aurait dû écrire *Ouarburton*, et même pour reproduire la prononciation anglaise, il devait faire plusieurs autres changements. Il a senti qu'une pareille orthographe eût été ridicule. Le système qu'il proposait pouvait s'appliquer d'une façon générale à la transcription des mots chinois, puisqu'il n'y en a pas d'autre possible; mais qui oserait en faire usage pour les termes anglais et allemands? L'orthographe la plus ridiculement compliquée n'arriverait jamais à rendre, même à peu près, la valeur de certains sons qui choquent tout d'abord nos habitudes phonétiques : d'autre part les étrangers trouveraient grotesque une manière d'écrire où ils ne pourraient plus reconnaître leurs propres noms. Le meilleur est donc, si l'écriture ne s'y oppose pas, de se conformer à l'écriture originale. Au reste la connaissance des langues étrangères et surtout des langues germaniques, bien plus répandue qu'autrefois, nous ôte souvent la peine de conformer notre orthographe à la prononciation de nos voisins.

De toutes les réformes de Voltaire une seule a été définitivement adoptée par l'usage : mais c'est, il est vrai, la plus importante. Les autres ne portaient en somme que sur des points de détail ou des cas peu nombreux ; celle-là s'étendait beaucoup plus loin et formait une règle générale, d'une application fréquente et facile : et c'est là peut-être une des causes du succès qu'elle a obtenu. On peut regretter que le grand homme qui l'a fait triompher n'ait pas essayé d'en faire passer d'autres non moins importantes et même moins contestables : pourquoi par exemple n'a-t-il pas supprimé les doubles lettres inutiles, comme le faisait Dumarsais ? Les circonstances étaient des plus favorables ; l'usage hésitait, et

l'appui d'une telle puissance littéraire eût probablement fait pencher la balance du côté des réformateurs. Mais il faut dire que Voltaire n'attache pas une bien grande importance à ces questions. Il dit quelque part, dans son *Commentaire sur Corneille,* en parlant de certaines incorrections fort excusables du poète, que « ce sont-là des fautes d'orthographe » (1). Aujourd'hui une faute d'orthographe est un signe d'ignorance. Il écrit à Duclos en lui envoyant un manuscrit : « Ne faites aucune attention à l'orthographe : songez que nous sommes Suisses » (2). Et s'il eût été convaincu de la nécessité d'une réforme, il est probable que le préjugé de l'étymologie l'eût empêché de rien tenter. Peut-être eût-il osé davantage, s'il eût eu plus de goût pour notre vieux langage, dont la connaissance eût attiré son attention sur certaines irrégularités, tout en lui fournissant les moyens de s'en défaire. Mais il se serait bien vite aperçu qu'il faut du temps pour corriger des abus produits par le temps.

Quoi qu'il en soit, la réforme relative à la diphtongue *oi* a une importance assez considérable : en dehors de son utilité, elle montre ce que peut un grand écrivain dans le domaine des réformes grammaticales. Il serait à souhaiter qu'on en fît autant de temps en temps. « On prononce une langue, on en écrit une autre, disait Diderot (3) » ; cette vérité serait peut-être moins évidente, si quelques-uns de nos grands écrivains avaient imité Voltaire. Les néographes, malgré leurs bonnes intentions, ont trop souvent le tort de vouloir faire adopter au public, dans leur ensemble, des systèmes qui choquent les habitudes reçues. Mais tel esprit qui s'effraye d'une révolution pourrait s'accommoder d'une réforme progressive et modérée. Ce serait faire œuvre de

(1) *Rem. sur Pompée,* III. II, 115.
(2) *18 Auguste,* 1761, LIX, 537.
(3) *Encycl. méth.,* art. *Langues,* p. 437.

courtoisie pour les étrangers qui nous font l'honneur d'apprendre notre langue, de pitié pour l'enfance et la jeunesse, qui ne peut plus comme autrefois perdre un temps précieux à résoudre d'inutiles difficultés. Ce serait travailler également à l'unité de notre langage ; car l'orthographe, aujourd'hui de plus en plus puissante en raison des progrès de l'instruction, réagit sur la parole et fait commettre des fautes ; et, d'autre part, les caractères variés qui servent à désigner un même son, semblent autoriser toutes les prononciations et favorisent les *accents* provinciaux. Comme la différence des formes écrites et des formes parlées s'accroît tous les jours, il serait peut-être prudent de commencer quelque réforme. Tout le monde, il est vrai, n'a pas, comme Voltaire, le désir de faciliter aux étrangers l'étude de notre langue, et bien des gens sont peu soucieux d'épargner à leurs descendants des fatigues qu'ils ont oubliées ou qui après coup leur paraissent faciles à surmonter. Il est vrai encore que des passions de tout genre pourraient dénaturer et envenimer cette question comme beaucoup d'autres. Le littérateur troublé dans ses habitudes ne reconnaitra plus son Corneille et ne voudra plus que personne le reconnaisse ; le poète regrettera les restes d'une vénérable antiquité ; le grammairien s'indignera de ce défi porté à la science étymologique ; et quelques maîtres verront de mauvais œil la suppression de certaines règles compliquées, dont la connaissance indique une certaine supériorité ; les conservateurs de tous les droits acquis et de toutes les traditions s'inquièteront de cette dangereuse manifestation de l'esprit révolutionnaire : la question de l'orthographe pourrait même devenir une question politique. Mais que n'a t-on pas dit de Voltaire ? N'a-t-il pas été accusé d'avoir ourdi une trame machiavélique contre les grands écrivains qui l'avaient précédé (1) ? Il n'en a pas moins bien mérité de la langue fran-

(1) « Il a voulu, dit Nodier, frapper leurs éditions à venir, si l'on ose en

çaise en contribuant, pour sa part, à montrer que nous ne devons pas regarder éternellement notre orthographe comme l'art de conformer notre écriture à la prononciation du XVIe siècle, ou même parfois au langage des contemporains de Cicéron.

---

faire, du ridicule d'une orthographe surannée. » Techener, *Bulletin du bibliophile,* mars 1843. VIe série, p. 112.

CHAPITRE IX.

LA VERSIFICATION.

Sommaire. — Voltaire combat le paradoxe de Lamotte sur l'art des vers. Il insiste trop sur le mérite secondaire de la difficulté vaincue. — Ses idées sur la versification antique. — Comparaison de nos vers avec ceux des anciens, des Anglais et des Italiens. — La versification française au XVIIIe siècle : Boindin, le P. du Cerceau. — Vues de l'abbé d'Olivet et de Marmontel. — Idées peu précises des savants sur l'accent prosodique. — Ignorance des origines du vers français. — Opinions de Voltaire sur l'hémistiche, la césure, la rime, les licences poétiques, les vers irréguliers.

La poésie a toujours eu ses ennemis, comme la danse et la musique. Au commencement du XVIIIe siècle, quelques écrivains osèrent en nier le principe et en contester l'utilité. C'était Fénelon qui avait donné le signal de cette sorte de réaction. « Les opinions de M. de Cambrai avaient favorisé le goût de bien des gens qui, ne pouvant faire des vers avaient été bien aises de croire qu'on n'en pouvait réellement pas faire en notre langue (1). » Mais au moins l'auteur du *Télémaque* avait-il remplacé les vers par une prose poétique. Desfontaines, plus radical parce qu'il avait été encore plus malheureux, supprima purement et simplement la versification. On peut, disait-il, être poétique en prose : car plusieurs odes de Pindare ne sont point en vers ; et d'ailleurs la parole étant uniquement destinée à faire passer les pensées de notre esprit dans celui des autres, il semble contraire à la raison de rendre l'usage de ce moyen si diffi-

(1) *Lettre à Cideville,* 13 août 1731.

cile et si incommode [1]. Mais le principal adversaire de la contrainte poétique était Lamotte, « cet auteur ingénieux qui ne fit que des vers en sa vie et des ouvrages de prose à l'occasion de ces vers », ce traducteur de l'*Iliade*, qui comparait nos poètes à des « feseurs d'acrostiches ou à un charlatan qui fait passer des grains de millet par le trou d'une aiguille » [2]. Voltaire crut nécessaire de répondre à un homme de mérite qui avait fait cinq ou six volumes de vers et dont l'opinion pouvait répandre dans le public un dangereux paradoxe [3]. Persuadé, comme Montaigne, que « la sentence pressée aux pieds nombreux de la poésie, frappe l'âme d'une plus vive secousse » [4], il pense que la bonne poésie est à la bonne prose ce que la musique est à un récit ordinaire, ce que les couleurs du tableau sont à un dessin au cray on. Tous les peuples ont besoin d'harmonie, et cette harmonie ne peut être obtenue qu'en surmontant certaines difficultés. Peut-on reprocher à Virgile, qui alignait des dactyles et des spondées, d'avoir fait un travail ridicule [5] ? L'adversaire de Lamotte avait raison de montrer que le goût de la versification est inné à l'homme. Les créations les plus brillantes de l'imagination comme les plus riches productions de la nature peuvent être embellies par cette harmonie des formes qui produit le sentiment du beau : on plie les pensées à la mesure du vers comme on taille les pierres les plus précieuses. La mélodie poétique, quel que soit le moyen qu'on emploie pour y arriver, répond à un besoin de l'esprit et lui plaît naturellement. Si quelques uns la méprisent, ce n'est pas « faute de la connaître », mais plutôt faute de pouvoir la comprendre. Si Lamotte,

---

(1) *Observations sur les écrits modernes*, XIX, p. 121. Cf. Nisard *Les ennemis de Voltaire*, p. 8.

(2) *Préf. d'Œdipe*, t. II, p. 62.

(3) *Préf. d'Œdipe*, t. II, p. 59.

(4) Cité dans la *Conn. des beautés*, t. XXIX, p. 156.

(5) *Préf. d'Œdipe*, t. II. p. 61 et passim.

après avoir tourné en prose la première scène de *Mithridate,* s'obstinait à la trouver aussi belle qu'auparavant, il n'y avait rien à lui répondre. Il ne restait plus qu'à le ranger parmi « ces gens de bon sens, fort nombreux à Paris, nés avec des organes insensibles à toute harmonie, pour qui la musique n'est que du bruit et à qui la poésie ne paraît qu'une folie ingénieuse » (1).

Cependant on peut reprocher à Voltaire d'avoir trop souvent insisté sur le plaisir secondaire de la difficulté vaincue. Il dit, il est vrai, dans la préface d'*Œdipe* que quiconque se borne à vaincre une difficulté pour le mérite de la vaincre est un fou (2) ; mais dans ce morceau même, ainsi qu'en beaucoup d'endroits de ses ouvrages, on voit que pour lui les vers ne sont supérieurs à la prose qu'en raison des obstacles que le poète a dû surmonter. A son avis, il n'y a pas de grandes choses sans beaucoup de peine (3), et les ouvrages sans contrainte sont aussi sans grande beauté (4). Plus la poésie est devenue difficile, plus elle est belle (5). Ne pas laisser échapper un seul mot qui sente la moindre gêne, quoiqu'on ait été continuellement gêné : c'est à ce coin qu'il faut marquer le peu de bons vers que nous ayons dans notre langue ; dès qu'on ôte la difficulté on ôte le mérite (6). Et Voltaire citait avec admiration la strophe dans laquelle La Faye avait exprimé la même idée en vers « heureux et pleins d'imagination » :

---

(1) *Ibid.,* p. 59.
(2) *Ibid.,* p. 62.
(3) *Discours à l'Académie française,* t. XXXVIII, p. 549.
(4) *Conn. des beautés,* XXXIX, 163.
(5) *Commentaire sur Corneille.* Remarques sur le *Cid,* I, I, note *a.* Cf. Nicomède, I, I, 91 : « Ce vers est défectueux. Il est vrai qu'il n'était pas facile; mais ce sont ces mêmes difficultés qui, lorsqu'elles sont vaincues, rendent la belle poésie si supérieure à la prose. »
(6) *Lettre à l'Académie,* IX, 469; Avertissement du traducteur de la tragédie de *Jules César,* VII, 487.

De la contrainte rigoureuse,
Où l'esprit semble resserré,
Il reçoit cette force heureuse,
Qui l'élève au plus haut degré.
Telle, dans les canaux pressée,
Avec plus de force élancée,
L'onde s'élève dans les airs ;
Et la règle, qui semble austère,
N'est qu'un art plus certain de plaire,
Inséparable des beaux vers.

Lamotte ne fut point d'abord convaincu et il fit une réponse qui, à la vérité, n'indiquait point une vocation poétique : Sont-ce les canaux qui font que l'eau s'élève, ou doit-on attribuer cet élan à la hauteur dont elle tombe ? Son contradicteur répondit lui aussi en physicien : sans la gêne des canaux dont il s'agit, l'eau ne s'élèverait point du tout, de quelque hauteur qu'elle tombât. Mais, pourrait-on objecter, pour prendre plaisir à contempler une eau jaillissante, est-il nécessaire de savoir qu'il y a des canaux ? Les adversaires avaient peut-être tort l'un et l'autre. Lamotte crut devoir se rendre, mais il ne dut pas trouver la comparaison « aussi juste que riante ». Si La Faye put le faire changer d'opinion, c'était plutôt « en imitant ce philosophe qui, pour toute réponse à un sophiste qui niait le mouvement, se contenta de marcher en sa présence ». Voltaire donnait beaucoup trop d'importance à une idée très accessoire. Toute versification a des entraves, et il est plus beau de les vaincre que de s'en débarrasser. Mais si la difficulté s'attache toujours aux productions de l'art, elle n'en est point le principe. La création de la poésie est l'œuvre d'une âme sensible à la beauté, et non celle d'une ardeur impatiente de surmonter des obstacles. On peut admirer davantage un grand musicien, si l'on sait qu'il se sert d'un détestable instrument; mais si l'on ignore cette circonstance, cela empêchera-t-il de l'écouter avec

plaisir (1) ? On peut aussi aimer Racine sans savoir qu'il a fait difficilement des vers faciles. L'agrément de la difficulté vaincue ne fait que s'ajouter au charme naturel de la forme poétique, et il ne peut être goûté que par les connaisseurs. Ceux qui l'ont recherché avec affectation sont tombés souvent dans de misérables puérilités, et Voltaire lui-même a été conduit à rabaisser la poésie quand il lui trouve quelque ressemblance avec les énigmes, les acrostiches et les jeux de cartes (2), et quand il compare Racine, celui qu'il considère comme le plus grand des poètes français, à « un homme chargé de fers qui marcherait avec grâce (3) ». Attribuer à l'auteur de *Phèdre* quelque chose de l'art du saltimbanque, voilà où pouvait conduire l'exagération du purisme en matière de versification.

C'est qu'en effet, les idées exprimées ici par le grand critique sont en relation étroite avec celles qu'il soutenait au sujet du langage. Il croit que la manière de versifier du siècle de Louis XIV est la seule possible, comme il est persuadé que la langue de cette époque est la véritable langue française. Les métaphores de Racine paraissent toutes fondées en raison : donc on n'en doit créer que de raisonnables ; ses vers semblent avoir la correction de la prose la plus châtiée ; par conséquent les beaux vers sont et doivent être plus corrects que la prose (4). De même ce poète a su triompher brillamment des mille obstacles de la versification : on doit en conclure que le plaisir de la difficulté vaincue est le fondement de la poésie. Ici encore, Vol-

(1) « Il est plus aisé de danser sur la terre que sur une corde tendue en l'air ; cependant, la grâce d'un danseur ordinaire fait plus de plaisir que toute l'adresse d'un danseur de corde : il nous étonne, mais nous ne le regardons pas longtemps. » Louis Racine, *De la poésie artificielle*. (*Mém. de l'Acad. des Inscrip.*, XV, 208.)

(2) *Lettre à l'Académie française*. (*Irène*, t. IX, p. 469.)

(3) *Sentiments d'un académicien de Lyon*, Mél., 1774, t. XLVIII, p. 52.

(4) *Conn. des beautés*, p. 157.

vrai que la quantité varie selon les provinces ; ainsi, la première syllabe des mots *fusil* et *jeunesse,* qui en général est brève dans d'autres pays, devient longue dans la bouche d'un habitant de la Champagne ou de la Franche-Comté, ce qui donne à ces mots une forme prosodique toute différente ; au point de vue des rythmes, les provinciaux parlent des langues tout à fait dissemblables. De plus, il n'y a pas de règle pour l'allongement par position, qui ne peut avoir qu'un caractère conventionnel, et la bizarrerie de l'orthographe ne permettrait guère d'en établir. Chaque province, chaque ville et quelquefois même chaque village a sa prosodie. La France n'en a point, mais cela ne prouve nullement qu'elle ne puisse pas en avoir (1).

Mais au moins pourrions-nous imiter les Anglais et les Italiens, qui peuvent ne point rimer, parce que la « manière dont ils récitent leurs vers fait sentir des syllabes longues et brèves (2) ». Au XVIIIe siècle, Turgot fit des vers mesurés à la manière antique. Il croyait sans doute que la quantité des mots français, tels qu'on les prononçait à Paris, était fixée comme celle des mots chez les anciens, et que par là, notre langue se rapprochait plus que toute autre de celle des Grecs (3). Tel n'est pas l'avis de l'abbé d'Olivet. L'auteur de la *Prosodie* avoue bien qu'il a été obligé de se

---

(1) Il serait à souhaiter qu'on pût trouver dans les dictionnaires, et même dans les plus petits, des indications concernant la prosodie. Il serait non moins utile de déterminer aussi exactement que possible le rapport des *accents* provinciaux à la prononciation correcte, et de donner quelques règles fort simples pour les corriger. Au XVIIIe siècle, l'abbé de la Pouyade, dans ses conférences, indiquait des moyens *physiques* pour les réformer. (V. plus haut, p. 8.)

(2) V. *la Préface d'Œdipe. Ibid.*

(3) Cette opinion est du moins soutenue par l'éditeur de ses œuvres (Paris, Delance, 1810), qui se donne pour son élève. (V. t. IX, p. 50-57.) Voici des hexamètres de Turgot :

« Enfin, lorsque l'aurore a de ses feux blanchi l'horizon,
« Lorsque du jour naissant les clartés ont chassé les ombres..... »

défier de ses premières impressions (1) ; mais il a consulté à Paris des gens dont la prononciation n'était point suspecte, et il est forcé de reconnaître que ses oracles n'ont pas toujours été d'accord entre eux (2). Marmontel n'ose pas non plus se risquer à donner des indications précises (3). Au reste, ni l'un ni l'autre ne voudrait engager nos poètes à renouveler les tentatives du XVIe siècle. Pour eux la prosodie ne peut être qu'une délicatesse, une beauté accessoire, un moyen d'ajouter au nombre et à la cadence de nos vers (4). On peut en effet imiter certaines formes poétiques des anciens pour perfectionner les nôtres ; mais on ne peut songer à faire prévaloir chez nous leur système de versification. Si quelque grand poète tentait une entreprise de ce genre, il devrait commencer par établir la quantité malgré la bizarrerie de notre orthographe ; puis il aurait à imposer à notre oreille des rythmes nouveaux. La difficulté semble insurmontable. Il y a trop de Français qui ignorent la prosodie et qui font des vers.

Comme les accents provinciaux peuvent transformer complètement la valeur prosodique d'un mot, il faudrait commencer par établir une manière de prononcer qui fût uniforme. En forçant un peu la prononciation, ce qui est légitime quand on lit une phrase poétique, on peut rendre sensibles à l'oreille certains éléments rythmiques ; ainsi on peut donner facilement le mouvement iambique aux vers suivants :

Rodrigue as-tu du cœur ? — Tout autre que mon père
L'éprouverait sur l'heure...

---

(1) D'Olivet fut critiqué pour cette raison par Desfontaines, *Obs. sur les écrits modernes,* VII, 156, et par d'Alembert, *Lettre au roi de Prusse*, 10 avril 1767. (*Ibid.,* p. 63.)

(2) P. 106-107.

(3) *Poétique,* p. 260.

(4) *Ibid.,* p. 214.

Mais alors même qu'on serait arrivé à fixer dans les mots français la quantité et l'accent, il faudrait encore choisir des mètres convenables et en fixer les règles. L'enfant qui s'amuse à reconstruire une figure régulière à l'aide de morceaux de bois de formes différentes n'ignore pas que la facilité ou même la possibilité de la combinaison dépend de la nature des éléments qu'il réunit ; il en est de même pour les constructions métriques. Voltaire croit que les anciens Italiens ont imité exactement les Grecs ; mais il n'en est rien : les mètres latins ont et devaient avoir leur caractère particulier. Saint Augustin nous apprend que la langue populaire de son temps ne se prêtait pas aux rythmes compliqués de la poésie savante (1), et le savant Bentley déclare que le génie de la langue anglaise proscrit le genre dactylique (2). Il semble qu'en français on puisse faire assez facilement des pentamètres et plus aisément encore des anapestes et surtout des iambes : mais ceux qui ont voulu adopter l'hexamètre ont eu le tort d'ajouter une difficulté nouvelle à une entreprise déjà très difficile. On peut sans doute perfectionner notre poésie en y introduisant l'usage de rythmes nouveaux (3) ; mais il est inutile, comme Voltaire l'a compris, de chercher à transformer notre système de versification. « Craignons, dit-il avec raison, que si nous voulons ouvrir une autre carrière, ce soit plutôt par l'impuissance de mar-

---

(1) Il dit, en parlant du psaume qu'il avait composé en rythmes vulgaires contre les donatistes : Ideo autem non aliquo carminis genere hoc fieri volui, *ne me necessitas metrica ad aliqua verba, quae vulgo minus sunt usitata, compelleret.* (Retractationum, lib. I, cap. XX. *Patrologie* de Migne, vol. XXXII, col. 717.)

(2) Dolendum atque indignandum jam a literis renatos pueros ad dactylica, *quod genus patria lingua non recipit,* ediscenda ferula scuticaque cogi. (De metris Terentianis Schediasma, éd. de Térence, Tauchnitz, 1829, p. 13.)

(3) Voir F. de Grammont ; *Les vers français* (Hetzel), p. 82 et suiv. — Becq de Fouquières, Ouv. cité, p. 61.

cher dans celle de nos grands hommes, que par le désir de la nouveauté (1). »

Mais comment faut-il se servir de cet instrument que nous ne pouvons abandonner ? Quelle est la véritable nature de notre versification, et quels moyens pourrait-on employer pour la perfectionner ? Ce sont là des questions que discutaient volontiers au XVIIIe siècle un certain nombre de savants, de philosophes et d'hommes de lettres.

MM. de Port-Royal avaient transformé la méthode grammaticale, mais ils n'avaient émis aucune vue bien nouvelle sur le mécanisme des vers français. Lancelot qui avait écrit sur la poésie latine, française, italienne et espagnole (2) ne put ni rattacher les trois dernières à celle dont elles se sont formées, ni les rapprocher en examinant leurs caractères essentiels. Comme les savants qui s'occupent de ces sortes d'études, il fut trompé par nos habitudes de langage, qu'il voulut appliquer à des choses étrangères, et au lieu d'éclaircir notre versification et celles de nos voisins, il ne fit que les obscurcir en négligeant un peu trop l'accent et en y introduisant de fausses idées sur la césure (3). Il se contentait d'ajouter aux préceptes bien connus de l'art classique des règles nouvelles négligées par les anciens poètes sur l'hiatus, l'emploi de l'*é* muet final devant une consonne, l'emjambement, et des indications sur le nombre des syllabes dans certains mots (4) ; en un mot il exposait les principes suivis par Racine et Boileau. Les auteurs de Grammaires comme Buffier, Restaut et Wailly se bornèrent en général à reproduire les mêmes idées en les développant au besoin ou en fixant les points obscurs dans les petits

---

(1) *Préface d'Œdipe,* t. II, p. 61.

(2) *Quatre traitez de poësies latine, française, italienne et espagnole,* 1663.

(3) *Brève instruction sur les règles de la poësie italienne,* chapitre I, p. 79, 80.

(4) *Règles de la poésie française,* art. IV, V, VI, VII.

traités qu'ils mettaient à la fin de leurs ouvrages. Ceux qui s'occupaient plus particulièrement de la versification s'attachaient surtout à composer des manuels complets ou d'un usage commode (1). Quelques écrivains pourtant avaient sur ces questions des vues plus originales.

Nicolas Boindin, savant dont les idées furent tenues en grande estime par les grammairiens du XVIIIe siècle, émet sur la versification des opinions toutes négatives (2). Pour lui, la rime est l'élément principal de nos vers : elle est « insupportable » chez les anciens et nous cause un plaisir « non réel et physique, mais de convention et purement arbitraire » ; elle est d'ailleurs soumise aux règles les plus capricieuses. Nos vers ne sont point égaux pour l'oreille : ils renferment plus ou moins de syllabes longues et brèves ; de plus, comme une syllabe d'*usage* représente quelquefois deux ou trois syllabes *physiques* (3), nos alexandrins peuvent avoir, selon les cas, de douze à vingt syllabes. La règle de l'hiatus est « fausse en théorie et démentie par la pratique ». L'enjambement est un défaut dans certains vers et une beauté dans d'autres. Notre versification n'a aucun principe fixe et déterminé ; et si elle nous cause quelque plaisir, l'illusion vient de ce qu'elle est pour nous « une langue nouvelle et étrangère ».

---

(1) Mallet, *Principes pour la lecture des Poètes,* 2 vol. 1745, t. I, p. 11-21.—Duclos, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture,* 1766, t. I, section XXXV, XXXVI, p. 312. Dubos s'attache principalement à montrer la supériorité des vers latins sur les vers français. — *Traité de Belles-Lettres sur la Poésie française,* par F.M.A.D.M.D.B.D. Avignon, 1747, v. p. 25. — Joannet, *Eléments de poésie française,* 1752. — Le P. Mourgues, *Traité de la poésie française,* 1754. — Louis Racine (*Mémoires de l'Académie des inscriptions,* VI, 245-257, XV, 192, 207) s'occupe surtout de l'essence de la poésie et de l'harmonie imitative.

(2) Œuvres de Boindin, (1754). *Réflexions critiques sur les règles de la versification* (écrites vers 1709), t. I, p. 90-102.

(3) Boindin pense qu'une consonne ne peut être prononcée qu'avec l'aide d'une voyelle et que le mot *armateur,* par exemple, se compose de cinq syllabes *physiques* ou *réelles* (a-re-ma-teu-re). Duclos avait adopté cette manière de voir.

Le P. du Cerceau, « affrontant le préjugé de la nouveauté toujours suspecte (1) », soutient que le principe d'après lequel la mesure et la rime sont considérées comme des éléments essentiels du vers est la source de ce style prosaïque qui s'est intrus dans notre poésie (2). Ce n'est que dans l'arrangement des termes, c'est-à-dire dans la construction et le tour de la phrase, que peut consister la différence de la prose et des vers (3). Pour les distinguer nettement l'un de l'autre, il faut rompre la mesure et supprimer la rime : dans un vers véritable on doit retrouver après ce démembrement « un art de poésie et un langage véritablement poétique (4) ». Il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'appliquer le précepte bien connu d'Horace. Le P. du Cerceau a pris à cœur de montrer que la poésie doit employer autant que possible les transpositions, à condition qu'elles ne soient ni trop dures ni trop équivoques (5), ce qui, dit-il, nous est plus facile qu'on ne le pense généralement ; et il n'a fait en somme qu'un traité de l'inversion en français. L'idée qu'il soutient renferme une part de vérité ; mais il lui a donné une importance excessive ; car, au fond, elle n'est due qu'à une erreur de langage qui consiste à confondre la poésie et la versification. Elle est d'ailleurs singulièrement exagérée par la vanité de l'auteur, qui le prend de haut avec Racine, et qui montre la prétention bien injustifiée de refaire les vers de *Mithridate* (6).

La théorie du P. du Cerceau est plus nouvelle que solide ; elle n'a eu d'ailleurs aucune influence sur la versification. Il n'en est pas de même des idées émises sur notre prosodie

---

(1) *Réflexions sur la poésie françoise*, Amsterdam, 1718, (imprimées à la suite des *Dialogues sur l'éloquence)*, p. 325.
(2) *Ibid.*, p. 128.
(3) *Ibid.*, p. 134.
(4) P. 151.
(5) P. 148.
(6) P. 150.

par deux écrivains qui ont été, en ce genre d'études, de véritables novateurs.

D'Olivet se propose de rechercher les moyens de perfectionner l'harmonie de notre langue (1). Soit qu'ils se contentent trop facilement de ce qu'ils ont, soit qu'ils s'attachent trop à la versification des anciens, soit qu'ils aient été égarés par de fréquents changements orthographiques, les Français méconnaissent l'importance de leur prosodie, que leurs ancêtres avaient cultivée au XVIe siècle (2) : il s'agit de la retrouver et de l'améliorer. Chaque syllabe doit être étudiée selon ses trois propriétés qui sont l'accent, l'aspiration, et la quantité. D'Olivet n'essaye point de déterminer la nature de notre accent ; il n'y voit qu'un « labyrinthe », où il craindrait de se perdre (3). L'aspiration pour lui n'est pas une consonne proprement dite, mais un simple signe orthographique qui empêche la liaison de deux voyelles : on devrait considérer comme des aspirations les consonnes nasales, qui produisent le même effet (4). La quantité est assez difficile à établir ; cependant on peut fixer certaines régles générales (5). Le génie de notre langue ne nous permet point de faire des vers exactement mesurés ; mais nous pouvons rendre notre versification aussi belle et plus facile que celles des anciens, en y introduisant certains rythmes qui résultent de la valeur syllabique, de la sonorité et de l'arrangement des mots. Cette harmonie variée pourrait être fort utile aux musiciens, et serait d'un heureux effet dans les œuvres des poètes et des orateurs (6).

---

(1) *Prosodie françoise*, 1736. Nous citons d'après le texte plus complet des *Remarques sur la langue françoise* (1767), dont la *Prosodie* forme la deuxième partie.

(2) Art. I, p. 1-37.

(3) Art. II, *de l'Accent*, p. 46.

(4) Art. III, de *l'Aspiration*, p. 56-74.

(5) Art. IV, de la *Quantité*, p. 75-110.

(6) Art. V, p. 110-142.

La *Prosodie* de l'abbé d'Olivet, de même que les *Remarques sur Racine,* fut considérée par les contemporains comme « un modèle parfait d'analyse philosophique (1) ». Voltaire prédit que ce livre « subsisterait aussi longtemps que la langue française, qu'il venge des injustes reproches qu'osent lui adresser des écrivains peu exercés dans l'art de la manier (2) ». En lisant les considérations générales développées à la fin du livre, on voit que le commentateur de Cicéron se proposait surtout d'approprier à la langue française les théories sur les *nombres* de son auteur favori. Marmontel insista sur cette idée nouvelle, et l'appliqua surtout à la versification dans un ouvrage qui est, dit Voltaire, « rempli de goût, de raison et de science (3) ». L'auteur de la *Poétique* croit « qu'il est au moins aussi bon d'étudier les principes physiques des langues et les opérations de la nature dans le langage que d'examiner les ressorts du Flûteur de Vaucanson (4) ». Il soupçonne, sans s'en rendre bien compte, le rôle de l'accent dans nos vers. « Les Italiens, dit-il, appellent accent une syllabe de poids sur laquelle la voix se repose à l'hémistiche et à la fin du vers. Il est certain que ces deux appuis marquent la cadence ; mais nos bons poètes les ont observés sans autre guide que l'oreille et cela n'est pas malaisé (5). » Cependant Marmontel ne semble point attacher une grande importance à cet élément qu'il tend à confondre avec la quantité. En revanche, il montre que nous avons une prosodie, c'est-à-dire des longues et des brèves ; il y a des mouvements que notre langue observe sans nul effort. Il croit qu'une infinité de syllabes peuvent changer

---

(1) *Ann. litt.,* 1758. III. 20.

(2) *Siècle de Louis XIV, Catal. des écrivains.*

(3) *Poétique françoise,* 2 vol. 1763, v. chap. VI, *de l'Harmonie du style ;* ch. VII, *du Méchanisme du vers. — Comm. sur Corneille, Rem. sur Pulchérie,* XXVI, 424.

(4) *Poétique,* p. 174.

(5) *Ibid.,* p. 215.

de valeur pour former l'expression et le nombre: avantage inestimable pour nous, si nous savions en profiter (1). « Je ne prétends pas, dit-il, donner des règles sûres, mais je promets à celui qui voudra bien me rectifier que son oreille se perfectionnera en recherchant les erreurs de la mienne (2). » Marmontel et d'Olivet ont été les promoteurs de l'étude des rythmes, qui a suscité de nos jours des travaux plus complets et plus approfondis.

Selon Batteux, les poètes de tous les pays ont tenu compte de quatre éléments ; la quantité, la mesure, la césure et les « clausales » métriques ou rimées ; telle est, en quelques mots, « l'histoire naturelle de la versification ». Cette théorie, issue d'une comparaison trop directe entre les habitudes des anciens et les nôtres, a quelque chose d'artificiel ; car elle ne repose que sur des mots, et elle donne des notions fausses sur les pieds et les césures en français (3). Pour la pratique, Batteux partage les idées de l'abbé d'Olivet. Peut-être notre quantité sera-t-elle un jour fixée ; en attendant, nous trouvons chez nos bons versificateurs des rythmes qui, pour une oreille attentive et exercée, ressemblent fort aux mètres antiques (4).

Aucun des savants du XVIIIe siècle n'a réussi à débrouiller la question de l'accent, qui d'ailleurs est fort compliquée. Ils ne s'entendent point sur la nature même de cet élément musical des langues (5). Les uns, suivant une définition donnée par Denys d'Halicarnasse, le considèrent comme le signe de l'acuité ou de la gravité. Duclos confond les sons aigus avec les voyelles aiguës, et par suite de cette erreur, quelle que fût la délicatesse de son oreille, il n'a point

(1) P. 218, 222.
(2) P. 260.
(3) *Principes de la littérature* (1764), t. I., chap. V, p. 191.
(4) P. 199-210.
(5) V. Fromant, *Supplément à la Grammaire générale,* p. 107.

éclairé la question (1). Rousseau prétend qu'il n'y a point d'accent aigu en français ni même en italien, et il soutient cette singulière théorie qu'on n'invente les accents que quand l'accent est déjà perdu, car une intonation fixe rendrait impossible la prononciation oratoire (2).

Beauzée s'inspire en grande partie de ces idées, et selon son habitude, il divise, subdivise, essaye d'établir une classification complète (3). L'abbé Coquinot, qui critique son système, ne fait qu'y ajouter une nouvelle division sans éclaircir le problème ; il croit d'ailleurs que si l'on élève la voix sur certaines syllabes, c'est moins par règle que par sentiment (4). D'Olivet s'abstient de traiter la question. Selon Diderot, ce que nous avons d'accent, plus oratoire que syllabique, est inappréciable (5). Un autre va jusqu'à douter que le latin ait eu un accent prosodique ; en tous cas il affirme que le français n'en a que dans les provinces, et que chez nous toute intonation est mauvaise, à moins qu'elle ne soit oratoire (6). Marmontel déclare formellement que dans la langue française, telle qu'on la parle à Paris, il n'y a point d'accent prosodique (7). Il reconnaît pourtant que le caractère de notre prononciation est d'appuyer sur la pénultième ou sur la dernière syllabe des mots (8) ; mais dans les termes de deux syllabes on peut indifféremment appuyer ou glisser

---

(1) *Rem. sur la Gramm. générale,* I. IV. Pour Duclos, les mots *âge, fête, côte* ont un ton grave et lent, *gîte* et *flûte* un ton aigu (p. 36).

(2) *Essai sur l'origine des langues,* ch. VII, suiv. (Mussay-Pathay), t. II, p. 238, 441.

(3) *Nouvelle Grammaire générale,* chap. VI. *Enc. méth.,* art. *Accent,* p. 47, note.

(4) Critique de la *Grammaire* de Beauzée, imprimée à la suite de l'*Essai synthétique sur la nature et la formation des langues.* (V. p. 428 et suiv.)

(5) *Enc. méth.,* art. *Langues,* p. 439.

(6) *Obs. sur les écrits modernes,* t. VII, p. 149.

(7) *Enc. méth.,* art. *Accent,* p. 55.

(8) *Poétique,* p. 126.

sur l'une des deux voyelles ou les tenir à l'unisson (1). Batteux n'admet pas que la voix puisse relever une syllabe finale (2). Un autre écrivain, s'inspirant des principes de la versification anglaise, distingue un *coup* et un *appui,* qui correspondent à l'accent aigu ou circonflexe, et cherche à établir une triple accentuation de nos mots disyllabiques (3). Mais les lettrés en général ne semblent pas comprendre grand chose à ces questions, et si chez nos voisins quelque écrivain essaye de comparer à cet égard le génie des langues, ils se refusent à le suivre dans des détails « qui leur sont étrangers (4) ».

C'est l'auteur du *Siècle de Louis XIV* qui émet l'opinion la plus conforme aux idées de notre temps. « La prosodie française, dit-il, est différente de toutes celles de l'Europe ; nous appuyons toujours sur la dernière syllabe et toutes les autres nations pèsent sur la pénultième ou l'antépénultième comme les Italiens (5). » Voltaire veut parler de la dernière syllabe française non muette. Faut-il lui donner raison contre tous ses contemporains et lui attribuer l'honneur d'avoir donné le premier la règle de l'accent en français ? Il est vrai qu'au commencement de ce siècle un Italien, comparant la langue de son pays avec la nôtre, a trouvé chez nous un véritable système d'accentuation (6). Cette découverte a pu être fort utile à la science et pourra l'être encore à la versification. Mais si nous possédons réellement cet élé-

---

(1) *Ibid.*, p. 150.

(2) *Lettre à M. l'abbé d'Olivet sur la Prosodie,* p. 79 et suiv.

(3) *Dissertation en forme d'entretien sur la poésie française,* attribuée à Durand, ministre à Londres, imprimée à la suite de la *Prosodie* de l'abbé d'Olivet, p. 147.

(4) V. *Obs. sur les écrits modernes,* XXXIII, 313. Analyse d'une lettre d'un Anglais, sur la versification de Virgile et de Milton.

(5) *Siècle de Louis XIV,* art. *Musiciens,* XIX, 223.

(6) Ant. Scoppa, *Les vrais principes de la versification développées par un examen comparatif entre la langue italienne et la langue française,* 1811. V. t. I, 187.

ment si important du langage, comment se fait-il qu'au XVIIIe siècle tant d'écrivains en aient contesté l'existence ? Cet accent est surtout sensible aux oreilles des Allemands qui y substituent leurs propres intonations ; il est beaucoup moins connu des Français. Il joue à peu près le même rôle dans la langue que les voyelles étymologiques dans l'orthographe. Il nous est d'un précieux secours pour bien comprendre la formation de notre idiome national ; mais avons-nous le droit de conclure du passé au présent ? L'accent a chez nous quelque chose de vague et d'incertain : il est plus facile de sentir où il n'est pas que de dire où il est ; encore varie-t-il avec les provinces (1). Nous n'appuyons pas toujours, à vrai dire, sur les finales sonores, mais nous avons au moins la faculté de les soutenir dans la prononciation. C'est là tout ce qui nous reste des intonations primitives ; et, à cet égard, notre langue parait être un intermédiaire entre les langues romanes qui ont conservé les toniques latines, et les langues germaniques qui les ont déplacées.

Voltaire ne pouvait manquer de s'intéresser à des théories nouvelles, et qui pouvaient être très profitables à la langue française. Cependant, il n'a pas jugé à propos ou n'a pas trouvé l'occasion d'écrire lui-même sur ces matières. En revanche, il a examiné avec quelque détail certaines questions essentielles ; il s'est demandé quelle est la nature de notre versification, quel usage on doit faire de la rime, de la césure, de l'hiatus, des licences poétiques.

On ne peut bien comprendre le mécanisme du vers français qu'en se rendant compte de la manière dont il s'est formé. Au XVIIIe siècle, on n'aimait guère à s'occuper des origines. D'Olivet jugeait inutile de remonter au delà de François Ier (2) ; et comme on ne pouvait presque rien expli-

(1) Un éminent philologue a dit que la prononciation provinciale ne détruit jamais l'accent. (G. Pâris, *Accent latin*, p. 18.) Il semble impossible de partager en tous points cette opinion.

(2) *Prosodie*, art. II. I.

quer, on croyait volontiers què le caprice plutôt que la raison avait fixé la mesure de nos vers (1). Marmontel savait cependant que pour passer du latin dans les langues française et italienne, les mètres anciens avaient dû prendre la forme rythmique ; mais il croyait que dans les rythmes ainsi constitués il suffisait de compter les syllabes sans nul égard à leur valeur ; aussi n'hésitait-il pas à déclarer que nos vers n'ont point de mesure précise (2). Il rattache le décasyllabe français et italien au saphique, à l'alcaïque ou au phaleuce (3), et cherche à montrer que l'alexandrin ressemble à l'asclépiade ; son système est ingénieux, mais inadmissible (4). Sans remonter, à proprement parler, aux origines, Voltaire semble croire que certains décasyllabes français peuvent avoir la mesure des vers saphiques (5).

Ces opinions ont été reprises par des savants de nos jours, et l'on a voulu trouver à tous nos vers plusieurs équivalents dans les rythmes autrefois imités de l'antiquité (6). A la plupart des hypothèses émises on peut faire différentes objections. Les mètres dont il a été question plus haut ne furent sans doute jamais populaires à Rome ; la langue vulgaire se

---

(1) Joannet, p. 8.

(2) *Enc. méth.*, art. *Nombre.*

(3) *Poétique*, p. 216.

(4) Après avoir donné un certain nombre d'indications sur la quantité des syllabes en français, l'auteur de la *Poétique* remplace par des équivalents les spondées et les dactyles qui composent un asclépiade, sans tenir compte ni du temps faible ni du temps fort, en donnant par exemple la même valeur à l'amphibraque qu'au dactyle, parce que ce pied se décompose en un même nombre de brèves, et il n'a pas de peine à démontrer qu'on trouve dans nos bons poètes une infinité de vers de dix et de douze syllabes qui se scandent comme les vers latins, sans faire aucune violence à la prosodie (p. 220-244).

(5) *Dict. phil.*, art. *Hémistiche.*

(6) C'est sur le saphique qu'a été calqué, selon Littré, notre décasyllabe. (*Hist. de la langue française*, I, 20).— V. Tobler, *Le vers français*, trad. Karl. Breul et Léopold Sudre, p. 118, note.

prête mal à ces combinaisons dues au génie grec, et les plus anciens rythmes connus n'en reproduisent point le mouvement. Les langues romanes, même sous leur forme primitive, n'admettaient guère le genre dactylique ; et les strophes latines rythmiques, imitées d'Horace, prouvent simplement que le moyen-âge a eu, lui aussi, sa versification savante. Un des caractères essentiels du vers roman est de pouvoir être accentué sur la 6e syllabe ; et ce caractère sait se retrouver dans le vers qui lui sert de modèle : or, comment rapprocher notre décasyllabe du mètre phaleuce qui est bien loin d'avoir toujours cet accent (1), ou de l'alcaïque qui ne l'a que très rarement (2) ?

D'ailleurs, est-il bien naturel d'admettre des origines multiples ? Nos vers peuvent facilement ressembler à des rythmes qui eux-mêmes étaient, dans certains cas, semblables à celui que nos ancêtres ont copié (3). Mais ce n'est là qu'une apparence trompeuse. Quant au saphique, il a des accents analogues à ceux de notre décasyllabe ; mais comment expliquer à l'aide de ce rythme, la triple forme du vers italien (4) ? Enfin aucune de toutes ces hypothèses ne nous aide à comprendre la parenté étroite de notre ancien vers héroïque avec celui qui l'a remplacé ; aucune ne nous fait découvrir la cause de l'apparition postérieure de l'alexandrin.

En admettant l'imitation du rythme tiré du *senarius* ou

---

(1) Le vers cité par Marmontel, *Arces turrigerae, superba tecta,* ne correspond nullement au vers français.

(2) Le type du rythme alcaïque est celui-ci :

Sit Deo gloria / et benedictio.

(3) Par exemple, le vers que nous venons de citer, et qui est fait à l'imitation de l'asclépiade, pourrait, à la rigueur, passer pour un trimètre iambique.

(4) On sait que chez les Italiens l'hendécasyllabe, qui correspond à notre décasyllabe, peut avoir dix, onze ou douze syllabes, car le mot qui le termine peut être *tronco, piano* ou *sdrucciolo,* c'est-à-dire accentué sur la dernière, l'avant-dernière ou l'antépénultième.

vers trimètre iambique, on peut, ce semble, rendre compte de toutes les difficultés. Ce mètre, d'un genre très simple, fut de bonne heure goûté des Romains, et il conserva sa popularité jusqu'à la chute de l'Empire. Le rythme correspondant se compose de douze syllabes dont la dixième est presque nécessairement tonique (1). La langue italienne peut encore en donner une image fidèle. Un vers comme celui-ci :

Profanatori indegni di memoria,

est la copie parfaite d'un sénarius rythmique ; il pouvait avoir son équivalent exact en français, quand on prononçait *memorie* en faisant entendre quatre syllabes ; mais notre langue ayant perdu de bonne heure les mots accentués sur l'antépénultième, il se trouvait nécessairement réduit à onze syllabes par le changement de *memorie* en *mémoire*. Si le mot latin final eut été *calido*, le français, obligé de le contracter en *chaud*, eût réduit à dix le nombre des syllabes. De là viennent les deux formes inégales du vers qu'on appelle improprement décasyllabe, dont l'une est féminine, l'autre masculine. Toutes les deux proviennent de l'imitation d'un rythme unique ; et si elles diffèrent, c'est en vertu de la loi phonétique d'après laquelle notre langue rejette les finales masculines du latin pour ne garder que les terminaisons féminines.

Réduits aux oxytons et paroxytons, comme *pain*, *âme*, dont les derniers ressemblent fort aux premiers à cause de la faiblesse de l'*e* muet, les poètes français durent bientôt s'apercevoir qu'il leur était facile de copier plus fidèlement leur modèle en terminant le vers par une syllabe tonique (2). Cette accentuation, favorisée par le grand nombre de nos

(1) La onzième syllabe ne saurait être accentuée, car dans ce cas, le dernier pied serait un trochée, et la douzième, en vertu des lois de l'accent latin, ne peut l'être que très difficilement.

(2) Dans l'ancienne versification française, l'*e* muet ne compte pas toujours à la césure, il en fut de même à la fin du vers.

oxytons, avait encore l'avantage de rendre le rythme plus sensible à l'oreille ; mais elle ne pouvait apparaître qu'après l'affaiblissement général de toutes les finales atones. De là une création toute française, l'alexandrin, qui n'est autre chose que le *doublet* du décasyllabe, et par conséquent ne pouvait venir qu'après lui.

La structure intérieure du vers devait conserver de même les caractères essentiels du rythme latin. A l'époque classique, le 2e, 3e et le 4e pied du sénaire tendaient à devenir rythmiques, c'est-à-dire que l'accent y renforçait généralement le temps fort et ne le contredisait que fort rarement ; et par suite les 4e, 6e et 8e syllabes des rythmes correspondants devaient porter l'accent. La versification française ne s'astreignit point à conserver à la fois ces trois syllabes toniques ; mais elle s'impose encore la loi d'en garder au moins une. Dans le plus ancien de nos vers, on préférait en général accentuer la quatrième syllabe ; dans l'alexandrin on adopta définitivement la sixième (1). Enfin à cet élément essentiel on ajouta l'assonance, qui, perfectionnée, devint la rime, aujourd'hui partie intégrante du vers français.

L'ignorance des origines et l'abus de certains termes techniques ne permirent point aux grammairiens du XVIIIe siècle de saisir le véritable caractère de la versification française. Sans être beaucoup plus précis que ses contemporains, Voltaire sentait l'importance de l'hémistiche et de la césure, et il a consacré à l'examen de cette question, « qui demande l'attention de quiconque veut s'instruire », un assez long article du *Dictionnaire philosophique* (2). Il compare les vers français à ceux des Italiens, et ce rapprochement aurait pu le conduire à d'utiles observations ; mais comme il n'a aucune notion sur les rythmes latins, origine commune des deux versifications, il n'aper-

(1) V. Tobler, p. 105 et suiv.
(2) Art. *Hémistiche*. XXX, p. 168.

çoit guère que des dissemblances. Il fait remarquer, avec assez peu de clarté, que s'il y avait un hémistiche dans l'hendécasyllabe italien, il faudrait qu'il tombât au deuxième pied et trois quarts ; puis il parle des vers anglais qui, comme on sait, sont construits d'une tout autre manière, et il attribue vaguement les différences qu'il a constatées au « génie différent » des langues. Aussi n'a-t-il pas une idée nette de la césure, et même il ne peut en donner une bonne définition. Il voit dans l'hémistiche un repos au milieu du vers alexandrin ; et comme il appelle césure la coupe de la phrase qui rompt le vers, il dit que le décasyllabe a au deuxième pied une césure sans hémistiche. Trompé par ces appellations latines de pied et de césure, qui ne font qu'embrouiller notre versification, il ne voit pas que ces deux vers présentent au fond le même caractère, et qu'ils ont tous deux une syllabe d'appui (1), qui pour l'un est la quatrième et pour l'autre la sixième, bien que dans le premier on eût établi l'usage de suppléer par une certaine coupe de la phrase à la faiblesse toujours croissante de l'accent.

Cependant le décasyllabe peut avoir, lui aussi, un véritable hémistiche. Voltaire revendique la liberté de placer une césure avec un repos « après le troisième pied », comme dans ce vers :

Elle vous traite mal, — mais la nature...

Marmontel prétend que notre oreille « répugne à ces sortes de coupes » (2). M. Quicherat est du même avis : « L'harmonie

(1) Cette expression, employée dans certains cas par les grammairiens du XVIIIe siècle, paraît plus juste que celle de syllabe *tonique* : car il est choquant de placer à l'hémistiche la finale sonore d'un mot étroitement uni au suivant. Le mot de repos n'est pas absolument clair, car il pourrait faire croire qu'on doit s'arrêter après la 4e ou la 6e syllabe d'un vers, ce qui n'est pas exact. Le terme de césure prête à l'équivoque : car il ne représente pas pour nous l'idée qu'il exprimait chez les anciens.

(2) *Poétique*, p. 216.

de tels vers est nulle pour notre oreille. Primitivement ce système aurait pu être admis, mais à condition d'être unique (1) ». Cependant on paraît condamner à tort une coupe qui offense bien plus nos habitudes que le sentiment proprement dit de l'harmonie : elle représente d'ailleurs un des accents principaux du rythme original. Pour une oreille juste et non prévenue, elle paraît aussi agréable que celle qui a prévalu ; mais elle peut déplaire aux poètes et aux savants, auxquels une longue accoutumance a fait regarder la dernière comme la seule naturelle.

Il n'en est pas de même de celle qu'on a placée quelquefois après la cinquième syllabe. Voltaire n'aime pas beaucoup ces sortes de vers. « On peut, dit-il, les admettre dans les chansons, car ils ressemblent au vers saphique (2) :

L'Amour est un dieu — que la terre adore.....

« Mais on ne pourrait les tolérer dans des ouvrages de longue haleine : car les deux mesures dont ils se composent, étant trop courtes et trop rapprochées, il en résulte nécessairement cette uniformité ennuyeuse qu'on ne peut rompre comme dans les vers alexandrins :

Ainsi partagés,— boiteux et mal faits,
Ces vers languissants — ne plairaient jamais (3). »

On ne voit pas bien en quoi ces vers sont boiteux et mal faits ; ils sont au contraire trop réguliers et par suite monotones. Il est peu vraisemblable qu'ils aient été composés d'abord à l'imitation des pentamètres latins, « les seuls qui ont naturellement cet hémistiche ». N'est-il pas plus naturel de les regarder comme une création de l'analogie, qui en poésie lutte contre la rythmique ancienne, comme en grammaire elle combat l'étymologie ? En introduisant cette coupe

(1) *Traité de versification française*, 2e édition, p. 181.
(2) *Dict. phil.*, art. *Hémistiche*. XXX. 166. — Cette ressemblance est purement extérieure, et ne porte que sur le nombre des syllabes.
(3) *Dict. phil. Ibid.*

nouvelle qui change complètement le mouvement original du vers, on voulut sans doute donner au décasyllabe une structure intérieure analogue à celle de l'alexandrin.

Voltaire prescrit d'observer rigoureusement le repos de l'hémistiche dans le vers de douze syllabes, et il joint l'exemple au précepte pour montrer comment on peut, en variant la longueur des phrases ou des membres de phrase, rompre la monotonie qu'entraîne trop facilement cette coupe un peu uniforme :

Observez l'hémistiche, et redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui ;
Que votre phrase heureuse, et clairement rendue,
Soit tantôt terminée, et tantôt suspendue;
C'est le secret de l'art. Imitez ces accents
Dont l'aisé Jéliotte avait charmé nos sens.
Toujours harmonieux, et libre sans licence,
Il n'appesantit point ses sons et sa cadence ;
Sallé, dont Terpsichore avait conduit les pas,
Fit sentir la mesure et ne la marqua pas (1).

Il ne suffit pas que le poète indique soigneusement la cadence, il faut encore que le lecteur ou l'acteur la rende sensible dans la déclamation. Voltaire se plaint que bien peu de personnes sachent prononcer convenablement les vers ; il reproche aux comédiens de son temps de les lire comme on lirait de la prose (2). En effet la versification ne reposait déjà plus sur la prononciation courante ; en se refusant à admettre les synizèses et l'apocope de l'*e* muet, elle n'avait point suivi les progrès de la langue. Aujourd'hui les jeunes écoliers n'apprennent à bien sentir la mesure qu'avec une certaine difficulté ; et beaucoup de gens qui lisent mal les vers français se hâtent trop légèrement de déclarer qu'ils sont dénués d'harmonie. Cependant on ne saurait nier que l'alexandrin classique n'est que trop facilement monotone.

(1) *Ibid.*, p. 164.
(2) *Lettre à l'Académie* (en tête d'*Irène*). IX. 467.

En y introduisant un repos après la quatrième et la huitième syllabe, sans violer la règle de l'accent à la sixième, Victor Hugo n'a fait que se conformer aux principes rythmiques de notre versification (1) ; mais Voltaire n'eût point souffert qu'on changeât quelque chose à l'art de Racine et de Boileau. Peut-être sentait-il aussi qu'il était indispensable de suppléer par une mesure simple, exacte et rigoureuse à l'insuffisance d'un autre élément du vers français, la rime, à laquelle on n'attachait pas alors l'importance qu'on lui attribue de nos jours.

Quelle est l'origine de la rime ? « N'a-t-elle pas été inventée pour aider la mémoire et pour régler en même temps le chant et la danse ?... On peut mettre au rang des opinions probables, c'est-à-dire incertaines, qu'elle fut d'abord une cérémonie religieuse. Les Juifs ont rimé et comme ils prenaient tout de leurs voisins, ils leur empruntèrent aussi la rime (2)... Selon quelques doctes, les Grecs commencèrent par rimer ; mais ensuite ayant mieux senti l'harmonie de leur langue, ils raffinèrent sur la mélodie et firent ces beaux vers que les Latins seuls purent imiter (3). »

Il est inutile de discuter des opinions qui paraissent plus incertaines que probables. La question est d'ailleurs obscure, car l'assonance plus ou moins perfectionnée est une chose bien naturelle, et qui a pu apparaître en même temps chez différents peuples. Quoi qu'il en soit, cet élément est indispensable à notre poésie :

« La rime est nécessaire à nos jargons nouveaux,
Enfants demi-formés des Normands et des Goths (4). »

---

(1) Cette innovation avait déjà été proposée au XVIIIe siècle par l'auteur d'une brochure intitulée : *Raisonnements hasardés sur la Poésie française.* Elle était approuvée par Desfontaines. *(Observ. sur les écrits modernes.* X. 21.)

(2) *Dict. phil.,* art. *Rime.* XXXII, p. 142-143.

(3) *Préf. d'Œdipe* (1730). II. 60.

(4) *Epitre à Horace,* XIII, 324.

L'auteur de ces vers explique ailleurs sa pensée : « Nous autres descendants des Goths, des Vandales, des Huns, des Welches, des Francs, des Bourguignons, nous, barbares, qui ne pouvons avoir la mélodie grecque et latine, nous sommes obligés de rimer. Les vers blancs chez tous les peuples modernes ne sont que de la prose sans mesure (1). » Cette dernière affirmation est fort contestable : il est évident que les vers blancs, quoiqu'ils n'aient point de rimes, n'en sont pas moins des vers. Et en quoi notre qualité de descendants de barbares nous force-t-elle à rimer ? Pour marquer nettement la mesure, est-il absolument nécessaire d'employer la quantité à l'exemple des anciens ? Les rythmes latins du moyen âge, les vers des Allemands et des Anglais ont souvent des rimes, et ils pourraient cependant ne pas en avoir, puisqu'il leur arrive souvent de s'en passer.

Ailleurs Voltaire donne un autre argument qui ne saurait nous convaincre davantage. « Nous avons, dit-il, un besoin essentiel du retour des mêmes sons. Tout le monde connaît ces vers :

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? Mon père y tient l'urne fatale :
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains ;
Minos juge aux enfers tous les pâles humains.

Mettez à la place :

Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale.
Mais que dis-je ? Mon père y tient l'urne funeste :
Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains;
Minos juge aux enfers tous les pâles mortels.

Quelque poétique que soit ce morceau, fera-t-il le même plaisir, dépouillé des agréments de la rime (2) ? » Cet exemple souvent cité prouve peu : il y a là un cercle vicieux. Nous

(1) *Dict. phil.*, art. *Rime*. XXXII, p. 144.
(2) *Préf. d'Œdipe*, t. II, p. 61-62.

sommes accoutumés à la rime, et en particulier nous savons par cœur ces vers de Racine. On offense notre oreille et notre mémoire en les altérant : mais cela ne prouve nullement qu'on ne pourrait point faire de vers sans rimes. Voltaire a simplement constaté que la rime est un agrément. Ailleurs, revenant à une de ses idées favorites, il prétend que les vers blancs ne sont pas des vers, parce qu'ils ne coûtent que la peine de les dicter (1) : la rime est une beauté essentielle de la poésie, puisqu'elle repose sur le principe de la difficulté vaincue. Il a mieux expliqué, dans un autre endroit, la nécessité de l'homophonie à la fin des vers : « Nous ne pouvons nous permettre l'inversion ; nos césures et un certain nombre de pieds ne suffiraient nullement pour marquer la différence des vers avec la prose (2). C'est pourquoi la rime est nécessaire à la poésie française par la nature de notre langue (3). » Aujourd'hui on dirait avec plus de précision que la cadence, rendue presque insensible par l'affaiblissement de l'accentuation, doit nécessairement être renforcée par un autre élément. D'ailleurs la rime « est consacrée à jamais par les ouvrages de nos grands hommes (4) ». On pourrait encore ajouter que le peuple s'est accoutumé à la regarder comme la partie essentielle de la versification. Ce serait donc tenter une entreprise inutile, peu naturelle, et même impossible, que de vouloir nous priver d'un ornement qui a pu être autrefois superflu, mais qui est devenu presque absolument nécessaire.

Voltaire eût encore mieux servi la cause de la rime, s'il eût montré par son propre exemple quel heureux parti on en peut tirer. Mais il en fut l'avocat plutôt que le soutien, et il plaida plus qu'il n'agit en sa faveur. Au fond il sup-

---

(1) Cela, ajoute-t-il, n'est pas plus difficile à faire qu'une lettre. *(Jules César,* Avertissement du traducteur, VII, 487.)

(2) *Dict. phil*, art. *Hémistiche.* — Cf. *Lettre à l'Académie.* IX. 470.

(3) *Comm. sur Corneille,* Sert. II. I. 50.

(4) *Ibid.*

porte impatiemment cette gêne qui est « une des preuves de la supériorité des langues grecque et latine sur les langues modernes (1) ». L'entrelacement des rimes masculines et féminines fait, il est vrai, le charme de nos vers (2 ; mais cet avantage est compensé par de nombreux inconvénients. C'est la rime qui, même chez les plus grands poètes, met souvent de la langueur dans le style (3), arrache des mots inutiles, amène les chevilles, les impropriétés, les hémistiches qui font tout languir et les vers faibles et rampants avant ou après les beaux vers (4). C'est elle encore qui fait accoupler avec une insupportable monotonie des termes ou des expressions qui sont toujours les mêmes, comme *poudre, résoudre* et *foudre, tonnerre* et *terre* (5), *adieu* et *lieu, prince* et *province, marques* et *monarques, songe* et *mensonge, larmes* et *alarmes, hommes* et *le siècle où nous sommes, l'état où nous en sommes, tous tant que nous sommes,* etc. (6). D'autre part, on ne saurait se servir des mots vulgaires qui sont en très grand nombre, et l'on doit bannir, par exemple, de la fin des vers, les verbes monosyllabiques comme *il peut, il fait, il court,* « qui sont des syllabes sèches et dures », ainsi que les locutions qui n'ont pas grande signification, telles que *à bas, plus bas, plus haut* (7). Et comme, par suite de ces proscriptions, il n'y a pas assez de rimes dans le genre noble (8), et qu'il serait dangereux d'en diminuer encore le nombre, il faut laisser aux poètes certaines libertés. On ne doit pas se condamner à

(1) *Ibid.* Pol. I. III. 5.
(2) *Dict. phil.*, art. *Dictionnaire.* XXVIII. 357.
(3) *Comm. sur Corneille.* Pol. I. IV. 85.
(4) *Ibid.* Pol. III. II. 59. Pomp. I. I. 169. Sert. II. I. 50.
(5) *Dict. phil.*, art. *Tonnerre.* XXXII. 383.
(6) *Comm. sur Corneille.* Cid. V. I. 3. Cinna. IV. IV. 61. Pol. II. II. 9. Menr. III. II. 37. — V. t. XXXI, p. 29.
(7) *Ibid.* Nic. II. I. 59. II. II. 48.
(8) *Ibid. Rem. à l'occasion des Sentiments de l'Académie* sur les vers du Cid. III. IV. 75. Méd. I. IV. 1. Rod. V. I. 33.

rimer pour les yeux : c'est là un « misérable esclavage ». Ainsi on s'est imaginé qu'il n'y avait que *tonnerre* et *guerre* qui pussent rimer à *terre* à cause des deux *r* qui se trouvent dans ces mots. « On n'a pas fait réflexion que ce double *r* ne se prononce pas. *Abhorre* qui a deux *r*, rime très bien avec *adore* et *honore*, qui n'en ont qu'un. L'usage fait tout ; mais c'est un usage bien condamnable de se donner des entraves si ridicules. La rime est faite pour l'oreille. » (1) Affranchissons-nous donc d'un joug importun et cherchons en rimant à être simplement naturel, sans trivialité ni recherche, la difficulté étant de faire tellement les vers que le lecteur ne s'aperçoive pas qu'on a été occupé de la rime. Le poète qui a donné ce précepte a trop bien su tourner la difficulté ; il l'a même souvent supprimée en se contentant d'une sorte d'assonance (2).

Avec de si faibles rimes on ne pouvait se permettre l'enjambement : car il eût été difficile de distinguer la fin du vers ; aussi Voltaire ne tolère-t-il pas cette licence, au moins dans le genre noble (3). Il en est de même de l'hiatus, qu'on ne saurait autoriser que dans une comédie de bas comique (4). Et pourtant la règle classique, qui proscrit la rencontre de deux voyelles finales sonores, ne repose, en bien des cas, sur aucun fondement sérieux. Là encore on retrouve cette manie, qui portait des esprits formés par une étude trop exclusive des lettres latines à vouloir appliquer à tout prix les préceptes des grammairiens anciens à une langue nouvelle dont le génie ne comportait point cette imitation. Les Romains ne toléraient guère l'hiatus dans le langage ordinaire ; ils l'évitaient soit en

---

(1) *Ibid.* Pomp. II. II. 131. — Cf. *Dict. phil.*, art. *Rime*. XXXII. 145 et la 5e des lettres qui suivent la tragédie d'*Œdipe*.

(2) V. Quicherat, *Traité de versification française*, chap. III, p. 20 et 50.

(3) *Comm. sur Corneille*, Nic. III I. 9.

(4) *Lettre à d'Alembert*, 19 mars 1770, LXVI, p. 211.

faisant disparaître l'une des voyelles, soit en fondant les deux sons en une diphtongue. Chez nous, au contraire, la conversation ne s'interdit nullement de pareilles rencontres, chose bien naturelle, si l'on songe que l'emploi des procédés antiques ferait disparaître ou affaiblirait sensiblement nos syllabes sonores, ce qui rendrait le langage inintelligible. Cette distinction essentielle avait échappé à Voltaire. Transportant, sans s'en douter, les habitudes de la langue française dans les langues étrangères, il semble croire que l'hiatus est simplement la rencontre de deux voyelles appartenant à deux mots différents, quelle que soit la manière dont elles sont traitées par la prononciation ; et il le confond par suite avec deux choses qui servent précisément à l'éviter, l'élision et la synalèphe. De là cette affirmation étrange que « Virgile évitait d'élider les voyelles » (1). Il n'est pas certain que « la malheureuse cacophonie de l'hiatus soit nécessaire en italien, parce que la plus grande partie des mots de cette langue se terminent en *a e i o u* » (2) ; c'est plutôt une tradition que la langue latine, ennemie des « bâillements », a laissée à sa fille aînée. Nous avons, nous aussi, des élisions qui portent toujours, il est vrai, sur l'*e* muet ; les Italiens ont en plus la *synalèphe,* qui réunit deux ou plusieurs voyelles en une diphtongue unique et qu'il faut bien distinguer de l'hiatus.

On voit, par ces affirmations étranges de Voltaire, comment l'emploi d'une méthode défectueuse peut dérouter les plus grands esprits. Marmontel, mieux avisé, déclare que, la manière de prononcer des anciens nous étant inconnue, nous n'avons qu'à prendre notre oreille pour arbitre ; et il montre que la règle de l'hiatus est trop générale et trop sévère (3). Elle est en effet tout empirique, puisqu'elle

(1) *Dict. phil.,* art. *A.* XXVI. 17.
(2) *Lettre à d'Alembert,* 19 mars 1770, p. 210.
(3) *Encycl. méth.,* art. *Hiatus.*

n'empêche point le concours de deux sons même désagréables à l'oreille ; elle peut admettre, au contraire, un et même deux hiatus véritables et qui se suivent ; et si l'on s'en rapportait à l'abbé d'Olivet, qui ne voit dans le caractère *h* qu'un signe orthographique, Boileau en la formulant l'aurait violée en réalité deux fois dans deux vers. Elle n'a pour elle ni l'histoire, ni l'autorité de tous les grands écrivains ; les anciens ne la connaissaient pas, les modernes ne l'observent pas toujours. Elle est inconséquente, puisqu'elle tolère la rencontre des voyelles dans le corps des mots ; enfin elle ne saurait être justifiée en principe, car en condamnant des hiatus qui peuvent être agréables à l'oreille, elle va contre son but qui est l'harmonie (1).

La plupart de ces observations avaient été faites par Marmontel et par d'Alembert (2). Voltaire ne se laissa pas convaincre. Il veut bien reconnaître que « ces achoppements de sons, qui sont en général des imperfections du langage, ne détruisent pas toujours également l'harmonie naturelle », que certaines rencontres de voyelles semblables peuvent produire des effets différents : ainsi, *immolée à mon père* peut être toléré, tandis qu'*immolé à*, où l'*é* est bref, écorche son oreille (3). Et comme d'Alembert ne paraît point saisir cette distinction subtile, il convient qu'il y a « un peu d'arbitraire dans son euphonie » (4). Mais ce sont là des concessions

---

(1) V. Quicherat, *Traité de versification française*, p. 389.

(2) *Lettre à Voltaire*, 10 mars 1770. LXVI, 198.

(3) *Lettre à d'Alembert*, 19 mars 1770. *Ibid.*, p. 210.

(4) Cependant Voltaire ne se trompait point. *Immolé à* offense l'oreille, parce que l'*e* trop bref s'efface trop facilement devant *a* et devient presque un *i* dans une prononciation un peu rapide ; dans *immolée à*, l'*é* est au contraire très long, parce qu'il est pour ainsi dire renforcé par la disparition de l'*e* muet, en sorte que les deux voyelles ne peuvent se confondre. Marmontel reconnaissait, ainsi que d'Olivet, cette sorte d'allongement par compensation (V. *Poétique*, p. 218) ; cependant il affirme (*Enc. méth.*, art. *Hiatus*), que dans les exemples semblables à ce dernier, l'*e* muet est élidé, et c'est ce qu'on croit encore généralement. Cette idée paraît

purement platoniques. Voltaire persiste à maintenir la règle observée par Racine et Boileau, quoiqu'elle soit absolument contraire au génie de la langue française. On ne peut pas sans doute admettre indifféremment toutes les rencontres de voyelles ; beaucoup sont à éviter parce qu'elles ressemblent trop à des cris d'animaux. Mais si l'hiatus peut quelquefois ne produire aucun effet désagréable, si même il peut devenir harmonieux, les poètes devraient être autorisés, à l'exemple de ceux de l'antiquité, à l'employer comme ils l'entendent, et rester, en ce cas ainsi que dans beaucoup d'autres, les juges de l'harmonie de leurs propres vers. Est-il bien naturel de leur refuser un droit aussi légitime, alors qu'ils possèdent le privilège, bien autrement important, de pouvoir s'écarter parfois des habitudes du langage ordinaire ?

Les licences sont souvent regardées comme des incorrections tolérées en faveur de la poésie. Cette définition n'en donne qu'une idée inexacte ou tout au moins incomplète. Tous les peuples ont permis à leurs poètes de se servir de mots surannés, de changer la signification des termes, de créer des figures nouvelles : ils devaient pour la même raison les autoriser à prendre de pareilles libertés sur les autres parties du langage. Mais le poète doit avant tout observer une règle essentielle ; c'est de se conformer au génie de la langue. Soit que, pour produire un effet nouveau, il emploie des formes qui ont de nombreuses analogies et qui semblent neuves tout en paraissant naturelles, soit qu'il ait recours à d'anciens termes que leur antiquité rend poétiques, il a toujours pour lui la grammaire, lors même qu'il est blâmé par les grammairiens. Ces licences ne sont pas à proprement parler des incorrections (1) ; ce sont

---

être inexacte : car dans ce cas l'*é* qui précède serait bref, et personne n'hésite à l'allonger. Les deux voyelles *é* et *à* se heurtent donc réellement ; c'est une nouvelle inconséquence de la règle de Boileau.

(1) V. G. Pâris, *Accent latin*, p. 124, 125.

de légères dérogations à l'usage courant, qui doivent servir bien moins à faciliter la versification qu'à embellir la poésie. Voltaire semble n'y voir que des fautes qu'on peut se permettre sans les justifier. Il paraît croire que Corneille a pris sur lui de changer l'orthographe de son temps : « Il est bon, dit-il, qu'on puisse encore supprimer ou ajouter des lettres sans nuire à l'harmonie : *je fai, je croi, je voi, je doi* » (1). Il permet aussi d'en ajouter dans certains adverbes comme *jusques, guères*. Il autorise encore certaines inversions qui étaient consacrées par l'ancien usage (2). Il admet qu'on supprime parfois des prépositions qui devaient être répétées, qu'on sous-entende certains mots, qu'on emploie dans la même phrase deux modes pour exprimer le conditionnel, qu'on mette le verbe au singulier quand il a plusieurs sujets. Mais il ne voit guère dans ces libertés que des moyens un peu artificiels d'échapper aux entraves qui gênent le poète dans ses mouvements. En général il n'en use guère, et l'on peut se convaincre, par la lecture du *Commentaire sur Corneille*, qu'il ne se conforme que trop strictement aux lois sévères de notre poésie, « qui ne permet pas la plus légère licence en fait de langue ».

Ces doctrines poétiques sont unies par un lien étroit aux idées puristes dont Voltaire s'était fait le représentant et dont il était devenu le champion le plus autorisé : au reste la manière de versifier dépend toujours de la manière d'écrire. Le repos à l'hémistiche était nécessaire et l'enjambement devait être rigoureusement proscrit, à cause de la faiblesse de la rime qui aurait pu passer inaperçue. La rime elle-même était condamnée à rester pauvre parce que la timidité du goût prédominant en fait de langage ne permettait point de la perfectionner. Aujourd'hui cet élément

(1) *Comm. sur Corneille,* Soph. III. vi. 97.—En revanche, Voltaire ne permettait pas la suppression de l'*s* à la deuxième personne. *Lettre à Thibouville,* 7 février 1773. LXVIII. 139.

(2) Hor. III. vi. 36. Pomp. I. i. 45.

matériel semble avoir pris le pas sur la mesure ; le chant tend à s'effacer devant l'accompagnement. On ne permet plus de rimer seulement pour l'oreille ; et comme on lit de plus en plus, l'impression et quelquefois le papier sont devenus quelque chose dans la poésie. La rime, qui épuise toutes les ressources de la langue française et qui même en emprunte aux langues étrangères, est arrivée à produire des effets nouveaux. Voltaire, gêné par le manque de termes nobles, devait trouver fort incommode l'obligation de rimer pour les yeux, d'autant plus qu'il n'avait pas un grand faible pour une orthographe bien différente de la prononciation ; d'autre part il ne pouvait souffrir, sans renoncer à ses opinions les plus chères, que la rime devînt triviale ou bourgeoise, pédante ou précieuse, ni surtout qu'elle prît un air étranger. C'est peut-être pour remédier à cette monotonie causée par un purisme excessif qu'il introduisit, sans grand succès d'ailleurs, les rimes croisées dans sa tragédie de *Tancrède*. C'est aussi pour donner à notre poésie une plus grande variété qu'il approuvait l'emploi des vers irréguliers dont Corneille avait donné l'exemple dans *Agésilas*. Mais il ne l'imita guère dans ses tragédies. Au reste, les idées puristes étaient peu favorables au développement de la versification libre et de la poésie lyrique ou strophique, où l'irrégularité des vers, qui rend la cadence plus difficile à saisir, exige des rimes d'une éclatante richesse. L'auteur de *Samson* fut pour cette raison un assez médiocre versificateur, et ses admirateurs eux-mêmes purent lui reprocher d'avoir fait de ses opéras « l'amalgame le plus bizarrement fortuit de toutes les espèces de mesures, le plus dépourvu d'intention et de nombre, le plus éloigné de toute harmonie (1) ». Il sentit bien d'ailleurs que sa langue trop régulière et trop pauvre n'était point faite pour l'ode qui demande « une espèce

(1) La Harpe, *Cours de littérature*, XI, 267.

d'ivresse et de désordre (1) », ni pour les vers libres qui sont d'autant plus malaisés à faire qu'ils semblent faciles, car ils « doivent avoir un rythme très peu connu et exigent un art singulier (2) ».

En somme Voltaire, si l'on excepte ses opinions sur la rime, est conservateur en versification comme il l'est en grammaire ; ses idées reposent toujours sur les mêmes principes. Il aime ce qu'il appelle les « heureuses libertés de la poésie » et il est fâché que nous n'ayons pas celles que se permettent les Italiens (3) ; mais c'est là encore un regret tout platonique. Dans la pratique il ne songe point à nous les donner ; il admet tout au plus quelques licences insignifiantes, surtout à l'égard de l'orthographe, et il se contente de négliger la rime.

Au fond, il ne se soucie guère d'abandonner les traditions du grand siècle. Les prescriptions classiques rendent pénible la tâche du poète, et comme la difficulté vaincue est le principe essentiel de la poésie, elles sont parfaitement conformes à la raison : sont-elles aussi bien appropriées à la nature de notre langue ? Les règles de l'hémistiche et de la rime semblent convenir au caractère de notre idiome. Celles de l'hiatus lui sont absolument étrangères, car elles proviennent d'une fausse interprétation des préceptes antiques. Celles qui regardent l'*e* muet paraissent être d'un autre âge. Notre versification est trop savante. Le rythme de nos vers n'est point fondé sur la prononciation ordinaire. Les jeunes gens ne le saisissent qu'avec quelque peine et après y avoir été initiés ; sans la rime, bien des Français n'y entendraient jamais rien. Cette obligation de parler la langue de nos ancêtres a

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*. Section I, t. XXX, p. 524.

(2) *Sommaires des pièces de Molière*. (Amphitryon.) Mél. 1739, t. XXXVIII, p. 425. — *Comm. sur Corneille. Préf. sur Agésilas*. — Cf. LIX. 340.

(3) *Dict. phil.*, art. *Art Dramatique*. XXVII, 88. — *Ibid.*, art. *Hémistiche*. XXX. 168.

vicié la déclamation et la lecture au point de faire croire que la rime est le seul élément de notre versification. Lancelot se plaignait déjà que des gens même éclairés « eussent de la peine à bien prononcer les vers en les lisant (1). » D'Olivet s'élève contre la misérable habitude de lire les vers comme de la prose (2). Voltaire fait le même reproche à ses contemporains (3). Il y a sans doute un avantage à conserver pour les genres élevés une prononciation soutenue qui donne une qualité de plus à la langue poétique ; mais dans les genres légers, même dans le drame, et surtout dans la comédie ne ferait-on pas mieux de se rapprocher un peu plus de la langue parlée? Les Italiens se permettent, même dans l'épopée, de supprimer à la fin des mots des voyelles atones plus sonores que les nôtres : nous nous croyons obligés de garder partout notre *e* muet qui ne se prononce presque jamais. Nous n'osons pas employer les libertés dont se servaient Ronsard et nos anciens poètes : la faute en est à Malherbe et à Boileau. Le romantisme a pu embellir l'art des vers en y introduisant des formes nouvelles ; mais il est loin de l'avoir débarrassé de tout ce qu'il renfermait d'arbitraire et de conventionnel.

Nous avons pourtant une versification populaire qui se conforme au génie de la langue, suit les progrès de la prononciation, et ne se soucie point de celle du moyen-âge. Il est vrai qu'elle n'a aucun titre officiel ; et on ne voit pas encore arriver le jour ou quelque grand poète essayera de lui emprunter quelque chose, pour rajeunir ou vivifier par une prosodie nouvelle les vieux procédés de l'art classique.

---

(1) *Brève instruction sur la poësie françoise*, p. 49.
(2) *Prosodie*, p. 123.
(3) *Lettre à l'Académie (Irène)*, t. IX.

CHAPITRE X.

VOLTAIRE LEXICOGRAPHE

SOMMAIRE. — Insuffisance du *Dictionnaire de l'Académie.* — Comment Voltaire entendait la réforme. — La lettre *T* du *Dictionnaire philosophique.* — Nouveau plan proposé à l'Académie en 1778 ; ce qu'aurait pu être ce nouvel ouvrage, s'il eût été exécuté.

Toutes ces idées de Voltaire sur la langue, l'orthographe, la grammaire et la versification françaises, bien que parfois combattues, étaient pourtant adoptées en France par la plus grande partie des gens de lettres, et, grâce à l'influence considérable exercée par leur promoteur, elles pénétraient partout en Europe. Le grand critique ne se contentait pas d'ailleurs de les exprimer et de les défendre dans l'intérêt du bon goût et de la vérité : il cherchait à les défendre avec toute l'ardeur d'un prosélyte. On peut sourire d'entendre appeler Voltaire un patriote ; mais au moins aime-t-il la langue française d'un amour tout patriotique. S'il faut lutter contre les auteurs qui tendent à la corrompre, le philosophe devient presque fanatique ; s'il s'agit d'en étendre le domaine, le littérateur devient un apôtre. C'est pour elle qu'il brave l'aridité des travaux philologiques, qu'il daigne descendre aux subtilités grammaticales, qu'il se charge de la tâche pénible d'un commentateur ; c'est à elle aussi qu'il sacrifie le grand Corneille ; c'est pour elle encore qu'il essaye de faire travailler l'Académie ; et si, malgré ses instances, il ne parvient point à décider ses confrères à donner des éditions annotées de nos classiques, il réussit cependant plus d'une fois à donner à la Compa-

gnie des occupations (1). Il dut avoir de bonne heure l'idée de faire servir le *Dictionnaire* à l'instruction des jeunes gens et des étrangers ; toutefois ce n'est qu'en 1760 qu'il commence à la mettre à exécution. Il applaudit aux changements qu'on venait enfin apporter dans le plan de cet ouvrage. « Auparavant, on se bornait aux termes de la conversation et la plupart des arts étaient négligés ; il semblait aussi qu'on se fût fait une loi de ne point citer ; mais un dictionnaire sans citation est un squelette » (2). La quatrième édition, qui parut en 1762, indiquait un progrès considérable sur les précédentes ; mais il est difficile de savoir quelle part y prit l'académicien de Ferney. Il s'était chargé de « rapetasser » la lettre *T* et avait promis à Duclos d'être prêt dans un mois ou six semaines (3). On voit par une lettre à d'Argental (4) qu'il était encore occupé à ce travail le 25 octobre de la même année ; mais il est peu probable qu'il l'ait communiqué à l'Académie, ou même qu'il l'ait terminé. Ce qui en reste paraît avoir été imprimé dans le *Dictionnaire philosophique* (5) et n'a aucun rapport avec les parties correspondantes de la 4e édition du *Dictionnaire de l'Académie*. Ce sont d'ailleurs des indications plutôt qu'une rédaction définitive, si l'on en juge par le ton un peu satirique de certains passages (6), par des jugements per-

---

(1) *Lettres à Duclos* (1er mai) 1761). LIX. 411 ; *à d'Olivet* (15 juin 1762). LX. 287.— V. Brunel. *Les philosophes et l'Académie française*, p. 122.

(2) *Lettre à Duclos*, 11 août 1760, t. LVIII, p. 54.

(3) Au même, 2 octobre 1760, t. LIX, p. 90. (Cf. *Lettre à Palissot*, LIX, p. 69.)

(4) 25 avril 1770.

(5) Depuis *T* jusqu'à *Terre*, sauf le mot *Taxe*, auquel l'auteur consacre un article qui n'a rien de grammatical.

(6) « Les vers de Despautère sont techniques :

Mascula sunt, pons, mons, fons.

Ce ne sont pas des vers dans le goût de Virgile ». Mot *Technique* XXXII, 326. — « *Toute la terre parle de vous*, ne veut souvent dire autre chose, sinon, quelques bourgeois de cette ville parlent de vous ». Mot *Terre*, p. 341.

sonnels et des réfutations (1), par les développements donnés aux détails techniques ou aux définitions (2), surtout par les quelques lignes consacrées au mot *Tage* :

« *Tage.* s. m. Quoique ce ne soit que le nom propre d'une rivière, le fréquent usage qu'on en fait lui doit donner place dans le *Dictionnaire de l'Académie.* Les trésors du Pactole et du Tage sont communs en poésie : on a supposé que deux fleuves roulaient une grande quantité d'or dans leurs eaux ; ce qui n'est pas vrai. »

Voltaire avait cependant un plan bien déterminé et il cherchait surtout à combler les lacunes qu'il avait remarquées dans les anciennes éditions du Dictionnaire.

« J'aurais voulu, dit-il, rapporter l'étymologie naturelle et incontestable de chaque mot, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de ce mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse du terme qui répond à ce mot dans les langues étrangères ; enfin citer les meilleurs auteurs qui ont fait usage de ce mot, faire voir le plus ou moins d'étendue qu'ils lui ont donnée, remarquer s'il est plus propre à la poésie qu'à la prose (3). »

---

(1) « La *terre et l'onde,* expression trop commune en poésie. » *Ibid.*— « L'édit du tarif, dans la minorité de Louis XIV, fit révolter le Parlement et causa la guerre insensée de la Fronde. On paya mille fois plus pour la guerre civile, que le tarif n'aurait coûté. » Mot *Tarif,* p. 309.—« Il est faux que cette montagne ait une lieue et demie d'élévation au-dessus de la plaine, comme le disent plusieurs dictionnaires ; il n'y a point de montagne de cette hauteur. » Mot *Thabor,* p. 302.

(2) Voir les articles sur les mots *tabac, Thabor, tactique, tambour, tapisserie, taupe, taureau*, où l'auteur prend le ton de l'historien, du naturaliste ou du négociant, plutôt que celui du lexicographe.

(3) *Dict. phil.,* art. *Dictionnaire.* — *Extrait des réflexions d'un académicien sur le Dictionnaire de l'Académie,* XXVIII, 354. Voltaire veut, par exemple, que les auteurs précisent bien le sens du mot *impuissance,* il condamne l'emploi dans la prose des mots *inclémence, irrésistible, incurable. Ibid.* 355. — Dans le *Dictionnaire philosophique,* Voltaire, en général, fait peu de citations ; mais il éclaircit dans leurs plus petites nuances, par des phrases bien choisies, les diverses acceptions des mots. V. articles *Contraste, Esprit, Génie, Gloire, Faveur.*

Voltaire n'a pas suivi tout à fait le programme qu'il s'était tracé. Il a ajouté et retranché (1). Ce qu'on remarque principalement dans son travail sur la lettre *T*, si on le considère à un point de vue plus strictement grammatical, c'est que l'auteur y accorde une place aux mots historiques, géographiques ou mythologiques dont on fait un fréquent usage, comme : *Thabor, Tabarite, Tage, Taurophage,* et donne l'étymologie d'un certain nombre de termes, tels que *tabac, tabarin, moire* (voyez *tabis*), *tambour, talisman, tarif ;* qu'enfin il cite comme exemples à l'appui des passages de Corneille, de Racine, de Molière, de la Fontaine, de Regnard et même ses propres vers (2). On y retrouve encore la préoccupation, qui apparaît si souvent dans le *Commentaire sur Corneille*, de faciliter l'étude de la langue française aux étrangers. Voltaire donne la liste des diverses épithètes qui s'appliquent généralement à un nom : par exemple la terre reçoit des dénominations différentes de tous les corps dont elle est plus ou moins remplie : « *terre pierreuse, sablonneuse, graveleuse, aqueuse, ferrugineuse, minérale,* etc. Elle prend ses noms de ses qualités diverses : *terre grasse, maigre, fertile, stérile, humide, sèche, brûlante, froide, mouvante, ferme, légère, compacte, friable, meuble, argileuse, marécageuse; terre neuve,* c'est-à-dire qui n'a pas encore été posée à l'air, qui n'a pas encore produit ; *terre usée,* etc.; des façons qu'elle reçoit : *cultivée, fouillée, creusée, fumée, rapportée, ameublée, améliorée, criblée,* etc. (3).»

A propos d'un terme fréquemment usité, Voltaire juge utile de donner les verbes qui s'y ajoutent le plus ordinai-

---

(1) Il est probable encore que Voltaire ait ajouté quelque chose au travail qu'il destinait à l'Académie, car il est difficile de croire qu'il ose proposer à ses confrères à propos du mot *tapisserie* (p. 308), de déclarer que « les petites bordures sont plus estimées que les grandes ».

(2) Voir les mots *tenir, taupe, terre, Tartare.* Il cite même un mot *plaisant* dont il est l'auteur (mot *terre* à la fin, p. 343).

(3) Mot *Terre,* p. 338.

rement ; « ainsi on *tend* les tentures, on les *détend ;* on les *cloue,* on les *décloue* (1) ». Il insiste naturellement sur certaines anomalies ou difficultés qui peuvent embarrasser les personnes peu familiarisées avec notre langue, comme l'emploi de la lettre *t* dans *aima-t-il* et celui du pronom masculin *ton*, dans *ton âme* (2). Il explique le changement de sens de certains termes (3), cite un certain nombre de locutions populaires ou proverbiales et rend compte de leur origine (4). Enfin il s'efforce d'éclaircir certaines questions grammaticales pour l'intelligence desquelles la science supplée assez difficilement à l'usage. Tel est l'emploi de *si* et de *tant* avec les adjectifs, les verbes et les participes :

« *Tant* ne se joint jamais à un simple adjectif. On ne dit point *tant vertueux, tant méchant, tant libéral, tant avare ;* mais *si vertueux, si méchant, si libéral, si avare.*

« Après le verbe actif ou neutre, sans auxiliaire, il faut toujours mettre *tant ; il travaille tant, il pleut tant.* Quand le verbe auxiliaire se joint au verbe actif, vous placez le *tant* entre l'un et l'autre ; *il a tant travaillé, il a tant plu, ils ont tant écrit ;* et jamais on ne se sert du *si ; il a si plu, ils ont si écrit ;* ce serait un barbarisme. Mais avec un verbe passif, le *tant* est remplacé par le *si,* et voici dans quel cas : lorsque vous avez à exprimer un sentiment particulier par un verbe passif, comme *je suis si touché, si ému, si courroucé, si animé,* vous ne pouvez dire, *je suis tant ému, tant touché, tant courroucé, tant animé,* parce que ces mots tiennent lieu d'épithètes : mais lorsqu'il s'agit d'une action, d'un fait, vous employez le mot *tant : cette affaire fut tant débattue, les accusations furent tant renouvelées, les juges tant sollicités, les témoins tant confrontés ;* et non

(1) Mot *Tapisserie,* p. 308.
(2) Remarques sur la lettre *T,* p. 296.
(3) Mots *taquin,* p. 309 et *Tartare,* p. 310.
(4) Voir surtout les mots *Terre* et *Tenir.*

pas *si confrontés, si sollicités, si renouvelées, si débattue;* la raison en est que ces participes expriment des faits, et ne peuvent être regardés comme des épithètes.

« On ne dit point *cette femme tant belle*, parce que *belle* est épithète; mais on peut dire, surtout en vers, *cette femme autrefois tant aimée*, encore mieux que *si aimée;* mais quand on ajoute de qui elle a été aimée, il faut dire *si aimée de vous, de lui*, et non *tant aimée de vous, de lui;* parce qu'alors vous désignez un sentiment particulier. *Cette personne autrefois tant célébrée par vous;* célébrer est un fait. *Cette personne autrefois si estimée par vous;* c'est un sentiment (1). »

Ailleurs on retrouve la logique apparente qui veut voir la raison dans l'usage établi au XVIIIe siècle. « On ne dit plus *tant plus, tant moins*, parce que *tant* est alors inutile. *Plus on la pare, moins elle est belle.* A quoi servirait, *tant plus on la pare, tant moins elle est belle* (2)? » Plus loin, après avoir parlé de l'emploi du verbe *tenir*, pour exprimer les maux du corps et de l'âme, comme dans les expressions *la goutte le tient, qu'est-ce qui le tient? la mauvaise honte*, Voltaire ajoute :

« Remarquez que quand ces affections de l'âme la maîtrisent, alors elles gouvernent le verbe; car ce sont elles qui agissent. Mais quand on semble les faire durer, c'est la personne qui gouverne le verbe. *Il tint sa colère longtemps*

---

(1) Mot *Tant*, p. 305-306. — Voltaire a pourtant cité un peu plus loin ce vers de Regnard :

Si bien connu de vous et de toute la terre,

(mot *Terre*, p. 341), dans lequel le mot *connu*, quoique construit avec *si* exprime un fait et non un sentiment. Ici le participe indique un état durable, et par suite il est considéré comme épithète, bien qu'il ait un complément. Il était inutile de recourir à l'idée d'un *sentiment particulier*.

(2) Mot *Tant*, p. 307. Voltaire est pourtant bien obligé de reconnaître, quelques lignes plus bas, que dans les expressions *tant pis* et *tant mieux*, *tant* signifie *d'autant*.

contre son rival. Il lui tient rancune. Il tient sa gravité; son quant-à-moi, son fier. Je tiens ma colère ne peut signifier, *je retiens ma colère, je la garde.* On ne peut dire *tenir son courage, tenir son humeur*, parce que le courage est une qualité qui doit toujours dominer, et l'humeur une affection involontaire. Personne ne veut avoir d'humeur, mais on veut bien avoir de la colère contre les méchants, contre les hypocrites, *tenir sa colère contre eux.* C'est par la même raison *qu'on tient une conduite, un parti*, parce qu'on est censé les vouloir tenir. Vous tenez votre sérieux, et votre sérieux ne vous tient pas. On tient rigueur, la rigueur ne vous tient pas (1). »

Voltaire nous montre ainsi comment il entendait qu'on donnât à la fois à un ouvrage lexicographique l'agrément et l'utilité. Un livre bâti sur ce plan eût été une encyclopédie abrégée et portative à l'usage des étrangers et des gens du monde, une sorte de dictionnaire de la conversation fortement marqué de l'empreinte philosophique : car il était impossible que Voltaire ne fût pas philosophe, même dans un dictionnaire. S'il eût parlé d'un plus grand nombre de mots, il eût peut-être fait de la politique. A coup sûr on aurait reconnu par plus d'un trait l'écrivain puriste, préoccupé de mettre le lecteur en état de faire des réflexions sur le style de certains ouvrages « visigoths et vandales », et soucieux avant tout d'assurer coûte que coûte la conservation de la langue du grand siècle (2).

Si ces articles furent envoyés à l'Académie, celle-ci ne pouvait guère, à moins d'une refonte complète, leur donner place dans l'édition qu'elle publia en 1762. Au lieu de chercher à faire adopter un semblable plan, Voltaire eût mieux fait de travailler à lui tout seul, comme Furetière. Quoi qu'il en soit, il ne renonça point à son projet, et les idées dont il

(1) Mot *Tenir*, p. 330.
(2) *Ibid.*, p. 336.

s'était inspiré n'avaient fait sans doute que mûrir dans son esprit, lorsqu'en 1778 il fit son dernier voyage à Paris. L'occasion était belle alors d'ajouter un couronnement à l'édifice qu'il avait bâti : il allait pouvoir réunir les observations et les théories éparses dans ses différents écrits, en former un tout complet et en assurer définitivement le triomphe en leur donnant la sanction de la législatrice née du langage. Arrivé au comble de la gloire, reçu comme un monarque par le peuple et par l'Académie elle-même, assuré de l'appui des philosophes qui étaient fort nombreux parmi ses confrères (1) et du concours actif du secrétaire perpétuel, il allait, tout en demandant la protection de la Compagnie, l'associer habilement à ses travaux. A la séance du 7 mai, il apparaît avec un nouveau plan de dictionnaire ; et « avec une ardeur qui en inspire à tous les autres » (2), il demande qu'on l'exécute immédiatement. Il retient pour lui-même la lettre *A* afin de donner l'exemple, et, malgré toutes les objections, il parvient à faire adopter son programme. Le *Dictionnaire* doit contenir :

« L'étymologie reconnue de chaque mot, et quelquefois l'étymologie probable.

« La conjugaison des verbes irréguliers qui sont peu en usage.

« Les diverses acceptions de chaque terme, avec les exemples tirés des auteurs les plus approuvés ; toutes les expressions pittoresques de Montaigne, d'Amyot, de Charron... qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre et dont nos voisins se sont saisis (3).

---

(1) V. Lucien Brunel, ouv. cit., *ibid.*

(2) La Harpe, *Correspondance littéraire,* II. 238.

(3) Il s'agit des Anglais, « dont la langue est une copie de la nôtre dans tous les mots qui ne sont pas saxons. Nous avons repris d'eux ce que nous leur avions prêté... » *Dict. phil.,* mot *Boulevert.* XXVII. 407. « Le naïf Amyot et l'énergique Montaigne s'en servent souvent (du mot *apointé).* Je lui apointai l'hôtel des Ursins ; à sept heures du soir je m'y rendis, je fus

« En ne s'appesantissant sur aucun de ces objets, mais, en les traitant tous, on peut faire un ouvrage aussi agréable que nécessaire : ce serait à la fois une Grammaire, une Rhétorique, une Poétique, sans ambition d'y prétendre. »

Telle devait être l'œuvre dont la confection, disait Tronchin, fut la dernière idée dominante de Voltaire et sa dernière passion. Le grand écrivain n'avait nullement l'intention, comme on l'a cru parfois, de faire un dictionnaire historique, si l'on prend cette expression dans le sens grammatical qu'elle a aujourd'hui. Il ne tenait guère à s'occuper de l'histoire ancienne des mots. Il paraît même qu'il avait renoncé, en 1778, à traiter des termes historiques et géographiques, dont il réclamait autrefois l'introduction. On voit néanmoins, par ce qui nous reste de son travail sur la lettre *T*, comment il entendait faire à la fois une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique.

En rédigeant son programme, Voltaire avait laissé de côté certaines idées qui paraissent avoir été en faveur chez les Encyclopédistes, désireux comme lui de prévenir la corruption de la langue française. Pour bien fixer le sens des mots, Diderot voulait qu'on définît les radicaux en comparant nos termes à ceux d'une langue morte, qui eût été une sorte d'unité de mesure ; il souhaitait même que l'Académie en revînt au plan suivi dans la première édition du Dictionnaire (1). D'Alembert jugeait nécessaire, dans une œuvre de ce genre, d'indiquer les racines principales, la quantité des syllabes, l'orthographe conforme à la prononciation, en même temps que l'orthographe reçue, et même la manière dont nos lettres sont prononcées par les étran-

---

désappointé... Les Anglais se sont enrichis de nos dépouilles et nous n'osons reprendre notre bien..... Les circonlocutions sont la marque d'une langue pauvre. Il ne faut pas dire : « Vous me devez cinq pièces de douze sous », quand vous pouvez dire : « Vous me devez un écu. » *Ibid.*, mot *Apointé*, XXVI. 480.

(1) *Enc. méth.*, art. *Langues*, p. 439. 447.

gers [1]. Voltaire reconnaissait l'utilité des observations relatives à l'alphabet et à la prosodie [2] ; mais il craignit sans doute qu'en entrant dans tous ces détails on ne donnât à l'ouvrage une longueur démesurée, qui eût pu ôter l'envie de le consulter.

Au reste, il avait imposé à ses confrères une assez rude besogne. Si l'intention était bonne, le plan était difficile à exécuter. Il était peut-être périlleux d'y faire entrer de l'étymologie, et surtout de l'étymologie probable. Malgré les Sainte-Palaye et les Bréquigny, la science de cette époque n'aurait pu mener à bien cette entreprise : et même de nos jours on ne saurait imposer une pareille besogne à l'Académie française. Vingt ans auparavant, le dictateur des lettres eût peut-être pu, dans ses ouvrages, se donner le plaisir de faire revivre d'anciennes expressions ; mais n'était-il pas trop vieux alors pour rajeunir les termes mêmes les plus pittoresques d'Amyot et de Montaigne ? Et là où il était impuissant, les académiciens réunis ne pouvaient pas grand chose. Il est à croire que la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie*, si elle eût été faite alors, n'eût guère été que la quatrième plus développée et un peu plus vivante, augmentée d'un assez grand nombre d'erreurs dont on pouvait se dispenser, et revisée dans le sens des idées puristes. Un pareil ouvrage, rédigé sous le contrôle de Voltaire, par des lettrés tels que La Harpe, Delille, Marmontel, des érudits consommés tels que Sainte-Palaye et Bréquigny, eût été, comme on l'a dit [3], « la *Somme* grammaticale du XVIIIe siècle, le curieux complément de l'*Encyclopédie* ». Mais il est permis de croire que l'œuvre de l'Académie aurait pu servir aussi quelque peu à la glorification de

(1) *Mélange littéraire,* art *Dictionnaire*. Œuvre. 1805, t. III, p. 186, 202, 203, 211.

(2) *Dict. phil.,* art. *Dictionnaire,* XXVIII, p. 357.

(3) Lucien Brunel, *Les philosophes et l'Académie française,* p. 327.

celui qui l'avait inspirée. On nommait déjà les auteurs qui seraient condamnés, et ceux qui seraient approuvés ; et les ennemis du grand philosophe s'apprêtaient sans doute à donner leur avis sur ce qu'ils auraient peut-être appelé : « Le vocabulaire des œuvres de M. de Voltaire ».

CONCLUSION

Sommaire. — En quoi Voltaire se rapproche des grammairiens de son temps. — Ce qu'il y a de personnel dans sa grammaire. — La science grammaticale au XVIIIe siècle et la science contemporaine. — Influence des théories puristes sur la langue française ; leurs avantages et leurs inconvénients.

La grammaire de Voltaire porte à la fois la marque de la science du XVIIIe siècle et celle du génie d'un grand homme ; c'est l'esprit philosophique appliqué à l'art d'écrire par un grand écrivain.

La méthode alors suivie par les grammaires est bien conforme au caractère d'un siècle où « jamais le préjugé n'a eu moins de force et la raison plus d'empire (1) ». Le raisonnement proprement dit y domine et y exerce un empire à peu près absolu. Tout le monde s'inspire des idées de Port-Royal, et tout dans la science grammaticale nous fait souvenir qu'elle a eu pour père un logicien. Dumarsais, Marmontel, Condillac, ont écrit comme Arnauld sur la logique ; et leurs contemporains cherchent à établir un rapport des plus étroits entre l'art de parler et l'art de penser. Ces habitudes d'esprit les portent naturellement à regarder comme les principales qualités du langage la clarté, la simplicité, la régularité. Aucune langue sans doute « n'a pu arriver à un plan absolument régulier, attendu qu'aucune n'a pu être formée par une assemblée de logiciens ; » mais « les moins

(1) Marmontel, préface de la *Poétique*.

imparfaites sont comme les lois : celles où il y a le moins d'arbitraire sont les meilleures (1) ». Il est vrai que le français est une des plus irrégulières qui existent : à chaque pas les philosophes sont surpris d'y rencontrer des lacunes étranges et des règles bizarres qui semblent dictées par un capricieux génie (2). Ils ne songent point à nier ni à corriger toutes ces anomalies. Mais parmi toutes les formes qu'a pu revêtir notre idiome, ils en choisissent une qui leur a paru plus exacte, plus sage, plus raisonnable que les autres : c'est celle qu'a créée le grand siècle et qu'ont illustrée les grands écrivains ; c'est de celle-là qu'ils ont fait la langue française.

L'admiration avait consacré cette doctrine, la raison entreprit d'en faire un article de foi. On voulut démontrer, en faisant appel à l'abstraction et à la métaphysique, que les règles suivies par Boileau et Racine sont seules conformes à la logique universelle et que tout ce qui les contredit est contraire au principe même du langage. On fut ainsi amené à proscrire toute innovation véritable en fait de mots, de phrases et de constructions : « Après ce que le grand siècle a fait pour embellir notre langue, disait l'abbé d'Olivet, il ne reste peut-être plus qu'à en creuser davantage les fondements, afin que, s'il est possible d'élever l'édifice plus haut, on y travaille avec sûreté (3). » Voltaire n'a pas d'autre méthode. Comme ses contemporains, il ne cherche qu'à appliquer la grammaire générale, c'est-à-dire le raisonnement, à la science grammaticale. Nul plus que lui n'a cherché à ramener la langue aux formes les plus simples et les plus logiques, et à prouver que tout est pour

---

(1) *Dict. phil.*, art. *Langues*. XXX. 537. — Duclos regrette qu'il y ait des genres en français et souhaite que le participe reste ***indéclinable,*** c'est-à-dire invariable. *Rem. sur la grammaire générale,* I, § V et XXII.

(2) V. les *Jugements sur quelques ouvrages nouveaux,* t. IX, p. 73.

(3) Préf. de la *Prosodie,* 1re édition.

le mieux dans la meilleure des syntaxes. Nul n'était plus intéressé à montrer que la langue du grand siècle est la raison même : quand il louait Racine et Boileau, ne défendait-il pas ses propres écrits ? C'est lui qui a donné les deux formules principales du purisme, en montrant à tourner les vers en prose et à changer les métaphores en tableaux. S'il paraît se relâcher un peu de sa rigueur pour l'orthographe et la versification, en revanche il se montre intraitable sur tout ce qui touche au langage. Plus les formes grammaticales sont indépendantes de la tyrannie de l'usage, plus elles doivent se plier à celles de la logique : sévère pour le vocabulaire, le commentateur de Corneille est rigide pour la syntaxe et devient farouche quand il s'agit des figures. Il a voulu, lui aussi, établir des lois avant d'avoir suffisamment observé les faits, et il a peu connu, quoi qu'il en pensât, « l'art de juger des grandes choses en ne se permettant aucun faux jugement dans les petites (1) ». Mais il serait faux de prétendre avec Nodier « qu'il n'a trouvé que l'absurde et le ridicule toutes les fois qu'il a touché à la science des mots (2) ». Chez lui le despotisme de la logique est du moins tempéré par le bon sens. C'est le bon sens qui lui permet de juger exactement des faits généraux, alors qu'il ne sait point dégager la vérité de la multitude des faits particuliers, et qui lui fait soutenir des idées justes avec d'assez mauvais arguments ; c'est le bon sens qui l'empêche de franchir la limite où commence le ridicule, bien qu'il n'échappe pas toujours aux dangers de ce goût de l'abstraction qu'il appelle l'esprit philosophique.

Si Voltaire a suivi au fond les mêmes principes que les autres grammairiens du siècle, il a eu l'art de les exposer d'une façon toute personnelle. Bien que possédé d'un immense désir de savoir, il n'a point le goût des recherches

(1) *Conn. des beautés,* mot *Amitié,* XXXIX, 157.
(2) *Notions élémentaires de linguistique,* p. 239.

minutieuses, des lentes et curieuses investigations ; il n'est point de ces travailleurs prudents qui s'avancent pas à pas en s'astreignant à un ordre méthodique. Il laisse à d'autres le soin d'établir des classifications, de simplifier l'édifice grammatical ou d'émettre quelque idée qui ouvre à la science une voie nouvelle. Il n'eut point l'originalité du président de Brosses, ni la finesse aiguisée du commentateur de Port-Royal, ni la subtilité audacieuse de l'abbé Girard, ni la logique nette et limpide de l'auteur des *Tropes*. Il ne fut point comme Beauzée un métaphysicien délié, ni un savant méthodique et ingénieux comme d'Olivet ou Marmontel ; il n'eut pas non plus la vaste érudition de Sainte-Palaye et de Court de Gebelin. Mais il avait lu la plupart des ouvrages de ces écrivains et sur toute chose il donne son opinion. S'il s'occupe des langues en général, c'est surtout pour réfuter de Brosses ou pour réduire au silence les détracteurs de la langue française : s'il entre dans le détail des faits grammaticaux, c'est en faisant des remarques sur des auteurs en renom ; s'il parle de l'orthographe et de la versification, c'est pour contredire Lamotte ou discuter avec d'Alembert. Sa méthode est surtout critique, elle aime à attaquer ou à défendre ; ici, comme ailleurs, l'esprit voltairien est un esprit de combat.

Voltaire sut d'ailleurs accommoder la science à l'esprit de son siècle comme à son talent d'écrivain. A une époque où il fallait éviter avant tout de rebuter les lecteurs, où l'on croyait volontiers que « rien n'était plus capable de multiplier le nombre des ignorants que les livres extrêmement savants (1) », il importait beaucoup de savoir se faire écouter. L'auteur du *Dictionnaire philosophique* ne traite point les questions *ex professo* : il cause plus qu'il n'écrit, et fait des remarques plutôt que des développements ; il n'est pas toujours savant pour le fond et il aurait honte de l'être pour

(1) *Observations sur les écrits modernes*, t. II, p. 228.

la forme. Aussi ne fut-il point condamné à se faire pardonner son érudition, à prendre mille précautions oratoires et à citer Quintilien pour s'excuser d'écrire des ouvrages où « l'on trouve peu de lecteurs et beaucoup de critiques (1) ». Il chercha surtout à rendre la science accessible à tous et même attrayante. Il était persuadé que « ce qu'on apprend sans peine et par le secours du plaisir se fixe bien plus fortement dans la mémoire que ce qu'on étudie avec des dégoûts dans des préceptes très souvent mal digérés, et dans lesquels on ne trouve que trop de contradictions (2) ». Et rien n'était plus propre à rendre la science facile que la langue du *Dictionnaire philosophique*, nette, claire, limpide, comme il convient à un langage qui doit servir à mesurer tous les autres. Voltaire fut donc un grammairien vulgarisateur et on peut dire de lui ce qu'il a dit de Fontenelle, « qu'il a été au-dessus de tous les savants qui n'ont pas eu le don de l'invention (3) ». On pourrait même lui reprocher de s'occuper de tout à propos de n'importe quoi et de se laisser entraîner à des causeries un peu trop variées. On songe involontairement aux *Chroniques* de nos journalistes contemporains, quand on le voit à propos de l'alphabet parler de Catherine et de Mustapha, des négociants qui rendent tout aisé et des interprètes des dieux qui rendent tout difficile, et démontrer que l'A B C est la cause et l'origine de toutes les sottises humaines (4). C'est grâce à sa réputation et à son talent de vulgarisation que Voltaire a contribué plus que personne à faire triompher chez nous les idées grammaticales inspirées par l'esprit philosophique.

Considérée en elle même et abstraction faite de toute

---

(1) De Brosses, *Traité de la formation méchanique des langues. Disc. prélim.*, p. XL.

(2) *Conn. des beautés*, XXXIX, 158.

(3) *Catalogue des écrivains*, XIX, 112.

(4) *Dict. phil.*, art. *Alphabet*, p. 19-26.

littéraire, cette grammaire n'a aucu
elle ne repose que sur un préjugé,
vivre qu'en appliquant une fausse
soutenir que les formes du XVIIe siècl
à la raison que celles du XVIe ou d
la langue française eût été fixée à u
n'aurait probablement renfermé ni
classiques se sont montrés sages et
qu'ils ont fait de ses ressources, ils n'
Voltaire lui-même est bien forcé
plus la vaste érudition de
Gebelin. Mais il avait lu la plupart des
et sur toute chose il donne son opinio
en général, c'est surtout pour r
duire au silence les détracteurs
ans le détail des faits gra
arques sur des auteu
e et de la versifica
cuter avec d'Alem
ne à attaquer ou
irien est un es
ce à l'espri
ne époque
eurs, où l
ble de mu
extrêmem
faire écout
raite point
crit, et fait d
; il n'est p
te de l'être po

p. 228.

lyse (1) », ils ne s'aperçoivent point que l'habitude, plus forte que la nature, leur fait prendre ce qui est logique pour ce qui est naturel. Court de Gebelin appelle la grammaire, l'histoire naturelle de la parole ; mais cela ne l'empêche pas d'en faire, comme tous les autres, une science exacte. Les philosophes croyaient avec raison que la formation du langage n'était pas due au hasard ; mais ils avaient tort d'en chercher les lois dans la raison plutôt que dans les faits eux-mêmes. Le peuple est, lui aussi, un philosophe sans le savoir ; il raisonne, non par syllogisme, mais surtout par analogie. L'histoire des langues n'est en grande partie que celle de la lutte de ce dernier principe contre les traditions de l'étymologie (2). Les auteurs du XVIIIe siècle, en voulant appliquer à toute force à la grammaire cet esprit critique qui paraissait suffire à tout, ne firent que substituer leurs propres raisonnements à ceux du peuple, qui avait formé la langue. Les philosophes, disait Voltaire, n'ont point fait les langues, et voilà pourquoi elles sont toutes imparfaites (3). Mais s'il eût été donné à une assemblée de grammairiens de son temps de constituer de toutes pièces un idiome absolument géométrique, l'usage en eût bien vite détruit la régularité, et toute la puissance des logiciens n'eût rien changé à l'issue de ce combat de la nature et de la raison.

Cette méthode abstraite, qui néglige trop l'observation des faits pour ne s'occuper que des principes généraux, a pourtant rendu quelques services à la science. Le XVIIIe siècle a fixé en grande partie cette phraséologie qui nous permet de suivre un ordre méthodique : les divisions et subdivisions sont le triomphe de la logique, c'est-à-dire de la grammaire

---

(1) *Ibid.* Il intitule son tome II : *Le monde primitif, considéré dans l'histoire naturelle de la parole,* ou *Grammaire universelle ou comparative.*

(2) « L'Etymologie et l'Analogie, disait Diderot, sont les deux ailes de l'art de parler. » *Enc méth.*, art. *Langues.*

(3) *Lettre à Beauzée. Ibid.*

générale proprement dite. Mais la linguistique souffrit d'être tombée dans les mains des métaphysiciens ; et que pouvait devenir l'étymologie, livrée à des savants qui redoutaient l'érudition et s'effrayaient de citer des exemples (1)? On ne pouvait lui demander que des règles vagues et d'une généralité excessive. On voulut faire la synthèse sans avoir fait complètement l'analyse, et l'on établit des classifications artificielles, plus propres à enrayer le progrès qu'à le favoriser. Le meilleur usage qu'on pût faire de l'esprit philosophique était encore de l'employer au renversement des systèmes.

De tous ces philosophes, dont quelques-uns se vantaient d'avoir débarrassé les langues de tout le fatras grammatical, de pouvoir régulariser les idiomes les plus barbares « jusqu'au rugissement des lions et au bourdonnement des mouches (2) », aucun n'avait bien compris le véritable mécanisme de sa propre langue. L'ignorance de ses origines et de son histoire les empêchait de saisir les causes qui la modifient sans cesse et qui seules peuvent rendre compte de l'usage. Voltaire surtout n'aime pas l'ancienne langue française ; elle est barbare et pourrait lui gâter sa belle langue classique ; son purisme fanatique la déteste comme entachée d'hérésie au même titre que le néologisme. La raison, qui domine tout, a la prétention d'arrêter les progrès du langage. Elle se borne à regretter les anomalies du vocabulaire ; et elle croit pouvoir justifier la syntaxe et les figures des grands écrivains ; elle inspire aux grammairiens des opinions diverses sur l'orthographe ; mais pour être d'accord avec elle-même, elle maintient en versification la tradition classique. En tout cela, elle est représentée surtout par Voltaire, qui se fait pour ainsi dire le continuateur de Boileau. C'est sans doute grâce à l'influence du plus répandu

(1) De Brosses, t. II, p. 265.
(2) Saintin-Leblan, p. 143.

des écrivains du XVIIIe siècle qu'elle a pu faire prévaloir chez nous une science officielle, une Grammaire d'Etat, sorte de religion du langage hors de laquelle il n'y a pas de salut.

La grammaire de nos jours s'inspire de principes tout différents. Elle considère le langage comme un organisme vivant, qui se renouvelle sans cesse, et dont on ne peut bien comprendre la nature qu'en étudiant sur le fait ses différentes transformations. Elle ne cherche point les causes des phénomènes dans la raison pure, mais dans les faits eux-mêmes; elle n'est plus que l'histoire naturelle de la parole. Elle peut constater qu'au fond le mécanisme d'une langue n'est pas plus régulier à une époque qu'à une autre et qu'il est toujours conforme à la même logique. Elle se propose avant tout d'éclaircir et d'expliquer; elle n'a pas la prétention de soutenir aucun système littéraire, pas plus que la science de la nature ne prend parti pour une espèce contre une autre, ou que l'histoire ne dissimule la vérité d'un tableau, dût-elle choquer certaines idées reçues. Elle ne nous empêche point d'admirer Racine; mais elle nous enseigne à ne point déprécier Corneille: elle nous apprend aussi à ne point dénigrer trop facilement le système grammatical de Voltaire, mais à y voir une manifestation intéressante de l'esprit humain. Quelques grammairiens, il est vrai, et surtout parmi les maîtres, croient qu'il y a une orthodoxie en matière de langues et substituent, non sans de bonnes raisons, l'art de parler à la science du langage; mais ils font œuvre de pédagogie ou de littérature et non de science grammaticale; ils ne font que montrer indirectement qu'ils préfèrent la critique de Nisard à celle de Sainte-Beuve.

Au fond Voltaire ne faisait non plus qu'affirmer les préférences de son goût, quand il prétendait justifier la langue du grand siècle par la raison. Les beaux vers de Racine lui avaient fait illusion; il cherche à son tour à faire illusion à la France et à l'Europe. Sa grammaire est beaucoup plus littéraire que scientifique; elle s'attache bien moins à ob-

server et à comprendre qu'à parler d'autorité. Cependant elle est bien une œuvre réelle et vivante. Si les théories qu'elle expose ne sont pas toujours d'un grand secours pour la recherche du vrai, elles sont d'un intérêt capital pour l'histoire de la science, à cause de l'influence qu'elles ont eu et qu'elles ont encore en France et en Europe.

Le dédain qu'on professait pour l'ancienne langue française, devait contribuer à détourner pendant longtemps les esprits des études de grammaire historique. On a imité le commentateur de Corneille dans ses pires défauts. Sous prétexte de fixer les nuances les plus délicates, une foule de soi-disant grammairiens, dit Génin, « ont subtilisé sur les mots et les tours de phrase, introduit quantité de définitions sophistiques, de règles fausses, de difficultés chimériques ; ils ont rempli la grammaire de fantômes » (1). Quant à la langue française, elle serait bien vite devenue insuffisante avec ce purisme étroit qui l'avait appauvrie à force de vouloir la conserver. Privée de vie et durant toujours, elle se desséchait pour ainsi dire, et elle fût bientôt arrivée à n'être plus qu'un squelette. Affaiblie nécessairement par la perte journalière de certains mots qu'on ne remplaçait pas, et par le changement de sens de certains termes autrefois très énergiques et devenus très ordinaires, elle devait bien vite tomber dans un dénûment dangereux pour les lettres. D'ailleurs, fière et aristocratique, daignant à peine choisir parmi les richesses que lui

(1) *Histoire des variations du langage français.* Introd., p. XXXI. — Voici une application singulière de ce qu'un grammairien de nos jours appelle la méthode savante, mais compliquée : « *Orgue* est du genre masculin quand il désigne un ou plusieurs instruments considérés comme complets, et c'est parce qu'il est nécessairement pris dans ce sens au singulier qu'il est toujours masculin à ce nombre. Mais quand il est au pluriel et que, d'après le sens qu'on lui donne, la pluralité est nécessaire pour exprimer un seul instrument, il est du genre féminin : il semble alors désigner les voix diverses qui sortent de tous les tuyaux ». P. Larousse, préface de la *Lexicologie des écoles.*

offrait le langage des classes moyennes déjà éclairées, elle devenait une sorte de langage conventionnel et perdait peu à peu son caractère d'originalité nationale. Et avec cette pauvreté qui la rendait déjà si difficile à manier, elle avait été surchargée d'entraves grammaticales de toutes sortes. On remplit la syntaxe de règles aussi difficiles à comprendre qu'à justifier ; et peu s'en fallut qu'on ne fixât le nombre des propositions et même des syllabes qui peuvent entrer dans une période (1). Sous prétexte d'être naturel, on en vint presque à proscrire la chose la plus naturelle du monde, l'emploi des figures. « C'est ce perpétuel mensonge de la parole, c'est le style métaphorique qui porte un germe de corruption », écrivait Rivarol. « Le style naturel ne peut être que vrai ; et quand il est faux, l'erreur est de fait et nos sens le corrigent tôt ou tard ; mais les erreurs dans les figures ou dans les métaphores annoncent de la fausseté dans l'esprit et un amour de l'exagération qui ne se corrige pas (2). » Un purisme intolérant et fanatique fit voir partout des vices de langage ; les gens éclairés eurent parfois à compter plus de six cents solécismes dans une tragédie qui avait eu le plus grand succès à Paris et la plus grande faveur à la cour (3) ; et Voltaire put s'effrayer des difficultés qui arrêtaient à chaque pas les poètes français. « Quand on examine des vers avec des yeux attentifs et sévères, dit-il, on est étonné des fautes qu'on y trouve (4). » On dut chercher à être hardi sans le paraître, et il ne fut plus permis d'être grand sans se le faire pardonner. Nos meilleurs écrivains

---

(1) « Les personnes qui entendent le mieux la langue prétendent que les belles périodes ne doivent avoir que trois membres, et que le nombre des syllabes ne doit pas aller au-delà de soixante-dix ou soixante-quinze. » La Touche, l'*Art de bien parler françois*, édit. de 1740, I. 335.

(2) *Causes de l'universalité de la langue française*, p. 90.

(3) *Lettres philosophiques*, lettre XXIV sur les académies. XXXVII, 275.

(4) *Comm. sur Corneille*, Hér., I. I. 5, t. XXXVI, p. 8.

furent loués surtout d'avoir su cacher leurs hardiesses et dissimuler leur art avec habileté : « car c'est de l'artifice avec lequel ils ont su déguiser leur fidélité au génie de leur langue que résulte tout le charme de leur style » (1). On ne put être insensible au mérite de ceux qui trouvaient le moyen de surmonter tant d'obstacles ; et le plaisir très secondaire de la difficulté vaincue allait devenir une des règles de l'art.

Le purisme arrêta certainement le développement de la poésie lyrique à laquelle ne répugne pas un certain désordre, au moins apparent, et qui se complaît aux grandes images. Peut-être même fut-il nuisible à la grande éloquence : car la difficulté de lier correctement les différents membres d'une phrase fit donner la préférence à ce style découpé, qui produit une grande netteté, mais qui n'a pas l'ampleur de la période oratoire. En revanche on vit fleurir les genres secondaires. Voltaire put se laisser attribuer, sans trop d'orgueil, un « talent tout particulier » dans les épîtres familières en vers (2) ; il admira le traducteur des *Géorgiques*, auquel il avait ouvert la voie dans l'art de faire des descriptions d'un goût nouveau, vrai et noble, et de peindre les détails, « ce qui est un des plus grands mérites de la poésie » (3). Attristé par la décadence des beaux-arts, il déclarait ne trouver de consolation à sa douleur, que dans la lecture de quelques chefs-d'œuvre, tels que le poëme des *Saisons* et le quinzième chapitre de *Bélisaire* (4).

Mais il ne traita pas de même certains poètes de premier ordre, qui étaient venus avant lui, et ne consentit pas à reconnaître aux grands écrivains le droit de faire leur langue. Les

---

(1) Rivarol, *Ibid.*, p. 9.
(2) *Conn. des beautés*, mot *Amitié*, XXXIX, 157.
(3) *Ibid.*, mot *Armée*, p. 160. Dans ce passage, l'auteur loue une description de la baïonnette qui se trouve dans la Henriade.
(4) *Siècle de Louis XV*, XXI, 433.

auteurs, comme Boileau et Racine, qui n'emploient jamais que des métaphores justes, et qui écrivent toujours purement, lui paraissaient seuls mériter l'admiration des amateurs : « on ne lit des autres que quelques endroits de génie dont la beauté supérieure s'élève au dessus des règles de la syntaxe et de la correction du style » (1). C'est pour cette raison, que trois des plus grand écrivains du siècle de Louis XIV, Molière, La Fontaine et Corneille, ne doivent être lus qu'avec précaution, par rapport au langage ; il faut que ceux qui apprennent notre langue dans les écrits de ces auteurs, y discernent leurs fautes, afin qu'ils ne les prennent pas pour des autorités (2).

C'est ainsi que notre langue, amaigrie et pour ainsi dire, chargée de chaînes, avait perdu une grande partie de sa vivacité et de son abondance naturelles. On l'attaquait comme trop aristocratique au nom des classes moyennes, et comme esclave d'une raison étroite au nom de la liberté. On la blâma de sacrifier la poésie et l'imagination à la raison, et quand Rivarol fit son éloge, il dut faire surtout celui de la prose (3). On put encore lui reprocher de ne former que « des artistes accomplis dans le genre tempéré » (4), de se contenter d'une *médiocrité d'or* qui s'approche toujours de la perfection sans y arriver (5). On insista malignement sur sa clarté : triste avantage, car on est trop souvent parti de là pour lui refuser tous les autres. Et si on peut lui reprocher tant de défauts, nul n'en est plus responsable que le commentateur de Corneille. Plus que tout autre, il a travaillé, en théorie et en pratique, à les maintenir avec un soin jaloux. Comme

---

(1) *Comm. sur Corneille.* Pomp. II. iv, v. pén.

(2) *Mél.* (1739), Sommaires des pièces de Molière, *(L'Etourdi)*, XXXVIII, 403.

(3) *Causes de l'universalité de la langue française,* p. 80.

(4) Expression appliquée par M. Cousin à Voltaire lui-même.

(5) Schwab, *Des causes de l'universalité de la langue française* (trad.), p. 113-188.

grammairien, le prince des philosophes ne fut ni un apôtre de la tolérance, ni un précurseur de la Révolution ; et quand ils combattaient pour briser les entraves où s'enfermait la langue classique, les amis de la liberté du langage auraient pu répéter souvent le mot bien connu des ennemis de la libre pensée : « C'est la faute à Voltaire ! »

Il ne faudrait pas croire que les écrivains du XVIIIe siècle se fussent fait illusion sur les inconvénients du purisme. On savait bien que la langue s'était énervée et appauvrie. Ceux qui voulaient la défendre à toutes forces, en étaient réduits à soutenir que l'énergie, toujours opposée à la clarté, n'est point une perfection du langage (1) ; que nous n'avons pas besoin d'une abondance incommode, pour le vulgaire et pour les philosophes : car « c'est le superflu qui fournit au luxe et qui est à charge dans le cours de la vie à ceux qui se contentent de la simplicité » (2). Beauzée, qui prend contre Voltaire le parti de « la gueuse fière, qui ne veut pas qu'on lui fasse l'aumône », prétend que « les scrupules de la langue ne viennent que du sentiment qu'elle a de ses richesses véritables et de la sagesse qui les fait consister dans le nécessaire » : il craint « une surcharge embarrassante, qui aurait les inconvénients de l'indigence la plus étroite » (3). Mais un autre encyclopédiste avouait qu'en France la langue des gens polis « était tombée au dernier degré de la servitude » ; qu'elle n'était « qu'un ramage foible et gentil », qui n'avait point la vérité de l'imitation ; et il voulait qu'on fît appel aux gens du monde pour donner le droit de cité aux termes employés par les savants (4). D'Olivet lui-même, qui s'entendait mieux que personne à tuer la langue selon les règles de l'art, craignait qu'en l'épu-

---

(1) Frain du Tremblay. *Traité des langues,* p. 71.
(2) De Brosses, t. II, p. 54-61.
(3) *Enc. méth.,* art. *Abondance,* p. 18-19.
(4) *Ibid.,* mot *Langues.* Article du chevalier de Jaucourt, p. 448-450.

rant depuis François Ier, on n'eût fait comme ces médecins qui, à force de soigner et de purger, précipitent leur malade dans un état de faiblesse d'où il a bien de la peine à revenir » (1). Pluche s'élève contre « ce style déchiqueté qui pourrait faire croire, qu'à la prononciation près, tous les Français sont devenus Gascons » (2) ; Clément reproche à Voltaire de n'employer que « des figures usées et rhabillées de celles de nos meilleurs poëtes » (3). Fréron fait observer justement que la science grammaticale se perd parce qu'elle n'est pas assez « expérimentale » ; et souvent il s'élève contre « les ravages qu'a produits dans l'empire de la poésie, le souffle glacé de la philosophie » (4). Rousseau reconnaît que, par une sorte de fatalité, les langues n'acquièrent la clarté qu'au détriment de l'énergie : « Plus on s'attache à perfectionner la grammaire et la logique, plus on accélère ce progrès, et pour rendre bientôt une langue froide et monotone, il ne faut qu'établir des académies chez le peuple qui la parle » (5).

Voltaire lui-même a signalé en prose et en vers (6) les défauts de la langue classique, et il en recherche les causes en philosophe. Il est regrettable, dit-il, que notre nation soit devenue « si critique après avoir été si barbare » (7) ; car « plus les facultés critiques se perfectionnent et plus l'imagination s'émousse. Autant les mœurs des anciens étaient poétiques, autant les mœurs présentes résistent à la poésie » (8). Dans son discours de réception à l'Académie, où il ne s'écarte des traditions que pour s'occuper de la langue fran-

(1) *XIIIe Remarque sur Racine,* p. 276.
(2) *La Mécanique des langues,* p. 336-338.
(3) *Sixième lettre à M. de Voltaire,* p. 163.
(4) *Ann. litt.* 1755. I. 148 — 1762. VII. 273 — 1775. IV. 112.
(5) *Essai sur l'origine des langues,* ch. VII (p. 442).
(6) *Epître à Horace,* XIII, 320.
(7) *Réponse à un Académicien,* Mél. 1764. XLI, 535.
(8) Articles extraits de la *Gazette littéraire* (1764), art. XI, t. XLI, p. 466.

çaise, Voltaire n'hésite pas à indiquer quel en est le vice principal. « Le langage du cœur et le style du théâtre qui l'ont embellie en ont resserré les agréments dans des bornes un peu trop étroites (1). » Ce sont les exemples de Boileau et de Racine qui l'ont accoutumée à une marche un peu trop uniforme (2) : l'esprit géométrique qui s'est emparé des belles-lettres, a été un nouveau frein pour la poésie.

Cependant il sait que tous ces inconvénients sont compensés par de sérieux avantages. Il est vrai qu'il attribuait à notre langue une qualité qui est toute factice : comme on aime à faire valoir ce qu'on possède, il voulut justifier la tyrannie des régles classiques et il vanta plus qu'il ne fallait le mérite de la difficulté vaincue. Mais ce n'était point en vain qu'on avait rattaché étroitement la grammaire à la logique : en assimilant l'art de parler à l'art de penser, on avait souvent rencontré l'art de parler juste. Notre nation, « regardée comme légère par les étrangers qui ne jugent de nous que par nos petits-maîtres », put être considérée comme « la plus sérieuse, la plume à la main » (3). Notre langue était devenue une sorte de commune mesure de toutes les autres, une espèce d'algèbre grammaticale, facilement comprise de tout le monde ; on osa même lui proposer comme idéal « d'arriver à ce beau titre de langue morte qui fait tant d'honneur à la latinité » (4). Grâce à cette « clarté infinie » (5), qui était son plus bel attribut, elle devint la langue de la vulgarisation par excellence, et l'on put conseiller à ceux qui voulaient acquérir l'habitude d'écrire

(1) T. XXXVIII, p. 550.— « Ce qui nous ôte une partie de nos richesses, c'est une multitude de livres frivoles, dans lesquels on ne trouve que le style de la conversation, et un vain ramas de phrases viciées et d'expressions impropres ; c'est cette malheureuse abondance qui nous appauvrit. » *Lettre à d'Olivet,* 13 août 1761. LIX. 559.

(2) *Essai sur la poésie épique,* X, 491, suiv.

(3) *Essai sur la poésie épique, ibid.*

(4) *Traité du vrai mérite,* par Le Maître, 1740, t. I, 175.

(5) D'Olivet. *LX*e *Remarque sur Racine,* p. 334.

en français, de chercher d'abord à « faire comprendre et goûter les sciences naturelles, surtout des personnes qui n'en avaient point fait leur étude ; en effet, quand l'esprit s'est livré à cet exercice, toutes les autres matières lui deviennent faciles » (1). Il est vrai que ces qualités un peu négatives imposées à nos auteurs pourraient arrêter l'essor de la littérature proprement dite et nuire surtout à l'originalité de la poésie. Mais qu'importe ? Tout se justifie par une sorte de raison d'Etat. Il faut avant tout assurer à la langue française la prédominance qu'elle a acquise parmi les étrangers, dût-on sacrifier nos plus grands écrivains ; le passé doit être oublié pour le présent et surtout pour l'avenir.

Voltaire pensait sans doute, avec Rivarol, que Corneille, Molière et La Fontaine « ne sont pour la postérité qui ne pourra les traduire, que les écrivains de leur nation » (2), et il ne pouvait les autoriser qu'après correction. C'est pourquoi il eut l'idée assez singulière d'engager les jeunes gens à refaire les mauvaises pièces de Corneille, et n'osant se charger d'une pareille tâche, il chercha pourtant à donner en quelque sorte l'exemple en retouchant lui-même la *Sophonisbe* de Mairet (3). C'était, ce semble, une étrange entreprise, que de vouloir répandre l'usage d'une langue en proscrivant les écrivains qui l'avaient cultivée avec le plus de succès. Mais la langue que Voltaire voulait propager par toute l'Europe n'était pas à proprement parler la langue française : car il serait aussi injuste, écrivait Rivarol, « de juger de l'abondance de notre langue par le *Télémaque* que de la population de la France par le petit nombre appelé la bonne compagnie (4) ».

---

(1) L'abbé Prévost. *Réflexions sur la langue française,* dans le journal *Pour et Contre,* t. IX. (V. le *Choix des Mercures,* de Suard et Marmontel, t. LXIV, p. 167.

(2) Rivarol. *Ibid.,* p. 125.

(3) *Lettre à d'Argental,* 31 janvier 1774. LXVIII, 432. Cf. Mélanges, 1734. XXXVII, 275.

(4) *Ibid.,* p. 94.

Voltaire, le premier, avait choisi parmi nos richesses, et il avait adopté, d'après les classiques, un langage particulier, une sorte d'article d'exportation accommodé au goût de tout le monde, et qui devait par conséquent obtenir le plus grand succès. Un vocabulaire peu considérable et facile à acquérir ; des termes empruntés à la conversation de la bonne société, et dont l'emploi prête difficilement au ridicule ; un usage fixe et pour ainsi dire immobile, des règles certaines, des constructions immuables, des métaphores peu outrées et qui se rapprochent du langage naturel ; une limpidité parfaite, un génie lumineux qui éclaire tout ce qu'il touche et qui ne peut traduire qu'en expliquant ; une poésie dans laquelle les mots, les tours et la syntaxe ne s'éloignent guère de la prose et qui n'exige point une étude particulière : tout, sauf l'orthographe, conspirait à rendre cette langue universelle. Les dames ne comprenaient les sciences qu'en français ; Frédéric II put composer des vers qu'il n'eût peut-être pas faits en allemand ; et les ennemis même de notre langage étaient obligés de l'apprendre. Ceux qui ont écrit sur les causes de l'universalité de la langue française, ont énuméré un grand nombre de motifs de sa supériorité ; ils n'ont peut-être pas rendu pleine justice à l'auteur qui avait tant fait pour maintenir et augmenter cette prédominance. Rivarol, il est vrai, donne quelques mots d'éloges au *Français par excellence* (1) ; Schwab, ordinairement plus complet, l'a presque entièrement oublié (2). Sans doute on peut regarder comme chimérique la conception de Voltaire qui, persuadé que les étrangers « pouvaient être à l'égard de nos auteurs ce que nous sommes tous à l'égard des anciens » (3), voulait immobiliser notre langue et l'empêcher de vivre

(1) *Ibid.*, p. 99.

(2) Il le loue seulement « d'avoir su accommoder son style aux différents sujets qu'il traite », p. 165.

(3) *Conn. des beautés*, mot *Langage*. XXXIX, 225.

pour la rendre immortelle. Il l'a quelque peu affaiblie, grâce à l'étroitesse de ses principes et à la timidité de son goût ; mais elle doit lui pardonner beaucoup, parce qu'il l'a beaucoup aimée. Il a été grand pour l'avoir préservée de toute atteinte, comme d'autres ont été grands pour avoir su la plier à leur génie. Il est impossible, surtout aujourd'hui, de reconnaître les services considérables rendus à notre idiome national par le grand écrivain qui, pour le rendre universel, se fit en quelque sorte le grammairien de tous les temps et de tous les pays, et qui parvint à imposer au monde comme une vérité générale ce qui n'était réellement que sa propre devise : « La clarté et l'élégance sont le génie de la langue française » (1).

Vu et lu en Sorbonne, le 7 janvier 1888, par le Doyen de la Faculté des Lettres de Paris

A. Himly.

VU ET PERMIS D'IMPRIMER :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

Gréard.

---

(1) *Préf. d'Œdipe* (1730), II, 61.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE PREMIER.

LES LANGUES.

La science des langues au XVIIIe siècle. — Opinions des savants et des gens de lettres. — L'abbé Girard, Saintin-Leblan, Rousseau, Maupertuis, Pluche, Dumarsais, Bergier, le Président de Brosses, l'abbé Coquinot, Changeux, Court de Gebelin, Beauzée, Diderot. — Erreurs des étymologistes ; défiance de Voltaire. — La langue primitive et la filiation des langues. — Du génie des principaux idiomes européens ; le grec, le latin, l'espagnol, l'italien. Le français ; ses défauts et ses qualités. — Causes de son universalité... 17

CHAPITRE II.

L'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Travaux des savants du XVIIIe siècle. — Ce que Voltaire savait des origines du français — Peu de sûreté de ses étymologies — Il émet des idées justes en général, inexactes dans le détail. — Dédain peu justifié qu'il professe à l'égard de la grammaire historique..... 55

CHAPITRE III.

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. — LES GRAMMAIRIENS.

Influence de Port-Royal. — Le P. Bouhours, Regnier Desmarais, Buffier, Dumarsais, Girard, Duclos, l'abbé Fromant, d'Olivet, Beauzée, Condillac, la *Grammaire des Dames* de M. de Prunay. — Jugements de Voltaire sur les grammairiens. — La méthode *philosophique*..... 65

CHAPITRE IV.

LE NÉOLOGISME.

Le Dictionnaire néologique de Desfontaines. — Voltaire néologue. — Principes qu'on doit suivre dans la formation des mots nouveaux : l'analogie, l'euphonie, la nécessité. — Des changements dans le sens des termes en usage 83

CHAPITRE V.

LA SYNTAXE.

Opinions grammaticales de Voltaire sur l'emploi de différentes espèces de mots, sur la construction des phrases et l'inversion. — Inconvénients de la méthode philosophique..... 95

CHAPITRE VI.

[illegible] FIGURES.

[illegible] signification. — Voltaire [illegible] des tons dans les [illegible] opinions grammaticales [illegible] vers en prose.. 107

[illegible]

[illegible]

CHAPITRE VIII.

L'ORTHOGRAPHE.

L'orthographe au XVIIIe siècle. — Les réformateurs ; l'abbé de Saint-Pierre, l'abbé Girard, Dumarsais, Duclos, Beauzée, d'Alembert. — Principes orthographiques de Voltaire, il substitue *oi* à *ai* dans un certain nombre de mots. — Autres réformes secondaires ; l'orthographe des noms propres étrangers..... 165

CHAPITRE IX.

LA VERSIFICATION.

Voltaire combat le paradoxe de Lamotte sur l'art des vers. Il insiste trop sur le mérite secondaire de la difficulté vaincue. — Ses idées sur la versification antique. — Comparaison de nos vers avec ceux des anciens, des Anglais et des Italiens. — La versification française au XVIIIe siècle : Boindin, le P. du Cerceau. — Vues de l'abbé d'Olivet et de Marmontel. — Idées peu précises des savants sur l'accent prosodique. — Ignorance des origines du vers français. — Opinions de Voltaire sur l'hémistiche, la césure, la rime, les licences poétiques, les vers irréguliers..... 188

CHAPITRE X.

VOLTAIRE LEXICOGRAPHE.

Insuffisance du *Dictionnaire de l'Académie*. — Comment Voltaire entendait la réforme. — La lettre *T* du *Dictionnaire philosophique*. — Nouveau plan proposé à à l'Académie en 1778 ; ce qu'aurait pu être ce nouvel ouvrage s'il eût paru..... 227

CONCLUSION.

En quoi Voltaire se rapproche des grammairiens de son temps. — Ce qu'il y a de personnel dans sa grammaire. — La science grammaticale au XVIIIe siècle et la science contemporaine. — Influence des théories puristes sur la langue française : leurs avantages et leurs inconvénients..... 23

Besançon. — Imp. DODIVERS, Grande-Rue, 87